

ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE

GRÈCE

1997

THÈMES SPÉCIAUX

• SÉCURITÉ SOCIAL:
PENSIONS ET SOINS DE SANTÉ

© OCDE, 1997.

© Logiciel, 1987-1996, Acrobat, marque déposée d'ADOBE.

Tous droits du producteur et du propriétaire de ce produit sont réservés. L'OCDE autorise la reproduction d'un seul exemplaire de ce programme pour usage personnel et non commercial uniquement. Sauf autorisation, la duplication, la location, le prêt, l'utilisation de ce produit pour exécution publique sont interdits. Ce programme, les données y afférant et d'autres éléments doivent donc être traités comme toute autre documentation sur laquelle s'exerce la protection par le droit d'auteur.

Les demandes sont à adresser au : Chef du Service des Publications, Service des Publications de l'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France

**ÉTUDES
ÉCONOMIQUES
DE L'OCDE**

1996-1997

GRÈCE

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

En vertu de l'article 1^{er} de la Convention signée le 14 décembre 1960, à Paris, et entrée en vigueur le 30 septembre 1961, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a pour objectif de promouvoir des politiques visant :

- à réaliser la plus forte expansion de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays Membres, tout en maintenant la stabilité financière, et à contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale;
- à contribuer à une saine expansion économique dans les pays Membres, ainsi que les pays non membres, en voie de développement économique;
- à contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire conformément aux obligations internationales.

Les pays Membres originaires de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. Les pays suivants sont ultérieurement devenus Membres par adhésion aux dates indiquées ci-après : le Japon (28 avril 1964), la Finlande (28 janvier 1969), l'Australie (7 juin 1971), la Nouvelle-Zélande (29 mai 1973), le Mexique (18 mai 1994), la République tchèque (21 décembre 1995), la Hongrie (7 mai 1996), la Pologne (22 novembre 1996) et la République de Corée (12 décembre 1996). La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE (article 13 de la Convention de l'OCDE).

Published also in English.

© OCDE 1997

Les permissions de reproduction partielle à usage non commercial ou destinée à une formation doivent être adressées au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, France, pour tous les pays à l'exception des États-Unis. Aux États-Unis, l'autorisation doit être obtenue du Copyright Clearance Center Inc. (CCC). Toute autre demande d'autorisation de reproduction ou de traduction totale ou partielle de cette publication doit être adressée aux Éditions de l'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France.

Table des matières

Évaluation et recommandations	1
I. Évolution récente et perspectives à court terme	21
Reprise généralisée de la demande intérieure	23
Atonie de la production industrielle	25
Dynamisme de la création d'emplois	26
Poursuite de la désinflation malgré les tensions sur les coûts de main-d'œuvre	27
Aggravation du déficit de la balance courante	29
Perspectives pour 1997-98	36
II. Politiques macroéconomiques et structurelles	41
Politique budgétaire	44
Politique monétaire	57
Politiques structurelles	64
III. Sécurité sociale : pensions et soins de santé	71
Le régime de pension	72
Le système public de santé	108
Notes	128
Glossaire des abréviations	137
<i>Annexes</i>	
I. Projections concernant le système de pensions : une description du modèle	138
II. Chronologie économique	141

Encadrés

1. Principaux éléments des politiques structurelles mises en œuvre en 1997	65
2. Les principales caisses de pension	74
3. Mesures à l'origine de la hausse des dépenses de pension pendant la période 1978-82	89
4. Les réformes de 1990-92	94
5. Historique du système de santé grec et de ses réformes	111

Tableaux

Texte

1. Investissement public : principales caractéristiques	24
2. Marché du travail : évolution récente	26
3. Prix et salaires	28
4. Balance des paiements	31
5. Dette extérieure et service de la dette	35
6. Perspectives à court terme	39
7. Comptes des administrations publiques	47
8. Budget : prévisions et résultats	48
9. Dette du secteur public	50
10. Mise en œuvre de la stratégie de l'OCDE pour l'emploi – vue d'ensemble	67
11. Structure des caisses de pension	75
12. Principales caractéristiques des différentes catégories de caisses de pension	78
13. Taux de cotisation et de remplacement en 1995	84
14. Engagements bruts implicites du système public de pensions	102
15. Caractéristiques du système de santé	109
16. Niveau des indicateurs de santé	110

17. Les dépenses de santé et leur financement: principales composantes	115
18. Taux de cotisation au titre de l'assurance maladie et maternité dans l'Union européenne	116
19. Marges sur les médicaments	122

Annexe statistique et indicateurs structurels

A. Produit national et dépenses nationales	146
B. Formation brute de capital fixe	147
C. Revenus et dépenses du secteur privé	148
D. Recettes et dépenses de l'État	149
E. Production industrielle	150
F. Prix et salaires	151
G. Commerce extérieur par groupe de produits	152
H. Balance des paiements	153
I. Monnaie et crédit	154
J. Secteur public	156

Graphiques

Texte

1. Contributions à la croissance du PIB réel	22
2. Prix et salaires	30
3. Compétitivité et résultats à l'exportation	33
4. Tourisme	34
5. Indicateurs avancés	38
6. Conditions monétaires	43
7. Principales composantes du budget des administrations publiques	45
8. Points d'ancrage nominaux	58
9. Monnaie et crédit	60
10. Taux d'intérêt	61
11. Répartition des dépenses sociales en 1993	72
12. Pension primaire minimum pour IKA et durée de la période de cotisation	79

13.	Interaction des taux de remplacement et de la pension primaire minimum pour IKA en 1995	80
14.	Répartition par âge des pensionnés du régime IKA	82
15.	Répartition cumulée des niveaux de pension primaire pour les principales catégories d'emploi, 1995	85
16.	Dépenses au titre des pensions	87
17.	Nouveaux pensionnés du régime IKA âgés de moins de 60 ans	90
18.	Cotisations au titre des pensions	91
19.	Pensions : dépenses et recettes	93
20.	Ratios de dépendance économique des personnes âgées	98
21.	Paiements et cotisations au titre des pensions : simulations	100
22.	Dépenses de santé et PIB par habitant	114
23.	Prix et production des produits pharmaceutiques	121

STATISTIQUES DE BASE DE LA GRÈCE (1995)

LE PAYS

Superficie (km ²)	131 957	Principales agglomérations, recensement 1991	
Terres cultivées (km ²)	39 290	(milliers d'habitants) :	
		Grand Athènes (y compris Le Pirée)	3 073
		Grand Thessalonique	978

LA POPULATION

Population (milliers)	10 459	Population active occupée (milliers), 1994	3 789.6
Densité au km ²	79. 3	par secteur (en pourcentage) :	
Accroissement naturel de la population (milliers), 1994	6.0	Agriculture	20.8
		Industrie et construction	23.6
		Autres activités (principalement les services)	55.5

LA PRODUCTION

Produit national brut (milliards de Drs)	27 084.4	Formation brute de capital fixe	
PNB par habitant (\$US)	11 181.3	En pourcentage du PNB	19.7
		Par habitant (\$US)	2 206.4

L'ÉTAT

Administrations publiques (en pourcentage du PNB)		Composition du Parlement (nombre de sièges) :	300
Dépenses courantes	42.9	Mouvement socialiste panhellénique (PASOK)	169
Recettes courantes	37.0	Nouvelle démocratie (ND)	109
		Printemps politique (POLA)	11
		Parti communiste (KKE)	9
		Indépendants	2
		Dernières élections générales : octobre 1993	

LA MONNAIE

Unité monétaire : la drachme		Nombre d'unités monétaires par \$US (moyenne journalière)	
		Année 1996	240.7
		Mai 1997	271.5

Note : On trouvera, dans un tableau de l'annexe, une comparaison internationale de certaines statistiques de base.

Cette étude a été établie à partir d'un rapport préparé par le Secrétariat pour l'examen annuel de la Grèce par le Comité d'Examen des Situations Économiques et des Problèmes de Développement le 5 juin 1997.

•

Après révision à la lumière de la discussion au cours de la séance d'examen, l'étude a été finalement approuvée pour publication par le Comité le 24 juin 1997.

•

L'étude précédente de la Grèce a été publiée en juillet 1996.

Évaluation et recommandations

Il devient urgent d'accélérer le processus de réforme

Depuis 1990, la Grèce a réalisé des progrès continus dans la réduction des déséquilibres macroéconomiques dont elle souffre depuis longtemps. L'inflation et les taux d'intérêt ont été sensiblement réduits et l'assainissement des finances publiques a permis de stabiliser la dette publique aux alentours de 110 pour cent du PIB. Néanmoins, le déficit budgétaire en pourcentage du PIB et le taux d'inflation sont encore supérieurs de 3 points de pourcentage à leurs moyennes respectives dans l'Union européenne. Après un relâchement des politiques économiques en 1996, notamment dans le domaine de l'assainissement budgétaire et de la réforme structurelle, il est aujourd'hui urgent d'accélérer le rythme des réformes.

Une demande intérieure vigoureuse stimule la croissance de la production...

L'inflation a été réduite malgré l'accélération de l'activité économique, et cela a renforcé la confiance des consommateurs et des chefs d'entreprise. La croissance de la production a atteint 2½ pour cent en 1996, soit beaucoup plus que la moyenne de l'Union européenne. La croissance, tirée par les investissements, a eu pour principal moteur l'expansion des investissements publics financés par l'Union européenne, et la construction de logements s'est vivement redressée après cinq années de récession. La consommation privée a continué de se raffermir, sous l'impulsion d'une vive progression des salaires réels et d'une augmentation de l'emploi. La fermeté de la demande intérieure a été en partie annulée par le manque de dynamisme des exporta-

tions. En dépit d'un rythme soutenu de créations d'emploi, le taux de chômage a atteint 10.4 pour cent, la reprise économique ayant incité davantage de personnes à entrer dans la population active.

... tandis que les pressions sur les coûts freinent le processus de désinflation et nuisent à la compétitivité

En dépit d'une activité plus soutenue et d'une pression persistante sur les coûts, le taux d'inflation sous-jacente (hors produits énergétiques et produits alimentaires frais) a marqué un recul progressif mais régulier, baissant d'environ 2 points de pourcentage au cours des douze derniers mois pour s'établir à 6.6 pour cent en mai 1997. La hausse de l'indice général des prix à la consommation, plus instable, s'est ralentie de façon encore plus prononcée au cours de la même période, revenant à 5.4 pour cent, son taux le plus bas depuis 1973. La stabilité du taux de change a joué un rôle déterminant à cet égard, de même que les ajustements relativement limités des prix administrés et des droits d'accise au début de 1997. Le taux de change nominal restant à peu près stable et les coûts unitaires de main-d'œuvre progressant plus vite que ceux des principaux partenaires commerciaux, les exportations et le tourisme ont enregistré de nouvelles pertes de parts de marché. Bien qu'elles fassent l'objet d'un sous-enregistrement dans la balance des paiements, en particulier celles à destination de la région des Balkans, les exportations semblent être en perte de vitesse sur leurs marchés traditionnels. Ajoutée à cela l'incidence du déphasage conjoncturel entre la Grèce et les pays partenaires, le déficit de la balance des opérations courantes s'est sensiblement creusé pour s'établir à 3.7 pour cent du PIB en 1996. La crédibilité accrue de la politique de change, conjuguée à d'importants écarts de taux d'intérêt, a incité le secteur privé à emprunter massivement en devises et les opérateurs étrangers à réaliser des investissements de portefeuille, si bien que les réserves en devises ont fortement augmenté.

*Les perspectives
pour 1997-98
demeurent
favorables...*

La croissance de la production devrait continuer de se raffermir reflétant la vigueur de la demande intérieure, en biens d'équipement notamment, et elle pourrait atteindre selon les prévisions de l'OCDE 3 pour cent en 1997 et 1998. Les autorités grecques prévoient quant à elles une croissance plus vigoureuse de $3\frac{1}{2}$ et de $3\frac{3}{4}$ pour cent en 1997 et 1998 respectivement. Comme en 1996, la croissance sera stimulée par la baisse des taux d'intérêt, par la forte progression des revenus et par des transferts plus massifs en provenance de l'Union européenne. Néanmoins, les exportations nettes neutraliseront en partie la vigueur de la demande intérieure car la croissance des exportations pourrait être inférieure à celle des marchés mondiaux. L'inflation devrait continuer à baisser progressivement, la stabilité du taux de change exerçant encore un effet de freinage sur la hausse des prix, mais la pression des coûts du travail persistera bien que la croissance des coûts unitaires de main-d'œuvre devrait se ralentir en termes nominaux. Pour 1997, la convention collective nationale prévoit des augmentations supérieures de 3 pour cent à l'objectif officiel d'inflation, et les salaires du secteur privé pourraient être influencés par les fortes hausses du traitement des fonctionnaires. Les entreprises s'efforçant de contenir les coûts de main-d'œuvre grâce à une amélioration de la productivité, le taux de chômage devrait rester à peu près stationnaire, à $10\frac{1}{2}$ pour cent. Une incertitude importante entoure les prévisions: une pression des salaires plus forte que prévu durant la reprise aurait pour effet de comprimer les bénéfices des entreprises et, partant, de freiner l'investissement. On peut craindre aussi qu'en cas de dérapages dans la mise en œuvre des ambitieux objectifs de la politique budgétaire la confiance ne soit ébranlée. En revanche, la reprise du tourisme pourrait être plus forte que prévu. En outre, la mise en œuvre rapide de la réforme structurelle, dans le domaine des privatisations par exemple, et la conclusion positive du dialogue social sur les politiques de

l'emploi pourraient avoir un effet favorable sur la confiance.

... mais le recours aux différentes composantes de la politique économique doit être rééquilibré...

La stratégie macroéconomique élaborée dans le contexte du programme de convergence pour la période 1994-1999 reposait sur trois éléments principaux: premièrement, un assainissement budgétaire permettant de ramener le déficit des administrations publiques de 14 pour cent du PIB en 1993 à moins de 3 pour cent en 1998, inversant ainsi la dynamique défavorable de la dette; deuxièmement, l'utilisation du taux de change comme point d'ancrage nominal pour orienter les anticipations d'inflation et mieux maîtriser les prix; troisièmement, l'utilisation de normes salariales dans la fonction publique pour influencer sur les négociations salariales du secteur privé et soutenir ainsi la politique du taux de change. Cette stratégie a incontestablement abouti à une réduction de l'inflation et des taux d'intérêt tout en permettant une reprise tirée par l'investissement. Cependant, la combinaison des politiques mises en œuvre reste déséquilibrée. Après plusieurs années de baisse très sensible des salaires réels jusqu'en 1993, la politique des revenus s'est relâchée et cela était vraisemblablement inévitable. En outre, après plusieurs années consécutives d'assainissement des finances publiques, les résultats budgétaires en 1996 ont été moins bons que prévu puisque le solde primaire est resté à peu près inchangé. Sans l'appui de la politique des revenus et sans assainissement budgétaire, la politique de maintien du taux de change nominal à un niveau à peu près stable – bien qu'elle ait permis de contenir l'inflation – s'est soldée par une nouvelle appréciation du taux de change réel qui a eu une incidence défavorable sur la balance des opérations courantes. Plus précisément, les coûts unitaires de main-d'œuvre en termes relatifs se sont appréciés de 20 pour cent au cours des trois dernières années; ils dépassent actuellement de 3 pour cent

le niveau record atteint en 1990. Cet indice, toutefois, surestime la perte de compétitivité globale car il ne tient pas compte de la baisse des frais financiers et des coûts des intrants. Les objectifs du gouvernement pour 1997 fournissent l'occasion de rééquilibrer la combinaison des politiques mises en œuvre, la politique budgétaire visant un ajustement sensible du solde primaire.

... et les réformes structurelles doivent être accélérées

Le gouvernement a entamé des discussions avec les partenaires sociaux sur de vastes réformes structurelles destinées à améliorer le fonctionnement du marché du travail. De nouvelles réformes s'imposent manifestement, étant donné que la loi adoptée à la fin de 1996 ne permet pas de s'attaquer à nombre des rigidités du marché du travail décrites dans le chapitre de l'*Étude* de l'an dernier intitulé *Mise en œuvre de la stratégie de l'OCDE pour l'emploi*. Les recommandations les plus importantes formulées à l'issue de cette analyse étaient les suivantes: accroître la flexibilité des salaires, en particulier en abaissant le salaire minimum pour les travailleurs les plus vulnérables et en simplifiant le processus de négociations salariales à plusieurs niveaux, réformer les dispositions en faveur de la sécurité de l'emploi et axer les politiques actives du marché du travail sur des programmes en faveur des chômeurs de longue durée. Les réformes structurelles doivent être accélérées dans plusieurs autres domaines très importants, afin de relancer la production, de faciliter la réduction de l'inflation et d'améliorer la compétitivité. En particulier, des améliorations sont nécessaires dans la gestion du secteur public, notamment en ce qui concerne le fonctionnement des entreprises publiques et des entités qui ne relèvent pas de l'administration centrale, ainsi que des banques d'État (voir plus loin). Le processus de réforme serait sans doute grandement facilité si les informations statistiques nationales étaient de meilleure qualité et disponibles rapidement.

***Les entrées
de capitaux
ont pesé
sur la politique
monétaire...***

Les conditions monétaires sont devenues beaucoup plus restrictives en 1996. La réduction de l'inflation a été rendue possible, dans une large mesure, par le maintien d'un taux de change stable, en moyenne sur l'année, vis-à-vis de l'écu. Cependant, la Banque de Grèce a dû stériliser les importantes entrées de capitaux provoquées par cette politique. L'augmentation des coefficients de réserves obligatoires et l'élargissement de leur assiette au milieu de 1996, pour la deuxième fois en 12 mois, ont temporairement permis d'éponger l'excédent de liquidités sur le marché interbancaire, mais ont eu un effet défavorable sur les marges d'intermédiation des banques. En outre, la concurrence entre les banques se renforçant et les titres publics ayant été proposés à des taux très intéressants, les taux de rémunération des dépôts, corrigés de l'inflation, sont tombés à leur plus bas niveau depuis la libéralisation des taux d'intérêt. La baisse des taux a sans doute contribué à stimuler l'expansion du marché immobilier et du marché boursier, ainsi que la consommation. La Banque de Grèce a dû absorber, en plus des liquidités injectées par le secteur privé, les liquidités créées par la conversion massive en drachmes, concentrée en fin d'année, des emprunts extérieurs accumulés par l'État.

***... et ont obligé
les autorités à
ajuster leur
stratégie***

Face à ces difficultés, la stratégie monétaire de la Banque de Grèce pour 1997 introduit plusieurs changements destinés à décourager les entrées de capitaux, en particulier les capitaux à court terme. L'élément le plus important de ce programme, la politique de taux de change s'articulera de manière plus souple autour d'un objectif de quasi-stabilité, la monnaie de référence n'étant plus l'écu, mais un panier non précisé de devises européennes. De ce point de vue, la politique monétaire sera plus sensible aux progrès réalisés pour atteindre l'objectif officiel qui est de porter l'inflation sous la barre des 3 pour cent d'ici la fin de 1998. Enfin, la

nouvelle politique d'intervention de la Banque de Grèce vise à décourager les entrées de capitaux à court terme sur le marché interbancaire. Dorénavant, des enchères hebdomadaires de prises en pension remplaceront la facilité de crédit au jour le jour comme principal moyen d'intervention, et les dépôts au jour le jour dépassant un certain plafond s'appliquant à l'ensemble du système bancaire seront rémunérés à un taux d'intérêt plus faible. Ces innovations seront sans doute salutaires à court terme, mais la solution à long terme consisterait à réduire davantage l'écart considérable sur les taux d'intérêt qui reflète, en partie, le besoin de financement du secteur public qui s'élevait à environ 10 pour cent du PIB en 1996. En attendant, une politique consistant à substituer des emprunts intérieurs à la dette extérieure contribuerait à neutraliser en partie les pressions sur la liquidité émanant des entrées de capitaux. Le renforcement de la crédibilité qui accompagnerait l'indépendance de la Banque de Grèce devrait aussi contribuer à l'efficacité de la politique monétaire. La loi s'y rapportant a été soumise au Parlement en mai 1997.

***Après des
résultats
budgétaires moins
bons que prévu
en 1996...***

Le rééquilibrage des politiques mises en œuvre dépendra pour l'essentiel de la mise en œuvre satisfaisante du programme budgétaire pour 1997. Il est vrai que les élections nationales et les grèves qui ont eu lieu en fin d'année ont sans doute contribué à creuser le déficit, mais il faut reconnaître que l'objectif de déficit budgétaire pour 1996 est loin d'avoir été atteint, tout comme celui d'une amélioration du solde primaire, équivalant à 1 pour cent du PIB. Les moins-values de recettes fiscales et non fiscales par rapport aux objectifs ambitieux témoignent des problèmes que pose la lutte contre la fraude fiscale, alors que l'imposition au forfait et les amnisties fiscales produisent des rendements de plus en plus faibles. Sur le plan des dépenses, les salaires des fonctionnaires ont fortement augmenté alors

que jusqu'en 1993 ils avaient connu plusieurs années de perte de pouvoir d'achat. En outre, les taux d'intérêt n'ont pas baissé aussi rapidement que prévu. Le déficit des administrations publiques est passé de 9.2 pour cent du PIB en 1995 à 7.4 pour cent en 1996, respectant ainsi l'objectif budgétaire du programme de convergence, mais ce résultat n'a pu être obtenu qu'en excluant du budget certains postes de dépenses représentant 1.3 pour cent du PIB. Ces modifications de pratique comptable sont en accord avec les recommandations d'Eurostat visant à mettre sur un pied d'égalité les pays membres de l'Union européenne. En dépit d'un excédent primaire de l'ordre de 4 pour cent du PIB, la dette est restée à peu près inchangée en proportion du PIB, le gouvernement ayant continué de prendre à sa charge la dette de diverses entités publiques déficitaires ne relevant pas des administrations publiques.

... il est indispensable que le budget de 1997 soit intégralement mis en œuvre

Pour 1997, la politique budgétaire vise à accroître l'excédent primaire de plus de 2 pour cent du PIB en renforçant la stratégie d'accroissement des recettes suivie au cours des trois dernières années et en recourant à de nouvelles mesures importantes de réduction des dépenses primaires. Par ailleurs, un système fiscal plus équitable est mis en place, avec un élargissement de l'assiette des impôts directs et une diminution de la part des impôts indirects. Ainsi, le budget de 1997 élimine ou réduit beaucoup de dépenses fiscales et institue des impôts sur les biens immobiliers et les revenus de titres publics. Les droits d'accise, qui sont régressifs et ont des effets négatifs sur les anticipations d'inflation, n'ont pratiquement pas été modifiés. Une meilleure gestion des actifs publics permettra d'accroître les recettes non fiscales. Sur le plan des dépenses, un plafonnement des embauches, un recours accru à des dispositifs de protection sociale soumis à condition de ressources et un resserrement des budgets des entités publiques devraient

permettre d'enrayer la hausse persistante des dépenses primaires courantes. Par ailleurs, la baisse des taux d'intérêt et le recours à des obligations à coupon zéro devraient permettre de réaliser sur les paiements d'intérêts une économie équivalant à plus de 1 pour cent du PIB. Conscient du fait que les effets initiaux des nouvelles mesures sont difficiles à évaluer, mais que celles-ci devraient progressivement élargir l'assiette des impôts et améliorer l'efficacité des dépenses, le Secrétariat de l'OCDE prévoit que de nouvelles économies équivalant à 1 pour cent du PIB seront nécessaires pour atteindre l'objectif budgétaire fixé pour cette année, à savoir un déficit des administrations publiques de 4.2 pour cent du PIB. Cependant le gouvernement grec prévoit que l'objectif budgétaire sera atteint sans adopter de nouvelles mesures. Cette évaluation repose sur les résultats budgétaires des cinq premiers mois de l'année, sur les perspectives de paiements d'intérêts moins élevés que prévu et sur des recettes non-fiscales, qui n'avaient pas été incluses dans le budget, provenant de la vente d'actifs publics.

Les nouvelles mesures d'ajustement budgétaire doivent être axées sur une réduction des dépenses...

A la suite des mesures prises dans le cadre du budget de 1997, il ne semble guère possible d'élargir rapidement l'assiette des impôts, étant donné que de nombreuses possibilités d'évasion fiscale ont été supprimées et que dans la lutte contre la fraude fiscale, les résultats ne sont obtenus que petit à petit. Parvenir à un secteur public plus réduit mais plus efficace figure aussi parmi les objectifs du gouvernement. Les initiatives récentes visant à une allocation plus efficace des dépenses primaires courantes vont dans la bonne direction et il semble indispensable qu'elles soient mises en œuvre rapidement. Néanmoins, l'accroissement des fonds disponibles au titre du deuxième Cadre communautaire d'appui oblige à maintenir le niveau des dépenses d'investissement, et il est peu probable que les dépenses

militaires diminuent. Il n'y a donc d'autre choix que de limiter les autres postes principaux de dépenses, à savoir la rémunération des agents du secteur public, les paiements d'intérêts et les dépenses de sécurité sociale. Des mesures de rationalisation permettraient d'obtenir des résultats immédiats, étant donné que les dépenses de personnel représentent un tiers des dépenses primaires courantes. Les normes de recrutement annoncées dans le cadre du budget de 1997, jointes à la mise en place d'une nouvelle grille de salaires, ne semblent pas suffisantes à cet égard car elles ne permettent pas d'économies budgétaires importantes. Étant donné que les restrictions salariales n'ont apporté qu'un répit temporaire et que le gouvernement s'est engagé à maintenir les effectifs dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la sécurité, peu d'options s'offrent en dehors d'une réforme plus fondamentale de la gestion du secteur public. Une telle réforme supposerait probablement une réduction des effectifs en termes absolus et l'instauration d'un système de rémunération au mérite, qui pourrait élargir la grille des salaires aux deux extrémités, dès lors que l'on admet qu'une rémunération adéquate est nécessaire pour retenir le personnel très qualifié.

... et la réduction de l'endettement

Une réduction rapide des paiements d'intérêts exigera que l'on s'attaque au problème de l'endettement élevé des administrations publiques, qui contribue à majorer les taux d'une prime de risque importante bien que décroissante. La réalisation d'une grande partie des ajustements budgétaires nécessaires dans un délai relativement bref, stratégie qui a été menée avec succès par un certain nombre de petits pays de l'Union européenne, permettrait d'accroître l'excédent primaire et de réduire la dette et les paiements d'intérêts. D'autres mesures visant à réduire directement la dette devraient également être mises en œuvre, notamment dans les cas où elles permettraient une amélioration générale des

performances économiques. Jusqu'à présent, le gouvernement s'est montré plutôt hésitant à privatiser, en partie pour des raisons liées à l'emploi, et a préféré une stratégie visant à améliorer l'efficacité des entreprises publiques et à en retirer des avantages sous la forme de recettes non fiscales. Cependant, les engagements pris au sein de l'Union européenne d'ouvrir les entreprises de service et de transports publics à la concurrence viendront réduire les bénéfices des monopoles. S'agissant des entreprises publiques déficitaires, opérant pour la plupart dans le secteur des transports urbains, peu de progrès ont été accomplis dans la voie d'une réduction des pertes et des subventions. Enfin, la privatisation des banques publiques permettrait d'améliorer leur efficacité et donc de réduire leurs importantes marges d'intermédiation. La privatisation des entreprises publiques et des banques éliminerait par ailleurs le besoin de nouvelles injections massives de capitaux et de reprises de dettes, qui ont fortement alourdi la dette publique.

Les pensions vont être à l'origine de problèmes budgétaires

Le régime des pensions, décrit en détail dans un chapitre spécial de la présente *Étude*, est le poste le plus important du budget, représentant 40 pour cent des dépenses primaires courantes des administrations publiques. Les ressources mobilisées, importantes et en rapide augmentation, ne peuvent être allouées à d'autres programmes sociaux. Les dépenses totales au titre des pensions dépassent d'un montant équivalent à environ 5 pour cent du PIB les cotisations versées, le déficit étant couvert par des taxes spécifiques et des transferts budgétaires. Par ailleurs, des tendances démographiques moins favorables que dans la plupart des autres pays de l'OCDE, conjuguées au processus de maturation du régime de retraite et à sa générosité, viendront alourdir dans des proportions considérables les pressions sur le budget. L'OCDE estime que les obligations auxquelles il va falloir faire face dans le cadre du système

de retraite par répartition sont parmi les plus élevées de la zone de l'OCDE. Il est donc indispensable de mettre en œuvre sans retard des réformes dans ce domaine, notamment parce que de nombreux paramètres du régime de retraite ne pourront être mis en application que progressivement, dans bien des cas sur plusieurs décennies. Différer plus longtemps de nouvelles réformes obligerait à prendre des mesures beaucoup plus brutales et douloureuses que celles que l'on pourrait introduire progressivement dès maintenant.

*Les principales
lacunes
du système
des pensions*

Les déséquilibres actuels du régime de pension tiennent à quatre particularités principales qui caractérisent le système de longue date, et qui relèvent à des degrés divers des différentes institutions d'un système très complexe et cloisonné. Premièrement, les conditions d'éligibilité étant peu restrictives, il y a un grand nombre de pensions. Le nombre de pensions primaires dépasse de 30 pour cent la population de plus de 65 ans. Deuxièmement, les pensions sont généreuses par comparaison avec les cotisations, même si, dans la plupart des cas, elles ne sont guère élevées en termes absolus, et il existe de sérieuses inégalités car certains régimes sont plus généreux que d'autres. Globalement, le taux de rendement implicite des cotisations est élevé, en particulier pour les travailleurs n'ayant pas cotisé longtemps. Troisièmement, le système incite à la fraude aux cotisations, principalement parce que la pension minimum est relativement élevée et que les conditions d'éligibilité sont peu restrictives. Quatrièmement, le cloisonnement du système, conjugué à une administration peu efficace, permet des abus et fait obstacle à la mise en œuvre des réformes.

Certaines réformes ont déjà été entreprises

Les réformes de 1990 et 1992 ont permis de réduire temporairement les tensions budgétaires et, si la politique actuelle est poursuivie, elle devrait limiter les besoins bruts de financement du système à 6 ou 7 pour cent du PIB pendant les dix prochaines années (compte tenu aussi de l'effet différé de certaines mesures incluses dans les réformes de 1990-92). Ces réformes se sont traduites par une augmentation sensible des taux de cotisation (et l'instauration de cotisations dans le cas des fonctionnaires), une révision du système d'indexation des pensions, un resserrement des conditions d'éligibilité, une augmentation de l'âge de la retraite en particulier pour les employés du secteur public et l'institution d'un système de pensions moins généreux et uniformisé pour les personnes commençant à travailler après 1992. Cependant, l'augmentation importante des coûts de main-d'œuvre non salariaux que ces réformes ont entraînée semble avoir constitué un obstacle important à l'embauche. Pour faire face à la diminution du pouvoir d'achat des pensions – de plus de 20 pour cent sur les six dernières années – la pension minimum a été indexée sur l'indice des prix à la consommation à partir de 1996. En outre, le gouvernement a institué en 1996 un complément à la pension de vieillesse minimum versé sous condition de ressources aux retraités de plus de 65 ans à faible revenu sur la base de critères d'éligibilité uniformes. Enfin, même les nouvelles règles applicables aux personnes ayant commencé à travailler après 1992 ne semblent pas suffisantes pour rétablir la viabilité du système. Les autorités ont reconnu la nécessité de réforme pour préserver la capacité du système de verser des pensions publiques compte tenu des pressions démographiques et d'autres problèmes. Dans cette perspective, un débat national a été lancé pour discuter des mesures qui pourraient être prises.

Options pour la poursuite des réformes

Si l'on se penche sur les options de réforme, ce sont les droits à pension de la génération actuelle de travailleurs qui soulèvent de sérieuses difficultés, car ils représentent environ les deux tiers des engagements futurs qu'il faudra financer dans le cadre du régime de retraite. La plupart des pays d'Europe continentale, qui se heurtent à un problème semblable mais de moindre ampleur, ont décidé de conserver un régime de retraite par répartition et d'en réduire progressivement le degré de générosité, de manière à ce que le poids de l'ajustement soit supporté à la fois par la génération actuelle et par les générations futures. Les réformes des systèmes de retraite par répartition ont surtout consisté à revoir les conditions d'éligibilité et le degré de générosité des prestations, étant donné que de nouveaux relèvements des taux de cotisation sont exclus pour éviter les effets négatifs sur l'emploi. Certains pays ont aussi opté pour une transition partielle vers des régimes de retraite par capitalisation. Cependant, la mise en place d'une telle réforme est plus facile lorsque l'économie peut supporter les ajustements budgétaires supplémentaires et l'accroissement du niveau d'endettement qu'implique l'affectation des cotisations aux caisses de retraite tandis que les pensionnés continuent de percevoir les prestations auxquelles ils ont droit.

Les réformes les plus couramment appliquées aux régimes de pension par répartition consistent à réduire l'écart entre la valeur des pensions servies et les cotisations, en incitant les travailleurs à différer leur départ en retraite. A cette fin, le taux d'accumulation des droits à pension au cours de la vie active est réduit. En Grèce, la durée de cotisation est courte, puisqu'elle est de 20 à 25 ans en moyenne pour les salariés du secteur privé et du secteur public, alors qu'elle atteint 40 ans dans certains autres pays. En outre, pour les salariés du secteur privé, la pension est calculée sur la base des gains des cinq dernières années d'activité, ce qui

constitue la période de référence la plus courte de la zone de l'OCDE, tandis que pour les fonctionnaires, la pension est calculée sur la base du dernier salaire mensuel. Même lorsque les réformes de 1990-92 auront produit tous leurs effets, le taux d'accumulation des droits restera trop élevé pour que le système soit viable. Il se situera à 2.3 pour cent par année de cotisation, alors qu'il faudrait qu'il soit réduit d'un tiers environ (et qu'il soit calculé sur une base plus raisonnable) pour que les pensions soient en rapport avec les cotisations, selon les estimations de l'OCDE.

Dans le cas de la Grèce, les conditions d'éligibilité pourraient être rendues plus rigoureuses par l'élimination des distorsions du système les plus manifestes. Le plus important serait sans doute de supprimer la période minimum de cotisation de 15 ans ouvrant droit à pension dans le secteur privé, de même que la pension minimum, et de les remplacer par un recours accru à la prestation complémentaire soumise à condition de ressources, telle que récemment instituée, ce qui protégerait les retraités à bas revenus. La raison qui avait initialement incité à choisir une période de cotisation aussi courte – à savoir le grand nombre de personnes qui n'avaient pas droit à une pension, du fait de l'urbanisation notamment – est aujourd'hui moins valable. Cette courte période minimum de cotisation associée au niveau élevé de la pension minimum constitue une incitation à la fraude aux cotisations et aux départs en retraite anticipée. S'il est vrai que des progrès notables ont été réalisés dans la lutte contre les abus (notamment en ce qui concerne les pensions d'invalidité), le fait que 40 pour cent des salariés du secteur public soient considérés comme travaillant dans « des conditions difficiles et néfastes pour la santé » suggère que des abus persistent. Avec l'introduction de nouvelles technologies dans la plupart des professions, cette disposition devrait être éliminée dans la quasi-totalité des cas. Enfin, les conditions généreuses d'éligibi-

lité qui s'appliquent aux femmes mariées, notamment celles qui ont des enfants à charge (même lorsque les réformes de 1990-92 auront produit tous leurs effets), les conditions d'attribution des pensions de réversion et les pensions des exploitants agricoles, fortement subventionnées, devraient toutes être réformées pour que les prestations soient soumises à condition de ressources, ce qui suppose une amélioration de la capacité d'administration.

***Le cloisonnement
excessif
du système
de pension
devrait également
être examiné***

Une réforme du système de pension devra aussi viser à regrouper les très nombreuses caisses et à uniformiser les pensions distribuées. A presque tous les égards, un regroupement des caisses de pension serait avantageux, car il permettrait d'assurer une plus grande équité, faciliterait la mobilité des travailleurs et réduirait sensiblement les coûts administratifs. Une telle mesure réduirait aussi les abus grâce à de meilleures possibilités de contrôle, notamment en cas de pensions multiples. Étant donné la nécessité de réduire la générosité du système, le concept de régime unifié pour les hommes et les femmes, les différents secteurs et les différentes catégories de pensions, pourrait devenir plus acceptable. Une telle unification rendrait le système plus équitable, les retraites plus généreuses étant ajustées dans de plus fortes proportions.

***L'insatisfaction
à l'égard
du système
de santé public...***

Bien que le système public de santé ne se trouve pas dans une situation aussi explosive que le régime de pension, ses dépenses absorbent une part de plus en plus importante des ressources publiques, et elles vont vraisemblablement s'accroître avec le vieillissement de la population. En dépit d'un accroissement, et d'une amélioration de la qualité, des services fournis et d'un état de santé de la population comparable à celui des autres pays de l'OCDE, les enquêtes d'opinion font ressortir que les performances globales du système public de santé sont jugées insatisfaisantes. Les

difficultés proviennent de l'insuffisance des soins préventifs ainsi que d'une offre de services et d'une couverture de la population encore inégales. Des déséquilibres considérables sont apparus par suite du manque de concurrence entre les prestataires de services de santé et du fait de la fixation des prix de la plupart des soins par le gouvernement à des niveaux excessivement bas. Le manque d'efficacité du système de santé, à un moment où l'austérité budgétaire est nécessaire, fait de la réforme dans ce domaine une priorité urgente.

... a motivé de nouvelles réformes, qui visent à améliorer les soins de santé primaires...

La mise en œuvre des mesures contenues dans le projet de loi présenté au Parlement devrait remédier à plusieurs lacunes du système. En premier lieu, la mise en place d'un réseau de centres de soins primaires devrait réduire les disparités géographiques et assurer une fonction d'orientation vers les spécialistes et les services de consultation des hôpitaux publics. Cependant, la méthode de rémunération des praticiens aura une influence déterminante sur le succès de ce réseau, en particulier dans la mesure où il sera nécessaire d'attirer des médecins de haut niveau dans les zones rurales et semi-urbaines. Il faudra pour cela que le salaire des médecins généralistes soit tel qu'il les encourage à exercer en dehors d'un grand centre urbain. L'expérience d'autres pays conduit à penser que pour amener les médecins à offrir les meilleurs services possibles, il faut recourir à une combinaison de différents types de rémunération, tels que le paiement à la capitation, le salaire ou la rémunération à l'acte.

... et la gestion des hôpitaux

La nouvelle loi va se traduire par l'introduction de gestionnaires professionnels et l'institution d'enveloppes budgétaires globales pour les hôpitaux publics. Ces innovations devraient permettre d'améliorer la gestion, actuellement peu performante en raison notamment de budgets rigides,

poste par poste, déterminés par des fonctionnaires ne travaillant pas dans les hôpitaux, de l'absence de véritables contraintes budgétaires et de dispositifs peu satisfaisants en matière de passation des marchés. Néanmoins, une nouvelle réforme devra considérer l'une des principales raisons pour lesquelles les services ne sont pas satisfaisants, à savoir la sécurité de l'emploi du personnel des hôpitaux publics – identique à celle dont bénéficient les fonctionnaires – et leur statut de salariés impliquant que le montant de la rémunération ne tient pas compte des performances. Une plus grande flexibilité des salaires et de l'emploi pour le personnel médical devra aussi être envisagée. Étant donné que les médecins du secteur public transgressent déjà les règles qui leur interdisent d'avoir une clientèle privée, autoriser partiellement cette pratique en la réglementant rigoureusement pourrait les inciter à renoncer volontairement à leur statut, comparable à celui des fonctionnaires. En outre, cela leur permettrait d'accepter des salaires inférieurs à ceux de leurs homologues du secteur privé et limiterait le recours des patients à des « dessous de table » pour obtenir l'accès à des services hospitaliers. Comme dans le cas des soins primaires, la combinaison de différentes méthodes de rémunération, en remplacement d'un salaire, devrait permettre d'améliorer la qualité des services.

Une alternative à la mise en place d'un budget global pour l'hôpital, serait de transférer les ressources budgétaires qui sont actuellement allouées directement aux hôpitaux vers les caisses de sécurité sociale afin que celles-ci puissent « acheter » des services aux hôpitaux publics. On retrouverait ainsi l'esprit initial de système. Une concurrence accrue pourrait se développer sur ce marché interne si les prix n'étaient pas fixés par l'État. La concurrence serait encore plus large avec plusieurs caisses, mais il faudrait alors supprimer l'affiliation sectorielle des caisses, unifier les prestations minimales offertes et séparer les caisses d'assu-

rance maladie des caisses de pension dont elles dépendent actuellement. Par ailleurs, il serait nécessaire de prendre des mesures pour éviter que les caisses n'acceptent que les personnes se trouvant dans un bon état de santé (et étant donc moins coûteuses que les autres). Une telle alternative nécessiterait une amélioration significative de la capacité d'administration et de réglementation.

***Le niveau élevé
des dépenses
de médicaments
a entraîné
l'adoption de
nouvelles mesures***

Le niveau élevé des dépenses consacrées aux produits pharmaceutiques, lesquelles se situent au deuxième rang de l'OCDE en pourcentage du PIB, s'explique par le fait que les médecins prescrivent de nombreux médicaments et que les prix de ceux-ci sont élevés. La mise en place d'une liste positive unique pour toutes les caisses d'assurance maladie, spécifiant les coûts journaliers de traitement, constitue un premier pas dans la réduction de la consommation. Un contrôle plus strict des ordonnances établies par les médecins permettrait également de contenir les dépenses consacrées aux médicaments. Le prix élevé de ces derniers pourrait être réduit par une diminution des importantes marges bénéficiaires des pharmaciens et des grossistes, fixées par voie administrative, ainsi que par un abaissement de diverses taxes spécifiques. Il serait aussi possible de réduire les prix en encourageant la vente de produits pharmaceutiques délivrés sans ordonnance et de produits génériques, encore peu répandus en Grèce. Le système actuel de fixation des marges bénéficiaires, en vertu duquel le prix des produits pharmaceutiques de fabrication locale est contrôlé de façon plus rigoureuse, a créé une distorsion à l'encontre de la production locale et a entraîné une forte poussée des importations. Le système de tarification devrait être révisé de manière à éliminer toute discrimination par les prix à l'encontre des producteurs locaux. Les mesures actuellement examinées par les autorités vont dans le sens des propositions formulées ci-dessus.

Résumé

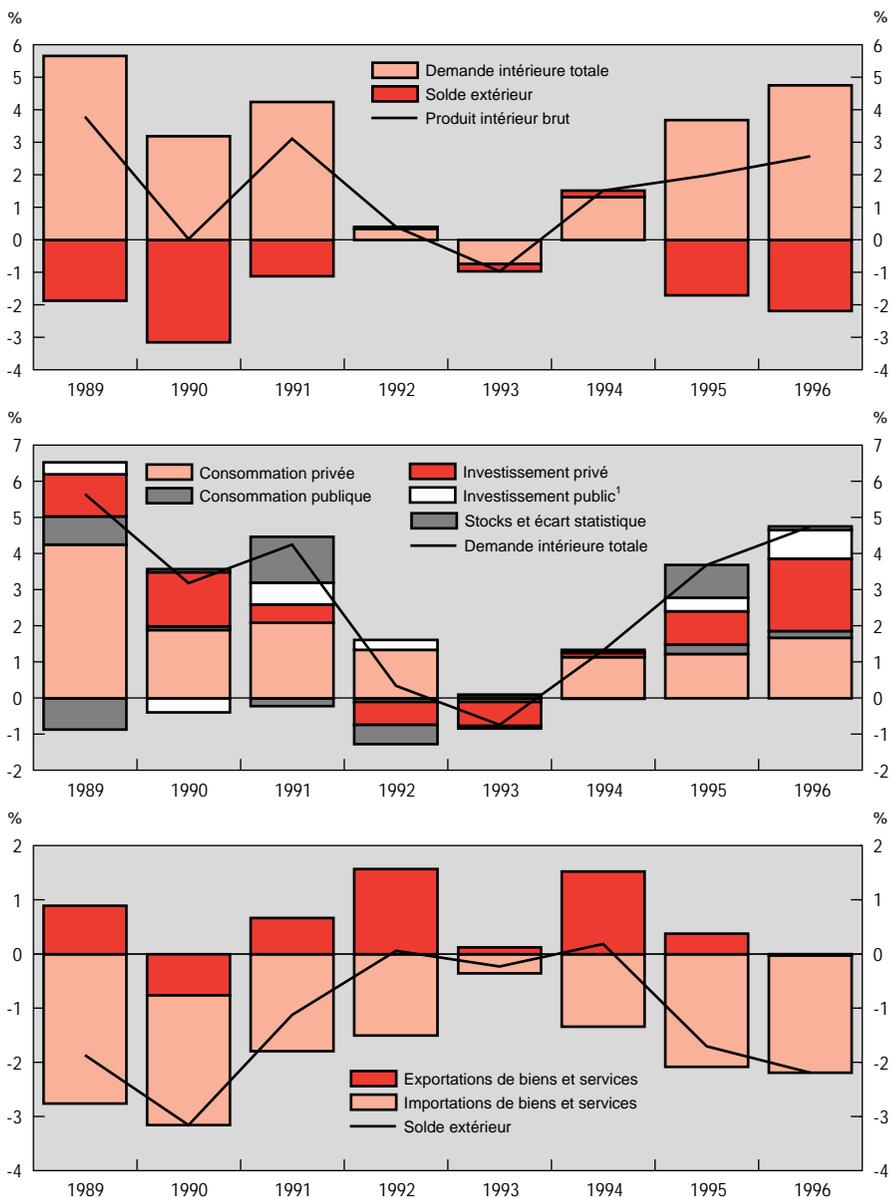
Ayant accompli des progrès louables au cours de la première moitié de la période 1994-99 couverte par le programme de convergence, l'économie grecque s'oriente vers la réalisation de l'objectif final de ce programme, à savoir une convergence suffisante pour pouvoir participer à l'Union monétaire européenne. La Grèce étant encore loin d'en satisfaire les conditions requises, les objectifs de la deuxième moitié du programme de convergence sont nécessairement plus ambitieux. De nouveaux progrès dans la réduction des déséquilibres macroéconomiques importants exigeront l'élimination des nombreux obstacles structurels encore existants qui entravent depuis longtemps le fonctionnement des marchés du travail et des marchés financiers et la gestion du secteur public. Le nouveau gouvernement a commencé à s'attaquer à bon nombre de ces problèmes, mais des décisions devront être prises et appliquées rapidement pour que la stratégie d'ajustement reste viable.

I. Évolution récente et perspectives à court terme

La situation économique s'est améliorée ces dernières années. Après une contraction marquée en 1992-93, la production s'est redressée, le taux de croissance dépassant progressivement la moyenne de l'Union européenne. Sur la même période, des progrès importants ont été réalisés sur le plan de la désinflation. A la faveur de la politique de taux de change, l'inflation, mesurée par l'indice des prix à la consommation, s'est réduite de moitié depuis 1993 et est retombée au-dessous de la barre des 10 pour cent en 1995. Elle demeure néanmoins nettement supérieure à la moyenne de l'Union européenne. En raison à la fois de l'évolution des prix relatifs et de la demande intérieure comparée à celle des principaux partenaires commerciaux, la balance courante est passée d'une position de quasi-équilibre en 1993-94 à une position largement déficitaire en 1995.

La reprise de l'économie grecque s'est confirmée en 1996, contrairement à la plupart des économies de l'Union européenne. La consommation privée et l'investissement du secteur public faisant preuve d'un dynamisme plus prononcé, ont été les principaux moteurs de la croissance, la reprise de l'investissement dans le secteur du logement donnant une impulsion supplémentaire à l'activité économique. De ce fait, la demande intérieure totale s'est accrue de plus de 4 pour cent en volume, taux le plus élevé de ces six dernières années¹. Toutefois, sous l'effet du ralentissement des exportations et d'une forte poussée des importations induite par la demande, les exportations nettes ont freiné sensiblement la progression du PIB (graphique 1). Le redressement de l'économie s'est accompagné d'une vigoureuse expansion de l'emploi, même si le taux de chômage a continué d'augmenter en raison de l'accroissement de la population active pendant la reprise. Malgré la marge croissante des ressources inutilisées sur le marché du travail, les hausses de salaires en termes réels ont été supérieures aux gains de productivité. Les pressions sur les coûts exercées par le marché du

Graphique 1. CONTRIBUTIONS A LA CROISSANCE DU PIB RÉEL



1. Investissement des administrations et des entreprises publiques.

Source : Ministère de l'Économie nationale.

travail ont été compensées par une modération des prix des biens de production importés et par une baisse des coûts financiers, ce qui a permis de réduire encore l'inflation. Le décalage de position conjoncturelle entre la Grèce et ses principaux partenaires commerciaux, conjugué aux pertes de compétitivité extérieure, s'est traduit par une nouvelle aggravation du déficit de la balance courante. Le financement de ce dernier a toutefois été plus que largement couvert par les entrées de capitaux.

Reprise généralisée de la demande intérieure

La consommation privée a continué de se redresser vigoureusement en 1996, sous l'effet principalement d'une rapide progression des salaires réels (une hausse cumulée de 10 pour cent entre 1994 et 1996). L'expansion de l'emploi et la baisse des taux d'intérêt sur le crédit à la consommation ont aussi été des facteurs favorables. Dans ces conditions, la consommation de biens durables a augmenté fortement, avec une progression d'environ 10 pour cent des achats de voitures de tourisme neuves (presque toutes importées) pour la deuxième année consécutive. Les mesures adoptées en juin 1996 ont permis de freiner la vive expansion du crédit à la consommation qui étayait la consommation². Les ventes sont néanmoins restées élevées. En outre, le doublement de la taxe d'immatriculation des véhicules particuliers n'a pratiquement pas eu d'impact sur les immatriculations de voitures neuves. Une progression marquée des revenus des ménages a aussi relancé l'investissement dans le logement, qui s'est accru de 18 pour cent en volume, après cinq années de récession. Ce retournement a été facilité par une amélioration des conditions du crédit hypothécaire, qui a contribué à l'expansion de 27 pour cent du crédit au logement. Par ailleurs, la forte baisse, en termes réels, des rendements des bons du Trésor et des dépôts à terme, en 1996, a peut-être aussi accru l'attrait de l'investissement dans le logement.

En 1996, l'investissement total des entreprises a connu une croissance à deux chiffres. La baisse des coûts financiers et le niveau peu élevé des prix à l'importation ont permis aux entreprises de conserver des bénéfices confortables malgré une hausse des coûts unitaires de main-d'œuvre supérieure à l'inflation. Les coûts financiers ont été allégés par une baisse des taux d'intérêt intérieurs, mais, facteur plus important peut-être, par un recours accru aux financements

externes. De plus, les subventions publiques à l'investissement des entreprises privées, quoique légèrement inférieures à celles 1995, ont quand même contribué à hauteur de 4½ pour cent à l'investissement des entreprises en 1996. C'est cependant l'investissement des entreprises publiques qui a été la composante la plus dynamique de l'investissement des entreprises. Sa part dans l'investissement total des entreprises est passée de 15.2 pour cent en 1995 à 18.1 pour cent en 1996 et les entreprises publiques ont contribué à hauteur d'un tiers à la croissance de l'investissement total des entreprises (tableau 1).

L'apport de la demande publique à la demande totale est resté important. La consommation publique s'est accrue pour la deuxième année consécutive, après plusieurs années de contraction (de 1991 à 1994), sous l'effet d'une progression de l'emploi dans les administrations publiques qui s'est élevée à 2½ pour cent en 1996. Le développement toujours rapide de l'investissement fixe dans le secteur des administrations publiques a été fortement soutenu par le Cadre com-

Tableau 1. **Investissement public : principales caractéristiques**

	Pourcentages		
	1995	1996	1997 Budget
Investissement public (en proportion de l'investissement total) ¹	23.5	24.2	25.5
<i>Dont :</i>			
Administrations publiques	13.9	12.9	13.4
Entreprises publiques	9.5	11.3	12.1
Part des entreprises publiques dans l'investissement des entreprises	15.2	18.1	19.7
Investissement public en pourcentage du PIB ¹	4.8	5.2	5.8
Investissement public financé conjointement avec l'UE (en proportion de l'investissement public total)	64.1	71.4	72.3
Fonds de l'UE alloués à l'investissement public (en proportion de l'investissement public total) ²	33.4	48.9	42.0
<i>Pour mémoire :</i>			
Subventions à l'investissement dans le secteur des entreprises (en proportion de l'investissement total des entreprises)	6.0	4.5	..
Taux d'absorption des fonds structurels de l'UE	71	75	..

1. Sur la base des données des comptes nationaux.

2. Sur la base des chiffres du budget. Compte tenu de la formation de capital fixe et des transferts en capital aux entités publiques et privées.

Source : Ministère de l'Économie nationale.

munautaire d'appui (CCA II) et par une intense activité de construction d'infrastructures. Les efforts déployés pour faciliter l'utilisation sans délai des fonds structurels de l'Union européenne ont permis de porter le taux d'absorption des fonds à un niveau estimé à 75 pour cent de l'objectif annuel fixé dans le CCA II, taux légèrement supérieur à celui de 1995³. Ainsi les fonds de l'Union européenne ont-ils représenté 49 pour cent de l'investissement public total en 1996, contre 33 pour cent l'année précédente.

Atonie de la production industrielle

Malgré l'expansion de la demande intérieure, la production industrielle n'a pas progressé en 1996 et a même baissé au second semestre. Cette contraction a été imputable en partie aux grèves qui ont suivi la présentation du budget de 1997. Cependant, d'autres facteurs ont joué un rôle important, en particulier la hausse marquée des coûts unitaires relatifs de main-d'œuvre alors que la politique de stabilité de la drachme était maintenue. De fait, certaines industries à forte intensité de main-d'œuvre, largement exposées à la concurrence internationale, ont vu leurs résultats se dégrader en 1996⁴. En revanche, l'activité de construction a été dynamique, en raison de l'accélération de la réalisation des projets d'investissement public et d'une forte expansion de la construction de logements. Au total, la construction a été le secteur le plus dynamique de la production, face à une stagnation de la production manufacturière, à une diminution de la production agricole et à une faiblesse persistante de l'activité dans le secteur des services.

Malgré une progression soutenue de la demande intérieure totale de 4.2 pour cent en 1996, la croissance du PIB n'a été que de 2.6 pour cent en raison de la dégradation sensible des exportations nettes. La contribution négative du solde extérieur à la croissance du PIB a atteint 2.2 points de pourcentage, reflétant en partie une reprise de l'activité plus marquée en Grèce que chez ses principaux partenaires mais aussi l'appréciation de la drachme en termes réels. Celle-ci a entraîné de nouvelles pertes de parts de marché à l'exportation et explique en grande partie la faible réaction de la production manufacturière à l'accroissement de la demande intérieure.

Dynamisme de la création d'emplois

La création nette d'emplois s'est accélérée en 1996, l'emploi total augmentant de 1.4 pour cent contre 0.9 pour cent en 1995 (tableau 2). Par suite d'une amélioration du climat des affaires dans le secteur privé, l'emploi manufacturier a connu une légère progression au premier semestre de 1996 après des licenciements massifs de 1989 à 1994 et une quasi-stabilisation en 1995. Le recrutement dans les administrations publiques a donné une impulsion supplémentaire à la création d'emplois. La création totale d'emplois restant vive, la productivité ne s'est accrue que de 1/4 pour cent. Le taux de chômage a néanmoins augmenté de près d'un demi-point en 1996 pour s'établir à 10.4 pour cent⁵. Les flux migratoires – liés en partie aux développements économiques et sociaux en Albanie et dans d'autres régions d'Europe orientale – ont gonflé la population en âge de travailler tandis que le taux d'activité a augmenté du fait de la reprise économique. L'offre de main-d'œuvre s'est peut-être accrue aussi sous l'effet de

Tableau 2. **Marché du travail : évolution récente**

Variations annuelles en pourcentage¹

	1993	1994	1995	1996
Population active civile	2.1	1.8	1.3	1.8
Taux d'activité	59.9	60.6	62.7	63.5 ²
Taux de chômage	9.7	9.6	10.0	10.4
Emploi total	1.0	1.9	0.9	1.4
<i>Dont :</i>				
Agriculture	-1.6	-0.5	-1.0	-0.3
Industrie	-10.0	-0.5	-0.9	..
Services	7.9	3.9	2.4	..
Emploi salarié	2.2	1.9	2.1	2.2 ²
Emploi salarié dans le secteur privé	2.8	2.1	2.4	1.0
Secteur public ³	0.9	1.5	1.5	2.5
<i>Dont :</i> Administrations publiques ³	0.9	0.3	2.0	3.7
<i>Dont :</i> Éducation ³	3.0	3.5	2.1	2.7
Entreprises et banques publiques ³	1.1	4.4	0.3	-0.6

1. Sauf pour le taux d'activité et le taux de chômage.

2. Estimations.

3. Fin de période.

Source : Données communiquées par les autorités nationales et estimations de l'OCDE.

l'intensification des politiques actives en faveur du marché du travail, qui incluent des incitations à la formation. Au total, le taux d'activité est passé d'un peu moins de 60 pour cent en 1993 à 63.5 pour cent en 1996 – niveau qui reste faible par rapport à ceux des autres pays.

Poursuite de la désinflation malgré les tensions sur les coûts de main-d'œuvre

Pour la troisième année consécutive, les coûts unitaires de main-d'œuvre ont augmenté en termes réels, malgré un sous-emploi de plus en plus important sur le marché du travail, freinant ainsi le processus de désinflation. Cette évolution a été imputable, en partie à l'accélération des salaires dans la fonction publique qui ont enregistré sur la période 1994-96 une hausse de 8 pour cent en termes réels (tableau 3). Pour 1996, la politique des revenus pour les fonctionnaires devait initialement être assez restrictive (prévoyant un relèvement des salaires de 2.5 pour cent en janvier et de nouveau en juillet, l'objectif d'inflation étant fixé à 5 pour cent en fin d'année)⁶. Toutefois, la hausse des salaires des fonctionnaires a été beaucoup plus forte – de près de 15 pour cent – en raison notamment de l'octroi de primes par certains ministères. Sur la même période, les hausses de salaires dans les entreprises et les banques publiques se sont alignées sur celles des fonctionnaires. Dans ce contexte, et jouissant de bénéfices confortables, les entreprises du secteur privé ont accordé en 1996 des augmentations de salaires de 2 pour cent en termes réels.

En raison principalement des rigidités du marché du travail, le processus de désinflation a été lent mais régulier, le taux d'inflation sous-jacente (qui ne tient pas compte des prix de l'énergie et des produits alimentaires frais) revenant de 9.4 pour cent en 1995 à 8.0 pour cent en 1996. Le taux d'inflation mesuré par l'indice général des prix à la consommation, a été plus instable et n'a pas baissé avant les deux derniers mois de 1996. De 7.9 pour cent en 1995, il s'est établi à 7.3 pour cent en 1996, dépassant de près de 2.3 points de pourcentage l'objectif du gouvernement⁷. Indépendamment des pressions sur les coûts de main-d'œuvre, plusieurs facteurs ont temporairement ralenti la désinflation. Premièrement, les prix des produits alimentaires et du pétrole ont augmenté notablement en 1996, ce qui a majoré les prix à la consommation tandis que l'inflation sous-jacente baissait. Deuxièmement, les hausses de loyer ont continué d'être supé-

Tableau 3. **Prix et salaires**

Variations en pourcentage

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Prix						
Indices implicites de prix						
PIB	19.8	14.6	14.1	10.9	9.3	8.8
Consommation privée	19.7	15.0	13.7	10.8	9.3	8.5
Prix à la consommation ¹						
Moyenne de la période	19.5	15.9	14.4	10.9	8.9	8.2
Fin de période	18.0	14.4	12.1	10.6	7.9	7.3
Inflation sous-jacente ²						
Moyenne de la période	..	16.2	14.9	11.0	9.4	8.0
Fin de période	..	15.2	12.6	10.5	8.6	7.4
Prix de gros, total	16.7	11.3	11.9	8.7	7.8	6.1
<i>Dont :</i>						
Exportations	10.7	6.4	11.3	8.7	10.2	5.6
Importations	14.6	12.6	12.2	9.2	7.0	1.6
Industrie	17.7	14.7	13.4	7.5	8.1	7.1
Salaires						
Masse salariale totale (comptes nationaux) ³	14.4	10.6	11.0	14.0	15.1	13.2
Coût unitaire de main-d'œuvre (comptes nationaux) ^{3,4}	11.0	10.2	12.1	12.3	12.8	10.3
Secteur manufacturier, ouvriers ⁵	16.7	13.7	10.5	13.2	13.3	10.0 ⁶
Fonctionnaires	10.6	11.7	12.2	9.4	11.7	15.3
Employés des banques ⁷	16.5	1.4	19.1	17.5	13.1	13.0 ⁸
Employés des entreprises publiques	14.5	7.5	9.7	18.8	10.9	14.1
Salaires minimum, ouvriers	14.4	11.3	12.0	12.6	9.4	7.8
<i>Pour mémoire :</i>						
Taux de change effectif	-11.8	-8.3	-9.2	-7.1	-3.5	-1.1
Taux de change effectif en termes réels ⁹	-6.1	-3.3	-5.2	3.9	7.4	6.9

1. Sur la base du système de poids pour l'année 1988 avant 1994 et sur la base du système de poids pour l'année 1994 après.

2. A l'exception des produits alimentaires frais et des produits énergétiques. Sur la base du système de poids pour l'année 1988 avant 1995 et sur la base du système de poids pour l'année 1994 après.

3. Estimation pour 1996.

4. Rémunération totale des salariés divisée par le PIB réel.

5. Revenus hebdomadaires.

6. Taux de croissance en rythme annuel pour la période de janvier à juin 1996.

7. De octobre à octobre.

8. Estimation basée sur les comptes de résultat annuels des banques, comparée avec les données du Service national de statistiques pour les années précédentes.

9. Pondéré par les coûts unitaires de main-d'œuvre.

Source : Banque de Grèce et Service national de statistiques de la Grèce.

rieures à l'inflation alors que le marché du logement s'est redressé. Afin de contrer ces facteurs, les hausses des tarifs publics ont été limitées. Plus précisément, les tarifs publics ont été gelés au deuxième semestre et ils ont augmenté de

6.5 pour cent en 1996. Par ailleurs, une réduction temporaire des droits d'accise sur les carburants a été appliquée pendant les neuf derniers mois de l'année. Néanmoins, le principal facteur de désinflation a été la politique de « drachme forte », qui a contribué à réduire le coût des biens intermédiaires importés. Du fait du niveau peu élevé des prix internationaux, les prix de gros pour les produits importés n'ont augmenté que de 1.6 pour cent en 1996, et à la fin de l'année le taux d'inflation sur 12 mois était négatif (graphique 2). L'atténuation des pressions sur les marges bénéficiaires des entreprises a aussi résulté de la baisse des taux d'intérêt intérieurs et d'une plus grande facilité d'accès à l'emprunt extérieur, moins coûteux.

Le processus de désinflation a commencé de s'accélérer au début de 1997 et, en mai, la hausse sur 12 mois de l'indice général des prix à la consommation est tombé à 5.4 pour cent, son niveau le plus bas depuis 25 ans. Cette évolution a résulté principalement d'une correction à la baisse des prix des produits alimentaires, qui avaient atteint un sommet au début de 1996. De plus, les relèvements des droits d'accise et des tarifs publics en début d'année ont aussi été moins marqués qu'en 1996⁸. En revanche, le taux d'inflation sous-jacente s'établissait à 6.6 pour cent en mai 1997, soit 1¼ de point au-dessus du taux d'inflation mesurée par l'indice général des prix à la consommation, mais près de 2 points en moins par rapport à mai 1996.

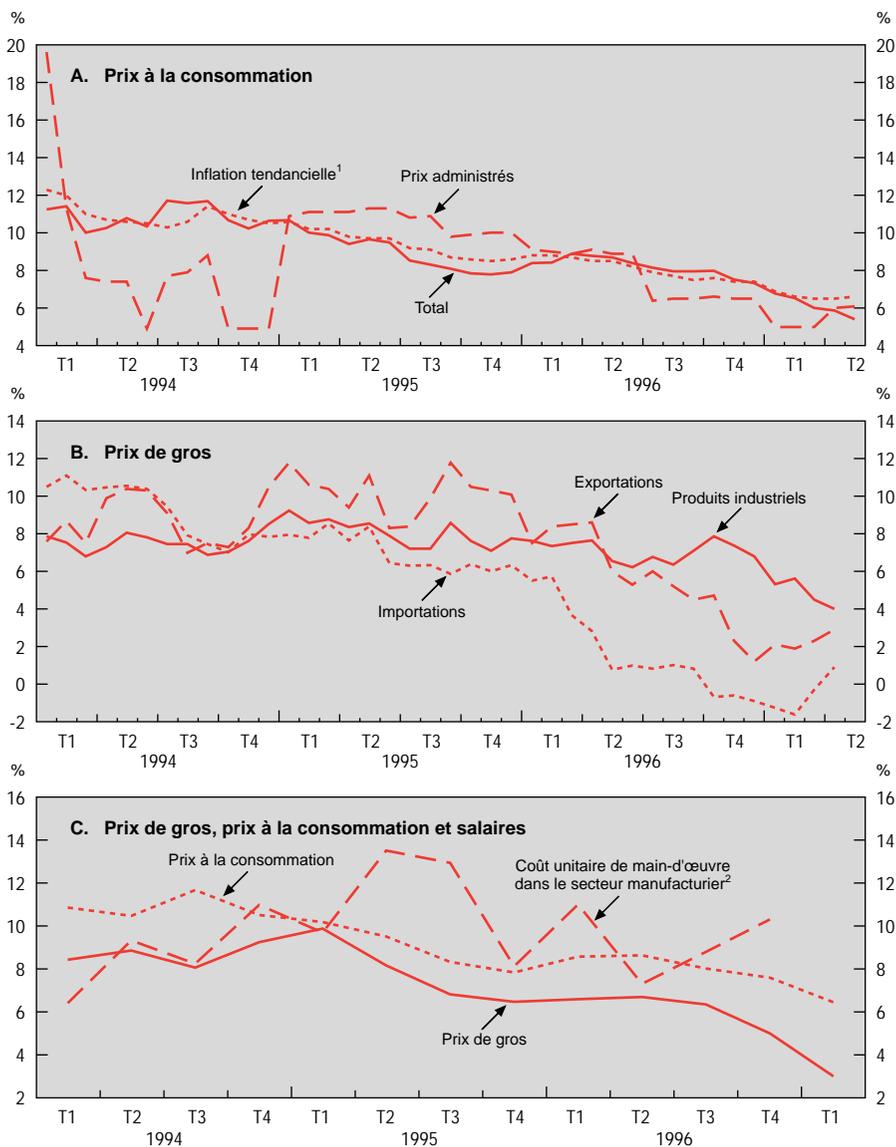
Aggravation du déficit de la balance courante

Le déficit de la balance courante s'est creusé notablement en 1996, atteignant 3.7 pour cent du PIB, après s'être établi à 2.5 pour cent en 1995 et revenant d'une position de quasi-équilibre en 1994. Cette dégradation a été imputable à un élargissement du déficit commercial et à une rapide contraction du solde du tourisme. Le déficit de la balance courante a été plus que largement financé par des entrées de capitaux privés, ce qui a permis de constituer rapidement des réserves en devises, lesquelles couvraient près de huit mois et demi d'importations à la fin de 1996 (tableau 4).

Les exportations de biens et de services (dans l'optique des comptes nationaux) sont restées stationnaires en volume en 1996, en raison notamment du ralentissement de l'activité économique chez les principaux partenaires commerciaux européens de la Grèce. La Grèce a toutefois continué de perdre

Graphique 2. PRIX ET SALAIRES

Variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente



1. Indice des prix à la consommation à l'exception des produits alimentaires frais et des produits énergétiques. Rupture dans les séries en janvier 1995.
 2. Estimations de la Banque de Grèce pour le troisième et le quatrième trimestres de 1996.
- Source : Banque de Grèce et estimations du Secrétariat de l'OCDE.

Tableau 4. **Balance des paiements**

Millions de dollars des États-Unis

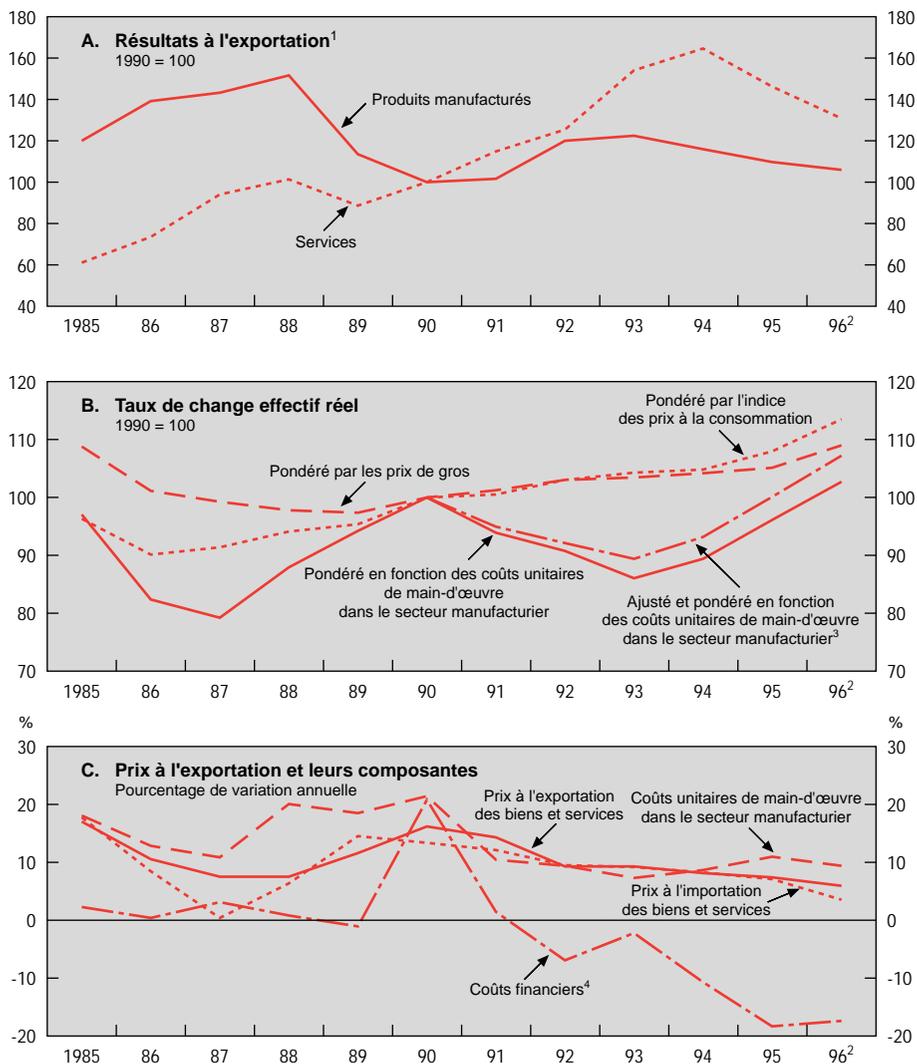
	1993	1994	1995	1996
Balance commerciale	-12 581	-13 523	-17 146	-18 366
(pourcentage du PIB)	(-13.7)	(-13.8)	(-15.0)	(-15.0)
Balance pétrolière	-1 414	-1 337	-1 739	-2 228
Balance commerciale hors pétrole	-11 168	-12 186	-15 407	-16 138
Exportations (f.a.b.)	4 501	4 613	5 292	5 118
Importations (c.a.f.)	15 668	16 799	20 699	21 256
Balance des opérations invisibles (net)	11 865	13 401	14 295	13 826
Crédits	17 023	18 767	20 770	20 444
<i>Dont :</i>				
Tourisme	3 335	3 905	4 136	3 723
Transports maritimes	1 920	1 957	2 190	2 263
Envois de fonds des travailleurs immigrés	2 431	2 657	3 071	2 996
Transferts nets de l'UE	4 085	4 307	4 968	5 057
Débits	5 158	5 366	6 475	6 618
<i>Dont :</i> Paiements d'intérêts, dividendes et profits	2 086	2 102	2 683	3 003
Balance des opérations courantes	-716	-122	-2 850	-4 539
(pourcentage du PIB)	(-0.8)	(-0.1)	(-2.5)	(-3.7)
Compte des opérations en capital (net)	4 400	6 904	3 162	8 657
Secteur privé	1 626	3 785	2 342	7 216
Entreprises	1 981	2 757	5 396	10 177
Immobilier	946	956	1 040	1 044
Autres capitaux à long terme	-618	348	-847	1 666
Dépôts en devises	46	60	-2 116	-603
Banques commerciales et crédits fournisseurs	-351	311	555	285
Remboursement du capital	-379	-647	-1 687	-5 353
Secteur public	2 774	3 118	820	1 441
Moyen et long terme				
Banque de Grèce	3 915	0	0	0
Administration centrale	1 229	4 738	4 108	9 755
Entreprises et banques publiques	632	959	623	872
Remboursement du capital	-3 437	-3 456	-4 756	-6 196
Crédits fournisseurs	-11	3	0	0
Court terme (net)	446	873	845	-2 990
Erreurs et omissions	-663	-415	-342	77
Balance des paiements	3 021	6 367	-30	4 195
<i>Pour mémoire :</i>				
Réserves officielles (encours en fin d'année)	8 694	15 432	15 736	19 177
Nombre de mois d'importations de biens et services couverts par les réserves officielles (y compris le pétrole)	5.0	8.4	7.1	8.3

Source : Banque de Grèce.

d'importantes parts de marché à l'exportation, tant pour les biens que pour les services, en raison d'une érosion de sa compétitivité internationale due à l'appréciation du taux de change effectif réel (corrigé des coûts unitaires relatifs de main-d'œuvre) de 20 pour cent au total sur la période 1993-96 (graphique 3)⁹. Les pertes de parts de marché pour l'exportation de biens se sont établies à environ 10 pour cent sur la période 1993-96. Dans l'optique de la balance des paiements, les résultats à l'exportation ont été encore moins bons. Les exportations de marchandises ont accusé un recul de près de 4 pour cent en volume en 1996, au lieu d'une progression de 2½ pour cent, selon les chiffres préliminaires, dans l'optique des comptes nationaux. Il est généralement admis, cependant, que les chiffres calculés sur la base des paiements sous-estiment les exportations, surtout en ce qui concerne les échanges libellés en drachmes avec les pays des Balkans, et que ce biais s'accroît depuis le début des années 90¹⁰. Déterminer exactement l'évolution des exportations est encore rendu plus difficile par le fait que les autorités grecques ont indiqué que les statistiques commerciales utilisées à des fins budgétaires font apparaître un niveau d'exportations en 1996 sensiblement plus élevé que celui pris en compte dans les estimations préliminaires établies pour les comptes nationaux. Si l'on peut avoir des doutes quant au niveau global des exportations, leur composition semble s'être modifiée au profit de marchés moins concurrentiels en dehors de l'OCDE¹¹. Dans le secteur du tourisme, la diminution des recettes s'est accélérée en 1996 pour atteindre environ 14 pour cent en termes réels, taux presque deux fois plus élevé qu'en 1995. Si l'on mesure le volume des services touristiques par le nombre de nuitées dans des hôtels et établissements du même type, la Grèce a enregistré une baisse estimée à 8 pour cent en 1996, contre une progression de 8 pour cent pour l'Italie et l'Espagne réunies (graphique 4)¹². Les arrivées de touristes en Grèce ont diminué plus rapidement, de 11.3 pour cent sur la période de sept mois terminée en juillet par rapport à la même période de 1995¹³. La diminution en termes absolus des envois de fonds des travailleurs à l'étranger a aussi contribué à la dégradation de la balance des opérations courantes tandis que les transferts nets de l'Union européenne sont restés à peu près stables en proportion du PIB.

En ce qui concerne les paiements, la reprise économique et l'évolution des prix relatifs en faveur des produits étrangers ont gonflé les importations de marchandises¹⁴. L'accélération progressive de la consommation privée s'est traduite par des importations massives de voitures et d'autres biens durables. Par

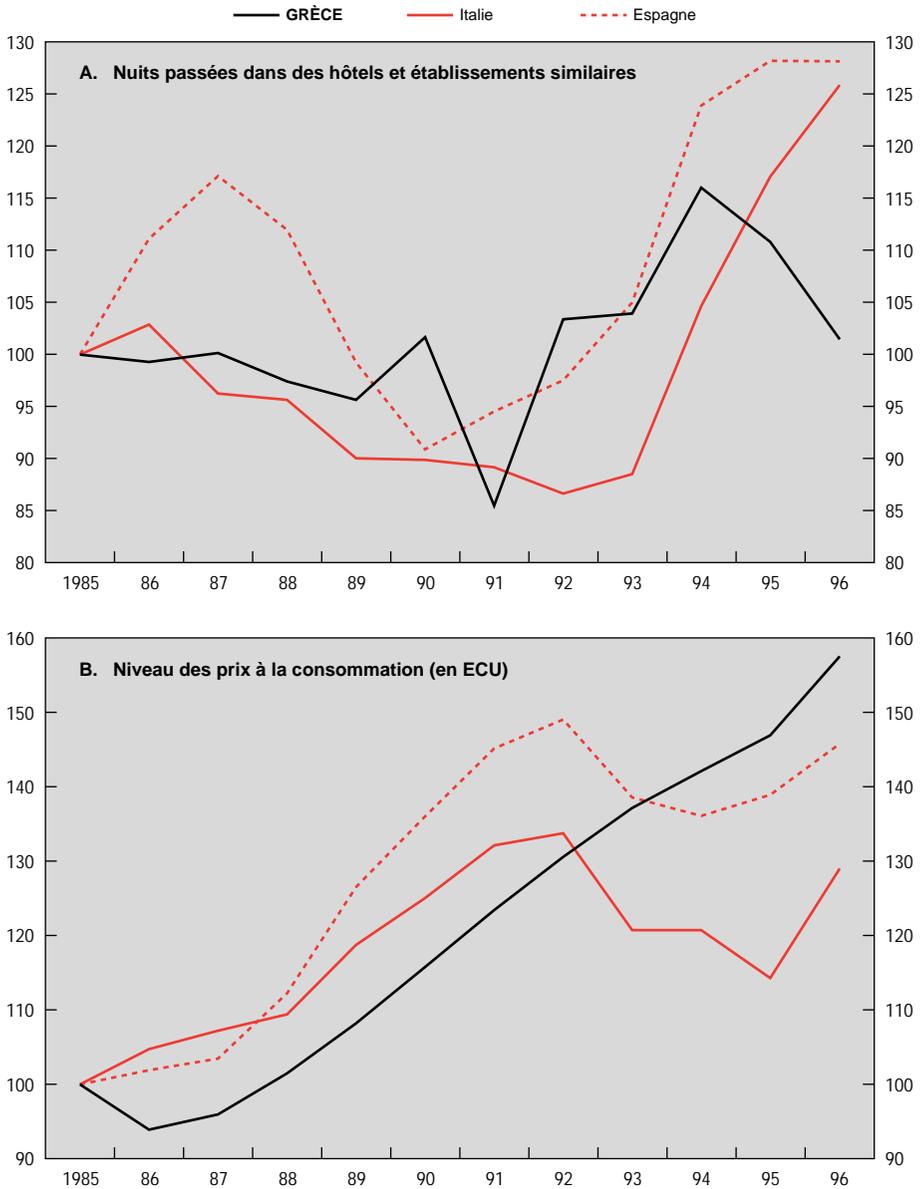
Graphique 3. **COMPÉTITIVITÉ ET RÉSULTATS A L'EXPORTATION**



1. Les résultats à l'exportation sont définis comme le rapport entre les exportations en volume et les marchés à l'exportation, sur la base des statistiques douanières.
2. Estimations.
3. Compte tenu des cotisations de sécurité sociale.
4. Les variations des coûts financiers sont mesurées approximativement par les variations du taux des bons du Trésor à 12 mois.

Source : Banque de Grèce et Secrétariat de l'OCDE.

Graphique 4. **TOURISME**
1985 = 100



Source : OCDE (1997), Politique du tourisme et tourisme international dans les pays de l'OCDE 1995-1996, Paris.

ailleurs, avec l'augmentation des investissements en machines et outillage pour la deuxième année consécutive, les importations de biens d'équipement sont aussi restées vigoureuses. Enfin, la forte hausse des prix internationaux du pétrole a accru les importations nettes de pétrole de 0.3 pour cent du PIB. Ainsi, les importations de biens et de services, en proportion de la demande intérieure totale, sont passées de 29.0 pour cent en 1993 à 31.5 pour cent en 1996 exprimées en prix constants. L'aggravation du déficit de la balance courante a été

Tableau 5. **Dettes extérieures et service de la dette**

Millions de dollars des États-Unis

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
	Dettes extérieures					
Total	29 401	29 745	32 269	39 538	41 973	42 474
Administrations publiques	19 729	19 848	22 948	28 275	30 589	30 780
<i>Dont :</i>						
Long terme	16 612	16 595	18 473	22 498	23 558	27 180
Court terme	671	454	1 446	2 272	3 150	160
Dettes militaires	2 446	2 799	3 029	3 505	3 881	3 440
Secteur des entreprises ¹	9 672	9 897	9 321	11 263	11 384	11 694
<i>Dont :</i>						
Banques et entreprises publiques	7 016	6 803	6 645	8 321	7 915	7 966
	Service de la dette extérieure					
Administrations publiques ²	3 066	5 298	4 268	4 316	5 944	6 783
Paiements d'intérêts	1 420	1 823	1 566	1 617	2 047	2 193
Remboursement du capital	1 646	3 475	2 702	2 699	3 897	4 590
Secteur des entreprises	1 454	1 492	1 532	1 773	2 989	7 584
Paiements d'intérêts	516	439	418	369	443	625
Remboursement du capital	938	1 053	1 114	1 404	2 546	6 959
Service total de la dette	4 520	6 790	5 800	6 089	8 933	14 367
	Pourcentages					
<i>Pour mémoire :</i>						
Ratio de la dette au PIB	32.9	30.3	35.0	40.3	36.7	34.6
Ratio des paiements d'intérêt ^{2,3}	10.7	11.8	11.0	10.1	11.5	13.3

1. Dette extérieure des banques et des entreprises publiques et des crédits fournisseurs non garantis privés. Une part importante de l'emprunt extérieur du secteur privé en est exclu.

2. Y compris les obligations et les prêts à long terme.

3. Calculé comme les paiements d'intérêt en pourcentage de la somme des exportations de biens et des recettes des opérations invisibles (hors transferts nets de l'Union européenne).

Source : Banque de Grèce.

imputable aussi, pour une grande part, à l'alourdissement considérable des paiements d'intérêts, de dividendes et de bénéfices, qui ont augmenté de 16.8 pour cent en drachmes, en raison d'importants emprunts extérieurs du secteur des entreprises. De ce fait, le ratio paiements d'intérêts/recettes d'exportations (compte non tenu des transferts nets de l'Union européenne) est passé de 11½ pour cent en 1995 à 13½ pour cent en 1996 (tableau 5).

Les entrées de capitaux privés ont été supérieures au déficit de la balance courante tandis que les emprunts extérieurs nets du secteur public sont restés peu importants. La crédibilité accrue de la politique de stabilité du taux de change, conjuguée à des différentiels importants de taux d'intérêt, a contribué à attirer massivement des capitaux, correspondant pour l'essentiel à des emprunts à court terme des entreprises grecques. Toutefois, les investissements étrangers de portefeuille dans des titres publics et sur le marché interbancaire ont aussi enregistré une vigoureuse progression. En 1995-96, les entrées nettes de capitaux privés ont atteint près de 10 milliards de dollars EU, soit l'équivalent de 7½ pour cent du PIB. Les emprunts extérieurs bruts du secteur public ont marqué une légère hausse, en raison d'un allongement de la structure des échéances et, dans une moindre mesure, d'un recours accru des entreprises publiques à l'emprunt extérieur. Par suite des entrées de capitaux, les réserves de change sont passées à 19.2 milliards de dollars EU à la fin de 1996, contre 15.7 milliards un an plus tôt, couvrant ainsi près de huit mois et demi des importations de biens et de services non facteurs de l'année en cours. Néanmoins, avec le recours accru à l'emprunt extérieur, la dette extérieure totale s'est établie à un niveau estimé à plus d'un tiers du PIB¹⁵.

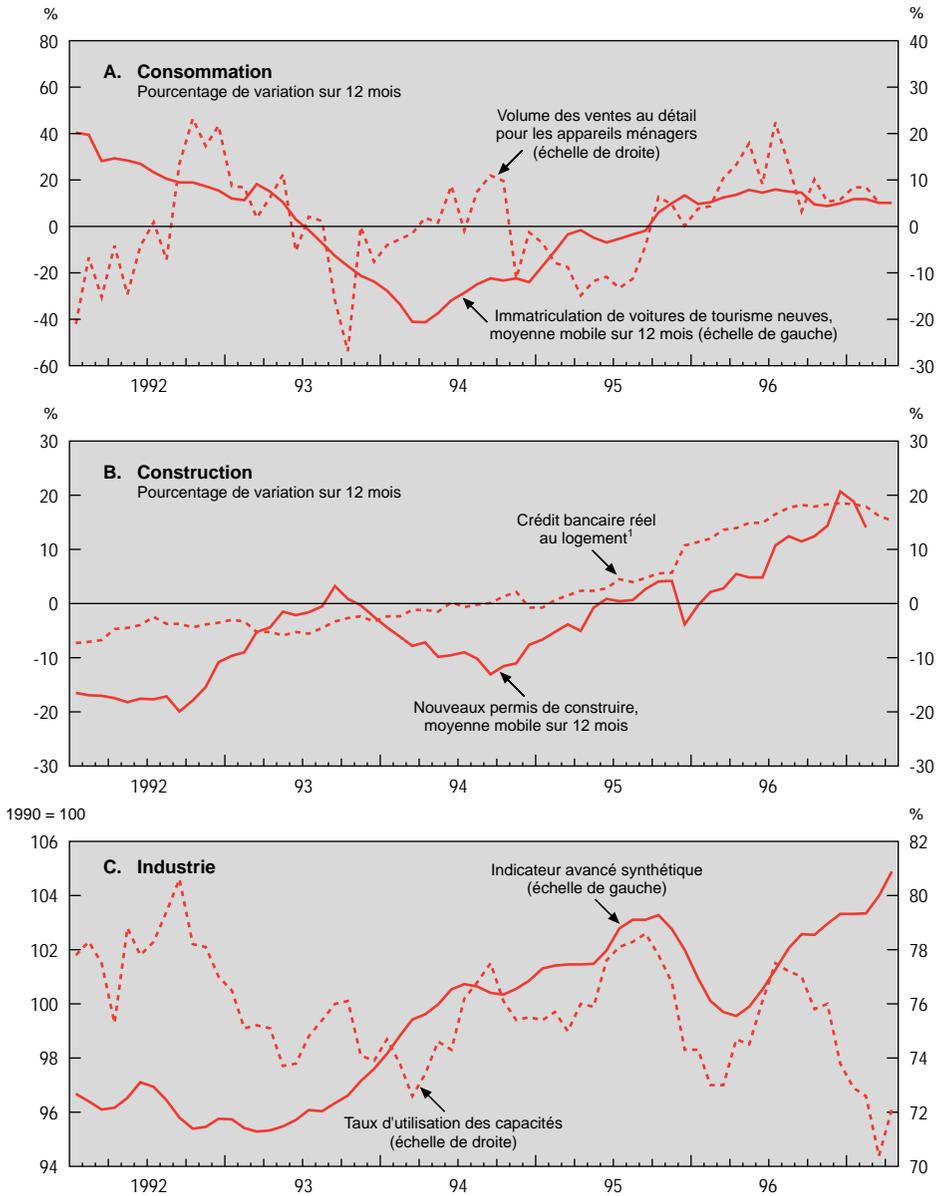
Perspectives pour 1997-98

Au cours des trois dernières années, la croissance a eu pour principal moteur l'investissement, stimulé par une baisse des coûts de financement et par une utilisation accrue des fonds structurels de l'Union européenne. A son tour, l'amélioration des perspectives économiques a été à l'origine d'un regain de confiance des consommateurs et des chefs d'entreprise et d'un essor du marché boursier qui a connu une croissance de près de 70 pour cent au cours des cinq premiers mois de 1997. La plupart des indicateurs économiques laissent prévoir une nouvelle accélération graduelle de la croissance de la production en 1997. La consomma-

tion continue de progresser, comme en témoigne la nette augmentation du nombre d'immatriculations de voitures neuves et le dynamisme des ventes au détail d'appareils ménagers. La vigoureuse reprise sur le marché du logement se poursuit, avec une forte progression du nombre de permis de construire délivrés pour des logements neufs et un taux toujours élevé d'expansion du crédit bancaire en termes réels. Par ailleurs, le taux de rendement des autres actifs (financiers notamment) demeure bas, continuant ainsi d'orienter l'épargne des ménages au profit de l'investissement en logement. Les indicateurs de l'investissement des entreprises sont mitigés et laissent entrevoir un affaiblissement continu des activités soumises à la concurrence internationale, où l'utilisation des capacités a accusé une baisse prononcée à la fin de 1996 et au début de 1997. Néanmoins, les indicateurs composites avancés de l'activité des entreprises et de la demande de biens intermédiaires importés restent orientés à la hausse (graphique 5). L'expansion de la production devrait être encore stimulée par l'augmentation du taux de déboursement pour le programme d'investissement public. Le cadre de l'action gouvernementale devrait être légèrement restrictif en 1997 et 1998, la politique budgétaire – fondée sur le budget de 1997 et son prolongement en 1998 – restant à peu près neutre et la politique monétaire, fondée sur la politique du taux de change, ayant une orientation assez restrictive.

La croissance de la production devrait continuer de se renforcer en s'appuyant sur une vigoureuse demande intérieure, surtout dans le domaine de l'investissement, et elle devrait dépasser 3 pour cent en 1998 (tableau 6). Les projets financés par les fonds de l'Union européenne devraient donner une forte impulsion à l'investissement public, tandis que des taux d'intérêt moins élevés devraient continuer de stimuler l'investissement dans le secteur du logement. Une baisse des coûts financiers et le niveau peu élevé des prix des biens intermédiaires importés devraient permettre aux entreprises de conserver des bénéfices confortables, étayant ainsi leurs investissements. La croissance tirée par l'investissement sera sans doute encore renforcée par un redressement régulier de la consommation privée, alimentée par une nouvelle progression du revenu disponible. Dans le secteur extérieur, la conjoncture internationale semble devoir s'améliorer et l'on s'attend à une expansion des marchés d'exportation de 7 pour cent en 1997 et 1998 et à une reprise du tourisme après les mauvais résultats de 1996. Globalement, une progression marquée de la demande intérieure devrait être en partie compensée par le freinage exercé par la politique de stabilité du taux de

Graphique 5. INDICATEURS AVANCÉS



1. Corrigé de l'indice des prix à la consommation.

Source : Banque de Grèce et OCDE, Principaux indicateurs économiques.

Tableau 6. **Perspectives à court terme**

	1996	1997	1998
	Pourcentages de variation		
Consommation privée	2.2	2.4	2.7
Consommation publique	1.4	1.0	0.5
Formation brute de capital fixe	12.0	11.8	11.1
Formation de stocks et erreur statistique ¹	0.1	0.0	0.0
Demande intérieure totale	4.2	4.3	4.4
Exportations de biens et services	-0.1	4.0	4.3
Importations de biens et services	6.2	7.6	7.8
Solde extérieur¹	-2.2	-1.9	-2.1
PIB à prix constants	2.6	3.0	3.1
Indice implicite du prix du PIB	8.8	6.8	5.8
Indice implicite du prix de la consommation privée	8.5	6.0	5.4
Coûts unitaires de main-d'œuvre, économie dans son ensemble	10.4	7.9	6.4
Emploi total	1.4	1.3	1.3
Taux de chômage (pourcentage)	10.4	10.4	10.5
	En pourcentage du PIB		
Balance des opérations courantes	-3.7	-3.5	-4.0
Hors transferts officiels nets	-7.8	-8.0	-8.6
Administrations publiques			
Solde primaire net	4.1	4.9	4.7
Besoin de financement	-7.4	-5.2	-4.0

1. Contribution aux variations du PIB réel, en pourcentage du PIB réel de la période précédente.

Source : Ministère de l'Économie nationale et prévisions de l'OCDE.

change sur les exportations nettes. Dans ces conditions, le déficit de la balance courante, sur la base des paiements, devrait se creuser progressivement pour s'établir à 4 pour cent du PIB en 1998, et à environ 8 pour cent du PIB si l'on ne tient pas compte des transferts nets de l'Union européenne.

L'inflation devrait continuer de se ralentir à un rythme modéré. Même si la politique de taux de change continue d'exercer une pression à la baisse sur les prix, les tensions sur les coûts auront un effet contraire. Dans le secteur privé, conformément à la convention collective, les salaires minimums augmenteront à un taux supérieur de 3 pour cent à l'objectif d'inflation fixé par le gouvernement pour 1997, avec la possibilité de hausses supplémentaires au niveau des entre-

prises. Par ailleurs, de fortes hausses de salaires dans le secteur public en 1996 et le passage à un nouveau barème de rémunération dans la fonction publique en 1997 pourraient influencer sur les négociations salariales dans le secteur privé en 1998. La rigidité des salaires réels, malgré la sous-utilisation importante des ressources sur le marché du travail, devrait limiter la création d'emplois du fait que les entreprises cherchent à obtenir des gains de productivité, ce qui maintiendrait le taux de chômage pratiquement stable aux alentours de 10¹/₂ pour cent.

Plusieurs risques non négligeables sont associés à ces prévisions. Le principal risque provient du marché du travail, où l'éventualité de hausses de salaire en termes réels plus fortes que prévu, et peut-être supérieures aux gains de productivité, pourrait renforcer les tensions sur les prix. Ce facteur, conjugué à la politique de taux de change, exercerait une pression sur les marges bénéficiaires des entreprises, surtout celles opérant dans des secteurs soumis à la concurrence internationale, et affaiblirait l'investissement des entreprises et l'emploi. Enfin, un dérapage dans le processus d'assainissement des finances publiques pourrait saper la confiance des consommateurs et des chefs d'entreprise, inverser la récente réduction des différentiels d'intérêt et freiner la reprise de la consommation privée et de l'investissement résidentiel. A moyen terme, si ces pressions s'accumulent, l'orientation actuelle dans l'utilisation des différentes composantes de la politique économique pourrait devenir insoutenable. Du côté positif, la reprise du tourisme pourrait être plus forte que prévu. En outre, la mise en œuvre rapide de la réforme structurelle, dans le domaine des privatisations notamment, et la conclusion positive du dialogue social sur les politiques d'emploi amélioreraient la confiance.

II. Politiques macroéconomiques et structurelles

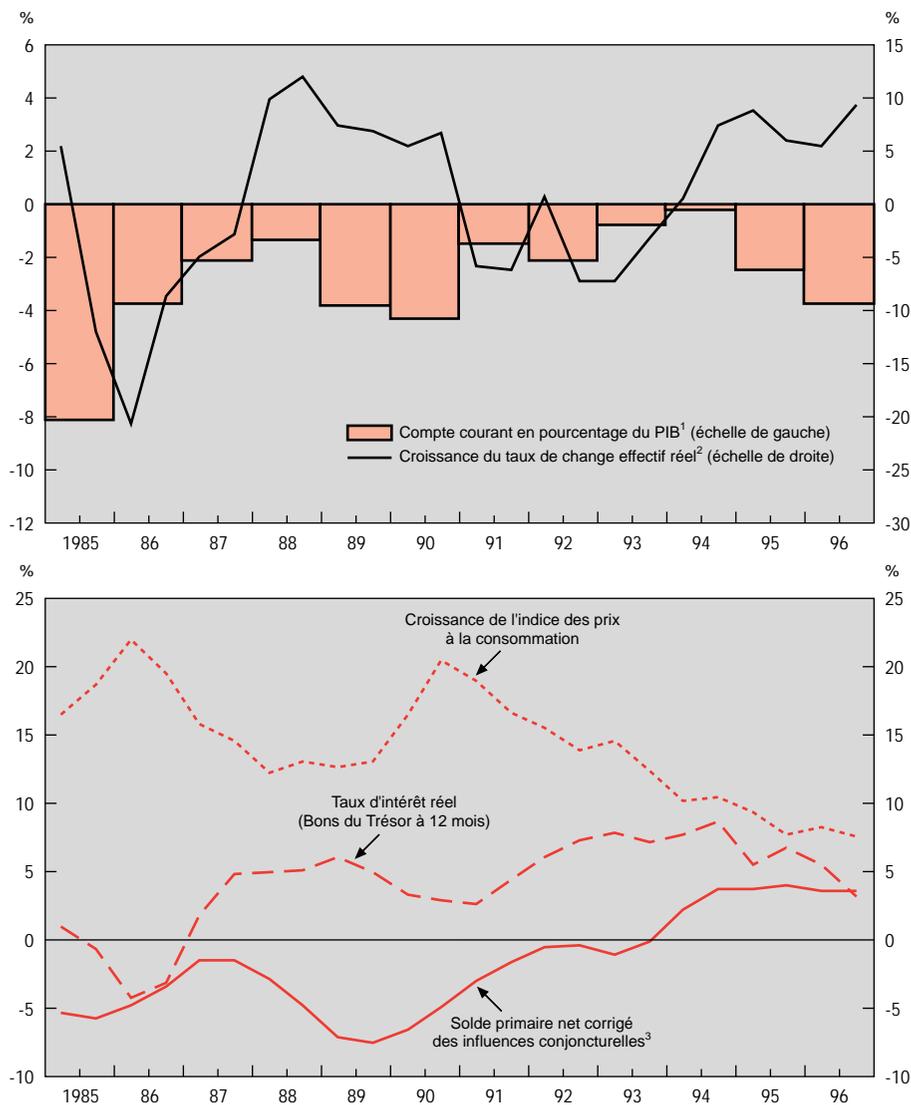
Le principal objectif de la politique économique du gouvernement est d'assurer l'entrée dans l'Union économique et monétaire européenne tout en continuant de promouvoir le développement économique et la cohésion sociale. Le cadre et l'orientation de l'action gouvernementale sont définis dans le programme de convergence pour 1994-99. Pour 1998, le programme fixe pour objectifs un déficit des administrations publiques inférieur à 3 pour cent du PIB et un taux d'inflation de 3½ pour cent. Le constat que l'on peut établir concernant la première moitié du programme de convergence est que la situation économique s'est nettement améliorée. Au cours de cette période de trois ans, le taux d'inflation s'est réduit de moitié tandis que le taux de croissance de la production a atteint son niveau le plus élevé depuis 1991. La réduction de l'inflation a résulté d'un ajustement du solde primaire des administrations publiques de plus de 5 pour cent du PIB et de l'utilisation du taux de change comme point d'ancrage nominal. Ces acquis devraient former une base solide pour atteindre les objectifs plus difficiles de la seconde moitié du programme de convergence, qui prévoit une intensification très sensible de l'assainissement des finances publiques afin de réduire la charge de la dette qui dépasse 110 pour cent du PIB. Les objectifs de la politique macroéconomique doivent être soutenus par des réformes structurelles plus profondes, visant à atténuer les rigidités microéconomiques et à améliorer les performances de l'économie. En l'absence de flexibilité accrue du marché du travail, les objectifs en matière d'inflation seront beaucoup plus difficiles à atteindre et la croissance de la production pourrait en pâtir. Par ailleurs, une réforme financière est nécessaire afin de réduire les importantes marges d'intermédiation qui freinent l'investissement privé. En outre, l'amélioration de la gestion du secteur public et les privatisations devraient favoriser l'assainissement budgétaire, libérant des ressources pour les dépenses prioritaires, et réduire le risque d'éviction des dépenses privées.

Si l'on veut que la reprise économique se poursuive, il est indispensable de mener à bien la mise en œuvre de la politique budgétaire en 1997. Depuis l'adoption de l'actuelle stratégie d'ajustement, le recul de l'inflation a résulté d'un ajustement notable du solde primaire et d'un durcissement des conditions monétaires lié à une appréciation du taux de change réel et au maintien de taux d'intérêt réels élevés (graphique 6). En 1996, toutefois, même si l'on tient compte du fait qu'il y a eu des élections nationales et que les grèves de la fin de l'année ont peut-être perturbé le recouvrement des impôts, les résultats de la politique budgétaire n'ont pas répondu aux attentes, le solde primaire restant à peu près inchangé. Le dérapage de l'action budgétaire, auquel se sont ajoutées des conventions collectives relevant les salaires minimums d'environ 2½ points de pourcentage au-delà de l'objectif d'inflation, fait peser une lourde charge sur la politique monétaire. La drachme s'est « raffermit » en 1996 et elle est restée pratiquement stable par rapport à l'écu. La baisse de l'inflation a donc été imputable principalement à une politique de quasi-stabilité du taux de change à un moment où les pressions salariales étaient fortes. Cette combinaison peu satisfaisante des politiques macroéconomiques a eu un effet défavorable sur la balance courante. En pareille situation, tout signe de déviation par rapport à l'ambitieux objectif budgétaire de 1997, à savoir une amélioration de l'excédent primaire de 2½ pour cent du PIB devrait déclencher la mise en œuvre sans délai de mesures supplémentaires afin de remettre la stratégie d'ajustement sur les rails. Le défi pour 1997 et les deux dernières années du programme de convergence consistera à rééquilibrer le rôle respectif des politiques monétaire et budgétaire et à accélérer la mise en œuvre des réformes structurelles nécessaires pour rehausser progressivement le potentiel de croissance de l'économie.

La correction des rigidités structurelles de l'économie grecque doit constituer un élément essentiel de la stratégie d'ajustement. La mise en œuvre rapide des réformes améliorerait la compétitivité et aiderait ainsi l'économie à absorber une partie de la forte appréciation du taux de change enregistrée ces trois dernières années. L'an passé, les autorités ont remis à plus tard certaines réformes, notamment celles qui visaient à améliorer le fonctionnement de l'administration publique, et le programme de privatisation. Des progrès ont été néanmoins réalisés dans la mise en œuvre des projets financés par les fonds structurels de l'Union européenne et dans l'assainissement des portefeuilles de prêts des banques publiques. Pour l'avenir, la présentation d'un projet de loi sur la réforme du

Graphique 6. CONDITIONS MONÉTAIRES

Pourcentage de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente



1. Dans l'optique des transactions.

2. Corrigé des coûts unitaires de main-d'œuvre.

3. En pourcentage du PIB, compte tenu des paiements au titre des créances garanties par l'État et des intérêts capitalisés.

Source : Banque de Grèce et Secrétariat de l'OCDE.

système de santé et le débat engagé avec les partenaires sociaux, sous l'égide du gouvernement, sur les réformes du marché du travail et du système de pensions ouvrent la voie à des réformes fondamentales dans trois des domaines qui posent les problèmes structurels les plus difficiles en Grèce. Les problèmes auxquels sont confrontés les systèmes de santé et de pensions font l'objet d'un chapitre spécial; le présent chapitre couvre d'autres aspects de la réforme structurelle mise en œuvre depuis la dernière *Étude*, à savoir le progrès réalisé dans le domaine de l'amélioration du fonctionnement de l'administration publique, y compris les entreprises publiques, et l'évolution de la réforme du marché du travail depuis la présentation de *l'Étude sur l'emploi* dans la précédente *Étude*.

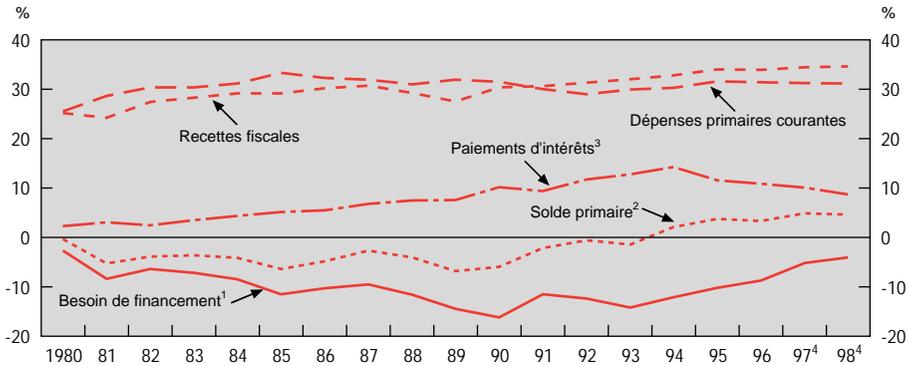
Politique budgétaire

Mise en œuvre du budget de 1996

Les résultats budgétaires pour 1996 ont été en deçà des objectifs. Il était prévu une amélioration du solde primaire d'environ 1 pour cent du PIB, ce qui devait porter l'excédent primaire des administrations publiques à plus de 5 pour cent du PIB. L'effort d'ajustement a été basé sur des mesures destinées à accroître les recettes, notamment en élargissant l'assiette de l'impôt et en augmentant les recettes non fiscales. En fin de compte, ces mesures ont rapporté moins que prévu, et l'excédent primaire est resté pratiquement inchangé (graphique 7). Malgré une croissance du PIB nominal un peu plus forte que prévu, les recettes fiscales sont restées inférieures aux prévisions du fait que les améliorations ambitieuses de l'efficacité fiscale ne se sont pas concrétisées et que les élasticités fiscales sont restées à peu près égales à un. Ces évolutions ont été imputables, en partie, à la diminution des rentrées fiscales liées aux amnisties et à l'incapacité du système de critères objectifs d'accroître davantage la part des impôts directs payée par les travailleurs indépendants. Le manque à gagner de recettes non fiscales, par rapport à des objectifs très ambitieux, a résulté d'une diminution des transferts de l'Union européenne au titre des programmes sociaux, d'une contraction des dividendes versés par les entreprises publiques et du recouvrement de sommes moins élevées que prévu au titre de droits et amendes impayés dans le cadre des amnisties.

Graphique 7. **PRINCIPALES COMPOSANTES DU BUDGET DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES**

En pourcentage du PIB



1. Y compris les intérêts capitalisés et les paiements au titre des créances garanties par l'État.
 2. Besoin de financement non compris les paiements d'intérêts et comprenant les paiements au titre des créances garanties par l'État.
 3. Y compris les intérêts capitalisés.
 4. Prévisions de l'OCDE.
- Source : Banque de Grèce et Secrétariat de l'OCDE.

Les dépassements de dépenses ont concerné principalement les paiements d'intérêts sur la dette publique, la masse salariale et les dépenses de fonctionnement. S'agissant du premier de ces postes, les taux d'intérêt sur les titres publics ont baissé d'un point de pourcentage de moins que prévu, même si les taux des bons du Trésor ont été ramenés de 15,5 pour cent en 1995 à 12,8 pour cent en 1996¹⁶. Les salaires des fonctionnaires ont été plus élevés que prévu dans le budget, marquant une progression d'environ 7 pour cent en termes réels. Cette évolution des salaires a été imputable, pour une part, à l'extension des primes « de productivité »¹⁷. Le dépassement des dépenses de fonctionnement est dû, en partie, au coût des élections nationales anticipées, qui n'était pas inclus dans le budget. Dans le passé, les résultats budgétaires de la Grèce suivaient un cycle électoral bien marqué, avec un dérapage côté recettes et côté dépenses, et, à cet égard, le dérapage de 1996 a été moins important que lors des élections passées.

Le gouvernement a néanmoins atteint l'objectif fixé par le programme de convergence pour 1996 en ce qui concerne le déficit des administrations publiques, après deux changements des pratiques comptables introduits en 1997 con-

formément aux recommandations d'Eurostat. Le déficit, qui s'est établi à 7.4 pour cent du PIB¹⁸, n'inclut pas deux postes pris en compte jusque-là, à savoir les intérêts capitalisés et les paiements au titre des créances assorties de garanties publiques représentant 0.6 pour cent et 0.7 pour cent du PIB respectivement (tableau 7)¹⁹. De plus, conformément aux directives de la Commission européenne, les ressources destinées à l'investissement des entreprises publiques ont pris en partie la forme de prises de participation au lieu de transferts de capitaux comme le prévoyait initialement le budget, ce qui a amélioré l'excédent primaire de 0.5 pour cent du PIB. En l'absence de ces trois ajustements, l'excédent primaire aurait représenté environ 3 pour cent du PIB, au lieu des 5 pour cent prévus dans le budget de 1996.

Reflétant les résultats des administrations publiques, le besoin de financement du secteur public est passé, selon les estimations de la Banque de Grèce, de 9.4 pour cent du PIB en 1995 à 11.1 pour cent en 1996 sur la base des paiements (tableau 8). Avec le raffermissement de l'activité, le secteur des entreprises publiques a confirmé son résultat relativement bon de 1995. Leurs comptes d'exploitation sont restés à peu près équilibrés malgré des hausses de tarifs inférieures au taux d'inflation. Cependant, comme dans les administrations publiques, les salaires ont progressé de plus de 5 pour cent en termes réels, de sorte que la masse salariale a représenté plus d'un tiers des dépenses de fonctionnement. Les besoins nets de financement des entreprises publiques sont aussi restés pratiquement inchangés, l'accroissement de 25 pour cent, en termes nominaux, de l'investissement (portant le total à 3.6 pour cent du PIB) ayant été couvert essentiellement par des prises de participation et des transferts en capital du budget. L'entreprise nationale de téléphone (OTE), dont les tarifs ont été relevés de 10 pour cent au début de 1996, a été la plus rentable des entreprises publiques.

Pour faire face au besoin de financement du secteur public en 1996, les autorités ont préféré les obligations aux autres instruments. Ainsi, environ 60 pour cent des besoins de financement nets de l'État ont été couverts par des obligations à taux variable, principalement à échéance de sept ans. Par ailleurs, le choix de ces instruments de financement a contribué largement à contenir la création de liquidité. Avec le rapide développement du marché secondaire, le gouvernement a pu placer la majeure partie de ses titres auprès du secteur non bancaire et limiter ainsi le recours au financement par l'emprunt extérieur. Néanmoins, le fait qu'environ 30 pour cent des besoins de financement nets sont

Tableau 7. **Comptes des administrations publiques¹**

En pourcentage du PIB

	1991	1992	1993	1994	1995	1996 Estimations	1997 Prévisions officielles
Recettes courantes	32.9	33.7	34.4	35.9	37.8	37.3	39.2
Impôts directs	5.6	5.3	5.6	6.8	7.2	7.2	7.8
Ménages	3.8	3.7	3.8	4.7	5.0	5.0	..
Entreprises	1.7	1.6	1.7	2.1	2.2	2.3	..
Impôts indirects	13.8	14.8	14.3	14.1	14.3	14.3	14.7
Cotisations de sécurité sociale	11.2	11.2	12.1	12.0	12.4	12.4	12.7
Autres	2.2	2.4	2.4	3.1	3.9	3.4	4.0
Dépenses courantes	39.4	40.7	42.7	44.5	43.9	42.8	41.4
Consommation	14.4	13.7	13.8	13.8	14.7	14.3	14.5
Salaires	11.6	11.0	11.1	10.8	11.6	11.3	11.5
Hors salaires	2.8	2.7	2.7	3.0	3.1	3.1	3.0
Paiements d'intérêt	9.4	11.7	12.8	14.2	12.3	11.5	10.4
Transferts et subventions	15.6	15.3	16.1	16.5	16.8	17.0	16.4
Entreprises	0.6	0.5	0.6	0.5	0.5	0.4	0.3
Ménages	15.2	15.2	15.7	16.3	16.5	16.5	16.2
Reste du monde	-0.3	-0.5	-0.2	-0.3	-0.1	0.1	-0.1
Épargne nette	-6.5	-7.1	-8.3	-8.7	-6.0	-5.5	-2.2
Transferts nets en capital ²	1.9	2.1	3.0	0.7	0.3	-0.8	-1.0
Investissement fixe	3.1	3.1	2.9	2.8	2.8	2.8	3.1
Besoin de financement	-11.5	-12.3	-14.2	-12.1	-9.2 ³	-7.4 ³	-4.2
Solde primaire	-2.1	-0.6	-1.4	2.1	3.1 ⁴	4.1	6.2
<i>Pour mémoire :</i>							
Besoin de financement							
Administration centrale	-13.8	-14.1	-15.5	-13.9	-11.2	-9.3	-6.3
Sécurité sociale et hôpitaux	2.3	1.9	1.5	1.9	2.0	1.9	2.0
Administrations régionales	0.0	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0
Intérêts capitalisés	0.8	2.6	1.7	0.5	0.8	0.6	0.1
Paiements au titre des créances garanties par l'État	1.5	2.2	3.0	0.7	0.2	0.7	..
Besoin de financement hors intérêts capitalisés et paiements au titre des créances garanties par l'État	-9.2	-7.5	-9.5	-10.9	-9.2	-7.4	..

1. Sur la base des comptes nationaux.

2. Y compris les transferts de l'UE pour appuyer le budget d'investissement.

3. Hors intérêts capitalisés et paiements au titre des créances garanties par l'État.

4. L'excédent primaire s'élevait à 4 pour cent du PIB avant la révision des comptes afin d'inclure les paiements rétroactifs associés à l'ajustement des rémunérations des juges, lesquels seront versés sur la période 1996-2000.

Source : Ministère de l'Économie nationale.

Tableau 8. **Budget : prévisions et résultats**

Milliards de drachmes

	1994		1995		1996		1997
	Résultat	Budget	Résultat	Budget	Résultat estimé	Budget	
Dans l'optique de la gestion							
ADMINISTRATION CENTRALE							
Dépenses courantes	8 251	8 846	8 880	9 572	9 751	10 225	
(Pourcentage du PIB)	34.7	34.9	33.5	32.9	33.0	31.3	
Salaires et pensions	2 269	2 537	2 564	2 843	2 984	3 294	
Biens et services	460	508	497	593	709	576	
Dons et subventions	1 230	1 294	1 421	1 485	1 475	1 420	
Intérêts	3 340	3 355	3 356	3 355	3 465	3 468	
Transferts à l'UE	309	352	312	385	348	397	
Restitution des recettes à des tierces parties	355	397	456	469	479	504	
Recettes courantes	5 862	6 935	6 728	7 710	7 440	8 715	
(Pourcentage du PIB)	24.7	27.4	25.4	26.5	25.2	26.7	
Impôts directs	1 773	2 220	2 133	2 415	2 343	2 790	
Impôts indirects	3 462	4 008	3 835	4 466	4 321	5 014	
Recettes non fiscales	627	707	760	829	776	911	
Transferts de l'UE	142	167	86	145	94	67	
Solde du budget d'investissement	-497	-585	-617	-600	-545	-500	
Transferts de l'UE	288	451	322	575	548	700	
Solde du Budget	-2 887	-2 496	-2 769	-2 462	-2 856	-2 010	
(Pourcentage du PIB)	-12.2	-9.8	-10.5	-8.5	-9.7	-6.2	
Déficit primaire	453	859	587	894	609	1 458	
(Pourcentage du PIB)	1.9	3.4	2.2	3.1	2.1	4.5	
ENTITÉS PUBLIQUES¹	9	-173	-26	-94	-95	-272	
(Pourcentage du PIB)	0.0	-0.7	-0.1	-0.3	-0.3	-0.8	
Hors transferts et fonds de l'UE	-747	-857	-803	-951	-976	-1 121	
(Pourcentage du PIB)	-3.1	-3.4	-3.0	-3.2	-3.3	-3.4	
ENTREPRISES PUBLIQUES	-15	-75	-103	-58	-24	-75	
(Pourcentage du PIB)	-0.1	-0.3	-0.2	-0.2	-0.1	-0.2	
Hors transferts et fonds de l'UE	-931	-1 085	-930	-1 191	-1 124	-1 178	
(Pourcentage du PIB)	-3.9	-4.3	-3.6	-4.1	-3.8	-3.6	
<i>Pour mémoire :</i>							
Reprises de dette et prises de participation	231 ²		163		368	349	
Intérêts capitalisés	120		211		170	45	
Augmentation des réserves	450		463		167	..	
Total	801		837		705	394	
(Pourcentage du PIB)	3.4		3.2		2.4	1.2	

Tableau 8. **Budget : prévisions et résultats** (suite)

Milliards de drachmes

	1994	1995		1996		1997
	Résultat	Budget	Résultat	Budget	Résultat estimé	Budget
Sur la base des paiements						
Administration centrale ³	-3 022		-3 047		-3 856	..
(Pourcentage du PIB)	-12.7		-11.5		-13.0	..
Entités publiques	517		546		600	..
Entreprises publiques	-205		-1		-29	..
Déficit du secteur public ³	-2 710		-2 502		-3 285	..
(Pourcentage du PIB)	-11.4		-9.4		-11.1	..

1. Les sept principales entités seulement.

2. Non compris la reprise par l'État de la dette militaire d'un montant de 924 milliards de drachmes.

3. Y compris les intérêts capitalisés et courus s'élevant à 259 milliards de drachmes en 1994, 84 milliards de drachmes en 1995 et 179 milliards de drachmes en 1996.

Source : Ministère des Finances.

concentrés sur le dernier mois de l'année provoque des injections massives de liquidité dans le système financier, le gouvernement prélevant sur le volume important de réserves constituées pendant l'année. Dans ces conditions, la Banque de Grèce a dû absorber un volume important de liquidités, d'autant que les autorités ont, en décembre 1996 comme à la fin de 1995, converti en drachmes une grande part de leurs réserves en devises.

Le ratio dette des administrations publiques/PIB s'est stabilisé à 112 pour cent en 1996. La dette globale du secteur public représente 9 points de pourcentage de plus, s'établissant à 121 pour cent du PIB (tableau 9)²⁰. Comme les années passées, la charge de la dette a été alourdie par plusieurs postes inscrits « en-dessous de la ligne ». Outre les intérêts capitalisés susmentionnés, les paiements au titre des créances bénéficiant de garanties publiques et les prises de participation, la dette a été gonflée par les opérations de recapitalisation de la Banque grecque pour le développement industriel (ETBA) et de la Banque de Crète (0.5 pour cent du PIB au total)²¹. Des études récentes ont révélé l'existence, plus inquiétante, d'importants arriérés de paiements entre les différents niveaux de l'administration. Le gouvernement a annoncé que les arriérés entre les administrations publiques et les entreprises publiques devraient être réglés d'ici à la

Tableau 9. **Dette du secteur public**

Milliards de Drachmes

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Administration centrale	13 473	16 969	24 078	27 910	31 781	35 795
Dettes intérieure	10 707	13 630	19 596	22 522	26 109	29 417
<i>Dont :</i>						
Bons du Trésor	4 974	5 601	5 766	7 533	8 422	9 810
Obligations publiques	4 035	6 017	9 551	10 438	12 804	14 748
<i>Dont :</i>						
Titres rééchelonnés	2 766	4 220	5 397	5 179	5 291	4 737
Titres libellés en devises	939	976	1 702	1 879	1 574	239
Banque de Grèce	1 214	1 347	3 444	3 622	3 866	3 902
Autres	484	665	835	929	1 017	957
Dettes extérieure	2 766	3 339	4 482	5 388	5 672	6 378
Collectivités locales	63	71	80	87	93	121
Organismes de sécurité sociale	434	343	369	221	242	190
Autres	112	118	96	96	93	92
Dettes intersectorielle	555	794	1 031	2 091	2 608	3 123
Dettes des administrations publiques	13 527	16 707	23 592	26 223	29 601	33 075
Dettes intérieure	10 751	13 358	19 100	20 825	23 919	26 687
Dettes extérieure	2 776	3 349	4 492	5 398	5 682	6 388
Entreprises publiques ¹	1 621	1 790	2 021	2 491	2 435	2 691
Dettes du secteur public ²	15 148	18 497	25 613	28 714	32 011	35 766
<i>Pour mémoire :</i>						
Dettes en pourcentage du PIB						
Administration centrale	83.0	90.9	114.1	117.5	120.0	121.0
Administration publique	83.3	89.4	111.8	110.4	111.8	111.8
Secteur public ²	93.3	99.0	121.4	120.9	121.0	120.9

1. Rupture dans les séries en 1992.

2. La dette intersectorielle des entreprises publiques n'a pas été exclue de la dette totale.

Source : Ministère des Finances.

fin de 1997. A terme, comme les banques publiques sont peut-être créancières nettes d'entreprises ou d'entités publiques déficitaires, l'État pourrait être obligé de prendre à sa charge des dettes représentant plusieurs points de PIB.

Politique budgétaire pour 1997

En 1997, la politique budgétaire continue, comme au cours des trois dernières années, de reposer sur l'augmentation des recettes, en y ajoutant un nouvel élément important destiné à réduire les dépenses primaires courantes. L'objectif du gouvernement en matière de recettes consiste à mettre en place un système fiscal plus équitable et plus efficace et à utiliser les actifs publics pour accroître

les recettes non fiscales. En ce qui concerne les dépenses, le gouvernement tente de réduire la taille du secteur public et de promouvoir une utilisation efficace des ressources de manière à pouvoir réaffecter l'économie ainsi réalisée à l'investissement et aux domaines prioritaires que sont l'éducation, la protection sociale et la défense. L'élaboration du budget repose sur des hypothèses macro-économiques favorables, puisqu'il prévoit une accélération de la production à 3.3 pour cent et une baisse de l'inflation – mesurée par l'indice général des prix à la consommation – à 4.5 pour cent durant l'année. De même, il est prévu une diminution des taux d'intérêt d'environ 3 points de pourcentage (contre 1 point de baisse pour l'inflation), qui s'établiraient à 9 pour cent à la fin de 1997. Globalement, la politique budgétaire vise à améliorer le solde primaire des administrations publiques de 2 pour cent du PIB et à ramener le déficit à 4.2 pour cent du PIB en 1997 au lieu de 7.4 pour cent en 1996.

L'amélioration du solde primaire devrait être obtenue, pour l'essentiel, à l'aide d'un ambitieux ensemble de mesures portant sur les recettes. A cette fin, la fiscalité directe a été privilégiée par rapport à un système plus régressif de fiscalité indirecte. La mise en œuvre intégrale de ces mesures comblera des lacunes importantes du système fiscal. L'une des principales innovations du budget a été d'éliminer ou de réduire de nombreuses dépenses fiscales qui créaient de grandes inégalités dans le système d'imposition directe du fait qu'elles bénéficiaient aux tranches de revenu les plus élevées, aux travailleurs indépendants et à des groupes d'intérêts particuliers. Les dépenses à caractère social ou en faveur du développement ont en revanche été maintenues²². D'autres mesures ont pour effet d'élargir l'assiette fiscale afin d'englober deux types de placements traditionnels et très faiblement imposés: un impôt sur la propriété immobilière a été créé et une retenue à la source de 7½ pour cent sur les titres publics, jusque-là non imposables, a été introduite; cette taxe s'appliquera aux titres émis après le 1^{er} janvier 1997²³. Cependant, une grande part de l'alourdissement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques devrait résulter de l'absence d'indexation des tranches d'imposition nominales qui sont encore restées inchangées par rapport à leur niveau de 1992; durant cette période de cinq années, les prix ont augmenté au total d'environ 60 pour cent. Les impôts sur les sociétés financières ont été portés de 35 pour cent à 40 pour cent et une taxe de 2 pour cent sur les bénéfices bruts des fonds communs de placement a été instaurée (en remplacement d'une retenue à la source inefficace). Dans le budget,

il est prévu de continuer de lutter contre la fraude fiscale en majorant l'imposition forfaitaire des travailleurs indépendants et du revenu fictif de la propriété de voitures et de bateaux de luxe. Afin de réduire les anticipations d'inflation, les droits d'accise ont été maintenus pratiquement inchangés en termes nominaux (avec de légères majorations seulement sur l'alcool et le tabac). Une augmentation notable des recettes non fiscales devrait résulter de transferts plus importants de dividendes des entreprises et banques publiques, ainsi que d'une meilleure gestion des bâtiments publics mis en *leasing*. Enfin, les amnisties fiscales concernant les impôts sur le revenu et la propriété ainsi que les amendes sont prolongées – encore que le recours continu aux amnisties en diminue le rendement.

Il est difficile d'évaluer l'effet de plusieurs des nouvelles mesures destinées à améliorer les recettes de la fiscalité directe, notamment celui du nouvel impôt sur les biens immobiliers, de la réduction des dépenses fiscales et de l'imposition des titres publics. En ce qui concerne le premier, il n'existe pas de cadastre national (ce qui explique en partie l'absence d'impôt foncier dans le passé). S'agissant de l'imposition des titres publics, le produit pourrait être intégralement neutralisé par une hausse des taux d'intérêt et cet impôt ne s'appliquera pas aux instruments émis avant 1997. Enfin, le gouvernement prévoit que l'élasticité des impôts directs par rapport au PIB atteindra le chiffre de deux par suite de la mise en œuvre de ces mesures, ce qui est beaucoup d'après l'OCDE. S'agissant de la fiscalité indirecte, le gouvernement prévoit une élasticité par rapport à la consommation privée d'environ 1/2, avec une réduction de la fraude fiscale, surtout en matière de TVA, compensant le fait que les droits d'accise restent inchangés. Au total, le gouvernement estime que les recettes courantes augmenteront de près de 2 pour cent du PIB, les nouvelles mesures étant à l'origine d'environ trois quarts de l'amélioration.

En matière de dépenses, la stratégie adoptée vise à améliorer l'efficacité des trois principales composantes des dépenses budgétaires, à savoir la rémunération du personnel, les paiements d'intérêts et les dépenses d'une multitude d'entités qui reçoivent des transferts du budget de l'administration centrale. Compte tenu du coût élevé que représentent les salaires et traitements, le budget vise à économiser sur les dépenses en imposant une norme plus stricte d'embauche. Désormais, un fonctionnaire seulement sur cinq qui partent à la retraite sera remplacé, encore que cette mesure soit mitigée par le fait que dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la sécurité, qui représentent à peu près la moitié de l'emploi

public, tous les fonctionnaires seront remplacés. Afin de supprimer les inégalités de rémunération des fonctionnaires, qui ont été aggravées en 1996 par l'extension des primes « de productivité », le budget de 1997 met en place une nouvelle grille des salaires, plus transparente, en vue de rationaliser l'octroi de toutes les primes. L'adoption de nouveaux barèmes de rémunération pourrait provoquer une pression à la hausse sur les salaires du fait que la réduction des salaires nominaux ne servira pas à corriger les inégalités. En fin de compte, on prévoit un accroissement de la masse salariale de 11 pour cent en 1997, soit environ 5 points de pourcentage de plus que la hausse moyenne des prix prévue par le gouvernement.

En accord avec la volonté de mettre plus avant le critère de condition de ressources dans l'attribution des prestations sociales, le budget de 1997 maintient l'aide aux bénéficiaires de faibles pensions en fonction de leurs ressources et assujettit aussi au critère de ressources les prestations familiales²⁴. En outre, un nouveau régime de pensions sera mis en place pour les agriculteurs, qui remplacera progressivement la faible prestation qui leur est versée sous forme de somme forfaitaire (voir chapitre III). En 1998, ce nouveau régime de pensions sera excédentaire, ce qui compensera à peu près une majoration introduite en 1997 de la pension forfaitaire servie aux agriculteurs déjà retraités.

S'agissant de la multitude d'entités publiques, la nouvelle législation vise à rationaliser leurs dépenses. Pour ce faire, les transferts ont été gelés en termes nominaux, sauf ceux qui ont trait au personnel, aux pensions et aux soins de santé. Ces exceptions limiteront sans doute l'efficacité de cette mesure du fait qu'elle exclut la plupart des dépenses de ces entités publiques. Néanmoins, toute décision de la nouvelle commission de fermer ces entités et de transférer leur personnel à d'autres secteurs de l'administration contribuera à la politique de réduction de l'emploi public. De plus, la nouvelle législation encourage les entités publiques à se procurer des ressources par l'exploitation commerciale de leurs propriétés immobilières semble-t-il importantes. L'efficacité de ces mesures dépendra de la rapidité avec laquelle les entités publiques parviendront à mettre en œuvre cette réforme, et donc augmenter les recettes non fiscales. Elles seront en principe fortement incitées à le faire car 25 pour cent des impôts dont le produit est affecté à ces entités publiques seront désormais conservés par l'État. Grâce à ces mesures, le gouvernement prévoit une diminution des dépenses primaires courantes de 0.3 pour cent du PIB en 1997.

La réduction du déficit proviendra pour un tiers de l'allègement des paiements d'intérêts, par suite de la répercussion progressive de la diminution des marges d'intérêts après les turbulences monétaires de 1994. Par ailleurs, le gouvernement différera les paiements d'intérêts grâce à de nouvelles émissions d'obligations à deux ans portant un coupon zéro et au rééchelonnement de 200 milliards de drachmes de paiements (0.6 pour cent du PIB). Le développement du marché secondaire sera favorisé par l'introduction de plusieurs nouveaux instruments. Outre l'obligation à coupon zéro, le ministère des Finances a introduit une obligation à taux fixe sur trois ans et prévoit bientôt d'émettre des obligations à taux fixe sur cinq et sept ans et une obligation indexée sur l'inflation. Les nouveaux instruments devraient rallonger l'échéance de la dette, aider à apprécier les anticipations d'inflation et contribuer à stimuler l'activité sur le marché des obligations de sociétés, actuellement inactif. En ce qui concerne les dépenses en capital, un montant plus important d'investissement sera financé hors budget par le recours à des injections de capitaux, surtout dans les entreprises publiques. A cet égard, la conversion des entreprises publiques en sociétés anonymes en 1996 leur a permis de bénéficier, conformément aux règles comptables du Système européen de comptabilité (SEC), de prises de participation de l'État au lieu de transferts en capital. En 1997, les prises de participation réduiront le déficit de 1 pour cent du PIB.

Les premiers résultats budgétaires pour 1997 indiquent que les recettes ordinaires du budget de l'État sont inférieures aux prévisions, avec un taux de croissance de l'ordre de 12 pour cent sur les cinq premiers mois de l'année, contre 17 pour cent prévus. Le gouvernement compte sur un redressement des recettes une fois que l'effet des nouvelles mesures commencera à se faire sentir pendant le reste de l'année. Toutefois, les dépenses sont bien inférieures aux prévisions, encore que leur évolution soit moins prévisible.

Ajustement budgétaire à moyen terme

Au cours des années passées, un progrès considérable a été accompli en matière de réduction des importants déséquilibres budgétaires et de stabilisation de la charge de la dette. Il faut cependant poursuivre l'effort, et le gouvernement s'est fixé des objectifs ambitieux pour l'avenir, en vue principalement de l'adhésion à l'Union économique et monétaire. La stratégie budgétaire mise en œuvre par les autorités devrait progressivement donner de très bons résultats, surtout en

ce qui concerne l'élargissement de l'assiette fiscale et la mise en place d'un système fiscal plus équitable. Les mesures destinées à réduire les éléments d'inefficacité dans le domaine des dépenses n'ont été prises que récemment et leur généralisation pourrait permettre des économies notables. Sur la base des mesures annoncées dans le budget de 1997, le Secrétariat de l'OCDE prévoit que l'excédent primaire dépassera 4^{1/2} pour cent en 1997 et que le déficit des administrations publiques s'établira à 5.2 pour cent du PIB, contre 4.2 pour cent prévus par le gouvernement. L'écart par rapport aux prévisions officielles s'explique par un environnement macroéconomique un peu moins favorable et une estimation plus prudente de l'efficacité des nouvelles mesures budgétaires. En tout cas, il va de soi que l'ajustement budgétaire devra se poursuivre dans les années à venir si la Grèce veut atteindre les critères de Maastricht nécessaires pour son entrée dans l'Union monétaire.

Après les mesures adoptées dans le budget de 1997, il semble difficile de continuer d'élargir encore rapidement l'assiette fiscale du fait que de nombreuses possibilités d'évasion fiscale auront été supprimées, et que dans la lutte contre la fraude fiscale les résultats ne sont obtenus que petit à petit. A cet égard, le recours répété aux amnisties fiscales pour les impôts directs et indirects, même s'il présente des avantages à court terme, pourrait aller à l'encontre du but recherché dans la mesure où il incite à une fraude accrue. Par ailleurs, le recours continu à la non-indexation des tranches d'imposition sur l'inflation accentue probablement l'iniquité dans la répartition de la charge fiscale entre les salariés et les travailleurs indépendants, tandis que l'étroitesse de la base d'imposition directe interdit un recours fréquent à des réductions d'impôts indirects comme moyen d'influencer à la baisse les anticipations d'inflation. Le gouvernement estime qu'il faut s'attacher davantage à réduire la taille du secteur public et à en améliorer la productivité. Les efforts déployés récemment pour essayer d'améliorer l'efficacité des dépenses primaires courantes en ciblant mieux les programmes de prestations sociales et en réduisant le gaspillage aux divers niveaux des administrations publiques vont dans ce sens. Néanmoins, sachant que pour bénéficier des fonds structurels du second Cadre communautaire d'appui, il faudra maintenir, voire élever, le niveau des dépenses d'investissement, et que la défense continuera d'absorber une part importante des dépenses (au moins 4 pour cent du PIB), de nouvelles réformes doivent être envisagées. Elles devront porter sur le fonctionnement du système de sécurité sociale, qui représente environ 60 pour cent des

dépenses primaires courantes et qui – les recettes tirées des cotisations mises à part – nécessite des ressources de l'ordre de 5 pour cent du PIB pour couvrir ses dépenses. A cet égard, le chapitre III de la présente *Étude* examine les options envisageables pour la réforme des systèmes de santé et de pensions, qui, à eux deux, représentent plus de 90 pour cent des dépenses de sécurité sociale.

Un autre tiers des dépenses primaires courantes concerne les dépenses de personnel. En dépit des efforts déployés pour mieux maîtriser ce poste, sa part dans les dépenses primaires courantes a augmenté ces deux dernières années, l'emploi dans les administrations publiques s'accroissant de 25 000 postes (5 pour cent) – pour représenter un quart de l'emploi salarié – et les salaires progressant de près de 10 pour cent en termes réels. S'il est vrai que l'accroissement de l'emploi a été lié, pour l'essentiel, aux secteurs de l'éducation et de la santé, les décisions d'embauche ont des effets à long terme sur le budget; les créations d'emplois dans certains domaines devraient être largement compensées par des suppressions dans d'autres. A cet égard, les règles visant à limiter l'embauche ne suffiront pas. Des mesures supplémentaires devront être prises afin de réduire l'emploi plus rapidement que ne l'impliquent les départs normaux à la retraite, d'autant que la réforme des pensions de 1990-92 prolongera la période d'emploi des fonctionnaires. De plus, le recrutement de personnel pour les nouveaux postes créés dans les administrations régionales a accru l'emploi local de 16 pour cent au cours des deux dernières années. La demande de personnel aux niveaux local et régional devrait être couverte par le redéploiement du personnel en place, ce qui devrait aussi contribuer à supprimer des services qui font double emploi aux niveaux de l'administration centrale et des administrations locales. Le regroupement prévu d'un certain nombre de municipalités – projet pour lequel les textes de loi devraient être présentés au Parlement au cours de l'été 1997 – devrait conduire à des gains d'efficacité à ce niveau d'administration, notamment dans le domaine de l'emploi. Enfin, la récente poussée des salaires des fonctionnaires n'aidera sans doute pas à dissuader la forte demande d'emplois dans la fonction publique, tandis que pour conserver un personnel hautement qualifié, surtout aux échelons supérieurs de la fonction publique, il faudra creuser davantage les écarts de rémunération que cela n'a été fait dans le nouveau barème de salaires établi en 1997, ce qui impliquera une baisse des salaires réels pour certains fonctionnaires, à moins que l'emploi ne soit réduit.

Enfin, les paiements d'intérêts représentent plus de 10 pour cent du PIB et absorbent plus d'un quart des recettes courantes. La possibilité de nouvelles baisses des taux d'intérêt nominaux dépend, dans une grande mesure, des progrès dans l'ajustement du solde primaire et, dans ces conditions, pour réduire rapidement le déficit, il faudra sans doute chercher à réduire le niveau élevé de la dette des administrations publiques. Le gouvernement s'est cependant montré jusqu'ici assez réticent à abandonner le contrôle sur les grandes entreprises et les banques publiques, en raison notamment de considérations relatives à l'emploi, et il a préféré une stratégie visant à améliorer leur efficacité et à en recueillir les avantages sous forme de recettes non fiscales. Toutefois, comme les engagements pris dans le cadre de l'Union européenne ouvriront à la concurrence les principales entreprises de service public et de transport (électricité, téléphone et compagnies aériennes), ces rentes de monopole finiront par s'amenuiser en tant que sources de recettes budgétaires. Pour ce qui concerne les entreprises publiques déficitaires, qui, pour la plupart, opèrent dans le secteur des transports urbains, un meilleur ciblage des subventions pourrait réduire leurs pertes, de sorte que leur statut de monopole public ne serait plus justifié. Enfin, la privatisation des banques publiques – s'ajoutant à la réduction de l'encours de la dette publique – devrait leur permettre d'abaisser leurs importantes marges d'intermédiation et à soutenir l'investissement privé.

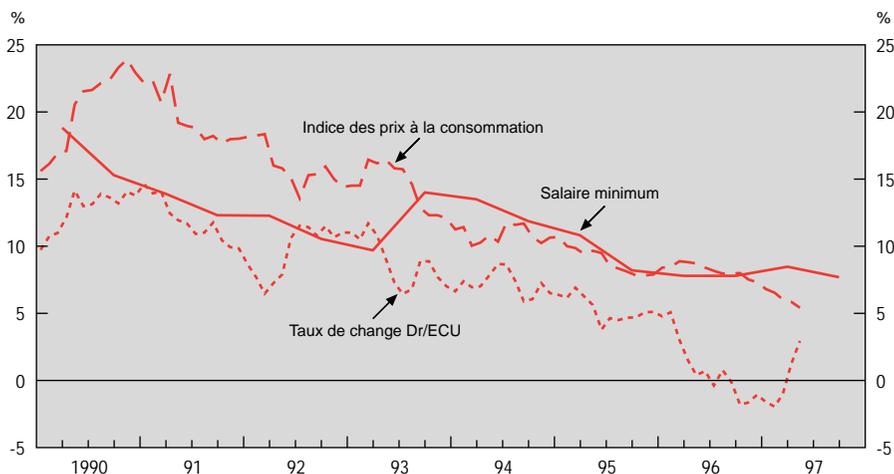
Politique monétaire

Résultats de 1996

Les résultats en matière d'inflation sont restés largement en deçà de l'ambitieux objectif fixé comme priorité par le gouvernement et qui consistait à ramener l'inflation de 8 pour cent en 1995 à 5 pour cent en 1996. L'écart par rapport à l'objectif a été de 2½ points de pourcentage, malgré un resserrement marqué de la politique monétaire basée sur le taux de change. Le taux de change effectif est resté à peu près stable en 1996 (graphique 8) alors que l'écart de taux d'inflation par rapport aux partenaires commerciaux a été de l'ordre de 6 pour cent. La principale raison pour laquelle la politique monétaire n'a pas atteint son objectif en matière d'inflation a été l'insuffisance de soutien apporté par les autres mesures gouvernementales. La politique budgétaire a eu un effet nettement plus expansionniste que prévu, et les rigidités du marché du travail ont exercé de

Graphique 8. POINTS D'ANCRAGE NOMINAUX

Variations mensuelles en pourcentage



Source : Banque de Grèce et Secrétariat de l'OCDE.

fortes pressions à la hausse sur les coûts. De surcroît, l'efficacité de la politique monétaire a été très compromise par des entrées massives de capitaux après la libéralisation, en 1994, des mouvements de capitaux. Ces capitaux ont été attirés par un écart notable de taux d'intérêt nominaux, conjugué à un regain de crédibilité de la politique de taux de change, surtout après l'abandon des dépréciations graduelles en 1996. La Banque de Grèce a donc dû absorber d'énormes liquidités et prendre des mesures afin de décourager les entrées de capitaux.

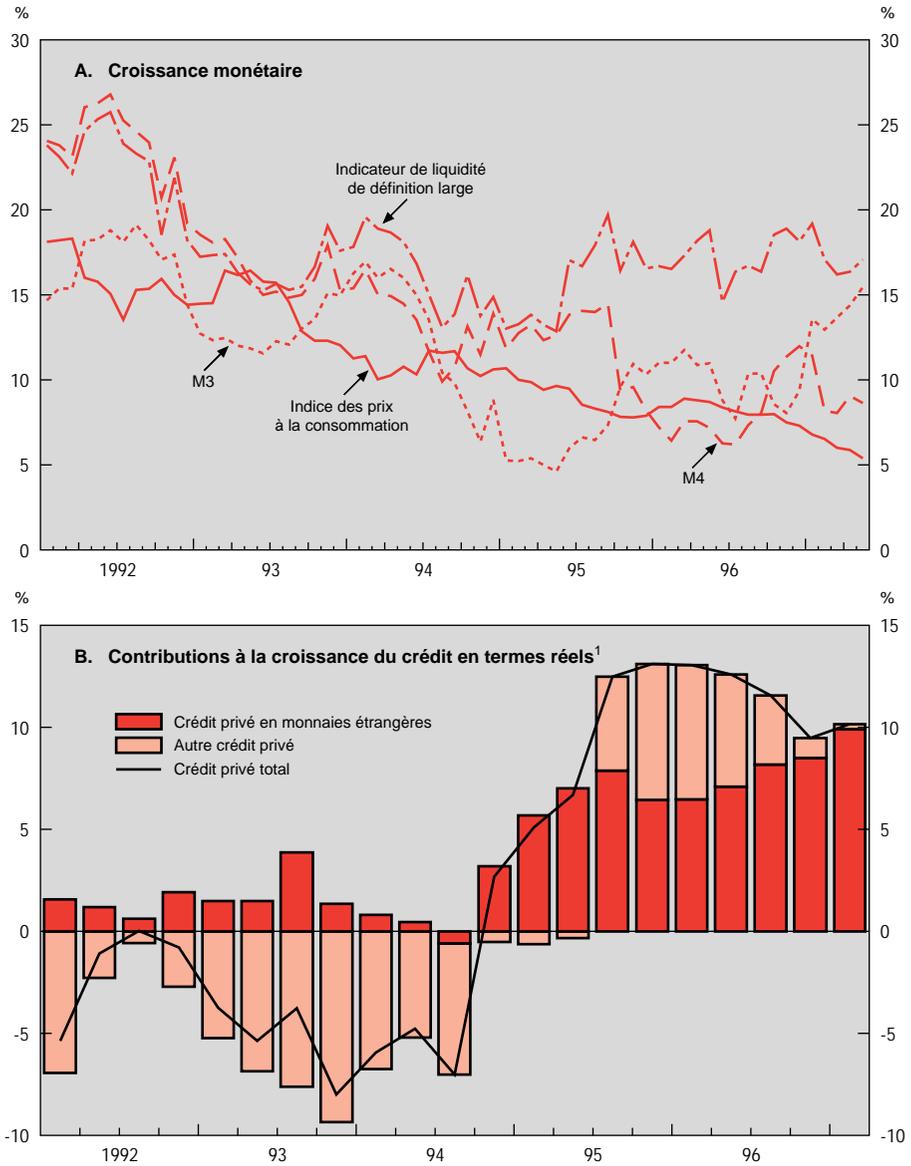
Le principal objectif intermédiaire de la politique monétaire était d'assurer une quasi-stabilité du taux de change moyen entre la drachme et l'écu en 1996. En réalité, le taux de change s'est déprécié de 1 pour cent par rapport à l'écu pendant l'année et de 0.6 pour cent en moyenne par rapport à 1995. Les objectifs monétaires et relatifs au crédit ont été à peu près respectés, l'expansion des agrégats monétaires se situant à la limite supérieure de leurs fourchettes respectives, suivant approximativement la croissance du PIB nominal²⁵. Néanmoins, les agrégats monétaires et du crédit ont été quelque peu affectés par les effets de la restructuration des portefeuilles. A titre d'exemple, les taux de croissance de M3

et M4 en 1996 ont été respectivement réduit et majoré par la demande accrue de bons du Trésor, de la part des investisseurs, avant la mise en place d'une retenue fiscale à la source sur les nouvelles émissions en 1997. Par ailleurs, le développement du marché secondaire des titres publics s'est traduit par une augmentation du volume de titres détenus par le public non bancaire (réduisant ainsi le crédit bancaire à l'État) et par une diminution de la base des dépôts. L'agrégat de liquidité de définition plus large, comprenant M3 plus les titres publics de toutes échéances détenus par le secteur non bancaire, a été plus stable et s'est accru de 18 pour cent en 1996, du fait du niveau toujours élevé des besoins de financement du budget (graphique 9, partie A).

L'expansion monétaire a été imputable à des facteurs à la fois intérieurs et extérieurs. S'agissant des premiers, le crédit au secteur privé a augmenté, en termes réels, presque trois fois plus vite que le PIB réel, en raison essentiellement – pour la deuxième année consécutive – de l'augmentation du crédit en devises²⁶. Le crédit en drachmes a accusé un ralentissement prononcé au second semestre, sous l'effet des mesures adoptées en juin 1996 afin de limiter le crédit à la consommation et de restreindre la liquidité en relevant et en étendant les réserves obligatoires²⁷. Ces mesures ont été cependant moins efficaces pour contenir l'expansion du crédit libellé en devises (graphique 9, partie B). Globalement, les segments les plus dynamiques du marché du crédit au secteur privé sont restés les crédits au logement, à la consommation et au commerce, en raison de la reprise économique dans ces secteurs ainsi que de l'amélioration des conditions du crédit, surtout dans le cas des prêts au logement. Le crédit bancaire au secteur public est resté peu important du fait que les titres publics ont été achetés directement ou indirectement par les agents non bancaires.

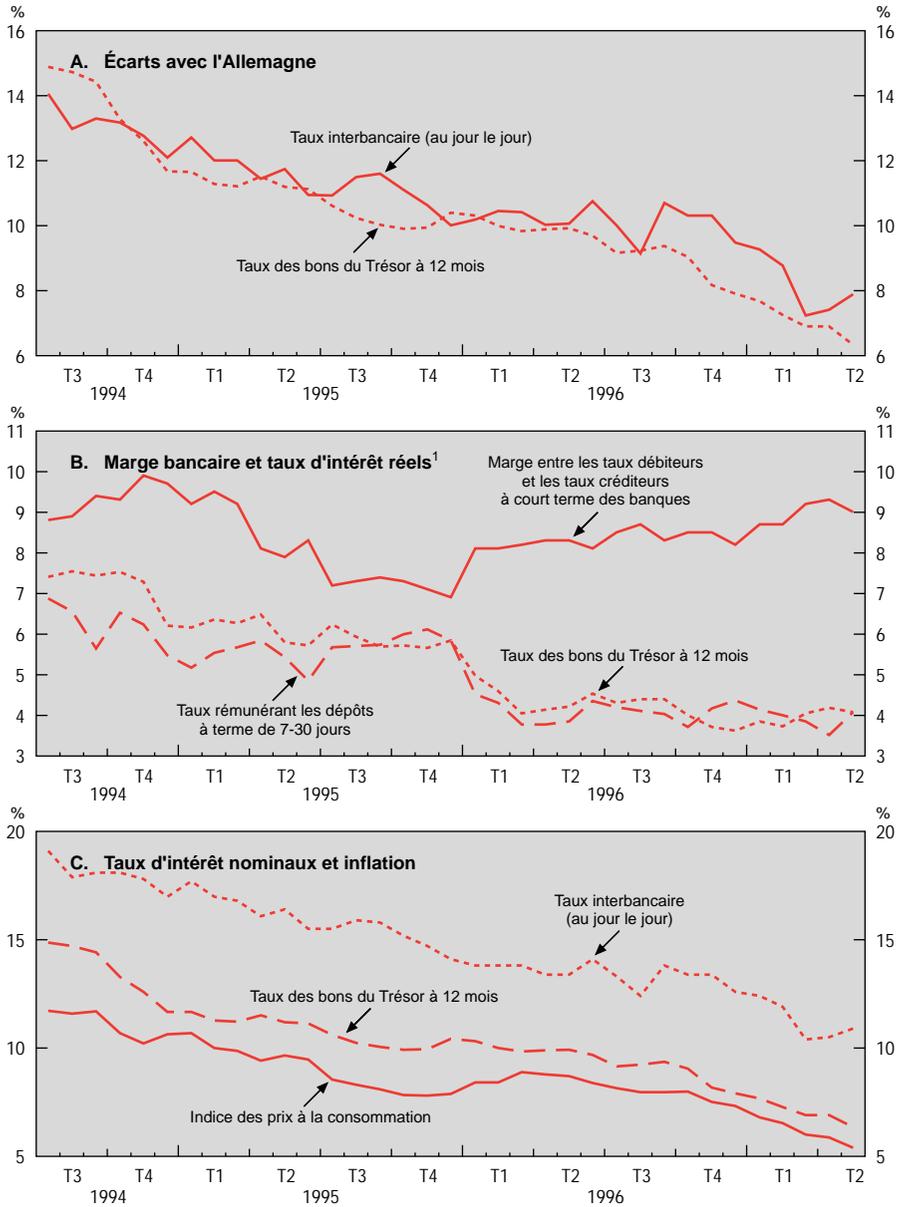
Attirées par d'importants écarts de taux d'intérêt et par le regain de crédibilité du régime de taux de change, les entrées de capitaux ont fortement accru la liquidité en 1996 (graphique 10, partie A). A titre d'exemple, l'écart de taux d'intérêt par rapport aux instruments comparables allemands a été de l'ordre de 10 pour cent pendant la majeure partie de 1996 tandis que le taux de change par rapport au deutschemark s'est apprécié de 4 pour cent en 1996. Du fait du caractère attractif de l'emprunt en devises, les chefs d'entreprise grecs se sont tournés de plus en plus vers les marchés de capitaux étrangers. En outre, les achats étrangers d'instruments grecs à revenu fixe ont augmenté notablement, l'activité étant concentrée sur le marché interbancaire. Le relèvement de la cote

Graphique 9. **MONNAIE ET CRÉDIT**
 En fin de période, pourcentage de variation sur 12 mois



1. Corrigé par l'indice des prix à la consommation.
 Source : Banque de Grèce.

Graphique 10. TAUX D'INTÉRÊT



1. Corrigé de l'indice des prix à la consommation.

Source : Banque de Grèce, Deutsche Bundesbank et Secrétariat de l'OCDE.

de la dette extérieure à long terme de la Grèce par l'agence de cotation Moody, de Baa1 à Baa3 (la note la plus basse pour l'investissement) en février 1997 donnera peut-être une impulsion supplémentaire aux entrées de capitaux. Au total, les avoirs extérieurs nets ont contribué nettement plus à l'expansion de M3 en 1996 qu'en 1995.

Les mesures prises en juin 1996 ont apporté quelque répit, réussissant à absorber l'énorme excédent de liquidité que la Banque de Grèce avait stérilisé sur le marché interbancaire. Au premier semestre de 1996, la Banque de Grèce avait absorbé, en moyenne, 450 milliards de drachmes par jour (à peu près un quart des réserves obligatoires à la fin de décembre 1995), tandis qu'au second semestre, après l'adoption de ces mesures, les opérations de drainage sont revenues à une moyenne de 70 milliards de drachmes par jour. Cette réduction a été en partie facilitée par le recours massif du budget au financement non bancaire au second semestre. Néanmoins, le relèvement des coefficients de réserves obligatoires – s'ajoutant à celui d'août 1995 – n'a pas été sans conséquences défavorables. Ces relèvements ont sans doute contribué largement au rapide rétrécissement de l'écart entre les taux débiteurs et les taux créditeurs observé en 1995 (graphique 10, partie B). Cette marge importante résulte, entre autres facteurs, de la taxe spéciale (EFTE) de 4 pour cent sur les transactions bancaires calculée sur les intérêts des crédits, d'un droit de 1.2 pour cent appliqué à la valeur d'un crédit libellé en drachmes servant à subventionner certains prêts préférentiels, du fait que la moitié seulement des réserves obligatoires est rémunérée à un taux d'intérêt fixe de 11 pour cent, de coûts administratifs élevés et d'un volume important de créances douteuses²⁸.

La conduite de la politique de taux d'intérêt a été très délicate, prise entre deux objectifs difficilement conciliables: premièrement, sur le plan intérieur, maintenir une orientation anti-inflationniste; deuxièmement, dans un contexte de mobilité des capitaux et de taux de change fixe, décourager les entrées de capitaux qui, attirées par l'important écart de taux d'intérêt, gonflent la liquidité. La stratégie de la Banque de Grèce en 1996 semble avoir consisté à orienter sa politique de taux d'intérêt de manière à atteindre le premier objectif, tout en stérilisant la liquidité venant de l'extérieur ou en prenant des mesures plus draconiennes pour l'absorber. Ainsi, les réductions du taux d'intervention de la Banque de Grèce ont-elles suivi la trajectoire du taux d'inflation sous-jacente en 1996. Cependant, la politique plus agressive du gouvernement en matière de

prix des titres publics – qui dominent le marché financier – semble exercer une pression à la baisse sur les taux créditeurs (graphique 10, partie C). La baisse rapide des rendements des bons du Trésor a réduit la marge d'intermédiation (corrigé de la fiscalité) à juste un peu plus de 1 point de pourcentage à la fin de 1996, contre 2.7 points à la fin de 1995. De ce fait, les taux créditeurs corrigés de l'inflation sont tombés à la fin de 1996 à leur niveau le plus bas depuis le début des années 90, aussitôt après la libéralisation des taux d'intérêt en 1989. Ultérieurement, la réduction de ces taux ayant été inférieure à la baisse marquée du taux d'inflation, une légère reprise en termes réels a été enregistrée. Néanmoins, aucune diminution sensible du ratio dépôts/PIB n'a été observée.

Politique et évolution monétaires en 1997

Réduire davantage l'inflation demeure l'objectif principal de la politique monétaire en 1997. Il s'agit de ramener l'inflation à 4.5 pour cent à la fin de 1997 et à moins de 3 pour cent d'ici à la fin de 1998. La stratégie de la Banque de Grèce pour atteindre l'objectif d'inflation sera identique à celle des années passées et s'appuiera sur deux objectifs intermédiaires: la stabilité du taux de change et le maintien de l'expansion des agrégats monétaires dans des fourchettes compatibles avec l'objectif d'inflation. Cependant, plusieurs changements ont été annoncés dans la mise en œuvre de la politique monétaire, en vue d'en accroître la flexibilité et, ainsi, de décourager les entrées de capitaux. Premièrement, l'objectif de taux de change a été lié à un panier (non précisé) de monnaies européennes et non à l'écu, et la politique de stabilité du taux de change se caractérisera par de plus amples fluctuations autour d'un objectif de quasi-stabilité. Deuxièmement, la politique monétaire réagira davantage au progrès accompli en direction de l'objectif d'inflation, ainsi qu'à l'évolution des marchés des capitaux et des changes. Troisièmement, lorsqu'elle évaluera le progrès de la désinflation, la Banque de Grèce examinera plusieurs indicateurs qui influent sur l'inflation sous-jacente et les anticipations d'inflation. Quatrièmement, l'action des autorités monétaires réagira plus souplement que dans le passé aux variations des agrégats monétaires par rapport à leurs fourchettes d'objectif en raison de leur plus grande instabilité²⁹.

Les pressions sur la politique monétaire ont repris au cours des premiers mois de 1997. La principale source de liquidité a été le prélèvement par l'État sur les réserves, d'un montant équivalent à 1 300 milliards de drachmes (4 pour cent

du PIB) à la fin de 1996, dont environ un tiers provenait de sources libellées en devises. Les entrées de capitaux privés sont restées relativement peu importantes. Du fait de la flexibilité accrue de la politique de taux de change, la drachme s'est dépréciée d'environ 2 pour cent par rapport à l'écu sur les cinq premiers mois de l'année.

En mars 1997, la Banque de Grèce a annoncé une nouvelle méthode d'intervention sur le marché interbancaire, visant à décourager les entrées de capitaux sur ce marché. En premier lieu, des adjudications hebdomadaires pour les prises en pension à 14 jours et les dépôts à 14 jours (prélèvements sur les liquidités) remplaceront la facilité au jour le jour comme principal instrument pour les interventions interbancaires. Le taux d'intérêt de ces instruments s'échelonne entre le taux Lombard et le taux d'intervention au jour le jour. En second lieu, le taux d'intervention au jour le jour sera remplacé par un système à deux taux. Seuls les dépôts inférieurs à un quota global pour le système bancaire seront rémunérés au taux supérieur. Le quota global – fixé initialement à 300 milliards de drachmes – a été réparti entre les différentes banques en fonction de leur importance sur le marché³⁰. Le taux d'intérêt servi sur les dépôts de niveau inférieur a été réduit de deux points de pourcentage par rapport à celui du niveau supérieur, qui est resté à peu près au niveau de l'ancien taux d'intervention au jour le jour. D'autres mesures ont été mises en œuvre en mai 1997 pour décourager les entrées de capitaux: la taxe bancaire spéciale (EFTE) a été réduite d'un point de pourcentage et ramenée à 3 pour cent et le prélèvement de 1.2 pour cent sur la valeur d'un prêt a été étendu aux prêts libellés en devises.

Politiques structurelles

Les priorités du gouvernement en matière de réforme structurelle restent inchangées: améliorer le fonctionnement des marchés de produits, du marché du travail et des marchés financiers, rehausser l'efficacité de l'administration publique et réduire le rôle de l'État, sauf dans les secteurs industriels sensibles (principalement la défense). En 1996, les progrès ont été très lents, mais les perspectives d'accélération de la mise en œuvre des réformes structurelles semblent s'être améliorées en 1997 (encadré 1). Le nouveau gouvernement a engagé un débat sur plusieurs des principaux problèmes structurels auxquels la Grèce est

Encadré 1. Principaux éléments des politiques structurelles mises en œuvre en 1997

- 1) Privatisation des entités suivantes ;
 - Sociétés du secteur public
 - Organisation nationale du téléphone (OTE) : vente additionnelle de 12 pour cent des actifs
 - Société nationale du pétrole (DEP) : vente d'un petit pourcentage
 - Boutiques hors taxes des aéroports
 - Gestion des opérations boursières : vente de 45 pour cent
 - Conglomérats industriels sous la tutelle de l'Organisation de restructuration industrielle (IRO) (Softex, MEL, Eleusina, Bauxite, Kerafina)
 - Banques d'État
 - Banque d'Attica : achevée en janvier 1997
 - Banque de Crète
 - Banque de Grèce centrale
- 2) Octroi de l'indépendance à la Banque de Grèce.
- 3) Poursuite de la restructuration des portefeuilles des grandes banques d'État.
- 4) Introduction d'une législation visant à moderniser les marchés de capitaux et les marchés monétaires et à renforcer le Comité de surveillance des marchés de capitaux.
- 5) Mise en œuvre d'une législation, totalement réadaptée récemment, pour moderniser les opérations du secteur public, les entreprises publiques et le système public de santé.
- 6) Introduction de nouvelles techniques pour financer les travaux publics au moyen d'une participation accrue du secteur privé.
- 7) Dialogue renforcé avec les partenaires sociaux sur les réformes du marché du travail et du régime de retraite.

confrontée, à savoir le marché du travail et le système de pensions, et il a présenté au parlement une vaste réforme du système de santé.

La législation relative au marché du travail présentée de façon détaillée dans l'*Étude* précédente a été adoptée en août 1996 et sa mise en œuvre ne fait que

commencer. Le principal objectif était d'instaurer une véritable politique active du marché du travail (tableau 10). Il a été créé un système de coupons polyvalents, qui renforce les programmes d'incitation à l'emploi et d'indemnisation du chômage. Divers programmes existants de subventions et de formation ont été étendus et une composante des coûts de main-d'œuvre non salariaux a été réduite pour favoriser l'embauche des jeunes. En ce qui concerne la concurrence sur les marchés de produits, les heures d'ouverture des magasins ont été réduites de deux heures le samedi, la fermeture se faisant maintenant à 18 heures. Enfin, le gouvernement envisage des mesures destinées à renforcer la concurrence sur les marchés des produits laitiers et des légumes frais.

Bien que la réforme du marché du travail n'en soit encore qu'à ses débuts, certaines propositions, présentées au titre de la *Mise en œuvre de la stratégie de l'OCDE pour l'emploi* dans la précédente *Étude*, sont discutées dans le cadre du dialogue entre le gouvernement et les partenaires sociaux. Dans un programme en 19 points soumis à ces derniers le 14 avril, le gouvernement a proposé, entre autres, les axes suivants pour la création d'un marché du travail mieux adapté au fonctionnement d'une économie moderne :

- le remplacement des limites de durée du travail quotidiennes et hebdomadaires par des limites annuelles en vue de réduire le recours aux heures supplémentaires (qui sont plus onéreuses) ;
- l'expansion du travail à temps partiel dans le secteur public ;
- le recours à des conventions salariales collectives spéciales dans les régions à chômage élevé ;
- l'introduction de conditions de travail spéciales pour une durée limitée afin de faciliter l'acquisition d'une expérience et de favoriser le retour dans la population active de groupes plus menacés par le chômage de longue durée ;
- un réexamen des réglementations en matière de fiscalité et de pensions concernant les revenus du travail des bénéficiaires de pensions ; et
- la délivrance de permis de travail aux travailleurs immigrés en situation irrégulière de façon à les placer sur un pied d'égalité avec les autres membres de la population active.

Ces propositions appuient aussi l'amélioration de la formation.

La réforme des marchés financiers en 1996 s'est traduite par un nouveau progrès en matière de restructuration des portefeuilles des banques publiques et

Tableau 10. **Mise en œuvre de la stratégie de l'OCDE pour l'emploi – vue d'ensemble**

Proposition	Action	Évaluation et recommandations de l'OCDE
I. Accroître la flexibilité des salaires et des coûts du travail		
a) Abaisser les salaires minimums pour les travailleurs vulnérables (travailleurs peu qualifiés, jeunes)	a) Légère réduction des coûts de main-d'œuvre non salariaux pour l'embauche des jeunes	Trouver des ressources équivalentes pour le système de sécurité sociale
b) Simplifier et décentraliser le processus de négociations salariales	b) Dialogue social pour examiner le recours à des conventions collectives régionales dans les zones de fort chômage	Mise en œuvre sans délai. Au minimum, réduire le rôle du deuxième niveau (sectoriel) des négociations collectives
c) Supprimer la clause explicite de rattrapage de l'inflation		
d) Réduire la régressivité du système de cotisations sociales		
II. Réformer les dispositions en faveur de la sécurité de l'emploi		
a) Supprimer les contrôles administratifs sur les licenciements		
b) Réduire les indemnités obligatoires de licenciement pour les employés et cadres		
III. Accroître la flexibilité du temps de travail		
a) Permettre la fixation des limites et des primes concernant les heures supplémentaires dans le cadre des conventions collectives individuelles	Dialogue social pour examiner le recours aux limites sur le temps de travail annuel à la place des limites journalières ou hebdomadaires	Mise en œuvre sans délai
b) Favoriser la transférabilité des pensions		Resserrer les liens entre les gains au cours de la carrière et les droits à pension pour renforcer les incitations au travail

Tableau 10. **Mise en œuvre de la stratégie de l'OCDE pour l'emploi – vue d'ensemble (suite)**

Proposition	Action	Évaluation et recommandations de l'OCDE
<p>IV. Réformer les systèmes d'indemnisation du chômage et de prestations connexes</p> <p>a) Rationaliser les indemnités de chômage</p>		<p>Incorporer dans la réforme du système de pension un recours plus large aux autres prestations sociales</p>
<p>V. Élargir et améliorer les politiques actives du marché du travail</p> <p>a) Développer des programmes à l'intention des chômeurs de longue durée au lieu de subventionner l'emploi</p> <p>b) Permettre la création de bureaux de placement à but lucratif</p>	<p>Consolidation du dispositif d'incitation à l'emploi et du système d'indemnisation du chômage par la création de coupons polyvalents (pour la formation, les subventions salariales ou les indemnités de chômage)</p>	<p>Accélérer la mise en œuvre des coupons polyvalents</p>
<p>VI. Améliorer les qualifications et les compétences de la main-d'œuvre</p> <p>a) Développer et consolider les programmes publics de formation professionnelle</p> <p>b) Réduire progressivement les délais d'obtention des diplômes universitaires</p> <p>c) Améliorer l'évaluation au niveau préuniversitaire</p>		
<p>VII. Technologie et innovations</p> <p>a) Renforcer les liens entre les universités et les entreprises</p>		
<p>VIII. Renforcer la concurrence sur les marchés de produits</p> <p>a) Favoriser la libéralisation dans les secteurs dominés par le secteur public</p> <p>b) Poursuivre le processus de privatisation</p>	<p>a) Progrès de l'assainissement des portefeuilles de créances douteuses des grandes banques publiques</p> <p>b) Mise en place d'un système de contrats de gestion pour les entreprises publiques</p> <p>c) Privatisation partielle de l'entreprise nationale de téléphone en avril 1996</p>	<p>Accélérer le processus de déréglementation et de privatisation</p>

Source: OCDE.

par l'adoption de diverses mesures visant à améliorer le cadre institutionnel à la Bourse d'Athènes. La Banque nationale de Grèce – qui est de loin la plus grande banque du pays et contrôle environ 30 pour cent de la base des dépôts – a beaucoup avancé dans l'assainissement de son portefeuille de créances douteuses et de titres de participation dans les entreprises non rentables. Elle a annulé 117 milliards de drachmes de dettes en utilisant ses provisions et en ne payant pas de dividendes en 1997 et elle prévoit d'annuler le reste des créances douteuses d'un montant d'environ 200 milliards de drachmes (0.7 pour cent du PIB) avant la fin de 1997. En outre, elle a continué de vendre des actifs non financiers. La Banque de Grèce pour le développement industriel (ETBA), dans le cadre de son programme de restructuration et de recapitalisation, procède au règlement de créances douteuses d'un montant de 328 milliards de drachmes (1.1 pour cent du PIB). Il y a eu, cependant, peu de progrès concernant la vente des petites banques publiques, même si la Banque du Centre de la Grèce devrait être vendue en 1997, le processus de vente ayant déjà débuté. Une vente aux enchères de la Banque de Crète, restructurée, a échoué mais une deuxième tentative est en cours, alors que la Banque d'Attique a été vendue à une caisse de sécurité sociale au début de 1997 (la Banque commerciale publique en conserve cependant la gestion pendant cinq ans). S'agissant du marché boursier, plusieurs dispositions réglementaires ont été adoptées après un scandale qui a entraîné l'interruption des échanges en novembre 1996. En premier lieu, les sociétés de courtage ne pourront négocier que dans la limite de leur capital social. En second lieu, un fonds de garantie destiné à couvrir le risque de règlement sera créé à l'aide de contributions calculées sur les transactions. En troisième lieu, le contrôle sera renforcé par l'audit interne des courtiers supervisés par la Commission des marchés de capitaux et les entreprises dont les actions sont échangées devront publier en temps voulu des comptes semestriels certifiés. Enfin, les retards dans les opérations de compensation – qui sont l'une des principales causes du manque de transparence – seront réduits notablement après la dématérialisation complète des actions à la fin de 1997. De surcroît, les échanges d'instruments dérivés devraient commencer en Bourse en 1997.

Les progrès en matière d'amélioration de l'efficacité de l'administration publique ont été inégaux en 1996. La nouvelle réglementation adoptée en 1996 visant à contrôler les garanties publiques paraît avoir ralenti la délivrance de nouvelles garanties. Il est trop tôt pour évaluer l'efficacité de cette mesure, qui

oblige les entreprises et entités publiques recevant des transferts du budget de l'État à soumettre et justifier leurs propositions budgétaires, étant donné que celles-ci seront transmises pour la première fois à la fin du premier trimestre de 1997. Par ailleurs, il s'est révélé difficile de trouver, comme prévu par la loi de 1996, des professionnels à même de mettre en place des contrats de gestion pour les entreprises publiques. Des administrateurs n'ont été placés que dans quelques-unes des petites entreprises publiques. Pour l'avenir, le budget de 1997 met en place une nouvelle organisation qui aidera les entités publiques à rationaliser leurs dépenses (Système de surveillance comptable globale). En ce qui concerne la lutte que le gouvernement mène depuis des années contre la fraude fiscale, le projet d'informatisation de la vérification des recettes fiscales a été encore repoussé, à 1998, bien que la police fiscale ait commencé ses interventions en avril 1997. Enfin, les mesures destinées à améliorer l'utilisation des fonds du second Cadre communautaire d'appui et à faciliter l'investissement étranger (le guichet unique) ont été mises en place.

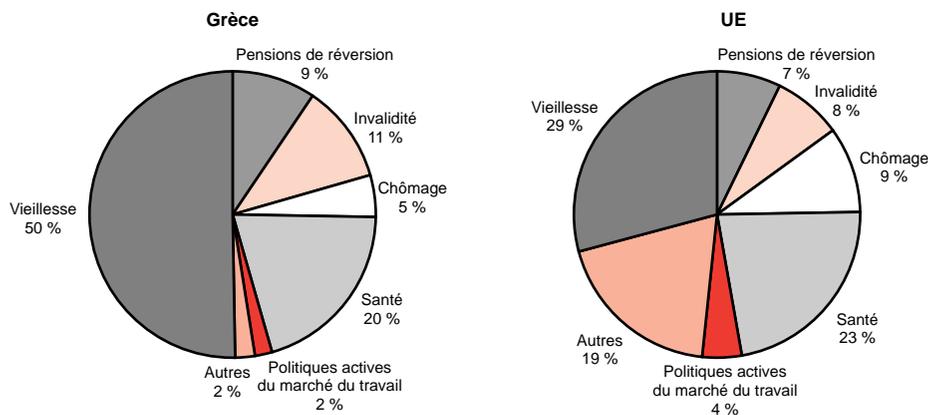
L'action de privatisation a été décevante depuis la dernière étude, sans grand progrès à la suite de l'offre initiale au public d'une part de 8 pour cent de l'entreprise nationale de téléphone (OTE) en avril 1996. Toutefois, une deuxième privatisation partielle d'OTE – environ 10 pour cent – a commencé et devrait être achevée d'ici à septembre 1997 alors que la vente des chantiers navals Eleusis devrait être conclue en juin 1997. Le gouvernement s'est aussi engagé à offrir une petite part de la compagnie pétrolière nationale (DEP) au deuxième semestre de 1997 et à fermer les entreprises encore sous la tutelle de l'Organisation de reconstruction industrielle (IRO) d'ici à la fin de 1998. Il a annoncé récemment son intention de céder les boutiques hors taxes des aéroports, plusieurs unités de l'Organisation nationale du tourisme et l'organisme de gestion de la bourse d'Athènes. S'agissant de la restructuration des entités publiques en difficulté, l'Union européenne continue de bloquer la deuxième et la troisième tranches de l'aide de l'État à Olympic Airways jusqu'à la remise en route de son programme de restructuration. La Commission européenne a toutefois approuvé la vente des chantiers navals Scaramanga à ses travailleurs, et ainsi permis la prise en charge des dettes de l'entreprise par l'État.

III. Sécurité sociale : pensions et soins de santé

L'assainissement budgétaire substantiel requis dans la période à venir nécessite un réexamen de tous les programmes de sécurité sociale, de manière à assurer une prestation adéquate et plus efficace des services. Les dépenses sociales représentent environ 23 pour cent du PIB, soit l'un des niveaux les plus bas des pays de l'OCDE. Elles entrent cependant pour plus de 60 pour cent dans les dépenses primaires courantes des administrations publiques³¹. De surcroît, la poussée des dépenses s'accroîtra considérablement avec le vieillissement de la population et la convergence du revenu par habitant de la Grèce vers les niveaux des autres Membres de l'OCDE. La réforme de la sécurité sociale implique essentiellement une meilleure maîtrise des dépenses de pensions et de santé, qui représentent à elles seules plus de 90 pour cent des dépenses totales de sécurité sociale, la plupart des ressources restantes étant consacrée aux politiques du marché du travail et une faible partie aux prestations familiales.

Bien que les dépenses de sécurité sociale ont augmenté moins rapidement que dans les autres pays de l'OCDE, leur composition est très différente, non seulement du fait de la place réduite des programmes sociaux autres que les soins de santé et les pensions, mais aussi de la concentration des dépenses sur les pensions (graphique 11). Celles-ci représentent la seule catégorie de dépenses sociales pour lesquelles la Grèce dépasse la moyenne des pays de l'OCDE (en pourcentage du PIB), malgré un revenu par habitant nettement inférieur à la moyenne. Quant aux dépenses publiques de santé, elles ne diffèrent pas beaucoup de celles des autres pays Membres, lorsqu'on tient compte du niveau de revenu plus faible de la Grèce. A l'heure où les autorités grecques mettent en route une réforme de la santé et reconnaissent la nécessité d'une réforme radicale du système des pensions, le présent chapitre examine la situation dans ces deux domaines et analyse les stratégies de réforme possibles.

Graphique 11. **RÉPARTITION DES DÉPENSES SOCIALES EN 1993¹**
En pourcentage du total des dépenses



1. Les données grecques ne prennent pas en compte certaines catégories de dépenses sociales qui sont incluses dans les autres pays de l'Union européenne. La mise à jour des données par les autorités grecques est en cours.
Source : OCDE, Statistiques des dépenses sociales des pays Membres de l'OCDE.

Le régime de pension

Des réformes cruciales du régime de pension ont été entreprises en 1990-92 pour enrayer la dégradation rapide de sa situation financière. Il était alors reconnu que ces réformes ne procureraient qu'un répit temporaire en attendant des transformations plus fondamentales du système par répartition. De fait, l'évolution démographique défavorable – plus inquiétante que dans la plupart des pays industriels – s'ajoutant aux effets d'un système encore généreux mais inéquitable, fera bientôt apparaître que la situation n'est, de nouveau, pas viable. Les principales carences du régime public de pension découlent de conditions d'admissibilité peu restrictives, instaurées pour la plupart au cours de la période 1978-85, à quoi s'ajoutent des allocations par individu qui excèdent en général de beaucoup les cotisations correspondantes et qui favorisent la retraite anticipée et la fraude sur les cotisations. De surcroît, la complexité et la segmentation excessive du système, conjuguées à une administration peu efficiente, ouvrent la voie aux abus. Illustrant le problème auquel est confronté le régime grec de pension,

les prévisions à long terme de l'OCDE présentées dans ce chapitre, qui s'efforcent d'incorporer – dans la mesure du possible – les pleins effets des réformes de 1990-92, font apparaître que la valeur actuelle des engagements futurs au titre des pensions (nets des cotisations salariales et patronales uniquement) est de l'ordre de 200 pour cent du PIB, chiffre très largement supérieur aux estimations semblables pour les pays Membres dont le revenu est plus élevé. Il faut admettre que la complexité du régime grec et les problèmes de données le concernant rendent encore plus incertaines que cela n'est généralement le cas les prévisions centrales. Néanmoins, l'ampleur du déséquilibre souligne clairement la nécessité d'une refonte du système de pension de façon à mieux aligner les prestations individuelles sur les cotisations tout en offrant une garantie de ressources appropriée durant la retraite, en particulier pour les personnes âgées démunies.

Le gouvernement a décidé de différer la mise en œuvre de réformes radicales du régime de pension compte tenu de la priorité accordée à la réforme du marché du travail et du répit qu'ont procuré les réformes de 1990-92. Il reconnaît néanmoins que les changements ne pourront être différés très longtemps, car nombre d'entre eux mettront plusieurs décennies à produire tous leurs effets, et si ils sont retardés, leur mise en œuvre sera encore plus coûteuse. A cet égard, il a engagé un dialogue social sur la viabilité du régime de pension. Le débat sera axé en 1997 sur l'amélioration de la performance du système sous sa forme actuelle, notamment grâce à la simplification de la législation sur les pensions, à des efforts pour réduire la fraude sur les cotisations, au renforcement de la capacité administrative et peut-être à une réduction du nombre des caisses, les mesures de plus grande ampleur devant être examinées dans une seconde étape. A un moment où le débat sur l'action à mener atteint un stade critique, le présent chapitre a pour but d'analyser les aspects institutionnels du système et, à l'aide de simulations à long terme, d'évaluer les options en matière de réforme. La première section décrit le système, la seconde étudie les incitations microéconomiques qu'il met en jeu et la troisième explique les facteurs entraînant la non-viabilité du système ainsi que les répercussions des réformes de 1990-92. La dernière section présente les prévisions et examine les options de réforme.

Structure du régime de pension

Les pensions sont versées presque exclusivement par le secteur public, le recours aux retraites privées étant très limité³². Les pensions publiques sont

assurées par une multitude de caisses, qui ont le statut d'entité publique et font partie du secteur des administrations publiques (encadré 2). Les caisses offrent des prestations définies en fonction des cotisations de l'employeur et du salarié. Bien qu'elles soient autorisées à conserver d'éventuels excédents de trésorerie – le système étant conçu à l'origine comme un régime par capitalisation – dans l'ensemble ceux-ci ne sont pas très substantiels et les caisses fonctionnent généralement selon le principe de la répartition³³. Le grand nombre de caisses s'explique par l'évolution historique du système de pension, chaque secteur ayant mis en place sa propre caisse. En partie pour cette raison, les régimes de prestations varient d'une caisse à l'autre, voire dans une même caisse. Les travailleurs sont assurés au minimum par une caisse primaire, mais possèdent généralement une couverture complémentaire (qui peut être fournie par une caisse complémentaire distincte). En outre, certains travailleurs cotisent en vue d'une indemnité de

Encadré 2. Les principales caisses de pension

Le régime public de pension, particulièrement segmenté et complexe, compte plus de 300 caisses et de nombreux régimes de droits à pensions. Les 28 caisses primaires et le système de pensions publiques peuvent être classés par catégorie professionnelle en cinq groupes dont les régimes de droits sont globalement similaires, avec toutefois des différences substantielles d'un groupe à l'autre. Ces groupes couvrent respectivement : *i*) les salariés du secteur privé (principalement la caisse IKA), dont les marins (NAT) sont une composante importante, *ii*) les agriculteurs (OGA), *iii*) les travailleurs indépendants non agricoles (principalement TEBE), dont un autre sous-groupe important couvre les professions libérales, notamment les médecins, les avocats et les ingénieurs, *iv*) les fonctionnaires et *v*) les salariés des entreprises publiques et des banques d'État. Les nombreuses caisses complémentaires (plus de 200) ont été créées pour la plupart après la Seconde Guerre mondiale pour remédier au bas niveau des pensions de base. Prises individuellement, ces caisses couvrent des groupes de travailleurs beaucoup plus restreints que les caisses primaires et reposent souvent sur des accords d'entreprise. Deux grandes caisses complémentaires ont été créées dans les années 80, l'une pour les salariés du secteur privé (environ 50 pour cent du total) encore dépourvus de couverture complémentaire, l'autre pour les travailleurs agricoles, qui représentent environ 50 pour cent des travailleurs indépendants. En conséquence, seuls les petits entrepreneurs et commerçants indépendants sont dépourvus de couverture complémentaire. La prime de départ concerne un groupe restreint de travailleurs composé principalement de fonctionnaires, d'avocats, de médecins et, depuis une date très récente, de quelques catégories de salariés du secteur privé. Le tableau 11 présente les principales caractéristiques des caisses primaires, complémentaires et de départ correspondant à chacune des cinq catégories de travailleurs.

Tableau 11. **Structure des caisses de pension¹**

	Cotisants (pourcentage du total)	Pensions primaires (pourcentage du total)	Taux de dépendance ²	Principales caisses primaires	Couverture complémentaire :	
					Caisse complémentaire	Caisse de départ
1. Salariés du secteur privé	39.5	37.6	1 : 1.9	IKA	Oui	Quelques-unes
<i>Dont</i> : marins	0.8	2.7	1 : 0.5	NAT	Oui	Oui
2. Salariés du secteur public	13.8	14.9	1 : 1.6			
Administrations publiques ³	9.0	11.7	1 : 1.4	–	Oui ⁴	Oui
Entreprises et banques publiques	4.8	3.2	1 : 2.6	Huit caisses	Oui	Oui
3. Travailleurs indépendants						
Agriculture	20.1	36.8	1 : 1.0	OGA	Non ⁵	Non
Autres secteurs	26.7	10.7	1 : 4.4			
Petits entrepreneurs et petits commerçants	22.0	9.0	1 : 4.3	TEBE	Non	Quelques-unes
Professions libérales	4.7	1.7	1 : 5.0	Caisses couvrant les juristes, les médecins et les ingénieurs	Oui	Oui
Total	100.0	100.0	1 : 1.8			

1. Caisses placées sous la tutelle du ministère des Affaires sociales et de la Sécurité sociale et d'autres ministères.
 2. Pensions primaires par cotisant.
 3. Compte non tenu des pensions de guerre et des pensions servies aux participants à la résistance nationale.
 4. Le fonctionnaire type a deux pensions complémentaires.
 5. La caisse complémentaire des agriculteurs s'est transformée en une caisse primaire en 1997.
- Source* : Ministère des Affaires sociales et de la Sécurité sociale.

départ forfaitaire au moment de la retraite. Le système de pension présente donc une segmentation horizontale, d'un secteur économique à l'autre, et verticale, avec trois niveaux de versements de pensions: pension de base, pension complémentaire et prime de départ.

La segmentation excessive engendre des problèmes de transparence et d'équité

La segmentation et la complexité du régime public de pension, s'ajoutant à une gestion médiocre, ont engendré un manque de transparence et un contrôle inadéquat³⁴. Aussi, la fraude sur les pensions est difficile à détecter et la fraude sur les cotisations est considérable. Le manque de transparence est souligné par le fait que la plupart des caisses établissent leurs comptes avec un retard qui peut atteindre plusieurs années, la qualité des données comptables étant par ailleurs médiocre. Exception faite de l'importante caisse des salariés du secteur privé (IKA), rares sont les organismes qui collectent davantage que les données les plus générales sur leurs pensionnés ou cotisants. Il ne peut donc y avoir de compilation complète des statistiques sur les systèmes de pension, ce qui ouvre la voie aux abus, notamment à la fraude sur les cotisations³⁵. Symptôme de ces carences statistiques, l'effectif total des cotisants de l'ensemble des caisses primaires dépasse l'emploi total – mesuré par l'enquête sur la population active – de près de 20 pour cent. En outre, pour la plus grande des caisses (IKA), les gains déclarés au titre des cotisations sont très inférieurs aux chiffres respectifs des gains totaux tirés des comptes nationaux. Étant donné que les caisses contrôlent les pensions et non les pensionnés, le nombre total des pensionnés n'est pas connu, mais le nombre des titulaires de pensions de base dépasse largement l'effectif des personnes âgées de plus de 65 ans. Faute d'une comptabilité et d'une administration appropriées (par exemple un numéro unique de sécurité sociale), des pensionnés peuvent percevoir plus d'une pension de base et dépasser en toute impunité le plafond actuel des prestations totales de pension par individu, ou continuer de percevoir une pension tout en travaillant pour une rémunération supérieure aux limites légales³⁶. De surcroît, il n'y a guère de concertation avec les autorités chargées du recouvrement de l'impôt sur le revenu pour vérifier si les cotisations correspondent au revenu déclaré³⁷. Le recours fréquent aux amnisties en matière de cotisations – il y en a eu quatre depuis 1985 – a encore affaibli les incitations à cotiser. Dans la perspective d'un contrôle

renforcé, les réformes de 1990-92 ont institué un registre national. Cependant, sa réalisation a été retardée et n'interviendra que bien après l'an 2000.

La segmentation du système engendre d'autres problèmes. Tout d'abord, il est inévitable que dans un régime où les caisses correspondent aux différentes branches d'activité, certaines caisses finissent par avoir un nombre de cotisants en diminution, surtout lorsque le système dans son ensemble est confronté à une évolution démographique défavorable³⁸. Même si le système dans son ensemble est viable, cette situation entraînera des difficultés financières à moins qu'il n'existe un fonds commun de ressources financé par les excédents des secteurs les plus dynamiques³⁹. Même s'il n'apparaît pas d'effet global sur le déficit des administrations publiques puisque le solde du système consolidé reste inchangé, la perspective de voir les déficits absorbés par des transferts budgétaires pourrait susciter un problème d'aléa moral, lié par exemple à l'octroi de prestations de retraite trop généreuses à la génération actuelle de pensionnés⁴⁰. En Grèce, les caisses en faillite (et leurs exigibilités) ont été absorbées par la principale caisse de sécurité sociale (IKA), ce qui a nécessité des transferts budgétaires. Parmi d'autres concessions substantielles obtenues par certaines professions figurent des taxes spécifiques destinées à compléter les cotisations (voire, dans certains cas, à les remplacer à peu près entièrement)⁴¹. Enfin, l'existence d'un grand nombre de caisses implique d'importantes dépenses de personnel. Les caisses de pension emploient quelque 35 000 personnes (environ 1 pour cent de l'emploi total) pour un coût de 70 milliards de drachmes (0.3 pour cent du PIB). Le rapport des dépenses en personnel aux dépenses totales de sécurité sociale est le double de la moyenne de l'OCDE.

Incitations microéconomiques : des pensions élevées au regard des cotisations

La complexité et la segmentation du régime de pension masquent les facteurs qui pèsent sur sa situation financière. Comme on pouvait s'y attendre, la caractéristique commune à tous les groupes de caisses est la générosité des prestations individuelles au regard des cotisations. Pourtant, les pensionnés (en particulier ceux du secteur privé) se plaignent du niveau peu élevé des pensions de base, qui représente un peu moins de la moitié du salaire moyen. Ce paradoxe s'explique par le fait que dans le passé les cotisations ont été très réduites et souvent acquittées pendant de brèves périodes, tandis que le versement des

retraites commence tôt – pour les salariés, généralement avant 55 ans dans le secteur public et à près de 60 ans dans le secteur privé (tableau 12). En outre, les revenus des retraités sont souvent sensiblement majorés par les pensions complémentaires et multiples et par les allocations pour personnes à charge.

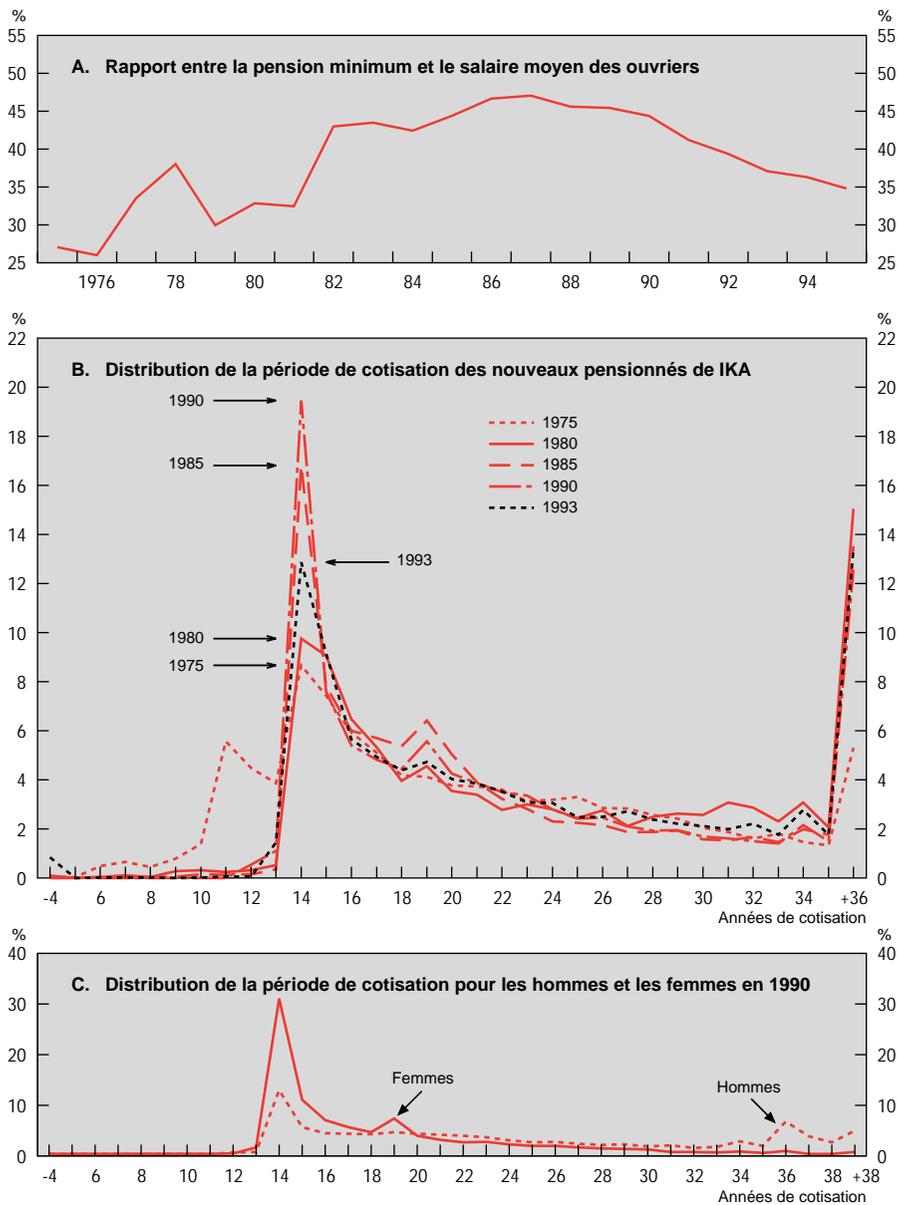
L'existence d'une pension minimum relativement élevée assortie de critères d'admissibilité peu restrictifs constitue le principal facteur incitant les salariés du secteur privé (principalement affiliés à IKA) à s'abstenir d'acquitter des cotisations. Au cours de la période 1978-90, le montant de la pension minimum a augmenté considérablement, pour culminer à 46 pour cent du salaire mensuel de l'ouvrier moyen dans le secteur manufacturier à la fin des années 80 (graphique 12, partie A). La pension minimum constitue un revenu de retraite plus approprié, les retraités percevant généralement une pension complémentaire (qui a pour effet de majorer la prestation totale de 15 à 20 pour cent) et, le cas

Tableau 12. Principales caractéristiques des différentes catégories de caisses de pension (1994)

	Âge normal de la retraite ¹	Nombre normal d'années de cotisation ¹	Base de cotisation ²	Pension moyenne ³	Pension minimum ⁴
Salariés du secteur privé	60	20	108	62	84
<i>Dont</i> : NAT	..	13.5	108	62	..
Travailleurs indépendants du secteur non agricole					
Petits entrepreneurs et petits commerçants	62	35	94	48	73
Professions libérales	65	40	147	124	64
Agriculture	65	n.d.	72	14	..
Fonctionnaires					
Administrations publiques	55	25	98	93	42
Entreprises et banques publiques	55	25	136	134	37

1. Les caractéristiques types correspondent à la situation du pensionné moyen comme l'indiquent les données qui sont reconnues comme étant de mauvaise qualité dans certains cas. Pour les salariés du secteur public, en particulier, l'âge de la retraite varie en fonction de la date de leur contrat permanent.
 2. Gains par habitant pour un groupe d'individus appartenant à la caisse spécifiée (les estimations de l'OCDE proviennent des données des comptes nationaux), en pourcentage des gains moyens nationaux par habitant. Pour les travailleurs indépendants, la base de cotisation effective est bien inférieure aux gains.
 3. Pension de vieillesse par habitant, compte tenu de la pension complémentaire, pour la caisse spécifiée, en pourcentage des gains moyens nationaux par habitant.
 4. Rapport de la pension de vieillesse primaire minimum à la pension de vieillesse primaire moyenne.
- Source : Ministère des Affaires sociales et de la Sécurité sociale et estimations de l'OCDE.

Graphique 12. **PENSION PRIMAIRE MINIMUM POUR IKA ET DURÉE DE LA PÉRIODE DE COTISATION**



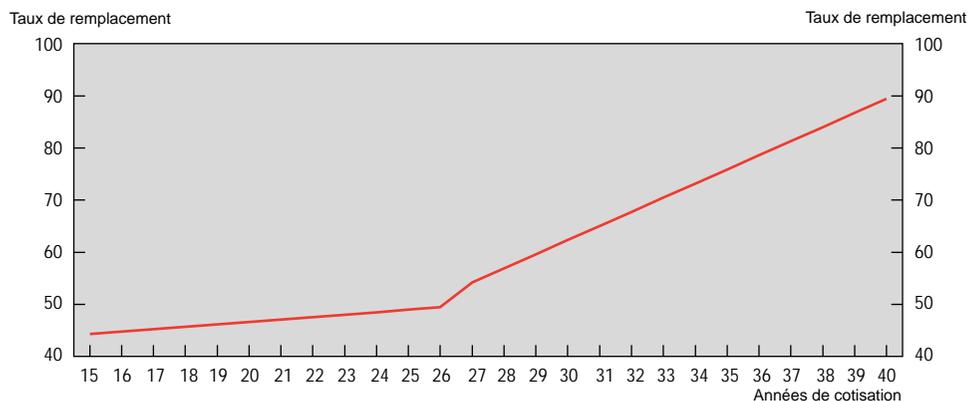
Source : Service national de statistiques de la Grèce et budget de la Sécurité sociale.

échéant, des allocations pour personnes à charge. Au cours de la même période, le nombre des pensions de vieillesse accordées sur la base de la période minimum de cotisation (13.5 ans, récemment portée à 15 ans) ou d'une période légèrement plus longue a augmenté de façon spectaculaire: la part des pensions du régime IKA établie sur la base de la période minimum a augmenté régulièrement pour avoisiner 20 pour cent en 1990 (graphique 12, partie B).

Une fois la période requise atteinte, l'incitation à cotiser semble se réduire fortement. La pension minimum – en dépit d'une hausse plus modérée depuis 1990 – continue d'offrir un taux de remplacement élevé (de l'ordre de 45 pour cent), supérieur à celui de la retraite calculée après 25 années de cotisation pour les revenus médians (graphique 13)⁴². C'est ce taux de remplacement relativement élevé qui explique le nombre surprenant de retraités titulaires d'une pension minimum. Parmi les nouveaux retraités, le pourcentage de ceux qui touchent la pension minimum a augmenté régulièrement pour passer de quelque 14 pour cent

Graphique 13. INTERACTION DES TAUX DE REMPLACEMENT ET DE LA PENSION PRIMAIRE MINIMUM POUR IKA EN 1995¹

13^e tranche, pourcentage de la base des pensions



1. La formule des pensions pour IKA donne des taux de remplacement plus élevés pour les revenus les plus bas. Les cotisants sont répartis en 28 tranches de revenu, avec des formules de taux de remplacement identiques pour les 15 tranches supérieures. La plupart des assurés se situent dans la 13^e tranche de revenu. A partir de 1992, la pension minimum a été augmentée de 1 pour cent pour chaque année de cotisation après la 15^e année. Pour les tranches correspondant aux revenus les plus bas, la pension minimum est supérieure à la pension calculée par la formule pour 35 ans de cotisation.

Source : IKA.

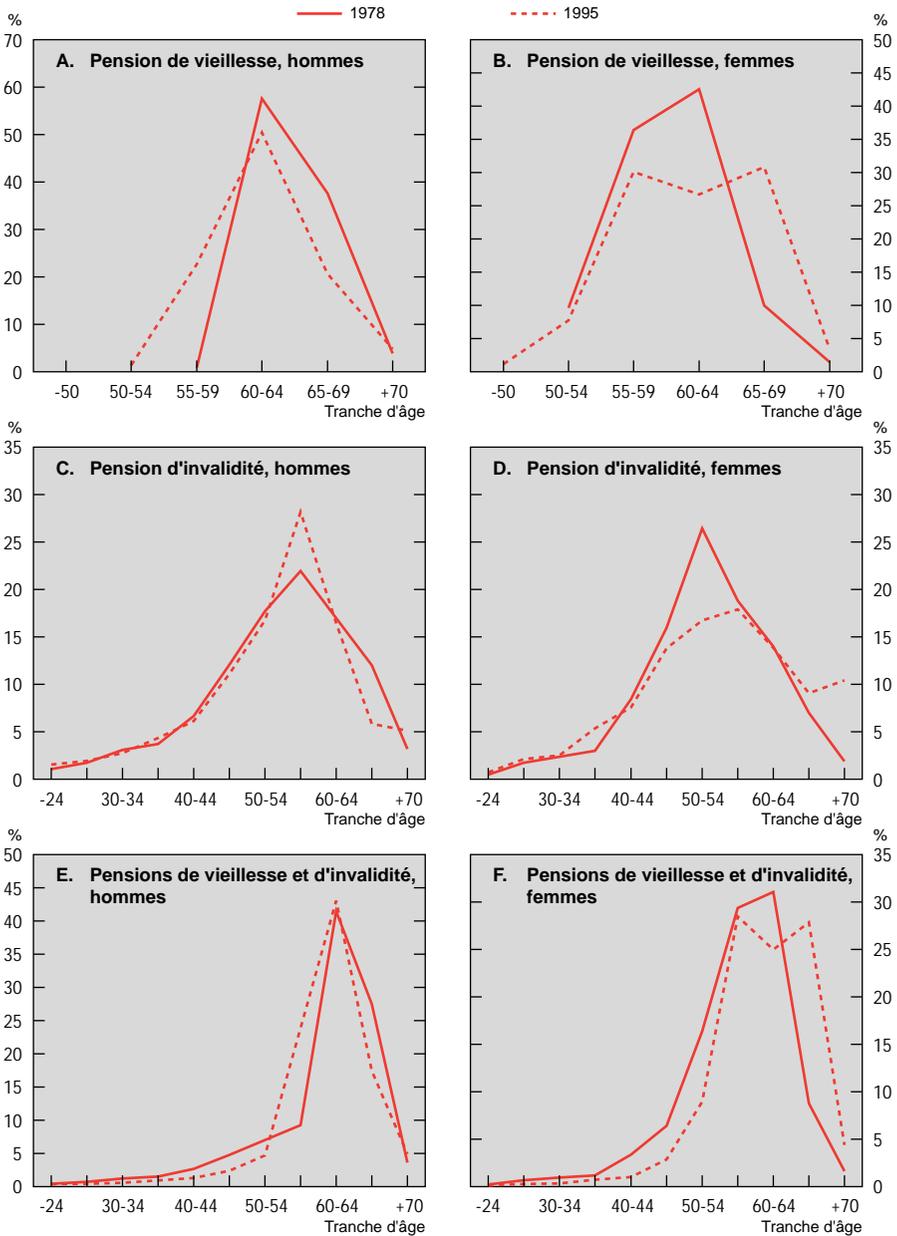
du total en 1975 à près de 60 pour cent depuis 1985, si bien que la pension minimum représente aujourd'hui 70 pour cent du nombre total de retraites.

Le faible nombre d'années pendant lequel les salariés du secteur privé ont en fait cotisé, surtout dans le cas des personnes qui ont pris leur retraite dans les années 70, reflète vraisemblablement l'incidence de l'urbanisation et l'extension tardive de la couverture qui s'est produite en Grèce, mais aussi la fraude aux cotisations favorisée par une pension minimum relativement élevée. Peut-être sous l'effet de ce dernier facteur, au cours des deux dernières décennies la répartition par âge des hommes titulaires de pensions de vieillesse s'est modifiée notablement au profit des groupes d'âge plus jeunes, rendant ainsi moins crédible l'argument selon lequel la brièveté de la période de cotisation s'expliquerait essentiellement par la non-prise en compte d'activités antérieures (graphique 14). Du reste, après la baisse en termes réels de la pension minimum à partir de 1990, le nombre des retraités ne remplissant que les conditions minimales d'ouverture des droits a diminué, ce qui confirme l'importance des incitations à ne pas cotiser.

D'autres facteurs favorisent la fraude sur les cotisations. Premièrement, la période de gains servant de base au calcul des droits à pension est courte – et la plus brève parmi les pays de l'OCDE pour les salariés du secteur privé. Les pensions des employés du secteur privé sont calculées uniquement sur les gains des cinq dernières années d'activité (jusqu'en 1992, seules les deux dernières années étaient prises en compte), ce qui incite à sous-déclarer les revenus pour les années qui n'entrent pas dans cette période⁴³. Deuxièmement, les taux de remplacement sont élevés pour les pensions de vieillesse primaires et inversement proportionnels à la base de calcul de la pension, ce qui incite également à sous-déclarer les revenus. Pour les bas revenus, le taux légal de remplacement en valeur brute pour les pensions de vieillesse primaires atteint près de 90 pour cent avec 35 années de cotisations, tandis que pour les hauts revenus il est de l'ordre de 75 pour cent – ce sont là les taux de remplacement les plus élevés au regard des gains respectifs parmi les pays de l'OCDE.⁴⁴

Si l'on utilise les données des comptes nationaux pour estimer, certes très approximativement, les salaires du secteur privé, on constate un manque à gagner de 20 à 30 pour cent des cotisations par rapport à leur niveau potentiel, déficit imputable en partie seulement aux gains exemptés de cotisations (par exemple la rémunération des heures supplémentaires)⁴⁵. Des observations sommaires

Graphique 14. RÉPARTITION PAR ÂGE DES PENSIONNÉS DU RÉGIME IKA



Source : IKA.

confirment cette idée. Il apparaît que les salariés et leurs employeurs – surtout parmi les petites entreprises et dans l’important secteur de la construction – sous-déclarent les journées de travail pour réduire le coût des cotisations de sécurité sociale⁴⁶. Du reste, il serait surprenant de ne pas détecter de fraude aux cotisations dans un système où l’impôt sur le revenu donne lieu lui-même à une fraude jugée importante.

Les petits entrepreneurs et commerçants se placent eux-mêmes dans les catégories de cotisants à bas revenus – nettement en dessous du revenu moyen du secteur – mais ils perçoivent des pensions de base comparables à celles des salariés. Par rapport aux pensionnés du régime IKA, ils versent des cotisations plus réduites pendant un plus grand nombre d’années, car ils prennent leur retraite à un âge plus proche de 65 ans⁴⁷. Bien que le seuil de cotisation ait été relevé en 1992 et rapproché du revenu moyen, le taux de cotisation effectif par rapport au salaire de l’ouvrier moyen n’est que de 8 pour cent, alors que le taux des pensions de base des salariés du secteur privé atteint un niveau double de ce chiffre (tableau 13)⁴⁸. Bien que le taux de remplacement effectif soit de l’ordre de 55 pour cent et la base de calcul de la pension couvre toutes les années de cotisation – au lieu des cinq dernières années pour le régime IKA – la pension est encore bien trop généreuse étant donné le bas niveau des cotisations en termes actuariels. La situation des professions libérales est similaire, bien que les pensions (y compris les pensions complémentaires et les primes de départ) et les cotisations soient plus élevées; par ailleurs, ces régimes bénéficient de taxes spécifiques, qui dans certains cas excèdent le produit des cotisations.

Les agriculteurs perçoivent la pension la plus faible et ne la touchent qu’à partir de 65 ans, encore qu’ils soient souvent admis plus tôt au bénéfice de pensions d’invalidité. Ils reçoivent une retraite forfaitaire, qui équivaut à l’heure actuelle à 29 pour cent de la pension minimum du régime IKA. Cette prestation fixe a perdu près de 70 pour cent de son pouvoir d’achat depuis 1986. Toutefois, les agriculteurs ne cotisent pas pour leur pension de base, leurs retraites étant financées par le budget (1.2 pour cent du PIB) et par des taxes spécifiques (0.5 pour cent du PIB). Les pensions complémentaires de faible montant feront place à un nouveau régime de pension de base qui commencera à recouvrer des cotisations à compter de 1998, l’État prenant en charge les deux tiers des cotisations⁴⁹.

Tableau 13. **Taux de cotisation et de remplacement en 1995**

Points de pourcentage, sauf indication contraire

	Taux de cotisation ¹				Taux de remplacement des pensions de vieillesse			
	Taux légal		Taux effectif ²		Taux légal ³		Taux effectif ²	
	Total ⁴	Pension primaire	Total ⁴	Pension primaire	Total ⁴	Pension primaire	Total ⁴	Pension primaire
Salariés du secteur privé (IKA)	26	20	19	15	90-110	70-90	62	49
Marins (NAT)	n.d.	15-23	28	21	100	80	65	53
Petits entrepreneurs et petits commerçants (TEBE) ⁵	20	20	8	8	90	90	54	54
Professions libérales ⁵	n.d.	n.d.	13	5	n.d.	80	90	55
Agriculteurs (OGA) ⁵								
Anciens	4	..	1	0	n.d.	n.d.	20	16
Nouveaux	7	7	70	70
Fonctionnaires ⁶	15.75	6.75	12	6	152 ⁷	80	110 ⁷	83
Entreprises et banques publiques ⁸	42	33	26	21	100	80	108	88
Total	14	10	53	41
<i>Pour mémoire :</i>								
Nouveaux entrants dans la population active après 1992	26 ⁹	20 ⁹	80	60

1. Cotisations patronales et salariales.

2. Les taux de cotisation et de remplacement effectifs sont dérivés des dépenses et des cotisations effectives au titre des pensions, utilisant les données des comptes nationaux pour le calcul des gains sectoriels.

3. Pour 35 années de cotisation.

4. Pensions primaire et complémentaire.

5. Cotisations et pensions calculées sur la base de catégories de revenus fixes ou volontaires, qui sont souvent sans rapport avec les gains effectifs. Les taux légaux de cotisation et de remplacement sont calculés sur la base de ces valeurs nominales et, le cas échéant, sur la catégorie de revenus médiane. Les taux de cotisation effectifs sont souvent surestimés par la prise en compte des recettes provenant des taxes spécifiques.

6. Compte non tenu de la participation de l'État en tant qu'employeur. Les cotisations des salariés pour les pensions primaires ont été instaurées en 1993 et le taux a été relevé au niveau du taux du secteur privé en 1995.

7. Comprend deux pensions complémentaires.

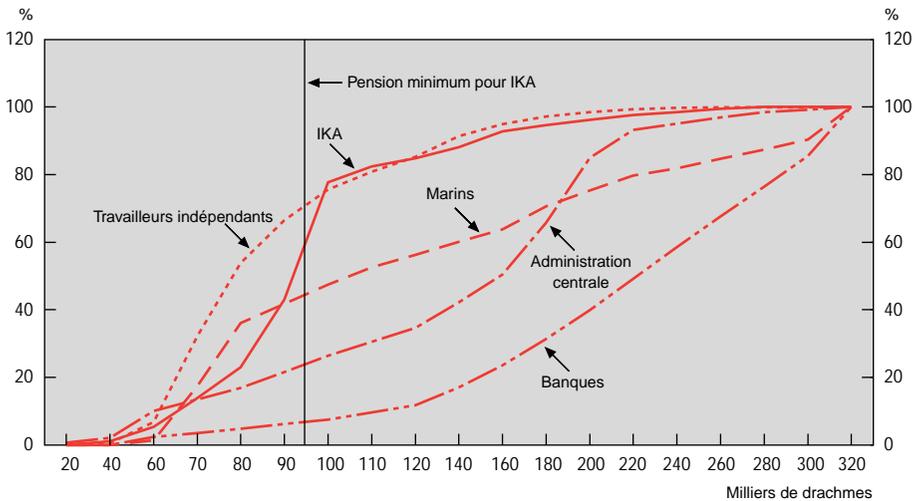
8. Les taux légaux sont représentés approximativement par ceux de l'entreprise publique d'électricité (DEH).

9. Compte non tenu de la cotisation de l'État de 10 points de pourcentage.

Source : Budget de la Sécurité sociale et estimations de l'OCDE.

Les fonctionnaires et les salariés des entreprises publiques et des banques contrôlées par l'État perçoivent les pensions les plus généreuses (graphique 15) et peuvent partir à la retraite plus tôt, généralement au bout de 25 années d'activité (bien moins pour les femmes recrutées avant 1983). La fraude sur les cotisations n'est pas vraiment possible pour ces deux catégories. Pour les fonctionnaires, les taux des cotisations salariales pour une pension primaire sont similaires à ceux des salariés du secteur privé depuis 1995 (ils ne cotisaient pas pour leur pension primaire avant 1993). La part patronale dans les cotisations est difficile à définir, car le gouvernement ne consacre pas de ressources budgétaires aux pensions des agents de la fonction publique et est responsable légalement du montant total des dépenses au titre des pensions. Les salariés des entreprises et banques publiques sont astreints à des taux de cotisation plus élevés que ceux du secteur privé (33 pour cent, contre 20 pour cent)⁵⁰. Une autre différence avec le secteur privé est que les entreprises publiques ont généralement leurs caisses de retraite propres (dont les engagements doivent être pris en compte au moment de la privatisation). Les pensions du secteur public perçues par les fonctionnaires et

Graphique 15. RÉPARTITION CUMULÉE DES NIVEAUX DE PENSION PRIMAIRE POUR LES PRINCIPALES CATÉGORIES D'EMPLOI, 1995



Source : Budgets de la Sécurité sociale.

les salariés des entreprises publiques et des banques contrôlées par l'État sont généreuses parce qu'elles sont calculées en fonction du dernier salaire mensuel avant le départ à la retraite. Le taux de remplacement effectif de la pension primaire majorée de la pension complémentaire est estimé aux environs de 110 pour cent pour les salariés du secteur public comme pour les fonctionnaires, ces derniers percevant deux pensions complémentaires. Les employés des entreprises publiques perçoivent les pensions les plus élevées en raison de leurs salaires avantageux, et seules les retraites des médecins s'en rapprochent. Par ailleurs, les fonctionnaires touchent une prime de départ forfaitaire (non imposable) équivalant à deux ans de salaire (pour 25 années d'activité), ce qui majore d'autant leurs pensions.

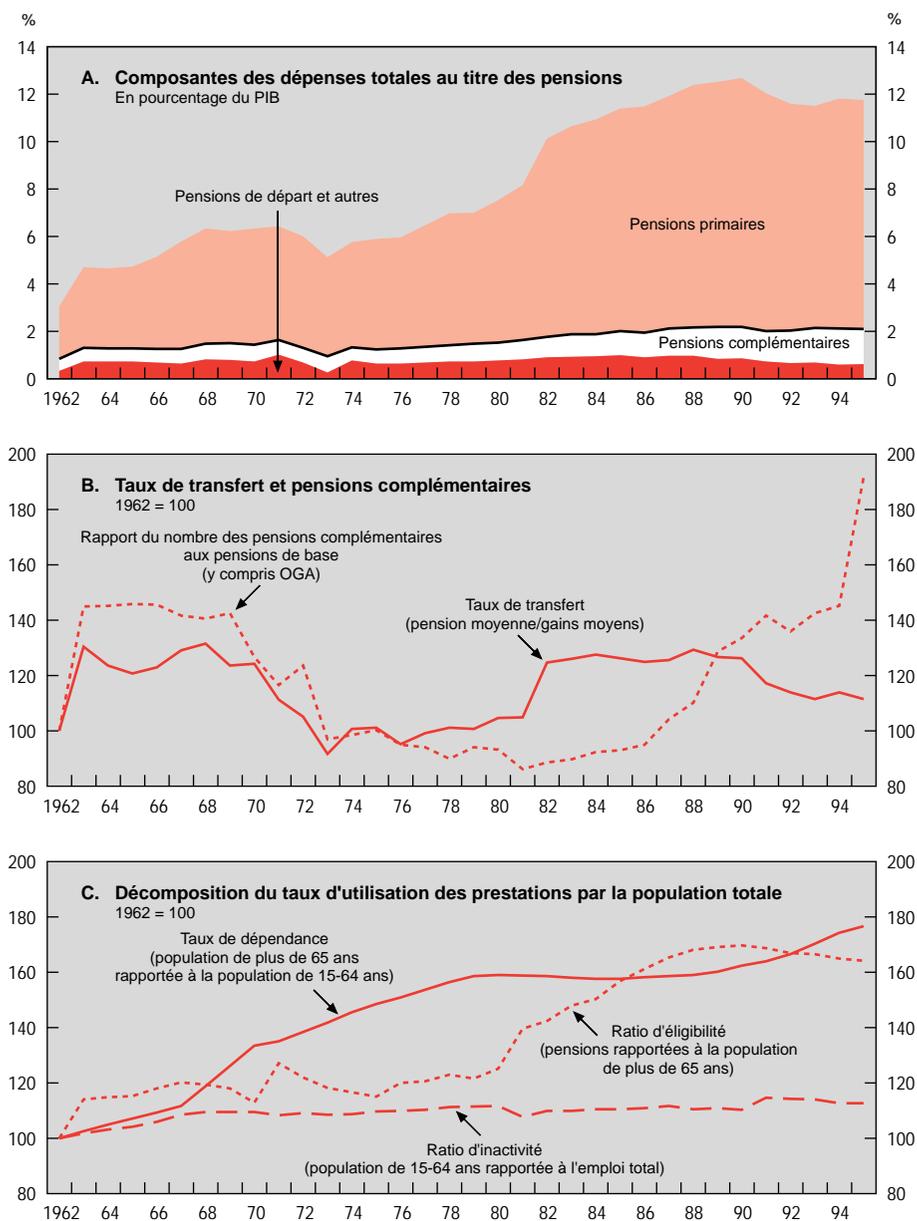
Un régime de pension non viable

*Dépenses : forte augmentation du montant des pensions
et de l'effectif des pensionnés*

Les incitations microéconomiques inhérentes au système, conjuguées à la mise en œuvre d'autres mesures qui ont accru sa générosité, se sont traduites par une forte poussée des dépenses globales au titre des pensions, de moins de 6 pour cent du PIB au milieu des années 70 à plus de 12 pour cent en 1990 (graphique 16, partie A). Cette évolution se caractérise par une montée du taux de transfert (pension moyenne en pourcentage des gains par personne) au début de la décennie et par une hausse forte et uniforme du taux d'admissibilité (nombre des pensions de base rapporté à la population de plus de 65 ans). L'augmentation du taux de transfert a été due surtout à l'établissement d'un lien entre pension minimum et salaire minimum durant une période de croissance rapide du salaire réel à la partie inférieure de l'échelle des rémunérations. Autre facteur en cause: l'arrivée à maturité des régimes de retraite complémentaire, qui a suscité une hausse des prestations de retraite individuelles à la fin des années 80⁵¹. En conséquence, le taux de transfert a augmenté de près de 30 points entre 1978 et 1990 (graphique 16, partie B).

C'est néanmoins l'assouplissement des conditions d'ouverture des droits qui a été le principal facteur à l'origine de l'augmentation des dépenses de pension à la fin des années 70 et tout au long des années 80. En conséquence, le taux d'admissibilité a augmenté de plus de 50 pour cent et l'on comptait plus d'une pension de base ($1\frac{1}{3}$) par habitant de plus de 65 ans en 1990 (graphique 16,

Graphique 16. DÉPENSES AU TITRE DES PENSIONS



Source : Budgets de la Sécurité sociale.

partie C)⁵². Le stock actuel de 2.2 millions de pensions de base (comprenant les pensions de vieillesse, d'invalidité et de réversion) équivaut à 60 pour cent de l'emploi, ce qui est probablement l'un des pourcentages les plus élevés de la zone de l'OCDE. Parmi les mesures qui ont contribué à accroître le ratio d'éligibilité, il convient de citer la forte majoration de la pension minimum décrite plus haut, l'extension des possibilités de préretraite pour des chômeurs de plus en plus nombreux, l'assouplissement de l'accès aux pensions d'invalidité et le versement de pensions à des personnes qui n'y avaient pas droit jusque là (encadré 3). L'effet de ces mesures transparait dans l'évolution du régime IKA. Au cours de la période 1975-90, une fraction croissante des départs à la retraite ont eu lieu avant l'âge de 60 ans, cette augmentation étant imputable aux hommes (graphique 17, partie A)⁵³. Les femmes (en particulier celles qui ont des enfants mineurs) bénéficient traditionnellement de conditions d'admission plus généreuses⁵⁴. Parallèlement, un quart environ des nouveaux retraités percevaient une pension d'invalidité, même si cette proportion a diminué depuis le milieu des années 80 avec l'atténuation des pressions en vue de l'octroi de pensions aux travailleurs en chômage (graphique 17, partie B)⁵⁵. Enfin, 40 pour cent environ des salariés du secteur privé ont été classés comme étant astreints à des « conditions de travail pénibles et malsaines », ce qui autorise un avancement de cinq ans de l'âge de la retraite. L'évolution des dépenses au cours de cette période a été assez peu influencée par la dégradation de la courbe démographique. Après avoir augmenté rapidement dans les années 60 et 70, le taux de dépendance est resté plus ou moins stable dans les années 80, ce qui peut s'expliquer par un taux de natalité réduit au cours de la période agitée allant de la fin des années 1910 au début des années 1920.

Recettes : hausse des salaires et des taux de cotisation

Sans suivre pour autant le rythme des dépenses, le produit des cotisations patronales et salariales a augmenté régulièrement en pourcentage du PIB à la fin des années 70 et dans les années 80 (graphique 18). Durant la période 1975-85, l'élément moteur a été la forte poussée des salaires réels. Par la suite, les cotisations en pourcentage du PIB ont affiché de nouveau une certaine hausse malgré la diminution de la part du travail entre 1985 et 1990, à la faveur d'une augmentation de la part des travailleurs cotisant aux caisses de retraite complémentaire, qui a plus que doublé entre 1980 et 1990⁵⁶. L'extension des régimes complémentaires se traduit initialement par des recettes additionnelles, mais

Encadré 3. Mesures à l'origine de la hausse des dépenses de pension pendant la période 1978-82

Taux de transfert

Le taux de transfert a augmenté fortement au cours de la période 1978-85 durant laquelle la pension minimum a été liée à une fraction croissante du salaire minimum de l'ouvrier (initialement 60 pour cent puis 80 pour cent), tandis que le salaire minimum de l'ouvrier a été majoré de 50 pour cent en 1982. Les mesures suivantes ont également contribué à la hausse du taux de transfert : *i*) selon des critères *ad hoc*, les pensionnés ont été placés dans des catégories de pensions plus élevées et *ii*) les primes de Noël, de Pâques et des jours fériés, représentant au total deux mois de salaire, ont été intégrées dans la base de calcul de la pension mensuelle en 1978, d'où une augmentation des pensions de 16.6 pour cent.

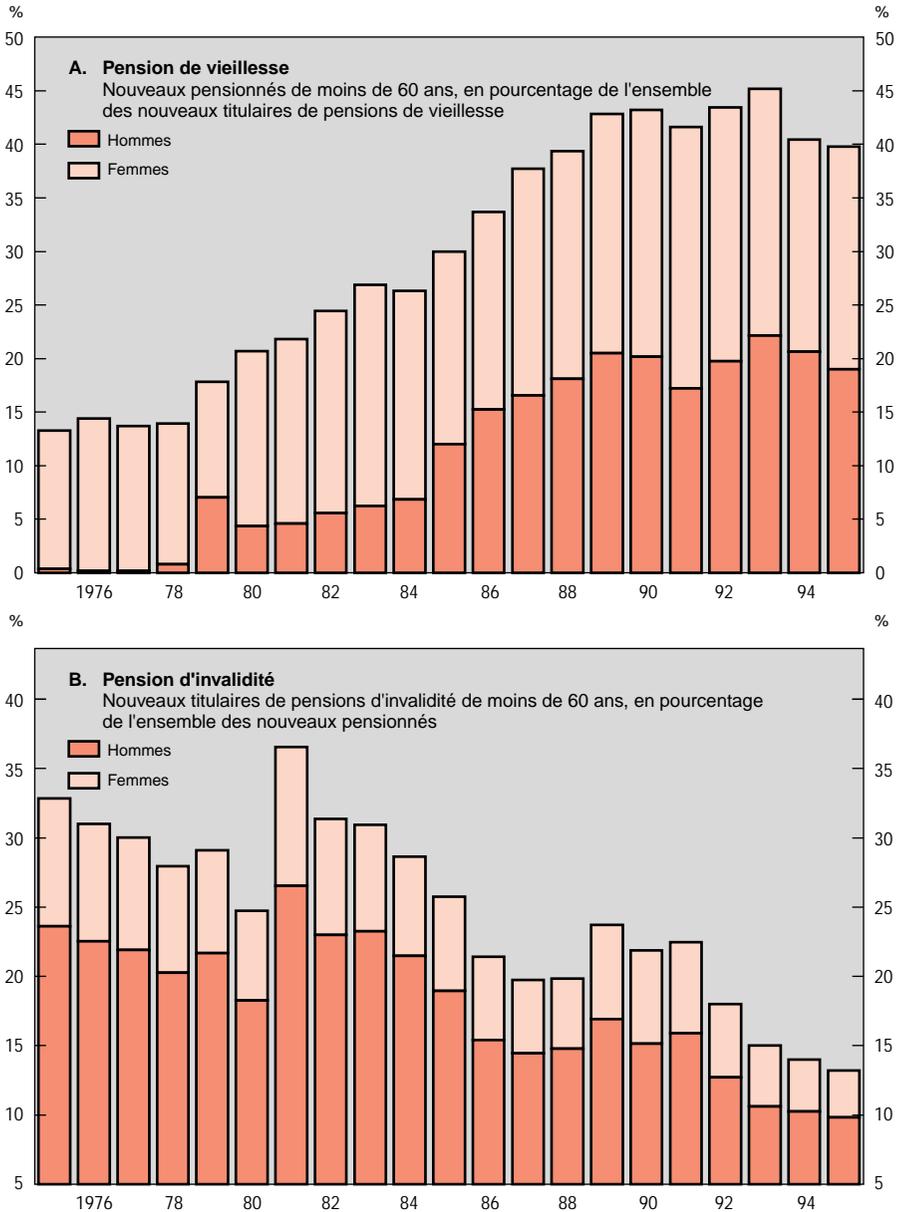
Taux d'admissibilité

Les mesures prises par les pouvoirs publics ont contribué au versement de pensions aux personnes n'y ayant pas droit et aux chômeurs âgés. Le grand nombre d'individus dépourvus de droits à pension s'explique par l'extension de la couverture à l'ensemble de la population en 1982. D'autre part, les travailleurs ayant migré des zones rurales vers les zones urbaines éprouvent des difficultés à obtenir une retraite : en effet, les agriculteurs ne cotisent pas en vue de la retraite et ne détiennent donc pas de droits à pension qu'ils pourraient transférer sur leur nouvelle caisse de retraite lorsqu'ils commencent à travailler en ville. Une vie professionnelle en dents de scie, surtout chez les femmes, est un autre facteur qui affecte les droits à pension.

Les deux principales mesures suivantes ont eu pour effet d'assouplir les conditions d'ouverture des droits à pension pour les travailleurs dont la période de cotisation était inférieure au minimum requis : *i*) l'autorisation donnée aux personnes de plus de 65 ans d'acquérir les droits à pension nécessaires pour obtenir la pension minimum et *ii*) l'instauration d'une pension de vieillesse spéciale pour quelque 35 000 non-cotisants (équivalent d'une pension agricole). De même, des droits à pension ont été octroyés à de nombreux non-cotisants, notamment les immigrants d'origine grecque – entrés en Grèce avant 1984 venus en particulier d'Europe orientale – et les membres du mouvement de résistance nationale. Aucun de ces bénéficiaires n'a été tenu d'acquitter un versement pour ses droits à pension. Enfin, les pensions agricoles ont été accordées automatiquement aux conjoints en 1981, si bien que le nombre de pensions a augmenté – certes à partir d'un faible niveau – de 120 000 environ.

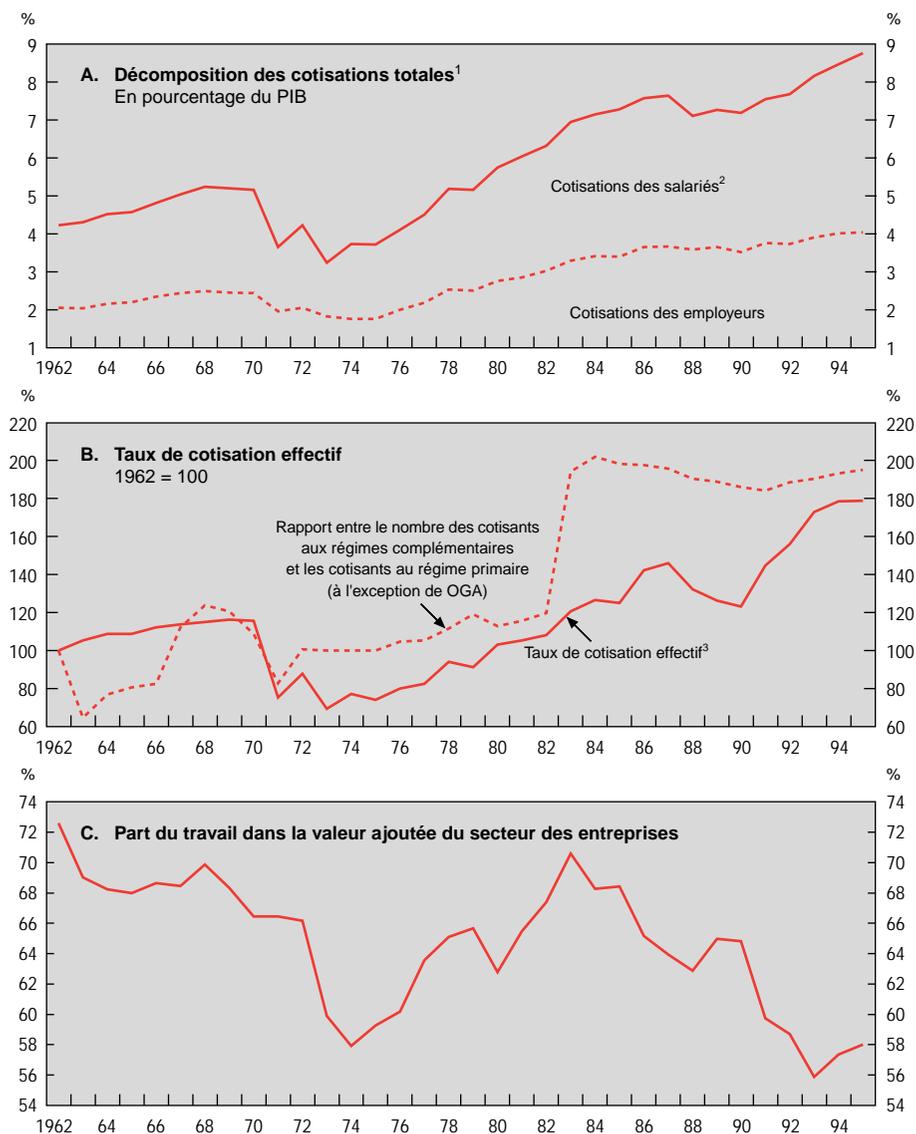
Les mesures prises en faveur des chômeurs sont les suivantes : *i*) instauration en 1978 de la «règle des 35 ans», en vertu de laquelle tout travailleur âgé de 58 ans avec 35 années de cotisations peut toucher une pension complète, *ii*) extension au cas par cas de la catégorie des cotisants soumis à des «conditions de travail pénibles et malsaines» qui peuvent prendre leur retraite cinq ans avant l'âge de départ normal, en contrepartie d'un certain relèvement des cotisations, *iii*) application souple des conditions d'ouverture des droits pour les pensions d'invalidité.

Graphique 17. **NOUVEAUX PENSIONNÉS DU RÉGIME IKA ÂGÉS DE MOINS DE 60 ANS**



Source : IKA.

Graphique 18. COTISATIONS AU TITRE DES PENSIONS



1. Compte tenu des cotisations d'assurance maladie, qui représentent 2 pour cent du PIB en 1994, à l'exception des cotisations et des transferts du gouvernement.
 2. Compte tenu des cotisations totales des travailleurs indépendants.
 3. Cotisations divisées par la rémunération totale.
- Source : Budgets de la Sécurité sociale.

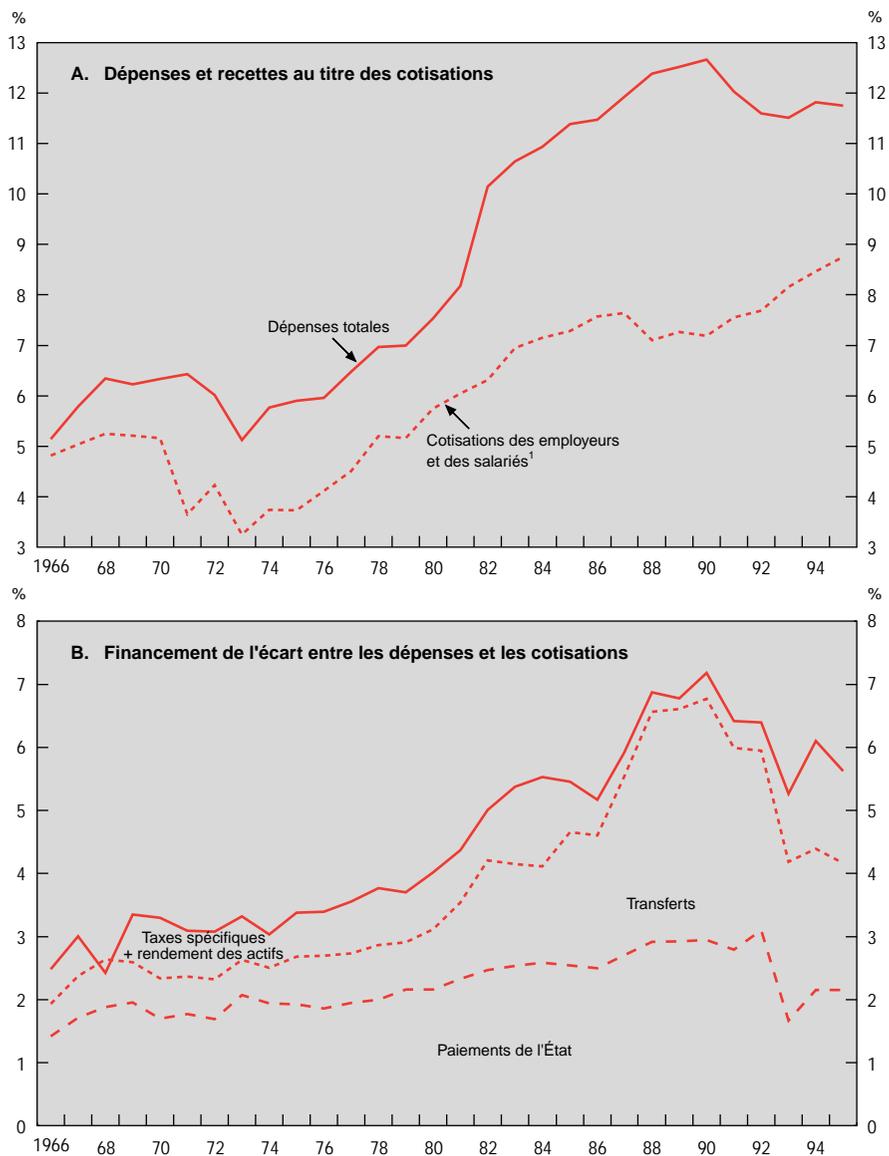
entraînera bientôt un surcroît de dépenses étant donné le caractère peu restrictif des conditions d'ouverture des droits. Une autre source de cotisations sera disponible à court terme avec la mise en place en 1997 de la nouvelle caisse primaire pour les travailleurs agricoles⁵⁷.

Les réformes de 1990-92 : un répit momentané

Les réformes de 1990-92 étaient nécessaires pour faire face à une situation explosive. En 1990, l'excédent des dépenses totales de pension sur les cotisations atteignait 5 1/2 pour cent du PIB – contre 2 pour cent environ en 1975 – malgré une augmentation de 3 1/2 pour cent du PIB des cotisations au cours de la période correspondante (graphique 19). Les transferts budgétaires destinés à couvrir les dépenses étaient passés de 1/2 pour cent du PIB environ en 1975 à près de 4 pour cent en 1990. En outre, certaines des caisses les plus importantes étaient lourdement endettées⁵⁸. Après la mise en œuvre des réformes, les cotisations ont augmenté et les dépenses ont diminué, de 1 1/2 pour cent du PIB dans les deux cas. Les taux de cotisation ont été fortement majorés, de sorte que la Grèce est devenue l'un des pays de l'OCDE où les coûts de main-d'œuvre non salariaux sont les plus élevés⁵⁹. La principale mesure destinée à enrayer la croissance rapide des dépenses a consisté à supprimer le lien entre les pensions et les salaires. Les pensions de base du secteur privé sont désormais indexées sur l'augmentation des retraites des fonctionnaires, qui ont été utilisées en même temps que les salaires de la fonction publique et la politique du taux de change pour peser sur les anticipations inflationnistes, de sorte que leur augmentation a été subordonnée à des objectifs d'inflation officiels rigoureux. En conséquence, au cours de la période 1990-95, les pensions de base moyennes (hors agriculteurs) ont baissé dans l'ensemble de plus de 20 pour cent en termes réels⁶⁰.

Les autres mesures visant à réduire les dépenses de retraite ont varié d'une caisse à l'autre, mais les principaux organismes ont réduit progressivement les taux de remplacement et durci les critères d'ouverture des droits, en particulier dans le secteur public, ainsi que les procédures d'octroi de pensions d'invalidité. (Voir l'encadré 4 pour une description détaillée des réformes.) Le durcissement des critères d'ouverture des droits au régime d'invalidité s'est révélé relativement efficace et a permis de ramener la fréquence des pensions d'invalidité à moins de 15 pour cent de l'effectif des retraités du secteur privé, contre plus de 20 pour cent à la fin des années 80. Les réformes ont atténué bon nombre des inégalités

Graphique 19. **PENSIONS : DÉPENSES ET RECETTES**
En pourcentage du PIB



1. Compte tenu des cotisations totales d'assurance maladie, qui représentent 2 pour cent du PIB en 1994.
Source : Budget de la Sécurité sociale.

Encadré 4. Les réformes de 1990-92

Mesures visant les recettes

Pour les salariés du secteur privé, les taux de cotisation ont été majorés de 5.8 points et portés à 20 pour cent. Pour les fonctionnaires, des cotisations ont été instaurées et relevées progressivement jusqu'au niveau de celles du secteur privé en 1995. Dans le secteur public au sens large, les cotisations sont passées d'une fourchette de 14-25 pour cent à 33 pour cent en 1995 (pour les salariés recrutés avant 1993). Pour les travailleurs indépendants, dont les cotisations sont fondées sur un ensemble de catégories de revenus librement choisies (et n'avaient pas été intégralement ajustées en fonction de l'inflation), les catégories de revenus inférieures ont été supprimées et l'assiette des cotisations a été augmentée progressivement vers le niveau du PIB par habitant de 1991 (ajusté par la suite en fonction de la hausse des pensions des fonctionnaires). Enfin, un impôt progressif a été appliqué à toutes les pensions (exception faite des agriculteurs et des marins); il varie entre 1 pour cent pour les pensions supérieures à 100 000 drachmes par mois et 5 pour cent pour les pensions dépassant 500 000 drachmes.

Mesures visant les dépenses

- Taux de remplacement : pour les pensionnés du régime IKA, le taux de remplacement sera réduit progressivement de 14.2 pour cent sur la période 1992-2001 grâce à la suppression du double comptage des deux mois de prime de salaire. En outre, les pensions sont calculées non plus sur les deux dernières années de salaire, mais sur les cinq dernières années (correction faite de la hausse correspondante des pensions des fonctionnaires). Pour tous les régimes, la valeur totale des pensions cumulées par retraité est plafonnée à un montant équivalent à quatre fois le PIB par habitant de 1991 (correction faite de la hausse correspondante des pensions des fonctionnaires). Pour l'ensemble des caisses, mais principalement pour le secteur public au sens large et pour les professions libérales, le taux de remplacement applicable aux nouveaux retraités est plafonné à 80 pour cent de la base salariale applicable pour les pensions de base et à 20 pour cent (à partir de 1998) pour les pensions complémentaires. A la même date, le capital de départ sera plafonné à 13.5 millions de drachmes.
- Indexation : Les pensions du secteur privé ne sont plus indexées sur les variations du salaire minimum des ouvriers, mais alignées sur les pensions des fonctionnaires, qui sont elles-mêmes ajustées en fonction de l'objectif d'inflation du gouvernement.
- Ouverture des droits : Pour le secteur privé, la durée de cotisation requise a été portée de 13.5 à 15 années pour une pension minimum à l'âge de 65 ans, et le montant de la pension minimum est majoré de 1 pour cent pour chaque année de cotisation supplémentaire au-delà de 15 ans. En outre, l'âge minimum de départ à la retraite («règle des 35 ans») sera porté progressivement de 58 à 60 ans en 2002 (pour les hommes uniquement).

(voir page suivante)

(suite)

Dans le secteur public, un âge minimum d'ouverture des droits à pension a été institué pour les salariés recrutés après fin 1982 (60 ans pour les hommes, 58 ans pour les femmes); au cours de la période 1998-2007, il sera progressivement relevé jusqu'aux niveaux en vigueur dans le secteur privé (65 ans pour les hommes, 60 ans pour les femmes). De plus, une période minimum de cotisation de 25 ans a été instaurée (cette mesure a touché surtout les femmes, qui pouvaient jusqu'alors prendre leur retraite à 42 ans après quinze années d'activité). Par ailleurs la période d'emploi dans le secteur public requise pour partir à la retraite sans limite d'âge sera portée progressivement de 32 ans à 35 ans (à l'horizon 1997 pour les femmes et entre 1998 et 2004 pour les hommes), une formule de calcul des pensions privilégiant les dernières années a été introduite pour inciter davantage les travailleurs à différer leur départ, et des dispositions transitoires ont été fixées pour les salariés du secteur public recrutés avant 1982.

Les conditions d'octroi des pensions d'invalidité ont été également durcies. Essentiellement, il a été décidé de porter de 33 à 50 pour cent le taux d'invalidité minimum requis pour toucher une pension et de procéder à des vérifications concernant les décisions passées.

Nouveau système

Les réformes ont unifié les droits et obligations en matière de pensions pour tous les salariés du secteur public et du secteur privé entrés dans la population active après la fin de 1992, et rendu les régimes moins généreux que ceux de la génération actuelle de salariés.

- Âge de la retraite : 65 ans pour les hommes et les femmes, 55 ans pour les femmes ayant des enfants mineurs.
- Taux de remplacement : 80 pour cent pour une pension de base doublée d'une pension complémentaire (environ 10 points de moins que le taux de remplacement actuel pour les salariés), avec un taux d'accumulation linéaire de 2.285 par an (au lieu du taux progressif appliqué actuellement par la caisse IKA). La pension est calculée sur la moyenne des gains des cinq dernières années (correction faite de l'inflation).
- Cotisations : le nouveau système instaure un mécanisme tripartite de cotisation, les cotisations des employeurs et des salariés restent inchangées, tandis que l'État fournit une contribution supplémentaire de 10 points, soit un tiers du total. Par ailleurs, le plafonnement des cotisations pour la génération postérieure à 1992 est supprimé.
- Allocations pour personnes à charge : pour les personnes entrées dans la population active après 1993, les réformes de 1990-92 ont supprimé l'allocation pour conjoint à charge et fixé l'allocation pour enfant à charge à 8, 10 et 12 pour cent respectivement pour le premier, le second et le troisième enfant, alors que le régime antérieur prévoyait une allocation de 3 pour cent pour le conjoint et des

(voir page suivante)

(suite)

allocations de 20, 15 et 10 pour cent respectivement pour le premier, le second et le troisième enfant.

- Pensions multiples : Les cotisations en vue d'une deuxième pension sont versées à titre volontaire par le salarié, qui en acquitte le montant intégral (part du salarié et part de l'employeur); l'octroi d'une pension de réversion est soumis à un critère de ressources sauf si le survivant est invalide.
- Droit à travailler et à percevoir simultanément une pension : les pensions seront réduites d'un tiers si les bénéficiaires continuent de travailler. Les titulaires d'une pension minimum verront leur pension intégralement suspendue.

du système, en particulier celles entre salariés du secteur privé et du secteur public, mais elles ont instauré une nouvelle différenciation importante, du fait que tous les travailleurs entrés dans la population active depuis 1993 sont assujettis à des règles moins généreuses, bien qu'unifiées. Les droits à prestations ont été modifiés de manière appropriée, mais les pensions demeurent trop généreuses du point de vue actuariel, d'après les prévisions de l'OCDE, pour que le système de pensions soit viable et cela même pour les travailleurs récemment recrutés. Les prévisions présentées ci-après font apparaître que l'ajustement est arrivé trop tard et se révèle insuffisant pour rétablir la viabilité du système.

La forte érosion du pouvoir d'achat due la désindexation n'était pas soutenable et les mesures législatives de 1996 ont indexé les pensions minimums sur l'indice des prix à la consommation et prévu un complément sous condition de ressources en faveur des retraités (hors agriculteurs) à faibles revenus, âgés de plus de 65 ans. Ce complément est la première mise en application de critères de ressources dans le système de pension grec. Il s'agit d'un montant fixe équivalent à 12 pour cent de la pension minimum du régime IKA, qui sera désormais indexé sur l'inflation. L'admissibilité est fondée sur des critères uniformes, le plus important étant le montant total des prestations reçues⁶¹. Environ 380 000 retraités (près de 17 pour cent du total) ont déjà bénéficié du complément, pour un coût estimé à 0.2 pour cent du PIB en rythme annuel. Néanmoins, il faudra faire face au risque de fraude en renforçant la coordination avec les

autorités fiscales. Si les conditions d'admission sont élargies, l'efficacité de la mesure en tant qu'instrument d'une politique sociale ciblée s'en trouvera réduite.

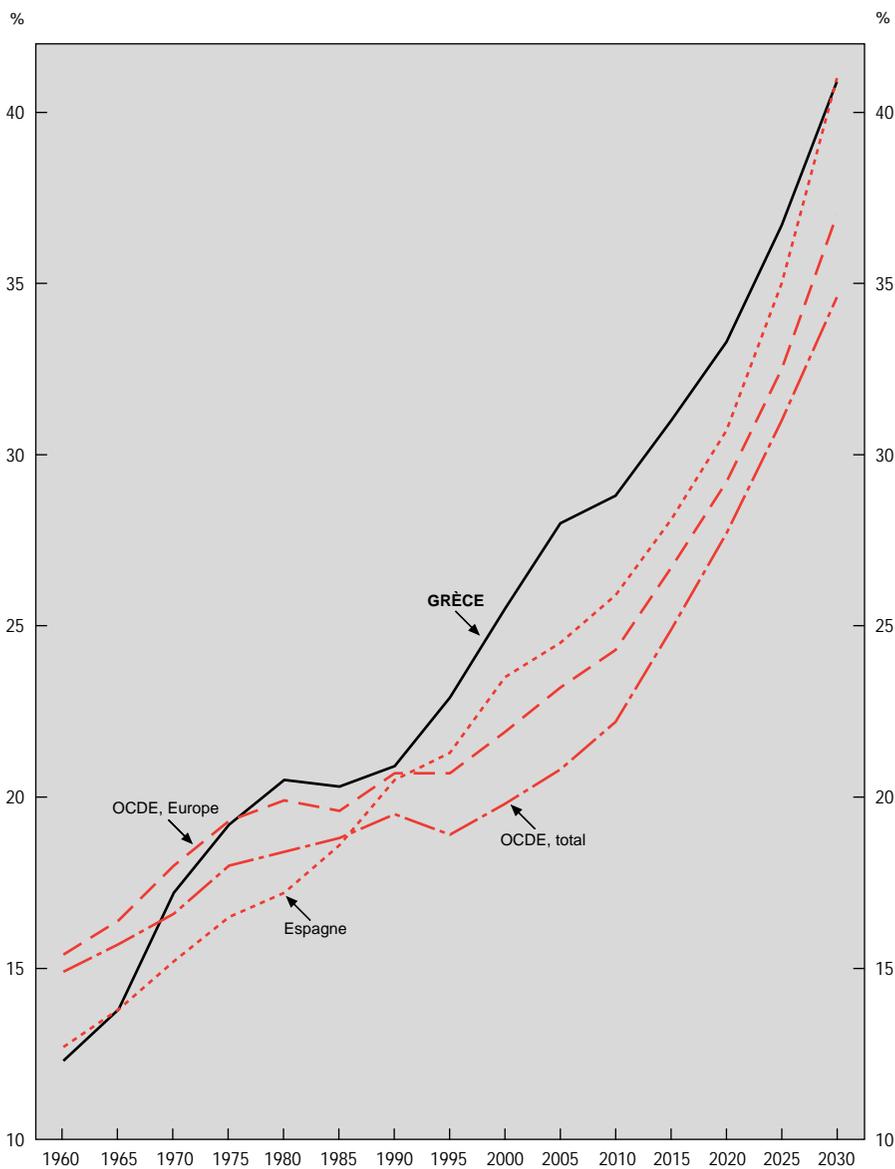
Les réformes de 1990-92 sont parvenues à stabiliser temporairement les finances du régime de pension. Bien qu'on ne dispose pas encore d'une ventilation détaillée des dépenses et des recettes au titre des pensions pour 1996, on estime à 4½ pour cent du PIB environ l'écart entre les dépenses et les cotisations totales (publiques et privées). Pourtant, le système de pension est souvent considéré comme étant excédentaire depuis la mise en œuvre des réformes, le solde de trésorerie des caisses de retraite affichant un surplus de l'ordre de 2 pour cent du PIB. Cette appréciation ne tient pas compte de différents éléments: les transferts du budget aux caisses déficitaires ont atteint 2¼ pour cent du PIB, les dépenses en faveur des fonctionnaires et les autres dépenses publiques de retraite, nettes des cotisations salariales, se sont élevées à 2 pour cent du PIB, et les caisses ont reçu des taxes spécifiques pour plus de 1 pour cent du PIB. De plus, l'excédent de trésorerie a résulté en grande partie de la hausse du rendement des actifs des caisses consécutive à la libéralisation des taux d'intérêt en 1989.

L'avenir du système de pension

En dépit du nouvel impact positif escompté des réformes de 1990-92, les dépenses au titre des pensions ne manqueront pas d'augmenter considérablement par rapport aux cotisations si de nouvelles actions ne sont pas engagées. Comme on le prévoit pour les autres pays d'Europe continentale et pour le Japon, la poussée des dépenses sera alimentée principalement par le vieillissement de la population. En Grèce, les tendances démographiques sont encore moins favorables qu'ailleurs, étant donné que la longévité actuelle de la population est relativement élevée (graphique 20). Le ratio de dépendance économique des personnes âgées devrait passer de quelque 25 pour cent aujourd'hui à 40 pour cent en 2030, pour culminer à 61 pour cent en 2050. Cette évolution est largement prédéterminée par les taux de natalité passés, et ne pourrait être modifiée que par de nouveaux flux d'immigration massifs semblables à ceux qui se sont produits au début de cette décennie. Toutefois, plusieurs facteurs propres à la Grèce amplifieront les tensions dans le système. Celui-ci n'a pas encore atteint sa pleine maturité, et les taux de remplacement devraient croître à mesure que les futurs retraités auront droit à des prestations intégrales, en particulier les retraites complémentaires et les pensions des travailleurs agricoles versées par la nouvelle

Graphique 20. RATIOS DE DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE DES PERSONNES ÂGÉES¹

Pourcentage



1. Population de 65 ans et plus, en pourcentage de la population en âge de travailler.

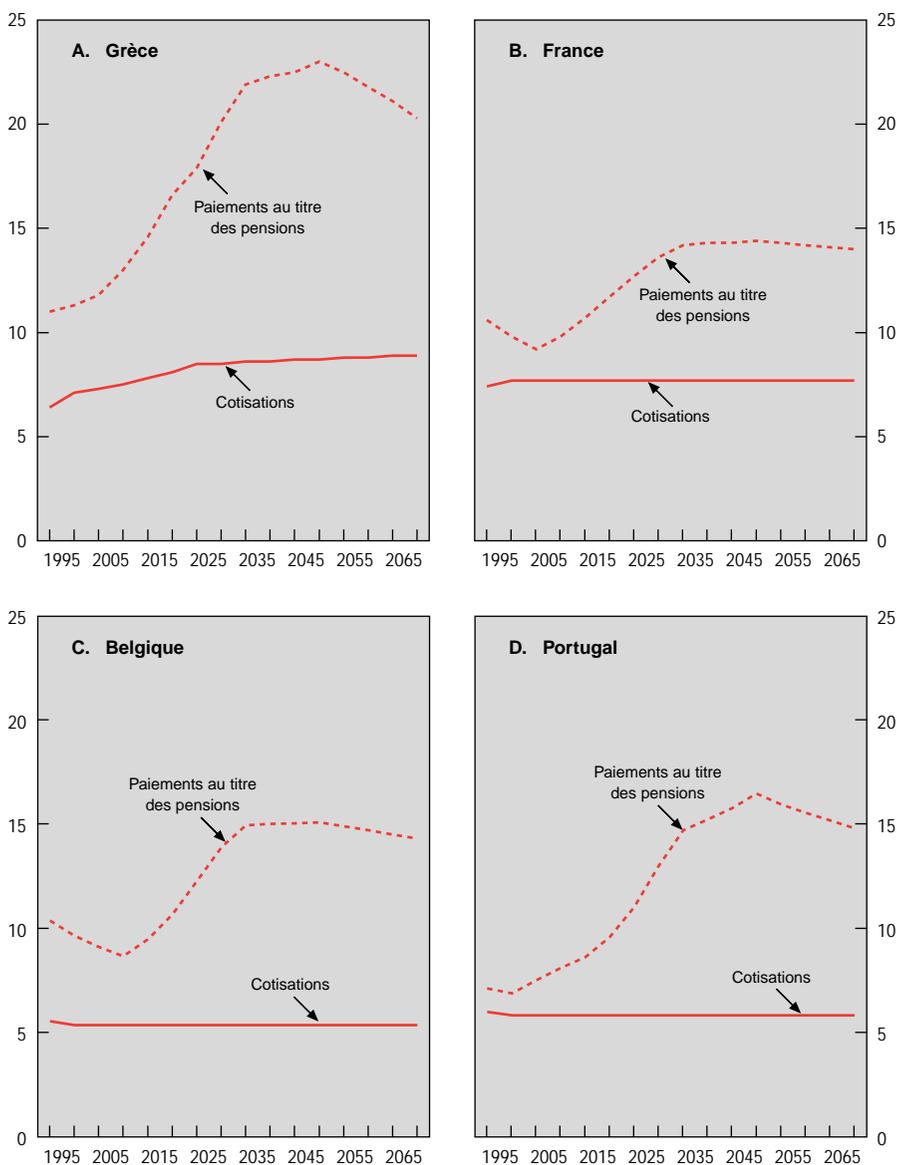
Source : Banque mondiale.

caisse primaire. La poursuite de l'urbanisation contribuera aussi à accroître les pressions, une proportion plus importante des travailleurs percevant des pensions plus généreuses que celles de leurs parents agriculteurs.

Le modèle de simulation des pensions établi par l'OCDE pour évaluer ces effets jusqu'à l'horizon 2070 prévoit une hausse du ratio dépenses/PIB de 1.2 point tous les cinq ans, de sorte que les dépenses auront plus que doublé en 2050 pour atteindre 23 pour cent du PIB (graphique 21) (l'annexe I donne une description détaillée des prévisions). Les cotisations devant passer de 7 pour cent du PIB à 9 pour cent – prévision essentiellement fondée sur l'hypothèse d'une augmentation du pourcentage de travailleurs sortant du secteur agricole à faible revenu et d'un allongement des périodes de cotisation des salariés du secteur privé – l'écart entre les dépenses de retraite totales et le niveau courant des cotisations (à l'exclusion de toutes les sources publiques de financement) se creusera progressivement pour passer de 4½ pour cent du PIB en 1997 à quelque 14 pour cent en 2050⁶². Si la Belgique, la France et le Portugal sont confrontés à une dynamique analogue, la situation prévue en Grèce est manifestement plus grave.

Un autre indicateur de l'ampleur du déficit futur inhérent aux taux de cotisation actuels est la valeur actuelle des dépenses de pension nettes en pourcentage du PIB, qui devrait avoisiner 196 pour cent du PIB de 1994. Ce pourcentage dépasse de loin les estimations similaires effectuées pour tous les autres pays de l'OCDE. D'après les simulations de l'OCDE, la valeur actuelle des engagements de pension nets atteint 102 pour cent du PIB en France, 153 pour cent du PIB en Belgique et 109 pour cent au Portugal⁶³. Dans la méthode de calcul de l'OCDE, seules sont prises en compte les cotisations patronales et salariales, toutes les autres recettes étant exclues. Ainsi, pour arriver à des estimations compatibles avec celles des autres pays de l'OCDE, il faut exclure des recettes du régime de pension : les taxes spécifiques, les transferts du budget et les contributions publiques. La prise en compte des contributions du gouvernement augmenterait les recettes de manière significative, ces dernières étant néanmoins composées de recettes fiscales. La participation de l'État en tant qu'employeur ajouterait des recettes représentant 14 pour cent du PIB de 1994, si l'on considère que la part de l'employeur est la même que celle du secteur privé. La part de l'État s'élevant à ⅓ des cotisations pour les personnes entrées dans la population active après 1992 produirait une augmentation des ressources représentant 53 pour cent

Graphique 21. **PAIEMENTS ET COTISATIONS AU TITRE DES PENSIONS : SIMULATIONS**
En pourcentage du PIB



Source : OCDE.

du PIB de 1994, alors que la part de l'État s'élevant à $\frac{2}{3}$ des cotisations des agriculteurs produirait une augmentation de 18 pour cent du PIB de 1994. Globalement, la valeur actuelle des dépenses de pension nettes serait donc réduite à environ 110 pour cent du PIB de 1994. La prévision est particulièrement sensible aux hypothèses concernant le taux de croissance du PIB réel et les taux d'actualisation⁶⁴. Les pensions primaires représentent 83 pour cent et les pensions complémentaires 17 pour cent respectivement des engagements futurs nets, tandis que les engagements futurs nets des pensions au titre du capital-départ sont équivalents à 1 pour cent du PIB de 1994 supplémentaire. Si l'on mesure le degré de générosité par le rapport entre la valeur actuelle des dépenses nettes et les cotisations, la caisse des agriculteurs vient au premier rang, suivie par la caisse des marins, celle des salariés des administrations publiques (compte tenu du montant estimatif de la participation de l'État en tant qu'employeur), et celle des employés des entreprises et des banques publiques (tableau 14)⁶⁵.

Les prévisions démontrent que la mise en œuvre de nouvelles réformes dans le domaine des pensions ne saurait être différée. Le déficit entre les dépenses et les cotisations aura atteint environ 5½ pour cent du PIB à l'horizon 2010, du fait principalement que l'excédent actuel des pensions complémentaires aura fait place à un déficit de plus de 1 pour cent du PIB. Le besoin de financement brut se trouvera alourdi de ½ pour cent du PIB environ, avec l'épuisement des réserves et les pertes de recettes concomitantes. Par conséquent, la charge budgétaire augmentera à raison de près de 1½ pour cent du PIB. Les réformes devraient être lancées d'autant plus rapidement que leur mise en œuvre nécessite des délais importants; une application précoce serait très bénéfique car elle éviterait les effets de boule de neige d'une expansion incontrôlée de la dette publique.

Au moment où de nombreux pays de l'OCDE se trouvent confrontés à des situations similaires, quoique peut-être moins urgentes, deux stratégies de réforme sont apparues. La plupart des pays ont entrepris de réformer leur système de retraite par répartition (la France en 1993, l'Espagne en 1996 et l'Italie en 1992 et 1995) ou ont mis en place des systèmes par répartition à plusieurs niveaux, avec une pension publique forfaitaire et une composante fondée sur les gains (c'est ce qu'ont fait en particulier le Royaume-Uni et la Suède). Quelques autres pays ont instauré des réformes plus radicales, transformant tout ou partie du système en une autre forme de régime contributif défini, qui est soit entièrement autofinancé (Australie, Chili et Singapour), soit composé de

Tableau 14. **Engagements bruts implicites du système public de pensions¹**

Valeur actuelle des dépenses moins les cotisations

	Scénario de référence		Autres scénarios possibles (en pourcentage du PIB de 1994)		
	En pourcentage du PIB de 1994	En pourcentage des recettes totales	Augmentation de 50 pour cent du taux de cotisation effectif à partir de 2010	Réduction de 50 pour cent du taux de remplacement effectif à partir de 2010	Relèvement de 5 ans de l'âge effectif de la retraite ³ à partir de 2000
IKA et autres caisses	61	52	27	11	30
NAT	12	424	11	9	10
Travailleurs indépendants					
Petits entrepreneurs et petits commerçants	13	42	4	0	6
Professions libérales ⁴	1	16	-1	-1	1
OGA	45	469	42	36	45
Fonctionnaires ²	53	296	48	37	43
Entreprises et banques publiques	11	62	6	5	5
Total	196	96	137	97	140

1. Les estimations de l'OCDE ne prennent pas en compte les taxes spécifiques, les transferts du gouvernement, le financement tripartite et toutes les autres recettes qui ne sont pas basées sur des cotisations. Les hypothèses du modèle sont décrites dans l'annexe 1.
2. Compte non tenu de la participation de l'État en tant qu'employeur. Si l'on prend en compte une participation publique équivalent au double de la cotisation des salariés, la valeur actuelle des engagements nets est réduite à 42 pour cent du PIB de 1994.
3. Sauf dans le cas des professions libérales et des agriculteurs, où le scénario de référence considère l'âge de la retraite comme étant 65 ans.
4. Les résultats pour les professions libérales sont biaisés par l'incapacité, dans de nombreux cas, de séparer les taxes spécifiques des contributions basées sur les gains.

Source : Budget de la Sécurité sociale.

plusieurs niveaux (c'est le cas des réformes poursuivies dans les pays d'Europe centrale).

Concernant les réformes des régimes par répartition, la plupart des pays ont hésité à relever encore les taux de cotisation, étant donné que l'augmentation des prélèvements sur les salaires nuit à la création d'emplois. Cette opinion prévaut également en Grèce, où la réforme des retraites de 1990-92 a porté les taux de cotisation à un niveau tel que les prélèvements statutaires sur les salaires sont parmi les plus élevés de la zone de l'OCDE pour les salariés du secteur privé. La mise en équilibre des comptes exigerait que le taux de cotisation effectif du système dans son ensemble augmente progressivement pour passer de quelque 14 points de pourcentage en 2000 au niveau manifestement insoutenable de 50 points de pourcentage en 2050. Si l'ajustement était concentré en début de période, son ampleur serait plus limitée, mais il serait néanmoins trop massif pour représenter une option viable. A titre d'exemple, un relèvement ponctuel et durable du taux de cotisation effectif moyen, jusqu'à une fois et demie le taux actuel en 2010, réduirait d'environ un tiers la valeur actuelle des engagements de pension nets, qui atteindraient l'équivalent de 137 pour cent du PIB de 1994.

En revanche, dans la plupart des caisses le taux de cotisation effectif est faible au regard du taux statutaire, étant donné les incitations à frauder sur les cotisations, notamment du fait du niveau élevé de la pension minimum conjugué à des conditions d'ouverture des droits peu restrictives. Pour le système dans son ensemble, le taux de cotisation effectif en vue d'une pension de base représente à peu près la moitié de la moyenne du taux statutaire, qui est de l'ordre de 20 pour cent. En mettant fin à la fraude aux cotisations il serait possible de rapprocher le taux effectif du taux statutaire sans pour autant majorer les taux de cotisation. Mais surtout, le remplacement progressif de la pension minimum par un revenu minimum accordé sous condition de ressources aux pensionnés éliminerait une incitation importante à la fraude aux cotisations.

La suppression de cette contre-incitation à cotiser atténuerait un défaut fondamental du système, à savoir la souplesse des critères d'ouverture des droits à pension. L'augmentation du nombre d'années d'activité (et de cotisation) en vue d'une retraite est une mesure extrêmement efficace, car elle présente le double avantage de réduire le nombre des retraités, et d'accroître dans le même temps celui des cotisants. Afin de relever l'âge de départ à la retraite effectif, actuellement compris entre 55 et 60 ans, il conviendrait aussi de durcir encore les

mécanismes de contrôle pour enrayer l'utilisation abusive des programmes de préretraite, en particulier au titre des «conditions de travail pénibles et malsaines» ainsi que l'accès à la pension d'invalidité (il est vrai que des progrès très sensibles ont été accomplis dans ce dernier domaine). L'extension de cinq années de la période de cotisation requise pour l'octroi d'une pension pour toutes les caisses sauf celles des agriculteurs et des professions libérales (à compter de l'an 2000) réduirait les engagements éventuels d'environ 30 pour cent. Ce recul de l'âge de départ à la retraite pourrait être obtenu en portant l'âge de départ effectif au niveau de l'âge légal actuel de 65 ans. Compte tenu d'une espérance de vie élevée et croissante, de nombreux pays envisagent de porter cette limite au-delà de 65 ans.

Néanmoins, les gains découlant du relèvement de l'âge de départ effectif seraient partiellement annulés par la hausse des prestations, compte tenu de la générosité des formules actuelles de calcul des pensions. Il faut donc nécessairement renforcer le lien entre la valeur des prestations de retraite individuelles et les cotisations sous-jacentes en fixant la base de calcul de la retraite à un niveau plus proche des gains sur l'ensemble de la carrière professionnelle. En Grèce, les pensions du secteur privé sont calculées en fonction des gains des cinq dernières années, ce qui représente la base la plus faible de la zone de l'OCDE; pour le secteur public la formule est encore plus généreuse puisque les pensions sont déterminées en fonction du salaire du dernier mois (ou du salaire minimum au moment du départ pour la principale caisse de retraite complémentaire). La Grèce devrait suivre l'exemple des autres pays et prendre en compte les salaires sur une période plus longue, sinon sur la totalité, de la vie active (comme c'est déjà le cas des petits entrepreneurs et commerçants indépendants, qui constituent une fraction importante de la population). Élargir ainsi la base de calcul des retraites permet en outre de réduire les inégalités entre les travailleurs manuels et les travailleurs non manuels, les salaires de ces derniers affichant une progression plus marquée si bien que le calcul sur la base des gains en fin de carrière les avantage. Accroître la base de cotisation pour englober une grande partie des revenus sur la vie entière aurait aussi pour effet de décourager la fraude sur les cotisations. Afin d'allonger progressivement la période prise en compte pour le calcul des pensions, la Grèce devrait suivre l'exemple des autres pays et procéder sans tarder à des relèvements annuels.

Compte tenu de l'allongement de l'espérance de vie, mais aussi des difficultés budgétaires, de nombreux pays ont également réduit le taux d'accumulation des droits à pensions pour inciter les travailleurs à retarder leur cessation d'activité, et ils ont porté au-delà de 35 ans la période requise pour bénéficier d'une pension complète (à titre d'exemple, la limite est de 38 ans en France et de 40 ans en Allemagne). Dans la plupart des pays de l'OCDE, le taux d'accumulation des droits à pension est compris entre 0.5 et 1.5 pour cent par an, alors qu'en Grèce il reste très généreux dans presque tous les régimes. Compte tenu des caisses complémentaires, il varie de 2.3 pour cent par an pour les travailleurs entrés dans la population active après fin 1992, à plus de 3 pour cent par an pour les fonctionnaires, alors qu'une pension complète est généralement obtenue au bout de 35 années de cotisation. Ces taux d'accumulation des droits à prestations impliquent un taux de rendement des cotisations très élevé; pour que le système devienne viable, il faudrait que les taux d'accumulation soient réduits à deux tiers environ et que les droits soient calculés sur une période plus longue, d'après les estimations de l'OCDE. Une réduction ponctuelle du taux de remplacement effectif de 50 pour cent en 2010 réduirait de près de moitié la valeur actuelle des engagements nets au titre des pensions. Une autre façon d'assurer l'équilibre du système consisterait à ramener progressivement le taux de remplacement effectif global de 53 pour cent en 2000 à moins de 20 pour cent en 2050. Comme dans le cas de la stratégie d'allongement de la période de calcul des retraites, le taux d'accumulation devrait être réduit progressivement pour tous les régimes. En outre, il pourrait être modulé de façon que le taux d'obtention de droits à prestations soit plus élevé vers la fin de la carrière professionnelle.

L'indexation des pensions sur les objectifs d'inflation du gouvernement est un des moyens les plus puissants de maîtriser les dépenses de pension et constitue l'un des rares outils permettant de faire supporter une part du fardeau de l'ajustement aux pensionnés actuels. En dépit de la forte baisse récente du pouvoir d'achat des pensions, cette stratégie, conjuguée à l'indexation des pensions minimums et à l'application stricte et continue d'un complément de retraite sous condition de ressources pour protéger les personnes âgées démunies, devra probablement être poursuivie jusqu'à la mise en œuvre d'autres réformes du système de pensions plus étroitement ciblées. Toutefois, pour des raisons d'équité, l'indexation des pensions devrait être identique d'un secteur à l'autre et d'une catégorie de retraites à l'autre.

Indépendamment de la modification des paramètres de base du système actuel, l'unification des réglementations renforcerait l'équité et permettrait des économies d'échelle considérables. La décision d'unifier les réglementations a déjà été acceptée pour la génération des travailleurs qui ont intégré la population active après la fin de 1992. La notion d'un système unifié applicable quels que soient le sexe, le secteur et le niveau des pensions (par exemple pour les pensions complémentaires) rendrait plus acceptable la nécessité de réduire la générosité des retraites. Les déséquilibres entre secteurs et entre générations disparaîtraient, les prestations beaucoup plus généreuses devant s'ajuster proportionnellement davantage. De même, la décision de subventionner les retraites des femmes, et en particulier de celles qui ont des enfants mineurs, ainsi que les pensions d'un secteur agricole en déclin, devrait au moins être prise d'une manière plus équitable, l'accent étant mis sur les critères de ressources. Il faut reconnaître qu'une telle politique exigerait une amélioration de la capacité administrative. Les pensions de réversion devraient également être versées sous condition de ressources, comme ce sera le cas pour les travailleurs entrés dans la population active après la fin de 1992. Une caisse de retraite unifiée permettrait aussi de réduire les coûts en réalisant des économies d'échelle dans l'administration et en luttant plus efficacement contre les abus, notamment le dépassement du plafond global des prestations de retraite.

Dans une première étape vers l'unification des prestations de retraite, il serait possible de réaliser des économies en unifiant les caisses primaires et complémentaires et leurs prestations sur l'ensemble des secteurs. De plus, étant donné que pratiquement aucune caisse n'est viable dans le long terme, un fonctionnement adéquat du système par répartition implique la mise en commun de tous les excédents pour couvrir les besoins des caisses déficitaires. Accroître ainsi la transparence du système concernant sa position financière contribuerait à réduire les abus. Pour des raisons similaires, les taxes spécifiques obtenues ces dernières années par de puissants groupes d'intérêts pour le financement de leurs pensions devraient être transférés au budget. Indépendamment des décisions relatives à la composition du système, la mise en place rapide du registre des cotisants et des pensionnés fournirait une arme efficace pour combattre l'utilisation abusive du système (par exemple l'exercice d'une activité rémunérée durant la retraite avec dépassement des plafonds de gains).

Le débat sur les avantages et les inconvénients du régime par capitalisation et du régime par répartition a souvent occulté les aspects essentiels de la réforme des pensions dans des pays comme la Grèce qui ont des systèmes de pension caractérisés par d'importants engagements implicites en termes de valeur actuelle. Pour être efficace une réforme doit s'attaquer au problème des pensions escomptées par la population active actuelle, qui dépassent de très loin ses cotisations dans le régime actuel. Ces « droits acquis » représentent environ les deux tiers de la dette implicite totale, de sorte que les réformes doivent impérativement ajuster ces anticipations quelle que soit la décision qui sera prise sur la réforme systémique. A cet égard, un passage du régime par répartition à un régime par capitalisation pourrait s'inscrire dans une stratégie visant à répondre au moins partiellement aux anticipations de retraite des travailleurs existants pour un coût budgétaire réduit. Dans le cas de la Hongrie, la générosité du système a été réduite pour les travailleurs actuels et futurs. Parallèlement, les travailleurs ont été autorisés à choisir entre un système par répartition réformé (c'est-à-dire moins généreux) et un nouveau système à plusieurs niveaux, le premier niveau étant identique toutes proportions gardées au système par répartition réformé tandis que le second consiste en un régime par capitalisation. On prévoit que les jeunes travailleurs seront disposés à adopter le système à plusieurs niveaux étant donné qu'ils obtiendront un taux de rendement plus élevé sur leurs cotisations investies, ce qui compenserait la différence résultant d'un taux d'accumulation de droits encore moins généreux pour les cotisations passées (dans le second niveau) par rapport au système par répartition réformé. La différence de taux d'accumulation de droits pour les cotisations passées entre le système à plusieurs niveaux et le système par répartition réformé (pour le second niveau) représente les économies budgétaires découlant de cette réforme systémique. Toutefois, le transfert d'une fraction des cotisations des travailleurs existants à un système par capitalisation entraînera une perte de recettes pour la composante par répartition du système et engendrera par conséquent un déficit budgétaire plus élevé dans le moyen terme. Pour la Grèce, adopter cette voie impliquerait un ferme engagement en faveur d'un nouvel assainissement budgétaire substantiel, étant donné que la charge de la dette est déjà très élevée.

Le système public de santé

Introduction

Les réformes du système public de santé entreprises depuis le milieu des années 70 se sont attachées à élargir la couverture des soins et en améliorer la qualité. Depuis la réforme de 1983, qui a créé le Service national de santé, la totalité de la population a accès à une couverture santé plus ou moins complète. Indépendamment du Service national de santé, qui fournit des soins presque gratuits dans les hôpitaux et les centres de santé ruraux, les soins sont assurés par des Caisses d'assurance-maladie professionnelles auxquelles les affiliés doivent cotiser. Les Caisses d'assurance-maladie sont en général rattachées à des caisses de pension. Enfin, il existe aussi des services de santé privés, qui en général ne sont pas remboursés.

En dépit de l'augmentation de l'offre de soins de santé, les prestations sont généralement jugées encore peu satisfaisantes⁶⁶. L'une des principales carences du système réside dans la qualité des soins primaires. Les soins primaires souffrent de l'absence quasi totale de médecins de famille, d'où la difficulté à assurer la prévention et la continuité des soins. Faute d'un système d'aiguillage efficace, les patients doivent trouver eux-mêmes les spécialistes appropriés. En conséquence, les soins ambulatoires sont souvent dispensés par les services de consultations externes des hôpitaux et des cliniques, les patients devant subir de longues attentes et d'autres désagréments, tandis que les ressources hospitalières limitées ne sont pas utilisées de manière appropriée⁶⁷. Ainsi, la répartition du personnel de santé par qualifications est peu rationnelle: on constate une grave pénurie d'infirmières qualifiées, un excès de médecins spécialisés alors que les médecins généralistes sont en nombre insuffisant.

Les inégalités, qui ont reculé mais restent importantes, dans la prestation et la couverture des services constituent une autre carence importante du système de santé. Certes, le nombre de médecins pour 1 000 habitants est plus élevé que dans la zone de l'OCDE en moyenne (tableau 15), mais la prestation des services est très inégale. La majorité des médecins sont concentrés dans la zone métropolitaine d'Athènes qui compte 5.7 docteurs pour 1 000 habitants, contre 1.6 à peine dans le centre-nord de la Grèce⁶⁸. En outre, les cliniques rurales ont un personnel insuffisant. Du fait en partie de la concentration du personnel médical dans les grandes régions urbaines, la répartition régionale des dépenses publiques de santé

Tableau 15. **Caractéristiques du système de santé**

	Consommation de boîtes de médicaments par habitant	Pharmaciens pour 10 000 habitants	Médecins pour 10 000 habitants	Proportion de spécialistes	Lits pour 1 000 habitants	Taux moyen d'occupation des lits (pourcentage)	Infirmières par lit d'hôpital disponible
États-Unis	6.5	6.2	25.3	50.9	4.1	66.0	1.6
Allemagne	13.5	5.5	33.6	59.8	9.7	83.3	0.7
France	52.0	9.7	29.4	49.4	8.9	81.2	0.4
Italie	21.1	9.6	16.5	n.d.	6.4	72.7	0.6
Royaume-Uni	9.3	5.9	15.6	n.d.	4.7	80.6	1.7
Belgique	10.4	13.5	37.4	40.5	7.6	83.5	0.8
Grèce	26.5	7.8	38.8	55.7	5.0	70.0	0.7
Irlande	12.5	3.2	17.2	17.4	5.0	77.0	1.3
Pays-Bas	8.0	1.6	25.1	33.3	11.3	88.6	0.9
Portugal	19.8	12.8	29.9	66.1	4.1	71.0	0.7
Espagne	14.8	10.1	40.8	n.d.	4.0	76.7	0.8
Turquie	n.d.	3.0	11.5	42.1	2.5	57.4	0.2
Moyenne UE	16.1	7.4	27.2	45.6	7.3	80.9	0.7
Moyenne OCDE	16.0	6.8	24.3	49.2	7.3	77.3	0.7

Source : Données de l'OCDE sur la santé.

par habitant se caractérise par une forte dispersion⁶⁹. Des inégalités résultent aussi de la forte variation de l'éventail des services offerts et/ou remboursés par les caisses d'assurance-maladie, variation qui ne reflète que partiellement les différences dans les taux de cotisation. Les fonctionnaires et les employés de banque bénéficient des régimes les plus généreux (avec notamment un large accès aux soins médicaux privés), tandis que les travailleurs indépendants ont un choix plus limité et ne sont pas couverts pour les soins dentaires. Enfin, il est généralement reconnu que le manque d'efficacité et les longues listes d'attente conduisent souvent à des versements occultes pour obtenir un accès plus rapide à des soins de meilleure qualité, ce qui compromet sérieusement l'objectif officiel de l'égalité d'accès aux services de santé.

L'expansion des services médicaux a permis une amélioration considérable de l'état sanitaire de la population. Ainsi, la mortalité infantile a baissé très fortement depuis les années 60 (tableau 16). En outre, l'espérance de vie a

Tableau 16. Niveau des indicateurs de santé

		Espérance de vie à la naissance ¹		Espérance de vie à 60 ans ¹		Mortalité	
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Périnatale ²	Infantile ³
Grèce	1960	70.7	67.5	18.9	17.0	2.6	4.0
	1995	80.3	75.1	22.8⁴	19.9⁴	1.0	0.8
Irlande	1960	71.8	68.5	18.3	16.3	3.8	2.9
	1995	78.5	72.9	21.1 ⁵	17.1 ⁵	0.9	0.6
Portugal	1960	67.2	61.7	18.6	15.9	4.1	7.8
	1995	78.6	71.5	22.0	18.0	0.9	0.7
Espagne	1960	72.2	67.4	19.2	16.5	3.7	4.4
	1995	81.2	73.2	24.1	19.5	0.7 ⁴	0.6
Turquie	1960	49.7	46.5	15.9	14.7	n.d.	19.7
	1995	70.0 ⁴	65.4 ⁴	18.1 ⁶	15.8 ⁶	5.3 ⁵	4.5
Moyenne OCDE ⁷	1960	70.8	66.0	18.8	16.1	2.9	3.8
	1995	79.5	73.1	23.0	18.6	0.7	0.8

1. En années.

2. En pourcentage des naissances vivantes et des naissances d'enfants mort-nés.

3. En pourcentage des naissances vivantes.

4. 1994.

5. 1993.

6. 1990.

7. Moyenne arithmétique non pondérée.

Source : Données de l'OCDE sur la santé.

Encadré 5. **Historique du système de santé grec et ses réformes**

La première étape importante dans l'édification du système de santé grec a été la création de la caisse IKA en 1934, qui offrait un régime d'assurance-maladie et de pensions aux ouvriers et employés et cadres des zones urbaines ainsi qu'aux travailleurs employés dans des entreprises comptant plus de 70 personnes, soit environ 30 pour cent de la population. Par la suite, la couverture de l'assurance-maladie a été étendue par la création de nombreuses caisses d'assurance-maladie auxquelles l'affiliation était obligatoire pour les travailleurs, selon leur profession. En 1997, le système d'assurance-maladie comprend 37 caisses offrant une couverture quasi universelle puisqu'elle s'étend à la famille de l'assuré.

En liaison avec l'extension de la couverture d'assurance-maladie, plusieurs programmes de réforme ont été mis en œuvre ces trente dernières années. Le principal objectif était d'offrir un accès égal et universel aux services de santé. Les programmes de réforme les plus importants (1968, 1976, 1983 et 1992) avaient pour but de remédier aux déficiences persistantes du système :

- des inégalités dans l'offre de services de santé (selon les régions et selon les caisses);
- l'absence d'un système d'orientation des patients vers les spécialistes et un trop faible recours aux généralistes;
- une méthode inadaptée de rémunération des médecins et des services hospitaliers, conduisant à une inefficience dans les pratiques des médecins, du personnel hospitalier et des assurés; et
- une multitude de caisses d'assurance-maladie et un manque de coordination entre elles.

Une vive opposition politique à ces réformes (de la part des syndicats de médecins et des caisses de sécurité sociale) a entravé ou limité certains des changements proposés. Toutefois, même si elles n'ont été que partiellement mises en œuvre, les réformes de 1983 et 1992 ont modifié notablement le système de santé. Les principales caractéristiques de la réforme de 1983 ont été le rôle de premier plan assigné à l'État dans la fourniture de soins de santé et l'augmentation marquée des dépenses publiques de santé. Dans le cadre du Service national de santé créé en 1983, les soins primaires et secondaires devaient être assurés principalement par les hôpitaux et centres de santé publics et par des généralistes rémunérés par le secteur public. Quatre cents centres de santé devaient être construits, mais seuls ceux des zones rurales (soit 170 centres) ont été finalement créés. L'ouverture de nouveaux hôpitaux privés a été interdite. Quant à ceux qui fonctionnaient déjà, le niveau peu élevé des services rémunérés à l'acte (fixé par le ministère de la santé) a forcé la plupart de ces établissements à fermer ou à se laisser absorber par le secteur public. Les médecins employés par le secteur public n'étaient pas autorisés à exercer en même temps dans le secteur privé. Afin de compenser la perte de revenu qui en résultait, leurs traitements ont été presque doublés. Cependant, d'autres dispositions de la réforme de 1983 n'ont pas été mises en œuvre. La mise en place d'un système d'orientation des patients vers les spécialistes, prévue par la loi de 1983, ne s'est

(voir page suivante)

(suite)

jamais concrétisée. L'unification proposée des principales caisses d'assurance-maladie n'a pas été réalisée et les caisses existantes continuent de fonctionner suivant des réglementations diverses. Ainsi de grandes inégalités ont-elles subsisté dans l'offre de prestations d'assurance et de services de santé.

Depuis la réforme de 1992, les forces du marché jouent un rôle un peu plus important, les patients étant plus libres du choix de leur médecin et l'initiative privée ayant une plus grande place. L'interdiction d'ouvrir des hôpitaux privés a été levée, et les médecins engagés dans le Service national de santé ont eu la possibilité de travailler à temps partiel tout en exerçant dans le secteur privé. Cette option, rarement choisie, a été supprimée en 1994. Le gouvernement a aussi relevé le taux de cotisation (à 7.65 pour cent du salaire total) pour la principale caisse de maladie (IKA) et il a autorisé une harmonisation progressive des taux de cotisation entre les diverses caisses. Il a par ailleurs mis en place un système de participation financière pour les patients venant en consultation externe dans les hôpitaux (sauf pour les urgences), relevé notablement les indemnités journalières payées par les caisses de sécurité sociale aux hôpitaux et fixé le taux de participation financière pour les produits pharmaceutiques à 25 pour cent.

toujours été relativement élevée, peut-être en partie pour des raisons culturelles (essentiellement, le régime alimentaire national). Mais les statistiques de santé indiquent aussi que de nouvelles améliorations sont possibles et que le système est plus curatif que préventif. Même si elle a fortement diminué, la mortalité infantile reste parmi les plus élevées de l'Union européenne⁷⁰. Le taux d'immunisation des enfants est faible et le nombre de décès évitables est considérable au regard de la moyenne de l'OCDE. De surcroît, la consommation de médicaments par habitant est forte, du fait en partie que les médecins recourent aux prescriptions en guise de substitut de soins médicaux plus complets.

Les programmes de réforme précédents (encadré 5) ont été axés sur l'accroissement de la prestation des soins et ont largement négligé le volet du financement. En conséquence, le système de paiement des prestataires de soins publics de santé offre peu d'incitations, ne permet pas le contrôle des coûts et entrave l'amélioration de la qualité des services. La tendance à la hausse des dépenses de santé (qui sera aggravée par le vieillissement rapide de la popula-

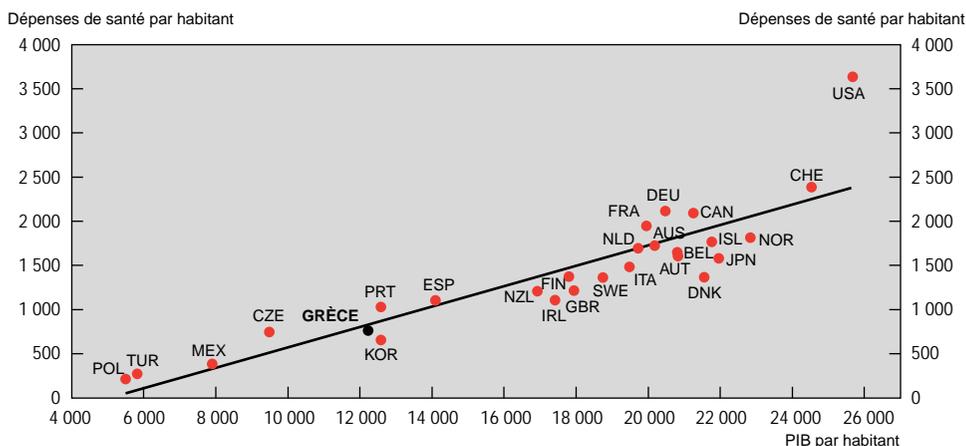
tion) et l'objectif actuel d'assainissement des finances publiques font de la réforme du système de santé et de son financement une priorité.

Financement des dépenses de santé

Les dépenses de santé ont augmenté régulièrement au cours des trois décennies écoulées, mais la tendance s'est nettement accélérée depuis le début des années 80. On estime que les dépenses publiques (caisses d'assurance-maladie et subventions aux hôpitaux) se sont, de ce fait, établies à environ 5 pour cent du PIB en 1996. Les dépenses privées sont sans doute importantes, mais les estimations doivent être interprétées avec prudence du fait qu'elles tentent de prendre en compte des paiements non officiels⁷¹. Si l'on accepte une estimation de 6½ pour cent du PIB pour les dépenses totales (publiques et privées), le niveau de ces dépenses n'est guère éloigné de celui des autres pays de l'OCDE compte tenu des différences de revenu par habitant (graphique 22)⁷². Leur composition est toutefois différente. Du fait de la prédominance des soins hospitaliers et de la consommation de produits pharmaceutiques, les dépenses au titre de ces deux catégories représentent une plus grande part des dépenses publiques de santé que dans les autres pays de l'OCDE.

Même si, au départ, le système public de santé a été conçu de telle sorte que les services soient payés, en majeure partie, par les caisses de sécurité sociale, avec une faible participation seulement des patients, une part importante des dépenses hospitalières est aujourd'hui financée directement sur le budget de l'État (tableau 17). La modification de la source de financement des hôpitaux résulte de la compression des prix des services hospitaliers qui, pour la plupart, sont beaucoup moins élevés que leurs coûts. Ainsi, les paiements des caisses de sécurité sociale couvraient moins de 10 pour cent des dépenses des hôpitaux publics en 1990 contre 30 pour cent environ en 1981. Ce contrôle des prix avait pour contrepartie un niveau artificiellement bas des dépenses de santé des caisses de sécurité sociale et des excédents croissants au titre des transactions liées à la santé, qui servaient souvent à subventionner par péréquation les dépenses au titre des pensions. Au début des années 90, le gouvernement a relevé les indemnités journalières versées aux hôpitaux de 600 pour cent au total. Par la suite, les paiements des caisses de sécurité sociale ont couvert environ un tiers des coûts des hôpitaux publics. Sous l'effet de ces mesures, les transferts totaux du budget de l'État aux hôpitaux sont passés de 0.6 pour cent du PIB en 1981 à 2.5 pour

Graphique 22. DÉPENSES DE SANTÉ ET PIB PAR HABITANT¹



L'équation de la ligne de régression est la suivante :

Dépenses de santé par habitant = $-582.68 + 0.12 \cdot \text{PIB par habitant}$

$R^2 = 0.78$ T : (-2.65) (9.58)

1. En 1995. Dépenses totales de santé et PIB aux taux de change fondés sur les parités de pouvoir d'achat.

Source : Données de l'OCDE sur la santé.

cent en 1990 avant de retomber à un niveau estimé à 1.5 pour cent en 1996. Par ailleurs, les transferts aux caisses d'assurance-maladie ont augmenté du fait que la hausse des taux de cotisation en 1992 n'a pas suffi pour couvrir l'alourdissement des paiements aux hôpitaux. Néanmoins, malgré leur majoration en 1992, les taux de cotisation demeurent faibles en comparaison de ceux des autres pays (tableau 18).

Le mode actuel de financement du système de santé, qui limite sévèrement le rôle des tiers payants (les caisses d'assurance-maladie), et le fait que les prix des services (fixés par les pouvoirs publics) sont maintenus à des niveaux artificiellement bas, sont les principales causes des déséquilibres décrits ci-dessus. Il existe d'autres distorsions de prix, qui peuvent avoir des répercussions sur l'efficacité. Les hausses des prix des produits pharmaceutiques ont été limitées à un niveau inférieur au taux d'inflation. Cependant, les dépenses en médicaments ont continué d'augmenter rapidement du fait que les produits existants ont été remplacés par des « copies » plus coûteuses, vendues plus cher. La formule de tarification pour les nouveaux produits favorisant les importations, la politique

Tableau 17. **Les dépenses de santé et leur financement : principales composantes**

	1981	1986	1990	1996
	(En pourcentage du PIB)			
Dépenses publiques totales de santé ¹ (1) + (2) + (3) + (4)	2.7	3.5	4.7	4.9
Dépenses des caisses de sécurité sociale (1) (Recettes des caisses de sécurité sociale)	1.8 1.7	1.6 2.0	1.7 2.4	2.7 2.2
Paiements de l'État pour les soins de santé des fonctionnaires ² (2)	0.3	0.4	0.4	0.6
Dépenses des hôpitaux publics Paiements des caisses privées et de sécurité sociale aux hôpitaux publics	1.4 0.5	2.2 0.3	3.1 0.2	2.7 0.8
Transferts des administrations publiques aux hôpitaux publics (3)	0.6	1.4	2.5	1.5
Dépenses d'investissement (4)	–	0.1	0.1	0.2
	Dépenses par principale catégorie (en pourcentage des dépenses publiques totales de santé) ³			
Hôpitaux	50	61	67	55
<i>Dont</i> : Dépenses de personnel	26	33	38	28
Caisses de sécurité sociale	66	45	35	55
<i>Dont</i> : Soins ambulatoires	9	8	7	7
Médicaments	12	12	11	18
Hôpitaux	28	13	5	18
Prestations financières	12	8	6	6
Autres caisses	4	3	2	2
Paiements de l'État pour les soins de santé des fonctionnaires	8	7	6	3
Investissement	–	3	2	3

1. Non compris les dépenses de santé pour le personnel militaire.

2. Y compris les caisses des ministères qui ne sont pas sous le contrôle du ministère des Affaires sociales et de l'Emploi.

3. La somme est supérieure à 100 du fait qu'elle tient compte des paiements inter-organismes et des paiements privés.

Source : Budget de la Sécurité sociale, années diverses.

des prix a bloqué la production locale et provoqué une forte poussée des importations. Enfin, l'écart de rémunération entre les médecins du secteur public et ceux du secteur privé, ainsi que le mode de rémunération des médecins du secteur public (salaire indépendant de la qualité ou de la quantité des services) incitent ceux-ci à transgresser les règles auxquelles ils sont assujettis afin de compléter leur revenu.

Tableau 18. **Taux de cotisation au titre de l'assurance maladie et maternité dans l'Union européenne**

En juillet 1996

	Taux de cotisation des employeurs	Taux de cotisation des salariés	Plafond (ECU)
Autriche			
Salariés	3.4	3.4	2 892/mois
Belgique	6.15	4.7	–
Allemagne			
Anciens Länder	6.7	6.7	37 579/an
Nouveaux Länder	6.65	6.65	31 942/an
Grèce (IKA) ¹			
Personnes embauchées jusqu'en décembre 1992	5.1	2.55	1 620/mois
Personnes embauchées après décembre 1992 ²	5.1	2.25	–
France	12.8	6.8	–
Irlande	7.75	8.5 à 12.0	Salarié : 26 284/an Employeur : 31 540/an
Italie			
Salariés de l'industrie	12.13	1.0	–

1. Pour les bénéficiaires en nature uniquement (à l'exception des prestations financières).

2. L'État verse aussi une contribution de 3,8 pour cent sur les salaires, jusqu'à concurrence du plafond de 946 ECU par mois.

Source : Union européenne (1996); Système d'information mutuelle sur la protection sociale dans l'Union européenne.

Soins primaires et ambulatoires

En vertu de la loi de 1983, les soins de santé primaires devaient être fournis par des centres de santé implantés en zones rurales et en zones urbaines. Dans les régions rurales, 170 centres de santé ont été effectivement créés. Cependant, en raison du faible niveau des salaires et des rudes conditions de vie dans ces régions, il a été difficile de pourvoir les postes⁷³. En 1993, moins de la moitié des postes étaient occupés et environ 25 pour cent seulement des médecins exerçant dans ces centres étaient des généralistes. Outre les centres de santé ruraux, la population des campagnes a accès aux cliniques publiques où exercent des médecins qui effectuent une année de service obligatoire après l'obtention de leur diplôme.

Dans les zones urbaines, les centres de santé n'ont jamais vu le jour. On trouve une multitude de services qui coexistent, avec des procédures de paiement qui diffèrent selon les caisses d'assurance-maladie. Les personnes affiliées à la caisse la plus importante, IKA, ont accès à des polycliniques appartenant à cet organisme. Elles peuvent aussi consulter des médecins salariés sous contrat avec IKA du fait que les établissements appartenant à cette caisse ne peuvent faire face à la demande des assurés. TEBE, le principal régime d'assurance des travailleurs indépendants, donne accès à un réseau de médecins privés rémunérés en fonction du nombre de patients. Les autres caisses, couvrant essentiellement les salariés du secteur public, ont passé des contrats avec des médecins qui sont rémunérés à l'acte⁷⁴.

Le mode et le niveau de rémunération des médecins pour les soins ambulatoires n'offrent pas de mécanismes incitant à une amélioration de la qualité des services. La plupart des médecins sont salariés et les visites sont normalement gratuites pour les assurés. Bon nombre de ces praticiens ont un engagement à temps partiel avec les caisses et en profitent, paraît-il, pour se constituer une clientèle privée. Les médecins qui travaillent sous contrat avec TEBE sont payés en fonction du nombre de patients, mais les honoraires sont peu élevés et les patients ont souvent des difficultés à trouver un médecin. En ce qui concerne les fonctionnaires, la faiblesse du paiement à l'acte a entraîné une multiplication des visites fictives, les dépenses par patient étant le triple de celles du secteur privé. Ainsi, alors que les visites chez un médecin du secteur public, ou travaillant sous contrat avec une caisse de sécurité sociale, sont en principe gratuites pour presque tous les citoyens grecs, les patients doivent souvent verser des dessous-de-table afin d'obtenir les services dont ils ont besoin. La médiocre qualité des soins ambulatoires fait que les soins préventifs sont peu développés et que les patients s'adressent aux services de consultation externe des hôpitaux. En outre, les médecins ont souvent un comportement de prescription excessive de médicaments.

Hôpitaux publics

Les dépenses des hôpitaux publics ont augmenté sous l'effet de plusieurs facteurs liés à un manque d'efficacité dans la gestion et de mécanismes incitatifs inappropriés. D'une part les hôpitaux publics ne subissent pas de sévères contraintes budgétaires *ex post*. En outre, l'établissement de leur budget souffre

d'un manque de flexibilité dans l'affectation des ressources. La gestion des hôpitaux obéit à une budgétisation linéaire qui limite la flexibilité. Il convient de noter que la création de postes de directeur général dans les hôpitaux publics, prévue par le programme de réforme de 1983, ne s'est jamais concrétisée et que les hôpitaux sont gérés par du personnel médical. Le gaspillage de ressources est illustré par la faiblesse du taux moyen d'occupation des lits dans les hôpitaux grecs, alors qu'il existe de longues listes d'attente pour certains services. Les lits sont alloués par spécialité ou par spécialistes et certains pavillons sont pleins tandis que, dans d'autres, des lits restent vides. Les hôpitaux ont cependant une marge de manœuvre très réduite du fait que le ministère de la Santé fixe le nombre de salariés, le nombre de médecins ayant telle ou telle spécialité pour chaque hôpital public et les niveaux de salaire. Enfin, les hôpitaux n'utilisent pas leur pouvoir de marché pour acheter des fournitures, et les procédures d'achat sont inadéquates, situation qui est encore aggravée par la collusion entre fournisseurs. La corruption semble aussi de mise dans ce domaine.

Les incitations en faveur d'une gestion efficace des hôpitaux sont aussi faussées par le système de stabilité dans l'emploi et l'absence de lien entre la rémunération et la performance. Les médecins du Service national de santé ont le statut de fonctionnaires et il leur est officiellement interdit d'exercer dans le secteur privé⁷⁵. Cette interdiction, qui s'est ajoutée à l'interdiction d'ouvrir de nouveaux hôpitaux privés entre 1983 et 1992, a conduit à une prolifération de centres de diagnostic privés dans lesquels les médecins auraient des intérêts financiers indirects et où ils adressent leurs clients. En revanche, de nombreux centres de diagnostic jouent un rôle légitime en permettant d'éviter les longues listes d'attente qui existent dans les hôpitaux publics pour des examens diagnostiques. Il n'est resté pas moins que les patients sont souvent obligés de subir des examens diagnostiques privés, coûteux et parfois superflus qui sont financés sur fonds publics. On peut citer, pour illustrer ce phénomène, le fait qu'il y a 12.5 scanners CT et 21.5 scanners à ultrasons pour un million d'habitants, alors que les ratios correspondants pour l'Union européenne dans son ensemble sont de 5 et 13.5 respectivement⁷⁶.

Les hôpitaux publics, accessibles à tous, pallient aussi les insuffisances du système des soins primaires. Les personnes qui ne sont pas satisfaites des prestations offertes par leur caisse d'assurance-maladie s'adressent aux services de consultation externe des hôpitaux publics. Le nombre de ces consultations a plus

que doublé entre 1981 et 1991. Afin de limiter l'utilisation des équipements hospitaliers coûteux, la loi de 1992 a mis en place un système de participation forfaitaire aux coûts. Les patients hospitalisés paient 5 000 drachmes (20 dollars EU) et la participation est de 1 000 drachmes (4 dollars EU) pour les consultations externes. L'impact sur la demande a été peu marqué soit parce que le tarif est peu élevé, soit, comme l'expérience des autres pays le laisse penser, parce que l'élasticité de la demande aux prix est très faible. Finalement, l'absence d'un système de recommandation des patients aux spécialistes, et l'insuffisance du système de prévention, ainsi que la longueur des listes d'attente, incitent les gens à se présenter aux services des urgences dans les hôpitaux publics.

Produits pharmaceutiques

Le niveau des dépenses de produits pharmaceutiques, en pourcentage du PIB, est le deuxième plus élevé dans la zone de l'OCDE, après celui de l'Allemagne. Les Grecs dépensent 1.9 pour cent de leurs revenus en médicaments, contre 1.3 pour cent, en moyenne, dans la zone de l'OCDE. Le niveau élevé des dépenses de pharmacie reflète à la fois un niveau élevé de consommation en volume et le prix élevé des médicaments délivrés sur ordonnance.

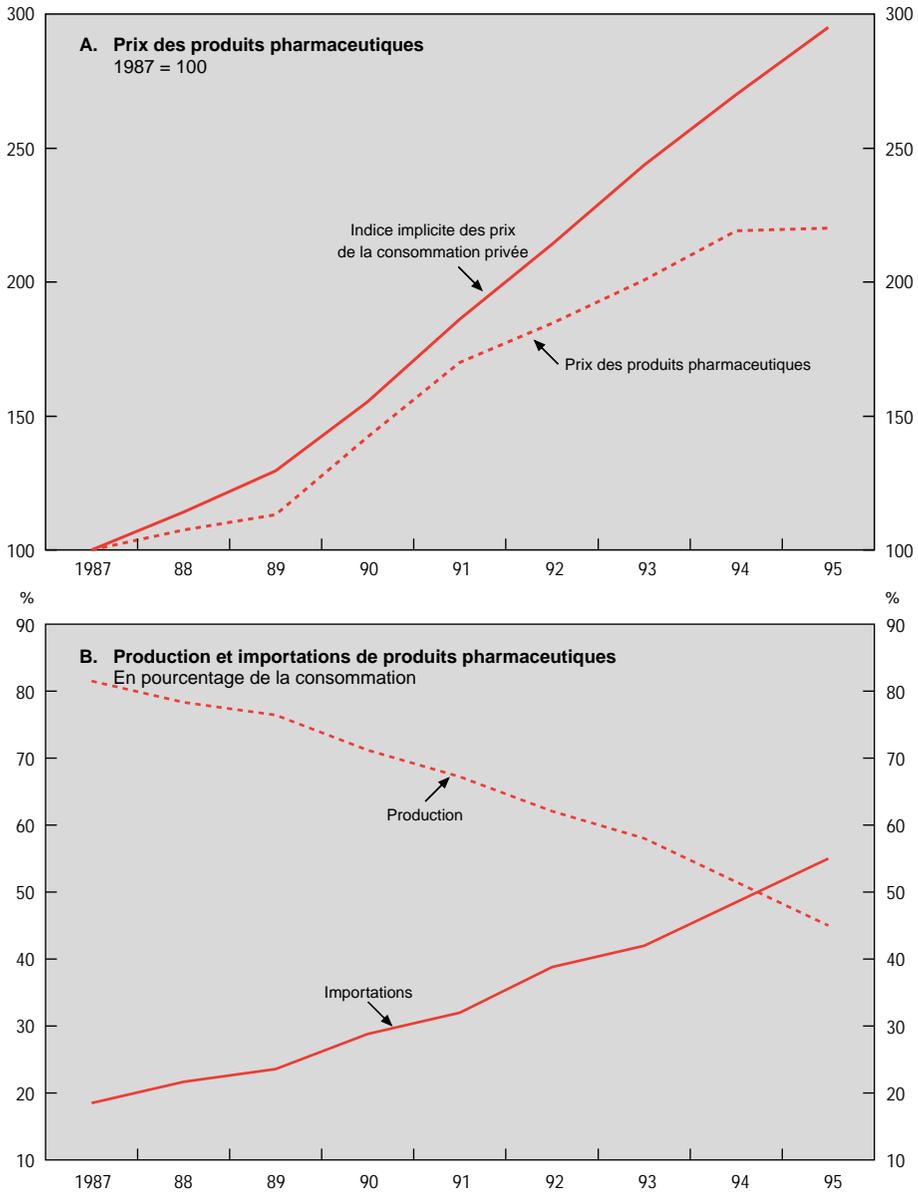
Bien qu'il soit un indicateur peu précis du volume de la consommation, le nombre de boîtes de médicaments achetées par an et par habitant est le deuxième plus élevé dans la zone de l'OCDE, après celui de la France. Il s'est établi à 26.5 boîtes en 1994, alors que la moyenne pour la zone de l'OCDE est de 14.4 boîtes par an. Afin de freiner la consommation de produits pharmaceutiques, le ticket modérateur pour les médicaments délivrés sur ordonnance a été porté à 25 pour cent en 1992, niveau assez proche des taux en vigueur dans les autres pays de l'Union européenne⁷⁷. Les dépenses de pharmacie ont cependant poursuivi leur progression tendancielle. Le niveau élevé de la consommation semble dû principalement aux pratiques des médecins en matière de prescription. Légalement, aucun produit pharmaceutique ne peut être délivré sans ordonnance et, jusqu'en 1997, presque tous les médicaments étaient remboursés par les caisses d'assurance-maladie, malgré l'existence de listes positives pour deux d'entre elles. Cette réglementation a apparemment été contournée, les médecins prescrivant des médicaments qui ne figurent pas sur la liste en présentant une justification. Les médecins sont peut-être aussi incités par les laboratoires pharmaceutiques à prescrire davantage de médicaments que nécessaire. Il n'y a pas de suivi

efficace des pratiques de prescription des médecins du fait que les remboursements médicaux sont gérés par de nombreuses caisses d'assurance-maladie qui, à l'exception de IKA, ne sont pas informatisées. Par ailleurs, des études ont mis en évidence un énorme gaspillage de médicaments. Une enquête réalisée par IKA a révélé que 30 pour cent des boîtes de médicaments vendues n'étaient pas utilisées du tout et que, dans 18 pour cent des cas, une ou deux pilules seulement étaient consommées⁷⁸.

Le coût des produits pharmaceutiques a fortement progressé malgré une politique officielle de limitation de la hausse des prix de ces produits à un taux inférieur à celui de l'inflation. Ces contrôles de prix pour les médicaments existants (l'indice officiel des prix des médicaments progresse moins vite que l'indice général des prix à la consommation depuis vingt ans, voir graphique 23) ont renforcé les incitations à mettre continuellement sur le marché des médicaments plus coûteux. Afin de passer outre les contrôles sur les prix des produits pharmaceutiques, une pratique courante consiste à créer des « copies » du même médicament et à les vendre sous des marques différentes. Il en est résulté une utilisation générale d'antibiotiques coûteux de la troisième génération, alors que les médicaments génériques sont rarement prescrits. En outre, l'octroi de marges confortables aux pharmaciens (35 pour cent) et aux grossistes (7 pour cent) n'est pas de nature à favoriser la concurrence. Avec les marges et les taxes, le prix des médicaments pour le consommateur est le double de leur prix à la sortie de l'usine. Le niveau élevé des marges bénéficiaires aide à maintenir le grand nombre de pharmacies, ce qui alimente la consommation excessive de produits pharmaceutiques. Enfin, les prix sont maintenus élevés du fait que les médicaments vendus sans ordonnance et les médicaments génériques sont rares en Grèce.

Le mode de fixation des marges pour la détermination des prix des médicaments a aussi créé un biais à l'encontre de la production locale du fait que les médicaments importés se trouvent avantagés par rapport à ceux qui sont fabriqués en Grèce. Pour les médicaments de fabrication nationale, le processus de détermination des prix est plus restrictif du fait qu'il est fondé sur la marge par rapport au coût de l'ingrédient de base. Au contraire, pour les produits étrangers, la marge est calculée à un stade ultérieur, le prix à l'importation étant plafonné de façon à ne pas dépasser la moyenne des trois prix les plus bas du médicament dans l'Union européenne (tableau 19). En conséquence, l'industrie

Graphique 23. **PRIX ET PRODUCTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES**



Source : Service national de statistiques de la Grèce, Pharmetrica et ministère de l'Économie nationale.

Tableau 19. **Marge sur les médicaments**

Exemple d'un médicament dont le prix à la sortie de l'usine est de 100

Produit pharmaceutique de fabrication locale		Produit pharmaceutique importé	
Ingrédient actif	41.0		
Autres coûts de production	19.2		
Coûts administratifs, commerciaux et financiers	28.7		
<i>Coût à la sortie de l'usine</i>	88.9		
Marge du fabricant (12.5 % du coût à la sortie de l'usine)	11.1		
<i>Prix à la sortie de l'usine</i>	100.0	<i>Prix à la sortie de l'usine¹ = prix à l'importation</i>	100.0
Caisse de sécurité sociale des médecins (8.1 % du prix à la sortie de l'usine)	8.1	Caisses de sécurité sociale des médecins (6.5 % du prix à la sortie de l'usine)	6.5
Institut pharmaceutique national et droit de timbre (15.4 % du prix à la sortie de l'usine)	15.4	Institut pharmaceutique national et droit de timbre (15.4 % du prix à la sortie de l'usine)	15.4
Sécurité sociale des pharmaciens (2.5 % du prix à la sortie de l'usine)	2.5	Sécurité sociale des pharmaciens (2 % du prix à la sortie de l'usine)	2.0
Marge bénéficiaire des grossistes (11.6 % du prix de gros)	16.6	Marge des importateurs (12.5 % du prix à l'importation)	12.5
Remise régionale (0.5 % du prix de gros)	0.7	Marge bénéficiaire des grossistes (7 % du prix de gros)	10.3
		Remise régionale (0.4 % du prix de gros)	0.6
<i>Prix de gros</i>	143.3	<i>Prix de gros</i>	147.3
Marge bénéficiaire des pharmaciens (35 % du prix de gros)	50.2	Marge bénéficiaire des pharmaciens (35 % du prix de gros)	51.6
TVA (7 % du prix de gros et de la marge des pharmaciens)	13.4	TVA (7 % du prix de gros et de la marge des pharmaciens)	13.8
Total	206.9	Total	212.7

1. Compte tenu des frais de transport des médicaments importés.

Source : Panagopoulos (1996) « L'industrie pharmaceutique grecque » (en grec), Division des études sectorielles de l'IOBE, n° 137, septembre 1996.

pharmaceutique locale est pénalisée, comme en témoigne la contraction spectaculaire de sa part sur le marché national (graphique 23, partie B). En 1987, la production nationale couvrait plus de 80 pour cent de la consommation intérieure, et cette part était revenue à 35 pour cent en 1995. Le manque d'efficacité du système de brevets pour les nouveaux médicaments décourage les innovations nationales ainsi que la production locale et les difficultés auxquelles se heurtent les fabricants grecs sont aggravées par les carences de la législation relative aux droits de propriété.

En juin 1997, un ensemble de réformes a été annoncé en vue de mieux maîtriser les dépenses de pharmacie. Premièrement, le prix des produits importés devra être égal au prix le plus bas en vigueur dans l'Union européenne. Deuxièmement, les marges des grossistes en produits pharmaceutiques et des pharmaciens seront calculées sur la base du prix à la sortie d'usine (plus faible) et non sur la base du prix de gros, ce qui devrait se traduire par une réduction effective de 30 pour cent environ. Les taxes spécifiques seront aussi réduites dans les mêmes proportions grâce à une diminution des taux. Troisièmement, une liste positive sera établie pour toutes les caisses d'assurance-maladie. Cette liste précisera les coûts journaliers des traitements de manière à réduire la vente de quantités excessives. Les autorités envisagent une mise en œuvre rapide de ces réformes.

Le projet de loi de réforme de 1997

Le projet de loi de réforme générale soumis au Parlement en mars 1997, s'il est mis en œuvre intégralement, palliera plusieurs insuffisances importantes du système. Le caractère public du système de santé sera maintenu, tous les citoyens ayant accès à des soins médicaux presque gratuits. Le projet de loi vise à promouvoir la médecine préventive par le développement des soins primaires. Par ailleurs, les pouvoirs publics tenteront de mettre en place des techniques modernes de gestion des hôpitaux. L'amélioration des soins primaires se fera par le biais d'un réseau national de centres spécialisés dans ce type de soins. Ces centres seront gérés conjointement par le Service national de santé et les caisses de sécurité sociale. En ce qui concerne les hôpitaux publics, l'allocation des ressources se fera sous la forme d'un budget global, la tarification par pathologie remplacera progressivement la tarification uniforme par patient et la gestion sera confiée à des professionnels. Le projet de loi prévoit aussi, entre autres choses, la création d'un Service public de santé (soutenant les activités de médecine préven-

tive) et un Laboratoire central, et des possibilités de formation complémentaire pour les médecins. Il sera mis en œuvre progressivement sur quatre ans et devrait coûter 100 milliards de drachmes (0.3 pour cent du PIB) tout en rendant possible d'importantes économies de dépenses. Les objectifs à moyen terme pour le système de santé public sont l'unification des caisses de sécurité sociale et des fournisseurs de soins médicaux, et ce projet de loi constitue la première étape dans cette direction.

Conclusions

Malgré une rapide augmentation des dépenses et la mise en place d'une couverture universelle depuis la création du Système national de santé, la performance globale du système de santé publique reste peu satisfaisante. Les principales critiques ont trait à la qualité du service, notamment l'accès aux services, et à la mauvaise gestion des hôpitaux et cliniques du secteur public. Il en résulte un niveau élevé de dépenses privées en dépit de l'existence d'un service public presque gratuit. Le projet de loi présenté au Parlement en mai 1997 vise, entre autres choses, à éliminer quelques-unes des lacunes les plus graves du système, notamment en mettant en place un réseau de centres de soins primaires et en misant sur le développement du concept de médecin de famille. Par ailleurs, la direction des hôpitaux publics sera confiée à des professionnels et l'établissement de budgets globaux donnera davantage de flexibilité de gestion. Sa mise en œuvre intégrale, avec notamment une répartition géographique plus équitable des médecins dispensant les soins primaires, sera une étape importante en direction de l'amélioration du système grec de soins de santé.

Toutefois, comme les réformes passées, le projet de loi met l'accent sur l'amélioration de l'offre de services et ne prévoit pas de refonte en profondeur du financement du système. Dans beaucoup d'autres pays de l'OCDE, où l'offre de services publics de santé ne pose plus problème, les réformes récentes ont été centrées sur la création de marchés internes. Les marchés internes permettent la concurrence entre fournisseurs de soins de santé, ce qui devrait conduire à une utilisation et une affectation plus efficaces de ressources de plus en plus rares et améliorer la qualité du service. En Grèce, au contraire, la concurrence entre fournisseurs n'a jamais été autorisée et les prix sont fixés par le gouvernement à des niveaux artificiellement bas pour la plupart des services. De ce fait, les caisses d'assurance-maladie – qui sont les principaux acheteurs de services

médicaux – n’ont guère de pouvoir de négociation vis-à-vis des hôpitaux. La gestion des hôpitaux elle-même manque de flexibilité budgétaire, et des contraintes budgétaires qui ne sont pas dures n’incitent guère à améliorer les procédures d’achat. Les médecins sont peu motivés pour assurer la qualité du service du fait qu’ils sont salariés et assimilés à des fonctionnaires, ce qui leur donne la garantie de l’emploi. Les mesures prises pour limiter les prix des médicaments ont été contournées par le secteur privé et, avec la levée de la plupart des barrières commerciales, elles n’ont fait que substituer les importations à la production nationale.

Le bon fonctionnement des soins primaires est indispensable pour le système de santé. La mise en place intégrale du réseau de médecins de famille comme l’envisage la loi – à partir du système existant de soins primaires – par lesquels il faudra passer obligatoirement pour accéder aux soins spécialisés, devrait jouer un rôle important de filtre et limiter le recours aux spécialistes dans les services de consultation externe des hôpitaux. Dans le contexte grec, le grand nombre de médecins attendant leur placement dans le système de santé public permettrait de pourvoir les postes requis au niveau des soins primaires. Cependant, il est indispensable, pour établir ce réseau de soins primaires, de rééquilibrer les revenus entre généralistes et spécialistes dans les hôpitaux des grandes villes. Le système de rémunération des généralistes, devra être tel qu’il favorise leur installation en dehors des grands centres urbains. Le mode de paiement des services de santé devrait inciter à maintenir un niveau de qualité élevé, et l’expérience des autres pays ainsi que de la Grèce laisse penser que la combinaison de deux formes de paiement – capitation (rémunération par personne) et rémunération à l’acte – fonctionne bien car chacune présente des inconvénients qui lui sont propres. Au Royaume-Uni, par exemple, la rémunération du médecin est fondée sur un système de forfait par personne, afin de maintenir la qualité du service, et de rémunération à l’acte, qui sert d’incitation, pour des actes particuliers (pour les cas plus difficiles). Ce système semble fonctionner raisonnablement bien.

S’agissant des soins hospitaliers, la mise en place de directeurs professionnels, de budgets globaux et d’un forfait journalier par pathologie devrait supprimer trois sources manifestes d’inefficience. Les deux premiers changements devraient aider à rééquilibrer le personnel, par exemple en embauchant davantage d’infirmières, et à accroître la transparence par l’établissement d’une comptabilité

à jour et moderne. Ces changements devraient aussi permettre une utilisation plus efficace des procédures d'achat permettant de réduire les coûts, notamment le recours à des contrats avec des centres de diagnostic. Il subsistera néanmoins une source importante de manque de qualité du service, qui tient à la sécurité d'emploi du personnel et au fait que la rémunération ne dépend pas des résultats. Comme pour les soins primaires, une combinaison de deux modes de paiement (par exemple, l'association d'une composante fixe avec une rémunération à l'acte dépendant du nombre et du type de patients traités) pourrait permettre de relever la qualité du service. Compte tenu de l'existence d'importants paiements privés non officiels pour les soins de santé publics, autoriser les médecins du secteur public à avoir une clientèle privée limitée pourrait assurer une certaine transparence et compenser la faiblesse de leur rémunération par rapport à leurs homologues du secteur privé. Un système de rémunération en fonction des résultats et la possibilité d'exercer aussi dans le secteur privé devraient inciter les médecins à renoncer volontairement à leur statut de salarié, assimilé à celui de la fonction publique. Par ailleurs, l'augmentation de la participation financière des patients devrait dissuader un recours excessif aux soins hospitaliers.

Pour que des gains d'efficacité résultent de la mise en place des budgets globaux, il faudra renforcer la capacité administrative. L'expérience des autres pays semble indiquer que les budgets globaux augmentent habituellement de façon identique pour les différents hôpitaux *ex ante*, ce qui crée des déséquilibres à moyen terme et de fréquents dépassements *ex post*. Une autre solution intéressante serait de séparer les acheteurs et les fournisseurs de services médicaux. L'expérience acquise à l'échelle internationale révèle aussi que la concurrence est renforcée si les malades ont la possibilité de choisir leur service de santé et si « l'argent suit le patient ». Il faudrait pour cela, par exemple, que IKA et les autres caisses d'assurance séparent leurs hôpitaux de leurs activités d'assurance. Les ressources financières ne seraient pas apportées directement aux hôpitaux, et ces derniers seraient alors obligés d'attirer les patients par la qualité des services offerts. De surcroît, la concurrence serait encore renforcée si l'État s'abstenait de fixer les prix des services pour les hôpitaux publics. L'expérience des pays européens avec ces pratiques de gestion laisse penser que cette solution est prometteuse.

Une autre question qui se pose dans le contexte grec est celle de savoir si l'unification de la pléthore de caisses d'assurance-maladie serait bénéfique. D'un

côté, cela créerait un monopsonne, avec un acheteur unique de services et des coûts administratifs moins élevés, mais, d'un autre côté, cela éliminerait une concurrence potentielle. La concurrence serait possible avec trois ou quatre caisses, qu'il faudrait séparer de leurs caisses de pensions mères. Cela serait facile à mettre en œuvre étant donné que les quatre plus grandes caisses couvrent actuellement une grande majorité de la population. Cette solution obligerait toutefois à supprimer l'affiliation sectorielle des caisses et devrait conduire à l'unification des prestations. Il faudrait sans doute, dans ce cas, réduire la générosité des conditions dont bénéficient les fonctionnaires et les employés du secteur public au sens large, qui est particulièrement inéquitable. L'existence de plusieurs caisses pourrait aussi entraîner un «écrémage» dans les cas où les caisses rivalisent pour attirer la population en meilleure santé et évitent d'accepter les personnes en moins bonne santé, qui risquent de leur coûter plus cher.

En vue du prochain réexamen de l'application des fonds structurels de l'Union européenne, la part importante du programme de santé qui est consacrée à la construction de nouveaux hôpitaux (l'autre part est allouée à la rénovation des hôpitaux anciens) pourrait être en partie mieux utilisée pour l'amélioration et l'extension des services médicaux mobiles. Avec une restructuration du système de soins de santé, le nombre de lits d'hôpitaux pourrait diminuer à moyen terme, tandis que des transferts d'urgence sont souvent nécessaires dans les régions montagneuses isolées et les îles.

L'établissement d'une liste positive unifiée de médicaments pour toutes les caisses est une mesure importante pour réduire la consommation de ces produits. De plus, l'intention annoncée récemment d'atténuer les distorsions entre les produits pharmaceutiques nationaux et étrangers atténuera la pénalisation de l'industrie pharmaceutique grecque. D'autres mesures visant à faire baisser les prix des produits pharmaceutiques pourraient se traduire par une réduction ou la suppression de coûts élevés qui entrent dans le prix à la sortie d'usine ou à l'importation, tels que la marge importante consentie aux pharmaciens et aux grossistes et les taxes spécifiques destinées aux caisses de pension des médecins et des pharmaciens. Il faudrait contrôler les prescriptions des médecins et sanctionner les abus. Il faudrait en outre encourager l'utilisation de médicaments génériques ou vendus sans ordonnance. Les nouvelles mesures actuellement étudiées par le gouvernement semblent aller dans ce sens.

Notes

1. Les comptes nationaux ont été révisés selon les règles comptables du SEC pour la période 1988-91. Les chiffres pour la période 1992-96 sont des estimations provisoires du Ministère de l'économie nationale.
2. Un crédit à la consommation octroyé par une banque ne peut pas couvrir plus de 65 pour cent du prix d'un achat, alors qu'il n'y avait pas de limites auparavant.
3. Sur les trois premières années du programme de six ans, environ 70 pour cent des ressources prévues ont été utilisées. Comme cela s'est fait dans les autres pays de l'Union européenne, la Grèce a révisé à la baisse les objectifs pour les premières années du programme (surtout la première année). Sans cet ajustement, environ 50 pour cent des ressources prévues initialement ont été utilisées.
4. Institut d'études économiques et industrielles (IOBE), *The Greek Economy*, n° 14, avril 1997.
5. L'enquête annuelle de 1996 sur la population active a été réalisée en juin 1996 mais les résultats détaillés n'ont pas été publiés avant juin 1997.
6. Les fonctionnaires bénéficient d'un rattrapage en cas de dépassement de l'objectif officiel d'inflation. Le rattrapage pour 1995 – payé au début de 1996 – a été de 1.1 pour cent.
7. Les coefficients de pondération utilisés dans le panier de l'indice général des prix à la consommation (IPC) ont été révisés pour tenir compte des résultats de l'enquête auprès des ménages de 1994. Sur la base des nouveaux coefficients, qui – du fait d'un niveau de revenus plus élevé – donnent moins de poids aux produits alimentaires, la hausse de l'IPC a été révisée en baisse en 1996, revenant de 8.5 pour cent à 8.2 pour cent, et le taux sur 12 mois en décembre de 7.5 pour cent à 7.3 pour cent. Il convient de noter que l'IPC reste calculé uniquement sur la base d'études de prix dans les grands centres urbains.
8. Seules les taxes sur le tabac et l'alcool ont été majorées, le prix de détail du tabac augmentant de 9 pour cent et la taxe moyenne pour l'alcool augmentant de 25 pour cent. Par ailleurs, les tarifs publics ont été relevés de 5 pour cent en janvier 1997 (d'une année sur l'autre), par suite de faibles hausses des prix dans la plupart des entreprises publiques et des services d'utilité publique.
9. Compte tenu de l'effet des variations des taux de cotisation de sécurité sociale.
10. On peut avoir une idée du degré de sous-estimation en comparant les chiffres des exportations de la Banque de Grèce, établis sur la base des paiements, et les chiffres du Service statistique national de la Grèce, établis sur la base des statistiques douanières. Le ratio de la valeur des exportations de marchandises est tombé de 80 pour cent en 1990 à 50 pour cent au premier

semestre de 1996. En ce qui concerne les importations, le ratio reste relativement stable sur la même période, à près de 90 pour cent.

11. Les chiffres des importations des pays partenaires Membres de l'OCDE semblent indiquer aussi une stagnation des exportations grecques à destination des marchés traditionnels, les exportations de marchandises en dollars progressant de moins de 10 pour cent au cours de la période de trois ans 1994-96. La même source de données révèle que les importations de produits grecs par l'Allemagne – le plus grand marché d'exportation de la Grèce – ont reculé de 3 pour cent en valeur sur la même période.
12. OCDE (1997), *Politique du tourisme et tourisme international dans les pays Membres de l'OCDE, 1995-1996*, Paris.
13. Banque de Grèce, *Bulletin of Conjunctural Indicators*, n° 1, avril 1997.
14. Dans l'optique de la balance des paiements, la Banque de Grèce estime que les volumes d'importations de marchandises – qui ne diffèrent guère des chiffres des comptes nationaux – ont augmenté d'environ 5 pour cent en 1996, contre 10 pour cent en 1995.
15. Le ratio dette extérieure/PIB est faussé par l'appréciation réelle du taux de change. Par ailleurs, il sous-estime probablement la dette du secteur privé. La Banque de Grèce s'apprête à adopter prochainement une nouvelle méthode pour la balance des paiements, fondée sur la distinction entre résidents et non-résidents. Actuellement, les comptes sont établis sur la base de la monnaie de transaction. Les comptes commerciaux resteront fondés sur les chiffres des paiements.
16. Suivant le plan établi en 1995, 200 milliards de drachmes supplémentaires de paiements d'intérêts (0.7 pour cent du PIB) ont été refinancés sur une période de sept ans. Conformément aux règles de la Commission européenne, ce montant peut être exclu du déficit des administrations publiques du fait qu'il se substitue aux instruments à coupon zéro, inexistants sur les marchés financiers grecs.
17. Ces primes « de productivité » ont été accordées initialement aux fonctionnaires de certains ministères et financées par des ressources extra-budgétaires. Par la suite, ces primes ayant été étendues à d'autres ministères, elles ont été intégrées dans le budget à des fins de transparence.
18. Les résultats correspondants du budget de l'administration centrale (consolidation des budgets de fonctionnement et d'équipement) sont les suivants: déficit de 9.7 pour cent du PIB en 1996 contre les 8.5 pour cent prévus et un déficit de 10.5 pour cent en 1995, avec un excédent primaire de 2 pour cent par rapport à un objectif de 3 pour cent et un résultat de 2 pour cent en 1995 (voir tableau 8).
19. En même temps, des intérêts capitalisés et des paiements au titre des créances garanties équivalant à 1 pour cent du PIB ont aussi été éliminés des résultats budgétaires de 1995 et transférés « au-dessous de la ligne ». Une autre modification comptable a été apportée aux comptes de 1995, ce qui complique encore les comparaisons avec les prévisions budgétaires de 1996 et les résultats budgétaires de 1996. Les rappels de salaires accordés par décision des tribunaux aux juges et aux fonctionnaires en 1995, et qui seront payables sur la période 1996-2000, ont été comptabilisés intégralement dans les comptes de 1995. Ce montant représente l'équivalent de 0.8 pour cent du PIB et compense la réduction des paiements d'intérêts. Ainsi, le déficit des administrations publiques pour 1995 reste-t-il pratiquement

inchangé, à 9.2 pour cent du PIB, même si l'excédent primaire a diminué de 0.8 pour cent du PIB par rapport aux estimations antérieures, et les dépenses courantes primaires ont augmenté d'autant. Sans les ajustements des comptes de 1995, les dépenses primaires courantes auraient augmenté de 1/2 pour cent du PIB en 1996, et le solde primaire serait resté inchangé, à 4 pour cent du PIB.

20. Le gonflement de la dette brute consolidée des administrations publiques au cours des cinq années passées a été limité par l'augmentation importante des dettes et créances entre niveaux d'administration, les excédents des caisses de sécurité sociale ayant servi à acheter des titres publics.
21. La dette croîtra encore lorsque l'État prendra finalement à sa charge la dette de plusieurs entreprises en cours de restructuration, notamment l'entreprise athénienne de transports urbains et quelques-unes des entreprises en difficulté appartenant à l'Organisation de reconstruction industrielle (IRO). Le règlement des arriérés de paiement des hôpitaux publics pourrait entraîner la prise en charge d'autres dettes encore.
22. Les principales réformes des dépenses fiscales sont les suivantes: *i*) réduction de l'exonération au titre du revenu locatif fictif tiré des logements de 150 à 200 mètres carrés occupés par leurs propriétaires, résidence principale et résidence secondaire considérées ensemble, *ii*) élimination de la déduction des honoraires d'avocats et réduction de la déduction pour les primes d'assurances privées, *iii*) réduction de la limite des déductions au titre des frais médicaux pour les revenus supérieurs à 10 millions de drachmes si les dépenses dépassent 10 millions de drachmes, et *iv*) mesure peut-être plus symbolique, réduction des exonérations applicables à une partie du revenu de diverses professions particulières (par exemple, traitement des membres du parlement, gains des journalistes, des pilotes aériens, des marins et primes des athlètes).
23. La taxe sur les biens immobiliers sera assise sur la valeur patrimoniale; par exemple, pour une famille de quatre personnes, le taux commencera à 0.3 pour cent pour une propriété de plus de 180 mètres carrés.
24. Plus précisément, la pension « à vie » versée aux mères de familles ayant plus de deux enfants sera calculée en fonction de leurs ressources et offerte seulement aux femmes de plus de 65 ans, ce qui permettra une économie estimée à 0.15 pour cent du PIB. Pour contribuer à améliorer la situation démographique, l'aide au « troisième enfant » sera augmentée en termes de montant et de durée, et une autre série de prestations d'éducation seront accordées aux familles ayant plus de deux enfants. Le surcoût de ces deux dernières mesures est peu important.
25. M3 s'est accrue de 9.3 pour cent, alors que la fourchette fixée comme objectif était de 6 à 9 pour cent, et M4 (M3 plus les titres publics détenus par le public non bancaire, à échéance maximale d'un an) a marqué une croissance de 12 pour cent, la fourchette ayant été fixée de 9 à 12 pour cent. Enfin, l'expansion du crédit total a atteint 6 pour cent, la fourchette étant de 5 à 7 pour cent. La croissance du PIB nominal s'est établie à 11.6 pour cent en 1996.
26. Le crédit au secteur privé libellé en drachmes – qui représentait plus de 80 pour cent du crédit privé total à la fin de 1995 – a progressé de 10.6 pour cent en 1996 tandis que le crédit en devises s'est accru de 56 pour cent. Les taux de croissance respectifs en 1995 étaient de 16.1 et 60.5 pour cent. Le crédit libellé en devises consenti par les banques commerciales au

secteur privé (c'est-à-dire exclusion faite des banques spécialisées) représente près de 40 pour cent des créances totales sur les emprunteurs du secteur privé.

27. Le coefficient de réserves obligatoires a été relevé d'un point de pourcentage et porté à 12 pour cent et la base sur laquelle les réserves doivent être constituées a été élargie et englobe maintenant tous les engagements nouveaux (ou renouvelés) des banques vis-à-vis de non-résidents, quelle que soit leur échéance. Cette dernière mesure était destinée à réduire les opérations sur produits dérivés qui servaient à fournir des prêts en devises aux marchés nationaux de crédit. Enfin, un coefficient de réserves de 4 pour cent a été appliqué aux établissements de crédit hypothécaire – qui en étaient jusque-là exemptés – afin de contenir l'explosion du crédit au logement. Voir *Étude économique de l'OCDE* sur la Grèce, 1996.
28. L'application de la taxe bancaire spéciale aux intérêts – et non à la valeur des crédits – renforce l'incitation à emprunter en devises, les taux d'intérêts étrangers étant plus bas que ceux de la Grèce.
29. Les fourchettes d'objectif pour la croissance de M3, de M4 et du crédit en 1997 ont été fixées, respectivement, à 6-9 pour cent, 8-11 pour cent et 4-6 pour cent. La fourchette d'expansion de M3 est restée inchangée par rapport à 1996, tandis que celles pour M4 et le crédit ont été réduites d'un point de pourcentage.
30. Pour chaque banque, le critère est la part du montant total des crédits, des détentions de titres publics, des dépôts interbancaires et de leurs réserves obligatoires.
31. Le gouvernement réexamine ses données sur les dépenses sociales afin d'inclure plusieurs postes supplémentaires et d'améliorer la comparabilité avec les autres pays.
32. Selon les estimations, il existe des polices d'assurance couvrant 35 000 salariés de grandes entreprises, souvent des multinationales. Les compagnies d'assurances attribuent la faiblesse de la demande de pensions privées à la générosité du système public de pension.
33. Les caisses de sécurité sociale dans leur ensemble détiennent des actifs financiers et immobiliers équivalant à près de 8 pour cent du PIB. Le bas niveau de l'épargne reflète la position déficitaire de bon nombre de caisses et le placement des excédents cumulés sous forme de dépôts bancaires assortis de taux de rendement en termes réels négatifs du fait de la réglementation des taux d'intérêt en vigueur jusqu'en 1989.
34. Il n'existe pas un seul ministère chargé de contrôler toutes les caisses, même si la majorité d'entre elles sont placées sous la tutelle du ministère du Travail et des Affaires sociales.
35. Le terme « fraude aux cotisations » désigne le fait pour les individus de ne pas déclarer leur activité, ainsi que la situation caractérisée par des arriérés de cotisations.
36. La législation n'interdit pas de percevoir des pensions multiples ou de travailler tout en percevant une pension. Les cas les plus courants de pensions multiples sont les suivants: *i*) les femmes mariées qui perçoivent leur propre retraite ainsi que la pension de réversion provenant de leur époux (les travailleurs de sexe masculin ne peuvent toucher une pension de réversion que s'ils sont invalides ou ont des enfants en bas âge), *ii*) les salariés du secteur privé qui ont eu une seconde carrière en tant que travailleurs indépendants, et *iii*) les salariés du secteur public qui ont ensuite fait carrière dans le secteur privé. Dans le second cas, une période de cotisation un peu plus longue est nécessaire pour bénéficier d'une seconde pension. La valeur totale de toutes les pensions par individu a été limitée en 1992 à quatre fois le montant du PIB par habitant de 1991. S'agissant du droit de travailler tout en touchant une

- pension, le versement de celle-ci n'est suspendu que si les gains provenant de l'emploi atteignent plus du double du niveau du salaire minimum. Pour les bénéficiaires de la retraite minimum, la pension est intégralement suspendue à partir du moment où le titulaire travaille. Toutefois, ces restrictions ne s'appliquent qu'aux agents du secteur privé (IKA).
37. Depuis la réforme de 1992, avant de procéder à des remboursements éventuels, les autorités fiscales sont tenues de recevoir confirmation de la caisse de sécurité sociale d'une entreprise que les cotisations applicables ont bien été acquittées. Toutefois, l'efficacité de cette mesure est limitée si la caisse n'est pas à même de vérifier les salaires et la durée d'emploi. Plus efficace a été l'instauration dans le secteur de la construction – où la fraude aux cotisations semble particulièrement répandue – d'une estimation présomptive des journées de cotisation.
 38. A l'heure actuelle, deux caisses subissent de grosses pertes en raison du déclin de leur secteur d'activité respectif: la caisse des marins et la caisse des conducteurs de véhicules publics dont les ratios cotisants/pensionnés atteignent respectivement 1:2 et 1.1:1. L'intégration de ces deux caisses dans d'autres organismes de plus grande taille est une solution à l'étude.
 39. La réforme de 1992 a donné naissance à un fonds commun de ressources (LAFKA). Son financement a été assuré en bloquant à son niveau nominal de 1992 le produit des taxes spécifiques perçues par certaines caisses, l'excédent de recettes étant reversé au fonds commun. En 1996, les recettes budgétaires de LAFKA ont atteint 25 milliards de drachmes, alors que les transferts budgétaires annuels aux caisses déficitaires se sont élevés à 750 milliards.
 40. De plus, le système favorise la sélection adverse. La forte variation des prestations de pension et des conditions d'ouverture des droits à pension associée à un régime de conversion généreux incite les individus à quitter certaines caisses pour s'affilier à des régimes offrant des ratios prestations/cotisations plus élevés. Les transferts de droits à pension interviendraient le plus souvent à partir des caisses moins généreuses des petits entrepreneurs et commerçants, au profit du régime IKA, qui offre une pension minimum plus élevée et une ouverture des droits plus précoce. Le transfert des droits à pension à des caisses dont les conditions d'éligibilité sont moins onéreuses explique en partie les graves difficultés financières de la caisse des marins, dans laquelle le régime libéral des transferts au cours de la période 1983-87 s'est traduit par l'octroi de nombreuses pensions complètes au bout de quinze années de cotisations.
 41. Ainsi, la caisse des avocats perçoit un pourcentage sur tous les contrats, la caisse des médecins perçoit 6.5 pour cent du prix de gros des produits pharmaceutiques (imposant donc les autres caisses de sécurité sociale), celle des ingénieurs un pourcentage sur les travaux publics, et celle des journalistes un pourcentage des dépenses de publicité à la télévision et à la radio. Le problème résulte en partie d'un manque de distinction légale claire entre une cotisation et une taxe spécifique, notamment dans le cas des travailleurs indépendants.
 42. La formule de calcul du taux de remplacement pour le régime IKA est complexe. Les taux de remplacement pour les dix premières années de cotisation vont de 30 à 70 pour cent et sont inversement proportionnels aux niveaux des 28 tranches de revenus. Pour chaque année d'activité entre la 11^e et la 25^e année incluse, le taux de remplacement augmente de 1 pour cent supplémentaire. Pour chaque année d'activité au-delà de 25 ans, la majoration est plus élevée (1.5-2.5 pour cent) et s'applique aux tranches de revenu supérieures. Le taux de remplacement se trouve en outre majoré par le double comptage de deux mois de primes (Noël, Pâques et jours fériés). Les primes sont incluses dans la base de calcul des retraites,

mais continuent d'être distribuées aux pensionnés. Ce double comptage est en cours d'élimination.

43. Pour la pension complémentaire, la base de calcul est encore plus étroite, puisque c'est le salaire minimum de l'ouvrier à la date de la retraite qui sert à déterminer le niveau de cette prestation.
44. De surcroît, les ajustements de la formule de calcul des pensions ayant été supérieurs à la croissance des salaires jusqu'en 1990, les taux de remplacement ont augmenté, alors que les salaires en termes réels sont demeurés constants (il s'est produit de fait un glissement négatif par le jeu des tranches).
45. D'après les données recueillies par IKA, la fraude aux cotisations consiste essentiellement en une sous-déclaration du nombre de journées travaillées. La sous-déclaration des salaires et des gains journaliers est moins manifeste (en comparaison avec le nombre de jours de cotisation), même si les chiffres laissent penser que cette forme de fraude est également répandue. Pour les deux dernières décennies, la plupart des nouveaux pensionnés se situent régulièrement dans des tranches de revenu telles que les salaires journaliers des cinq dernières années d'activité représentent approximativement 70 pour cent des salaires moyens du secteur manufacturier. Etant donné qu'à la fin de la vie active les salaires sont généralement supérieurs à la moyenne, on peut penser que le salaire servant de base au calcul de la pension est supérieur et non inférieur à la moyenne. Les gains légalement exemptés de la base de calcul ne comprennent que les paiements exceptionnels: primes (non régulières) ou heures supplémentaires.
46. Le désir de conserver une couverture maladie ne contrarie pas la fraude sur les cotisations, puisque la période requise pour avoir droit à des prestations complètes d'assurance-maladie est atteinte après seulement 50 journées de cotisation au cours de l'année écoulée.
47. La période de cotisation requise pour les petits entrepreneurs et commerçants est légèrement plus longue que pour le régime IKA (20 années, durée qui sera progressivement portée à 25 ans d'ici à 2007). Il n'existe pas de données sur la période de cotisation servant de base au calcul des pensions TEBE, mais le fait que la pension moyenne dépasse la pension minimum de 20 pour cent seulement, contre 40 pour cent pour la pension IKA, donne à penser qu'un nombre plus réduit de pensionnés prennent leur retraite à l'issue de la période minimum de cotisation. Le montant de la pension minimum varie selon les caisses: dans le régime IKA, il dépasse de 25 pour cent environ celui de la caisse TEBE.
48. Pour les travailleurs indépendants peu nombreux qui sont entrés dans la population active après la fin de 1992, les taux de cotisation effectifs sont plus élevés.
49. Le nouveau régime permettra d'augmenter les retraites des agriculteurs. Il offre un taux de remplacement statutaire élevé (70 pour cent pour une pension complète) et des conditions d'éligibilité souples durant la période de transition. De surcroît, la transformation de la caisse de retraite des agriculteurs en caisse primaire à part entière leur donne la possibilité de transférer leurs droits à pension sur d'autres caisses primaires s'ils quittent l'agriculture pour exercer une autre activité. Dans le régime antérieur, les agriculteurs n'accumulaient pas de droits à pension transférables à d'autres caisses de retraite. Ces transferts pourraient se révéler coûteux pour les autres caisses primaires.

50. Avant 1990, les cotisations applicables aux salariés des banques contrôlées par l'État étaient prises en charge par l'employeur; la mise en place ultérieure de cotisations a été plus que compensée par la hausse du salaire réel.
51. Le ratio de transfert a été également entraîné à la hausse par la faiblesse des gains de productivité du travail, qui ont atteint en moyenne moins de 1 pour cent dans les années 80 contre 3 pour cent au cours de la précédente décennie.
52. Le rapport dépasse 1:1 en raison de facteurs institutionnels qui permettent aux individus de – ou les encouragent à – prendre leur retraite avant 65 ans, y compris des plans de départ en retraite généreux, la possibilité légale offerte aux femmes de prendre leur retraite plus tôt, la baisse de l'âge minimal de départ à la retraite pour un grand nombre de fonctionnaires, l'accès aux pensions d'invalidité et de réversion et le nombre indéterminé de pensions multiples.
53. Les travailleurs peuvent prendre leur retraite jusqu'à cinq ans avant la limite de 65 ans, avec une réduction des prestations de retraite de 6 pour cent par année. Cette règle vaut également pour un départ avec pension minimum.
54. Les règles d'admission les plus généreuses autorisent une femme salariée dans le secteur privé à prendre sa retraite à 55 ans avec 18.3 années de cotisations si elle a des enfants mineurs, et à 60 ans avec 15 années de cotisations si elle est mariée. Les conditions de départ sont bien plus généreuses dans le secteur public. Dans la fonction publique, les femmes mariées recrutées après fin 1982 et partant à la retraite avant fin 1997 peuvent cesser leur activité à 58 ans avec 17.5 années de cotisations, ou sans limite d'âge après 24.5 années de cotisations. Pour les femmes ayant des enfants mineurs, sous réserve de 17.5 années de cotisations l'âge de la retraite descend à 50 ans. Les femmes recrutées avant fin 1982 bénéficient de limites d'âge encore plus généreuses.
55. L'octroi d'une pension d'invalidité n'exige que cinq années de cotisations dans le régime IKA, contre 10 années pour les autres caisses. Du fait peut-être de ce critère d'admission plus souple, la caisse IKA présente le pourcentage le plus élevé de pensions d'invalidité (elle n'est égalée que par la caisse OGA, dans laquelle les pensions d'invalidité sont toutefois de faible montant).
56. La hausse du taux de cotisation effectif reflète aussi une couverture accrue, après l'extension du système de retraite à l'ensemble de la population et aux immigrants.
57. Lors de la création en 1982 de la principale caisse de retraite complémentaire (IKA-TEAM) couvrant plus de 50 pour cent des salariés du secteur privé, les critères d'ouverture des droits ont été fixés à 1 000 jours de cotisations (l'équivalent de 3 $\frac{1}{3}$ années), avec une augmentation de 175 jours tous les ans pour atteindre 4 500 jours en 2001. Cette caisse compte déjà près de 200 000 pensionnés. Au 1^{er} janvier 1997, la durée de cotisation requise était de 2 575 jours (8.6 années). De même, les conditions d'éligibilité pour la nouvelle caisse primaire des agriculteurs ont été fixées à cinq années de cotisations et passeront progressivement à 15 années en l'espace de 20 ans. Les cotisations en vue de pensions complémentaires, que le nouveau système remplace, seront prises en compte. On peut prévoir un large recours aux critères d'éligibilité allégés, étant donné que la majorité des travailleurs agricoles sont proches de la retraite. Cette situation reflète le déclin de ce secteur depuis la Seconde Guerre mondiale : de près de 50 pour cent de la population active sa part est tombée à 20 pour cent aujourd'hui.

58. En fin de compte, l'État a dû prendre en charge la plupart de ces dettes, qui avaient été émises avec une garantie publique. Au début des années 90, ces reprises de créances représentaient environ 7½ pour cent du PIB.
59. Voir OCDE, *Étude économique de la Grèce*, Paris (1996).
60. Les pensions de base des travailleurs indépendants sont ajustées le cas échéant en fonction de l'inflation et ont dépassé les majorations autorisées par le régime IKA de 25 pour cent environ depuis 1990, si bien qu'elles sont restées globalement inchangées en termes réels.
61. Pour bénéficier du complément mensuel de retraite, un pensionné doit remplir la totalité des conditions suivantes : *i*) un revenu de pension brut (toutes pensions confondues) n'excédant pas 110 000 drachmes par mois ; *ii*) un revenu annuel total d'activité et de retraite n'excédant pas 1.4 million de drachmes, *iii*) un revenu imposable annuel total n'excédant pas 1.8 million de drachmes et *iv*) un revenu imposable familial total ne dépassant pas 2.8 millions de drachmes. Le complément est réduit progressivement pour les retraités qui perçoivent des pensions comprises entre 100 000 et 110 000 drachmes.
62. Les prévisions démographiques ne tiennent pas compte des immigrants qui sont entrés en Grèce au début des années 90. A court terme, leurs cotisations pourraient réduire les besoins de financement bruts du système de pensions. A long terme, étant donné la générosité du système, leur adhésion accroîtrait les engagements implicites.
63. Fore D., Leibfritz W., Roseveare D., Wurzel E. (1996), « Ageing populations, pensions systems and government budgets: simulations for 20 OECD countries », Document de travail n° 168 du Département des affaires économiques de l'OCDE, Paris.
64. Le scénario de référence considère une croissance de la productivité de 1.5 pour cent du PIB et un taux d'actualisation de 5 pour cent. Un taux de croissance plus faible de la productivité améliorera la situation du système de pension, étant donné que la réduction concomitante du salaire réel aura une incidence proportionnellement plus marquée sur les pensions généreuses que sur les cotisations. Un taux d'actualisation plus réduit aura naturellement pour effet d'accroître la valeur actuelle des engagements. Si la croissance de la productivité est abaissée à 1 pour cent ou si le taux d'actualisation est ramené à 4 pour cent, la valeur actuelle des dépenses de pension nettes passe respectivement à 185 et 264 pour cent du PIB.
65. La générosité des caisses des professions libérales est sous-estimée du fait de la difficulté de séparer les recettes provenant des taxes spécifiques et celles provenant des cotisations basées sur les gains. Par exemple, dans le cas de la caisse des ingénieurs (TSMEDE), on considère que toutes les ressources, y compris une grande partie provenant des taxes spécifiques, sont basées sur les cotisations.
66. Une enquête auprès des citoyens de l'Union européenne sur leur système de santé a été réalisée en 1992. Il en ressort que 25 pour cent seulement des Grecs jugeaient que les soins reçus étaient de bonne qualité (contre 71 pour cent en moyenne d'avis favorables pour les 12 pays européens considérés). Une forte proportion (82 pour cent) jugeait leur service de santé inefficace et une majorité (65 pour cent) étaient disposés à payer davantage pour les soins de santé. Ferrera M. (1993), « *EC Citizens and Social protection: Main results from a Eurobarometer survey* », Commission des Communautés européennes, Bruxelles.
67. Ministère de la Santé et de la Protection sociale de la Grèce (1994), *Report on the Greek Health Services*, Athènes.

68. Chiffres de 1992, ministère de la Santé et de la Protection sociale de la Grèce (1994), *Étude pour une planification et une organisation des services de santé* (Athènes).
69. Ministère de la Santé et de la Protection sociale de la Grèce (1994), *Report on the Greek Health Services*, Athènes.
70. La sous-déclaration des décès d'enfants en bas âge dans les zones rurales est considérée comme une source de distorsion des statistiques de santé.
71. La fiabilité des données pour les dépenses publiques et privées de santé est douteuse. Les Données de l'OCDE sur la santé (basées sur les agrégats des comptes nationaux) estiment les dépenses totales à 4.3 pour cent du PIB en 1991, la part des dépenses publiques équivalant à 3.3 pour cent du PIB. Le ministère grec de la Santé a estimé les dépenses totales à près de 8 pour cent, la part des dépenses publiques avoisinant 5 pour cent du PIB. Ainsi, la principale source d'incertitude réside-t-elle dans les paiements privés. D'autres sources de données sont plus conformes à la seconde estimation. Les chiffres de l'enquête sur les dépenses des familles donnent un ratio dépenses de santé/PIB d'environ 8 pour cent en 1991 (voir ministère de la Santé et de la Protection sociale de la Grèce, 1994 *op. cit.*).
72. Une autre source d'incertitude concernant le montant des dépenses de santé tient à la médiocrité des comptes des hôpitaux et des caisses de sécurité sociale, ainsi qu'à l'existence d'importants arriérés de paiement aux fournisseurs. Ces arriérés sont réglés avec beaucoup de retard par l'État. A la fin de 1996, l'encours des arriérés dus aux fournisseurs était estimé à 90 milliards de drachmes (0.6 pour cent du PIB).
73. Il existe néanmoins une liste d'attente d'environ 10 000 médecins qui souhaitent entrer dans le système de santé public, pour la plupart des spécialistes qui préfèrent travailler dans la région d'Athènes.
74. Si les patients consultent des médecins du secteur privé qui n'ont pas passé de contrat avec la caisse à laquelle ils sont affiliés, la totalité du coût est à leur charge.
75. Officieusement, ils le font parfois et le fait d'être employé dans un hôpital public bien équipé apparaît comme un moyen pour eux d'attirer les clients.
76. Organisation mondiale de la santé (1997), « Health Care System in Transition, Greece », rapport préliminaire du Bureau régional pour l'Europe, Copenhague.
77. Il y a des exceptions pour certaines catégories de personnes ou de maladies, pour lesquelles le taux tombe à 10 pour cent ou, exceptionnellement, à 0 pour cent pour certaines affections chroniques.
78. Ministère de la Santé et de la Protection sociale de la Grèce (1994), *Report on the Greek Health Services*, Athènes.

Glossaire des abréviations

CCA II	Deuxième programme du Cadre communautaire d'appui
DEP	Compagnie pétrolière nationale
EFTE	Taxe bancaire spéciale
ETBA	Banque grecque pour le développement industriel
ETEBA	Banque nationale de la Grèce pour le développement industriel
IKA	Caisse de sécurité sociale
IKA-TEAM	Caisse de sécurité sociale, caisse d'assurance complémentaire
IRO	Organisation pour la restructuration industrielle
LAFKA	Compte de solidarité des caisses de sécurité sociale
NAT	Caisse de retraite des marins
OGA	Caisse nationale d'assurance agricole
OTE	Société nationale de télécommunications
SEC	Système européen de comptabilité
SNS	Service national de santé
TEBE	Caisse d'assurance des artisans et commerçants
TSMEDE	Caisse de l'organisation des ingénieurs des travaux publics

Annexe I

Projections concernant le système de pensions : une description du modèle

Cette annexe décrit la construction du modèle de pensions, dont la structure de base s'inspire de l'étude de Van Den Noord et Herd (1993)¹.

Portée

Le modèle couvre les pensions de vieillesse, de réversion et d'invalidité versées par les caisses primaires et complémentaires, ainsi que les indemnités de départ. Les soins de santé et les autres prestations sociales (ainsi que les cotisations correspondantes) ne sont pas pris en compte dans les calculs. Le modèle répartit les cotisants et les pensionnés dans les sept groupes suivants :

- salariés du secteur privé (IKA, IKA-TEAM, etc.);
- marins (NAT);
- petits entrepreneurs et commerçants indépendants (TEBE, TAE, etc.);
- professions libérales (médecins, avocats et ingénieurs);
- agriculteurs (OGA);
- salariés des administrations publiques (à l'exclusion des pensions de guerre et des pensions accordées aux membres de la résistance nationale); et
- salariés du secteur public dans les entreprises publiques et les banques contrôlées par l'État.

Des estimations séparées sont effectuées pour chacune des catégories de pensions mentionnées ci-dessus pour chacun des sept groupes.

Les recettes du modèle de pensions excluent tous les revenus qui ne sont pas liés aux cotisations, notamment les taxes spécifiques (lorsqu'il a été possible de dissocier les taxes spécifiques des cotisations), les transferts budgétaires aux caisses de pension et les gains provenant des actifs des caisses. De plus, de façon à rendre les projections comparables à celles calculées par l'OCDE pour les autres pays, le modèle exclut les cotisations implicites ou explicites de l'État. La raison de cette exclusion réside dans le fait que la source de ces recettes est la fiscalité générale. Ces recettes comprennent la part d'un tiers de l'État dans le financement tripartite des cotisations des travailleurs qui sont entrés dans la population active après 1992, la part de deux tiers de l'État dans les cotisations au titre des pensions des agriculteurs, et les cotisations implicites de l'État en sa qualité d'employeur.

Hypothèses

Évolution démographique et croissance de l'emploi : Les prévisions démographiques pour la période 2000–2070 sont reprises de la Banque mondiale². Ces prévisions s'appuient sur les principales hypothèses suivantes: les taux de fécondité reviendront au niveau des taux de remplacement à l'horizon 2030 et l'espérance de vie s'accroîtra de 4 ans environ au cours de la même période. Le taux d'activité total de la population active est présumé constant. Le NAWRU est également présumé constant à partir de 2000, de sorte que le taux de chômage se maintiendra aux environs de 8 pour cent par la suite³. La répartition initiale de l'emploi entre les différents secteurs est établie en fonction de l'enquête sur la population active de l'Agence nationale de statistique de la Grèce ainsi que des données des comptes nationaux. Les parts d'emploi ne restent pas constantes sur la période de projections dans tous les secteurs. Les projections supposent que la part de l'emploi agricole tombera à 14 pour cent en 2035, contre 21 pour cent en 1995. La part de l'emploi des commerçants et petits entrepreneurs indépendants et celle des salariés du secteur privé sont supposées afficher l'une et l'autre une progression égale à la moitié de cette baisse. Pour les autres secteurs, la part dans l'emploi total est présumée constante tout au long de la période considérée.

Croissance des gains et de la production: Les calculs sont effectués aux prix constants de 1994. Les gains sont supposés croître au même rythme que la productivité de la main-d'œuvre (1½ pour cent par an pour chaque secteur). La production augmente au même rythme que la productivité et l'emploi.

Le modèle

Pensionnés et cotisants : L'année de référence du modèle est 1994 – année la plus récente pour laquelle les comptes des principales caisses de pension ont pu être obtenus. Le nombre des pensions de vieillesse de base (l'effectif des pensionnés n'est pas connu) est présumé croître au même rythme que la population âgée de plus de 60 ans ou de plus de 65 ans suivant le secteur, mais aussi en fonction de la variation de l'emploi du secteur (retardée par le nombre moyen d'années d'activité dans le secteur). Les pensions complémentaires sont présumées arriver à maturité et égaler le nombre des pensions de base dans les secteurs où il existe une différence entre le nombre des pensions de base et celui des complémentaires (principalement la caisse IKA). Il est prévu que le nombre des pensions de réversion augmente au même rythme que la population âgée de 50 ans et plus, et les pensions d'invalidité suivent le taux d'accroissement de la population âgée de 45 à 60 ans. Les paiements au titre des indemnités de départ sont supposés croître au même rythme que la population âgée de 60 à 65 ans. Le nombre des cotisants est présumé égal à celui des travailleurs pourvus d'un emploi.

Cotisations : Dans chaque caisse (primaire, complémentaire, ou indemnités de départ), le montant des cotisations est égal au produit du taux de cotisation spécifique du secteur par le salaire et par le nombre de cotisants. Pour chaque caisse, le taux de cotisation est tiré des données de 1994, les hypothèses ci-dessus étant utilisées pour l'effectif des cotisants et le salaire sectoriel. Le taux de cotisation est ajusté pour prendre en compte les réformes de 1990-92, notamment: le relèvement des taux de cotisation des

salariés des administrations publiques jusqu'au niveau des taux en vigueur dans le secteur privé, l'unification des taux de cotisation pour les travailleurs entrés dans la population active après 1992, le relèvement des tranches de revenu imputées des commerçants et petits entrepreneurs indépendants et une certaine augmentation des taux de cotisation du régime IKA pour tenir compte de la réduction de la fraude sur les cotisations, alors que le salaire minimum est maintenu constant en termes réels (ce qui se traduit par un taux de remplacement décroissant par rapport à la pension calculée par la formule). En outre, le taux de cotisation des agriculteurs augmente, du fait de la mise en place d'une nouvelle caisse de retraite primaire pour ces travailleurs.

Dépenses de pension : Le montant des dépenses de pension par individu est égal au produit du taux de remplacement par le salaire au moment du départ à la retraite. Les pensions étant indexées sur l'inflation et non sur les salaires, les pensions des retraités âgés sont plus réduites que celles des retraités plus jeunes. Par conséquent, les dépenses totales de pension de chaque caisse représentent la somme des dépenses pour trois ou quatre catégories de pensionnés (selon que l'âge de la retraite du secteur est 60 ou 65) : ceux qui ont pris leur retraite au cours des cinq dernières années, ceux qui sont à la retraite depuis 5 à 10 ans, ceux qui sont à la retraite depuis 10 à 15 ans et ceux qui sont à la retraite depuis plus de 15 ans. Le taux de remplacement est calculé à partir des données de 1994, la pension moyenne étant corrigée en fonction des ajustements des salaires et des pensions sur la période 1975-94. Le taux de remplacement est ajusté pour tenir compte des effets des réformes de 1990-92: taux de remplacement plus faibles pour les travailleurs entrés dans la population active après 1992, élimination progressive du double comptage des mois de primes pour les pensionnés du régime IKA, et réduction du taux de remplacement des pensions complémentaires, ramené à 20 pour cent à partir de 1998. Par ailleurs, le taux de remplacement pour les pensionnés du régime IKA augmente légèrement avec le recul, mentionné ci-dessus, de la fraude sur les cotisations consécutif à la réduction du salaire minimum par rapport au salaire moyen. Enfin, le taux de remplacement pour les agriculteurs augmente aussi progressivement avec la mise en place de la nouvelle caisse de pension primaire agricole.

Notes

1. Van Den Noord, Paul et Richard Herd, (1993), *Pension liabilities in the seven major economies*, OECD Economics Department Working Papers, n° 142, Paris.
2. Bos, E. *et al.* (1994), *World population Projections, 1994-95*, Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale, Washington DC.
3. Étant donné la générosité de la pension individuelle, un taux d'activité plus élevé et un taux de chômage plus bas entraîneraient une dégradation de la position financière du système de retraite, même si le relèvement des cotisations améliorerait les finances du système dans le court terme.

Annexe II

Chronologie économique

1996

Avril

Adoption d'une nouvelle législation rendant l'offre de services de placements financiers conforme aux réglementations de l'Union européenne.

Mai

La Cour européenne décide que toutes les croisières en mer seront désormais assujetties à la TVA.

La Commission européenne approuve la construction du nouvel aéroport d'Athènes à Spata, avec une aide financière de l'Union européenne.

Adoption d'une législation obligeant les sociétés cotées à la Bourse d'Athènes et bénéficiant de marchés publics à convertir toutes leurs actions au porteur en actions nominatives.

Juin

La Banque de Grèce annonce un relèvement à 12 pour cent du coefficient de réserves primaires obligatoires, un élargissement de la base de calcul des réserves obligatoires et une réduction de la fraction du prix d'achat des biens de consommation durables qui peut être financée à crédit.

Le gouvernement crée une nouvelle pension de vieillesse complémentaire calculée en fonction des ressources.

Adoption d'une nouvelle loi (Loi 2414/1996) autorisant la conversion des entreprises publiques en sociétés anonymes faisant appel à l'épargne publique.

Juillet

La Banque de Grèce abaisse le taux des intérêts de retard applicables par les banques commerciales à tous les futurs arriérés de remboursement des prêts à 2½ points au-dessus du taux d'intérêt contractuel.

La société de pneumatiques Goodyear annonce la fermeture de son usine de Thessalonique.

Août

Adoption au parlement de la législation relative au marché du travail.

Septembre

Le parti socialiste au pouvoir, conduit par M. Costas Simitis, remporte les élections nationales.

Octobre

Deux banques d'investissement (ETBA et ETEBA) élargissent leurs activités pour offrir des crédits à la consommation et au logement, ainsi que des opérations de change pour des besoins personnels.

Novembre

Présentation au parlement du budget de 1997 : l'objectif concernant le déficit de l'administration centrale est fixé à 6.2 pour cent du PIB, contre 9.3 pour cent en 1996.

Adoption d'un ensemble de mesures limitant le risque de marché pour les établissements de crédit.

La rémunération des réserves obligatoires en devises est ramenée de 1.4 pour cent à 1.2 pour cent.

Décembre

La Banque de Grèce réduit le taux de ses avances de 26 à 25 pour cent et son taux d'escompte de 17 à 16.5 pour cent. Elle réduit aussi le taux d'intérêt rémunérant les réserves obligatoires des banques commerciales, de 12½ à 11 pour cent.

Vente de la Banque d'Attique à une caisse de retraite (TSMEDE).

1997

Février

La Banque de Grèce ramène son taux d'escompte de 16.5 à 15.5 pour cent, et son taux Lombard de 21 à 20 pour cent.

Mars

La Commission européenne accepte de reporter la date limite de cessation des aides de l'Etat aux chantiers navals grecs à décembre 1997.

La Banque de Grèce crée un nouveau taux d'intérêt à deux niveaux sur le marché interbancaire.

Le gouvernement donne son accord à une deuxième tranche de privatisation d'OTE, la société grecque de télécommunications.

De nouvelles restrictions sont imposées concernant les heures d'ouverture des magasins.

Avril

Le Conseil des ministres de l'Industrie de l'Union européenne approuve une proposition visant à annuler la dette des chantiers navals Skaramanga.

ANNEXE STATISTIQUE ET INDICATEURS STRUCTURELS

Tableau A. **Produit national et dépenses nationales**

Milliards de drachmes

	1991	1992 ¹	1993 ¹	1994 ¹	1995 ¹	1996 ¹
	Aux prix courants					
Consommation privée	11 848.3	13 876.6	15 799.9	17 768.0	19 732.9	21 881.2
Consommation publique	2 337.9	2 561.6	2 910.4	3 275.7	3 899.0	4 239.4
Formation brute de capital fixe ²	3 654.4	4 073.8	4 390.1	4 770.5	5 382.8	6 371.6
Variation des stocks et erreurs statistiques	148.0	89.6	138.6	217.7	236.3	278.9
Exportations de biens et de services	2 619.3	3 111.8	3 422.0	3 986.6	4 360.5	4 617.5
<i>moins</i> : Importations de biens et de services ²	4 381.2	5 033.9	5 555.0	6 259.4	7 122.7	7 829.1
Produit intérieur brut aux prix du marché	16 226.9	18 679.5	21 106.1	23 759.0	26 488.8	29 559.5
Revenus nets des facteurs en provenance du reste du monde	196.5	192.0	409.0	515.5	600.0	620.0
Produit national brut aux prix du marché	16 423.4	18 871.5	21 515.1	24 274.5	27 088.8	30 179.5
	Prix constants de l'année précédente					
Consommation privée	7 269.3	7 400.2	7 407.6	7 518.7	7 639.0	7 807.1
Consommation publique	1 369.2	1 358.3	1 347.4	1 346.1	1 371.7	1 390.9
Formation brute de capital fixe ²	2 316.0	2 282.0	2 219.0	2 231.0	2 360.0	2 643.0
Variation des stocks et erreurs statistiques	103.1	49.8	43.0	50.4	140.0	150.0
Exportations de biens et de services	1 768.0	1 921.8	1 933.4	2 082.2	2 119.7	2 117.6
<i>moins</i> : Importations de biens et de services ²	3 010.8	3 158.4	3 193.1	3 324.0	3 530.1	3 749.0
Produit intérieur brut aux prix du marché	9 814.8	9 853.7	9 757.3	9 904.3	10 100.3	10 359.5

1. Chiffres provisoires.

2. Non compris les navires opérant à l'étranger.

Source : Données communiquées par les autorités nationales et estimations de l'OCDE.

Tableau B. **Formation brute de capital fixe¹**
Milliards de drachmes

	1991	1992	1993	1994	1995	1996 ²
	Aux prix courants					
Total	3 654.4	4 073.8	4 390.1	4 770.5	5 382.8	6 371.6
Logements	1 115.3	1 131.1	1 222.9	1 234.3	1 274.4	1 619.7
Autres constructions	1 295.0	1 444.0	1 529.3	1 662.6	1 894.0	2 226.7
Matériels	1 244.1	1 498.7	1 637.9	1 873.6	2 214.4	2 525.2
Secteur privé	2 887.7	3 132.2	3 347.6	3 631.8	4 081.6	4 771.5
Secteur public	762.5	904.9	1 016.5	1 098.9	1 263.0	1 538.3
	Prix constants de l'année précédente					
Total	2 316.0	2 282.0	2 219.0	2 231.0	2 360.0	2 643.0
Logements	661.1	565.9	542.5	489.6	457.1	547.1
Autres constructions	775.1	770.3	720.4	725.0	769.6	847.0
Matériels	879.8	945.8	956.2	1 016.4	1 133.3	1 248.9
Secteur privé	1 842.6	1 781.8	1 715.9	1 726.2	1 817.7	2 017.6
Secteur public	474.4	501.9	504.0	505.0	542.3	623.1

1. Ces chiffres ne comprennent pas les investissements en navires opérant à l'extérieur.

2. Chiffres provisoires.

Source : Données communiquées par les autorités nationales.

Tableau C. **Revenus et dépenses du secteur privé**¹

Milliards de drachmes, aux prix courants

	1991	1992	1993	1994	1995	1996 ²
Salaires et traitements des secteurs non agricoles	5 369.5	5 938.0	6 594.6	7 523.0	8 659.4	9 806.2
Revenus de la propriété et de l'entreprise ³	9 010.3	10 801.1	12 927.3	14 698.7	15 232.7	16 662.3
Transferts courants de l'État (net)	2 468.7	2 848.5	3 321.7	3 875.1	4 337.8	4 849.7
Transferts courants en provenance du reste du monde (net)	572.3	649.6	808.1	886.3	951.5	1 037.1
Revenus des ménages et des institutions privées sans but lucratif	17 420.8	20 237.2	23 651.7	26 983.1	29 181.4	32 355.3
<i>moins</i> : Impôts directs	903.1	991.0	1 174.0	1 607.0	1 918.6	2 136.5
Cotisations à la Sécurité sociale	1 823.2	2 085.0	2 556.0	2 843.8	3 287.4	3 662.2
Revenu disponible	14 694.5	17 161.2	19 921.7	22 532.3	23 975.3	26 556.6
Consommation	11 851.4	13 877.3	15 800.6	17 770.1	19 733.6	21 884.6
Épargne	2 843.1	3 283.9	4 121.1	4 762.2	4 241.7	4 672.0

1. Y compris les ménages, les institutions sans but lucratif et les entreprises.

2. Chiffres provisoires.

3. Y compris les revenus de l'agriculture.

Source : Données communiquées par les autorités nationales.

Tableau D. Recettes et dépenses de l'État

Milliards de drachmes, prix courants

	1991	1992	1993	1994	1995	1996 ¹
Budget ordinaire de l'administration centrale²						
Recettes courantes	3 661	4 588	4 971	5 862	6 728	7 440
Impôts directs	1 024	1 192	1 355	1 773	2 133	2 343
Impôts indirects	2 379	2 924	3 189	3 462	3 835	4 321
Autres recettes	258	472	426	627	760	776
Dépenses courantes	4 874	5 374	6 857	8 251	8 880	9 751
Biens et services	242	325	418	460	497	709
Intérêts de la dette publique	1 496	1 559	2 334	3 340	3 356	3 465
Transferts et subventions	3 136	3 490	4 105	4 452	5 027	5 577
Épargne	-1 213	-786	-1 886	-2 389	-2 152	-2 311
Administrations publiques³						
Recettes courantes	5 336	6 289	7 260	8 518	10 025	11 038
Impôts directs	903	991	1 174	1 607	1 919	2 137
Ménages	621	685	811	1 110	1 328	1 469
Entreprises	282	306	363	497	591	668
Impôts indirects	2 247	2 769	3 022	3 341	3 796	4 221
Cotisations à la Sécurité Sociale	1 823	2 085	2 556	2 844	3 289	3 663
Autres recettes	362	444	507	726	1 022	1 017
Dépenses courantes	6 392	7 610	9 008	10 575	11 627	12 658
Consommation	2 338	2 562	2 910	3 276	3 899	4 239
Paiements d'intérêts	1 529	2 190	2 699	3 381	3 271	3 388
Transferts et subventions	2 526	2 858	3 399	3 918	4 457	5 031
Entreprises	101	98	119	108	125	126
Ménages	2 469	2 849	3 321	3 876	4 359	4 887
Reste du monde	-44	-88	-40	-66	-26	18
Épargne nette	-1 057	-1 321	-1 749	-2 057	-1 602	-1 620
Transferts en capital, nets (-)	311	396	630	162	76	-251
Investissement fixe (-)	502	584	613	657	750	820
Besoin de financement	-1 870	-2 300	-2 992	-2 876	-2 428	-2 189

1. Chiffres provisoires.

2. Dans l'optique de la gestion.

3. Dans l'optique des comptes nationaux.

Source : Données communiquées par les autorités nationales.

Tableau E. **Production industrielle**

1980 = 100

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Production industrielle, total	110.8	112.8	110.1	108.9	108.0	104.7	106.1	108.0	109.3
Industries extractives	188.8	179.5	173.8	171.9	160.6	150.5	148.6	143.8	148.6
Industries manufacturières	103.2	105.6	102.6	101.7	100.6	97.1	98.2	100.3	100.9
Alimentation, boissons et tabac	117.0	126.6	119.9	127.1	135.0	133.5	137.3	142.0	139.6
<i>dont</i> : Tabac	99.8	92.2	112.3	113.7	108.5	107.2	124.0	137.4	135.7
Alimentation	114.8	126.7	112.6	123.8	134.9	131.6	130.2	132.8	132.7
Autres industries manufacturières	100.2	101.2	98.9	96.1	93.1	89.2	89.7	89.6	91.0
<i>dont</i> : Industrie textile	101.3	99.1	95.4	86.7	79.3	74.3	73.9	69.9	66.7
Industrie chimique	125.8	132.4	133.3	126.8	122.6	127.4	129.9	144.0	155.3
Produits minéraux non métalliques	99.5	95.6	100.0	88.3	84.5	84.7	87.2	88.8	95.1
Métallurgie de base	98.0	97.9	99.3	100.6	102.7	97.6	102.4	107.3	103.3
Ouvrages en métaux	90.5	83.8	74.4	73.6	74.8	68.5	67.0	70.1	69.1
Industries produisant des biens de consommation	112.0	115.8	107.1	104.1	103.0	102.4	104.6	105.6	106.2
Biens durables	81.1	84.9	75.3	81.0	81.7	88.7	88.5	87.2	89.3
Autres biens	115.3	119.1	110.4	107.7	105.8	103.8	106.4	106.9	107.7
Industries produisant des biens d'équipement	83.7	82.9	92.1	92.1	92.1	84.5	83.2	88.6	88.7

Source : Service statistique national, *Monthly Statistical Bulletin* et OCDE, *Principaux indicateurs économiques*.

Tableau F. **Prix et salaires**

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Prix à la consommation (1994 = 100)¹									
Total	41.6	47.3	57.0	68.0	78.8	90.2	100.0	108.9	117.9
<i>dont</i> : Alimentation	38.7	46.1	54.9	66.6	76.0	85.6	100.0	108.5	116.1
Boissons et tabac	32.8	37.9	48.1	58.0	71.6	84.7	100.0	104.8	115.2
Habillement et chaussures	45.9	52.6	61.6	71.8	85.2	90.8	100.0	109.5	119.7
Loyers	38.7	42.6	52.7	66.6	78.1	90.5	100.0	109.7	119.7
Total sans alimentation	42.3	47.1	57.0	67.6	78.9	90.8	100.0	109.1	118.3
Prix de gros (1980 = 100)									
Total	360.2	408.5	473.7	553.0	615.6	689.0	748.7	807.1	856.7
Biens importés	427.9	481.3	541.7	620.6	698.9	783.9	856.1	915.8	930.8
Biens industriels	351.9	395.0	467.7	550.4	631.5	715.9	769.8	831.9	890.9
Pétrole	264.6	274.0	353.9	437.3	539.3	661.5	672.0	701.3	791.7
Salaires (1985 = 100)									
Gains horaires dans l'industrie manufacturière ²	146.3	176.4	210.5	245.7	279.4	308.8	349.1	395.4	434.5

1. Rupture dans les séries en 1994.

2. Salariés dans les entreprises employant au moins dix personnes.

Source : Service statistique national, *Monthly Statistical Bulletin* et OCDE, *Principaux indicateurs économiques*.

Tableau G. Commerce extérieur par groupe de produits

Millions de dollars

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Exportations, fab							
Total	7 543.2	8 020.6	8 663.0	9 842.0	8 777.3	9 174.2	10 952.7
Produits alimentaires et animaux vivants	1 567.9	1 627.7	1 922.3	2 085.3	1 736.7	1 834.9	1 984.1
Boissons et tabacs	368.7	443.6	493.2	650.8	550.2	502.1	615.4
<i>dont</i> : Tabacs bruts	254.6	312.1	345.4	394.2	349.6	284.3	308.8
Matières brutes non alimentaires, à l'exception des carburants	523.2	456.7	455.7	425.3	506.2	583.3	777.5
Combustibles minéraux et lubrifiants	410.4	588.0	773.4	518.9	688.5	944.7	719.9
Huiles et graisses d'origine animale ou végétale	355.6	302.5	222.2	550.7	314.2	335.3	605.2
Produits chimiques	300.1	314.9	338.0	372.7	409.7	389.8	531.8
Produits manufacturés classés suivant la matière première	1 913.9	1 889.6	1 952.5	2 167.7	1 763.7	1 895.7	2 357.9
<i>dont</i> : Cuirs et produits à base de cuir	89.1	75.3	84.8	103.8	62.3	58.3	55.3
Textiles	494.4	500.1	533.3	520.2	446.0	418.5	520.7
Fer et acier	457.9	415.0	412.4	471.1	251.2	307.4	386.5
Aluminium	264.9	279.3	287.2	311.9	269.5	313.7	436.3
Machines et matériel de transport	248.7	337.5	372.3	472.3	549.9	610.8	878.7
Produits manufacturés divers	1 627.6	1 864.5	1 935.5	2 360.1	2 115.2	1 919.3	2 260.8
<i>dont</i> : Habillement	1 471.3	1 675.2	1 749.6	2 146.0	1 844.0	1 623.3	1 844.7
Chaussures	55.4	59.0	32.7	41.2	49.6	33.9	38.4
Importations, caf							
Total	16 102.9	19 701.4	21 650.1	23 406.8	22 759.8	20 843.1	25 881.8
Produits alimentaires et animaux vivants	2 230.8	2 506.9	2 379.3	2 762.6	2 561.1	2 680.8	3 399.0
Boissons et tabacs	243.2	323.7	366.5	464.1	493.4	439.5	532.6
Matières brutes non alimentaires, à l'exception des carburants	841.2	954.1	945.7	723.1	643.4	692.1	896.2
Combustibles minéraux et lubrifiants	1 037.3	1 530.5	2 097.3	2 301.3	2 430.7	2 056.4	1 890.8
<i>dont</i> : Pétrole brut	781.5	997.2	1 368.9	1 718.3	1 733.0	1 427.5	1 329.9
Produits pétroliers	201.7	456.1	623.7	490.8	612.0	550.9	467.1
Huiles et graisses d'origine animale ou végétale	51.2	81.4	190.5	73.1	55.1	84.9	89.0
Produits chimiques	1 710.0	2 068.1	2 238.7	2 472.5	2 504.4	2 631.8	3 399.3
Produits manufacturés classés suivant la matière première	3 644.7	4 306.3	4 300.9	4 263.0	3 809.8	3 931.3	5 194.7
Machines et matériel de transport	4 967.1	6 120.4	7 124.1	7 969.6	8 012.5	5 951.8	7 111.2
<i>dont</i> : Véhicules automobiles routiers	1 240.4	1 981.0	2 417.0	3 112.0	2 437.3	1 657.0	2 216.2
Avions	70.7	109.9	324.5	165.7	266.8	116.2	101.2
Navires et bateaux	805.1	527.1	886.1	819.7	1 486.0	586.8	429.6
Autres machines et matériel	2 850.9	3 502.5	3 496.5	3 872.2	3 822.6	3 591.8	4 364.2

Source : OCDE, *Statistiques du commerce extérieur, série C.*

Tableau H. **Balance des paiements**

Millions de dollars

	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Exportations, fab	5 612	5 933	5 994	6 365	6 797	6 009	5 035	5 219	5 783
Importations, caf	11 112	12 005	13 377	16 543	16 909	17 612	15 592	16 588	20 292
Balance commerciale	-5 500	-6 072	-7 383	-10 178	-10 112	-11 603	-10 557	-11 369	-14 509
Solde des transactions invisibles	4 277	5 114	4 822	6 641	8 539	9 463	9 810	11 223	11 645
<i>dont</i> : Tourisme, net	1 761	1 663	1 160	1 498	1 552	2 084	2 331	2 780	2 812
Transports, net	-409	-343	-516	-545	-688	-604	-298	-404	-737
Envois de fonds des travailleurs émigrés	1 334	1 675	1 350	1 774	2 115	2 366	2 360	2 576	3 071
Recettes en drachmes convertibles	1 135	1 327	1 494	2 242	2 765	3 012	2 290	2 640	2 810
Balance des paiements courants ¹	-1 223	-958	-2 561	-3 537	-1 573	-2 140	-747	-146	-2 864
Opérations en capital à long terme	1 387	1 438	1 941	2 975	3 587	2 191	5 351	6 668	4 750
Balance de base	164	480	-620	-562	2 014	51	4 604	6 522	1 886
Opérations en capital à court terme, y compris les erreurs et omissions	199	556	-264	-14	-485	-218	-1 630	-216	198
Balance des opérations non monétaires	363	1 036	-884	-576	1 529	-167	2 974	6 306	2 084
Opérations en capital à court terme des institutions monétaires privées	440	125	550	618	141	-24	46	60	-2 115
Balance des règlements officiels	803	1 161	-334	42	1 670	-191	3 020	6 366	-31
Variation des réserves (+ = augmentation)	806	1 194	-342	50	1 662	-194	3 016	6 366	-31
Or	-316	226	36	74	42	128	-26	-45	-8
Avoirs en devises	906	1 053	-377	54	1 645	-314	2 940	6 360	-36
Position de réserve au FMI	-13	4	0	0	0	0	0	12	0
Droits de tirage spéciaux	0	0	0	0	0	0	0	45	0

1. Y compris les recettes en drachmes convertibles au titre des services rendus.

Source : FMI, statistiques sur la balance des paiements et Banque de Grèce.

Tableau I. Monnaie et crédit
Milliards de drachmes, en fin de période

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996 ¹
	1. Monnaie								
1. M1 (2 + 3)	1 202.3	1 517.8	1 880.8	2 105.2	2 357.1	2 687.6	3 299.4	3 718.1	4 118.2
2. Billets et monnaie divisionnaire en circulation	735.5	969.3	1 162.0	1 255.5	1 410.1	1 512.0	1 687.7	1 863.6	2 050.0
3. Dépôts à vue	466.9	548.4	718.8	849.7	947.0	1 175.5	1 611.7	1 854.5	2 068.2
4. Secteur privé	237.7	295.6	421.4	487.4	558.2	711.7	1 105.9	1 285.4	1 349.3
5. Collectivités publiques	173.3	184.0	245.6	286.3	295.8	370.2	388.1	453.3	596.3
6. Entreprises publiques	55.8	68.8	51.7	76.0	93.0	93.6	117.7	115.8	122.6
7. Quasi-monnaie (8 + 9 + 12)	5 656.6	6 960.9	7 800.0	8 493.7	9 279.5	9 978.4	12 166.7	13 962.7	15 725.2
8. Dépôts d'épargne	3 849.8	4 852.5	5 549.2	6 228.9	6 915.3	7 709.7	8 811.5	10 445.2	12 234.7
9. Dépôts à terme	1 658.1	1 939.3	2 055.9	2 040.1	2 071.7	1 958.3	3 008.2	3 170.9	3 162.9
10. Secteur privé	1 634.8	1 902.2	2 024.1	2 010.5	2 052.6	1 943.9	2 994.2	3 119.2	3 127.0
11. Collectivités publiques	23.4	37.1	31.7	29.5	19.1	14.4	14.0	51.7	35.9
12. Autres dépôts ²	148.6	169.1	194.9	224.7	292.5	310.3	347.0	346.6	327.6
13. Obligations bancaires	384.7	481.2	594.0	598.7	673.7	703.5	838.4	570.8	92.0
14. Prises en pension des bons du Trésor	0.0	0.0	48.5	420.9	978.6	1 893.9	317.8	96.0	99.5
15. M3 (2 + 4 + 8 + 10 + 13 + 14)	6 842.5	8 500.9	9 799.3	11 001.9	12 588.5	14 474.8	15 755.5	17 380.2	18 952.5
16. Bons du Trésor	412.3	467.9	1 017.4	2 384.2	3 308.7	3 904.4	4 981.7	5 466.7	6 631.1
17. Obligations publiques jusqu'à un an d'échéance	0.0	0.0	144.6	122.7	204.3	187.8	412.2	42.5	0.0
15. M4 (15 + 16 + 17)	7 254.8	8 968.8	10 961.3	13 508.8	16 101.5	18 567.0	21 149.4	22 889.4	25 583.6
<i>Pour mémoire :</i>									
Dépôts privés en drachmes	5 811.7	7 146.5	8 109.5	8 865.8	9 690.5	10 555.3	13 126.3	15 093.9	16 962.2
Dépôts privés en devises	1 501.6	1 870.2	2 240.1	2 701.4	3 445.0	4 117.4	4 439.0	4 999.1	5 140.8
Dépôts publics	506.7	668.3	777.6	875.7	1 010.5	1 137.0	698.6	769.5	877.1
<i>dont : Dépôts des collectivités publiques</i> (Loi 1611/50)	174.4	259.2	317.7	343.3	422.3	494.2	0.0	0.0	0.0

Tableau I. **Monnaie et crédit** (suite)
Milliards de drachmes, en fin de période

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996 ¹
	2. Crédit bancaire								
Total du crédit bancaire	4 558.8	5 614.9	5 925.9	6 442.6	7 164.5	7 558.2	8 287.5	10 021.2	11 612.8
1. Par secteur									
Secteur privé	3 176.3	3 917.2	4 457.1	5 134.7	5 828.2	6 008.9	6 824.7	8 328.0	9 840.2
Agriculture	782.8	767.1	919.2	1 031.6	1 121.0	841.0	899.7	1 031.0	1 149.4
Industries manufacturières et extractives	1 378.9	1 697.4	1 764.6	2 002.5	2 200.0	2 191.3	2 437.9	2 788.9	3 115.7
Court et moyen terme	860.3	1 114.5	1 148.0	1 326.5	1 526.3	1 518.6	1 725.2	2 066.4	2 370.6
Long terme	518.6	582.9	616.6	676.0	673.7	672.7	712.7	722.5	745.1
Commerce	232.5	367.5	499.7	622.7	825.9	1 042.9	1 231.8	1 584.8	1 893.2
Logement	462.2	615.4	701.5	777.7	857.9	929.6	1 020.6	1 219.1	1 551.0
Autres	320.0	469.8	572.1	700.2	823.3	1 004.2	1 234.6	1 704.3	2 130.9
Secteur public	1 382.5	1 697.7	1 468.9	1 307.8	1 336.3	1 549.2	1 462.8	1 693.2	1 772.6
Entreprises publiques	666.1	793.9	636.9	497.3	432.4	497.4	543.1	581.0	682.6
Collectivités publiques	644.6	781.8	676.1	633.9	610.6	713.6	621.7	663.6	655.0
Organismes d'achat de l'État	71.8	122.0	155.8	176.6	293.4	338.3	298.0	448.6	435.0
2. Par organisme prêteur									
Banque de Grèce	7.2	9.3	8.8	7.5	4.3	3.9	4.9	14.1	19.9
Banques commerciales	2 008.1	2 479.1	2 659.4	2 862.8	3 277.0	3 836.5	4 483.4	5 739.1	7 034.8
Institutions de crédit spécialisées	2 543.5	3 126.6	3 257.7	3 572.3	3 883.2	3 717.8	3 799.2	4 268.0	4 558.1

1. Données provisoires.

2. Non compris les dépôts des collectivités publiques, conformément à la Loi 1611/50.

Source : Banque de Grèce, *Monthly Statistical Bulletin*.

Tableau J. **Secteur public**

	1991	1992	1993	1994	1995	1996 ¹
	En pourcentage du PIB					
Indicateurs budgétaires :						
Compte des administrations publiques²						
Recettes primaires (hors intérêts)	30.6	31.3	32.0	32.8	34.0	33.9
Dépenses primaires (hors intérêts)	35.0	34.3	35.8	33.7	34.7	33.3
Solde budgétaire primaire	-4.3	-3.0	-3.8	-0.9	-0.7	0.6
Intérêts, nets	-7.2	-9.3	-10.4	-11.2	-8.5	-8.0
Solde budgétaire des administrations publiques	-11.5	-12.3	-14.2	-12.1	-9.2	-7.4
<i>Pour mémoire : Épargne</i>	-6.5	-7.1	-8.3	-8.7	-6.0	-5.5
Structure des dépenses et de la fiscalité²						
Dépenses courantes des administrations publiques	39.4	40.7	42.7	44.5	43.9	42.8
Transferts	14.9	14.8	15.5	16.0	16.4	16.6
Subventions	0.6	0.5	0.6	0.5	0.5	0.4
Recettes fiscales	30.6	31.3	32.0	32.8	34.0	33.9
Impôt sur le revenu des personnes physiques	3.8	3.7	3.8	4.7	5.0	5.0
Impôts sur les sociétés	1.7	1.6	1.7	2.1	2.2	2.3
Cotisations de Sécurité sociale	11.2	11.2	12.1	12.0	12.4	12.4
Impôts sur la consommation	13.8	14.8	14.3	14.1	14.3	14.3
<i>dont : Taxe sur la valeur ajoutée</i>	7.3	7.4	7.7	7.4	7.3	..
	Pour cent					
Taux d'imposition						
Impôt sur le revenu en pourcentage du total des impôts	18.2	17.0	17.4	20.6	21.3	21.3
Élasticité de l'impôt sur le revenu des ménages	1.2	0.6	1.1	2.6	2.4	1.0
Taux de la taxe sur la valeur ajoutée	18.0	18.0	18.0	18.0	18.0	18.0

1. Chiffres provisoires.

2. Dans l'optique des comptes nationaux.

Source : Données communiquées par les autorités nationales et estimations de l'OCDE.

STATISTIQUES DE BASE :
COMPARAISONS INTERNATIONALES

STATISTIQUES DE BASE : COMPARAISONS INTERNATIONALES

	Unités	Période de référence ¹	Australie	Autriche	Belgique	Canada	Danemark	Finlande	France	Allemagne	Grèce
Population											
Total	Milliers	1994	17 840	8 031	10 124	29 251	5 206	5 088	57 960	81 407	10 430
Densité km ² de superficie terrestre	Nombre	1994	2	96	332	3	121	15	106	228	79
Accroissement moyen annuel net sur 10 ans	%	1994	1.4	0.6	0.3	1.6	0.2	0.4	0.5	2.9	0.5
Emploi											
Emploi civil (ECN) ²	Milliers	1994	7 680 (93)	3 737	3 724 (92)	13 292	2 508	2 015	21 781 (93)	35 894	3 790
dont : Agriculture	% de l'ECN	1994	5.3 (93)	7.2	2.6 (92)	4.1	5.1	8.3	5.1 (93)	3.3	20.8
Industrie	% de l'ECN	1994	23.7 (93)	33.2	27.7 (92)	22.6	26.8	26.8	27.7 (93)	37.6	23.6
Services	% de l'ECN	1994	71 (93)	59.6	69.7 (92)	73.3	68.1	64.9	67.2 (93)	59.1	55.5
Produit intérieur brut (PIB)											
Aux prix taux de change courants	Milliards de \$EU	1994	331.6	198.1	227.9	544	146.7	97.2	1 328.5	1 832.3	73.1 (93)
Par habitant	\$EU	1994	18 588	24 670	22 515	18 598	28 181	19 106	22 944	27 826	7 051 (93)
Aux prix courants ³	Milliards de \$EU	1994	327.9	162.3	204.2	596.7	107	82.5	1 111.8	1 601.7	118
Par habitant	\$EU	1994	18 382	20 210	20 166	20 401	20 546	16 208	19 201	24 325	1 450
Croissance moyenne annuelle, en volume, sur 5 ans	%	1994	2.2	2.5	1.6	1.1	1.9	-1.6	1.1	2.6	1.4 (93)
Formation brute de capital fixe (FBCF)											
dont : Machines et autres équipements	% du PIB	1994	21.4	24.8	17.4	18.7	14.8	14.3	18.1	18.5	17.4 (93)
Construction de logements	% du PIB	1993	9.8	8.7	7.8	6.2	7.2	5.90	8.10	7.5	7.8
Croissance annuelle, en volume, sur 5 ans	%	1994	0.8	3.7	0.4	-0.1	-2.8	-12.9	-1	0.8	2.7 (93)
Taux d'épargne brute⁴											
	% du PIB	1994	16.8	25.3	22	16	17	16.6	19	21	15.5 (93)
Ensemble des administrations publiques											
Dépenses courantes en biens et services	% du PIB	1994	17.5	18.8	15	20.2	25.3	22.4	19.6	17.7	19.1 (93)
Emplois courants ⁵	% du PIB	1993	36.9	48.4	55.3	49	61.1	58.9	51.5	45.6	51.2
Ressources courantes	% du PIB	1993	33.5	48.6	50.1	43	58.3	52.5	46.8	45.7	40.2
Apports nets d'aide publique au développement											
	% du PNB	1993	0.34	0.31	0.41	0.46	1.03	0.76	0.66	0.44	..
Indicateurs du niveau de vie											
Consommation privée par habitant ³	\$EU	1993	10 803	10 546	12 090	11 863	10 042	8 814	11 395	10 733	6 367
Voitures de tourisme pour 1 000 habitants	Nombre	1990	430	382	387	469	311	386	413	480 ⁸	169
Postes de téléphone pour 1 000 habitants	Nombre	1991	464	432	410	586	577	544	511	420 ⁸	413
Postes de télévision pour 1 000 habitants	Nombre	1991	480	478	451	639	536	501	407	556 ⁸	197
Médecins pour 1 000 habitants	Nombre	1993	2.2 (91)	2.3	3.7	2.2	2.8 (92)	2.6 (92)	2.8	3.2 (92)	3.8 (92)
Mortalité infantile pour 1 000 naissances vivantes	Nombre		6.1	6.5	8	6.8	5.4	4.4	6.5	5.8	8.5
Salaires et prix (accroissement annuel moyen sur 5 ans)											
Salaires (gains ou taux selon la disponibilité)	%	1994	3	5.5	3.7	3.3	3.5	4.8	3.5	5.2	14.6
Prix à la consommation	%	1994	3	3.4	2.8	2.8	2.1	3.3	2.5	3.3	16.2
Commerce extérieur											
Exportations de marchandises, fob [*]	Millions de \$EU	1994	47 363	44 881	137 259 ⁷	165 358	41 850	29 514	235 337	422 243	8 958
En pourcentage du PIB	%	1994	14.3	22.7	60.2	30.4	28.5	30.4	17.7	23	11.5 (93)
Accroissement annuel moyen sur 5 ans	%	1994	5	6.7	6.5	7.1	8.3	4.9	5.6	4.4	3.4
Importations de marchandises, caf [*]	Millions de \$EU	1994	49 731	55 071	126 006 ⁷	148 297	35 932	23 091	220 508	376 566	21 111
En pourcentage du PIB	%	1994	15	27.8	55.3	27.3	24.5	23.8	16.6	20.6	30.1 (93)
Accroissement annuel moyen sur 5 ans	%	1994	4	7.2	5	5.4	6.1	-1.3	3.5	6.9	5.4
Réserves officielles totales⁶											
En ratio des importations mensuelles de marchandises	Ratio	1994	7 730	11 523	9 505 ⁷	8 416	6 203	7 304	17 986	52 994	9 924
		1994	1.9	2.5	0.9	0.7	2.1	3.8	1	1.7	5.6

* Aux prix et taux de change courants.

1. Sauf indication contraire.

2. Suivant définition retenue dans *Statistiques de la population active* de l'OCDE.

3. Converti à l'aide des Parités de Pouvoir d'Achat (PPA) courantes.

4. Épargne brute = Revenu national disponible moins consommation privée et consommation des administrations publiques.

5. Emplois courants = Dépenses courantes en biens et services plus les changements courants et le revenu de la propriété.

6. L'or compris dans les réserves est évalué à 35 DTS l'once. Situation en fin d'année.

7. Données relatives à l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

8. Les données se réfèrent à l'Allemagne occidentale.

9. Se réfèrent au secteur public y compris les entreprises publiques.

10. Y compris les constructions non résidentielles.

Sources : Population et emploi : *Statistiques de la population active*, OCDE. PIB, FBCF et administrations publiques : *Comptes nationaux*, vol. 1, OCDE, et *Perspectives économiques de l'OCDE*, Statistiques. Indicateurs du niveau de vie : publications nationales diverses. Salaires et prix : *Principaux indicateurs économiques*, OCDE. Commerce extérieur : *Statistiques mensuelles du commerce extérieur*, OCDE.

Réserves officielles totales : *Statistiques financières internationales*, FMI.

STATISTIQUES DE BASE : COMPARAISONS INTERNATIONALES (suite)

	Unités	Période de référence ¹	Islande	Irlande	Italie	Japon	Luxembourg	Mexique	Pays-Bas	Nouvelle-Zélande
Population										
Total	Milliers	1994	267	3 571	57 190	124 960	398	93 010	15 382	3 526
Densité km ² de superficie terrestre	Nombre	1994	3	51	190	331	153	47	377	13
Accroissement moyen annuel net sur 10 ans	%	1994	1.1	0.1	0	0.4	0.8	2	0.6	0.8
Emploi										
Emploi civil (ECN) ²	Milliers	1994	138	1 168 (93)	20 152 (93)	64 530	162 (91)	32 439	6 631	1 560
dont : Agriculture	% de l'ECN	1994	9.4	12.7 (93)	7.5 (93)	5.8	3.7 (91)	25.8	4	10.4
Industrie	% de l'ECN	1994	26.1	27.7 (93)	33 (93)	34	31.5 (91)	22.2	23	25
Services	% de l'ECN	1994	65.2	59.7 (93)	59.6 (93)	60.2	64.8 (91)	52.1	73	64.6
Produit intérieur brut (PIB)										
Aux prix taux de change courants	Milliards de \$EU	1994	6.2	52	1 017.8	4 590	10.6 (92)	371.2	334.3	51.2
Par habitant	\$EU	1994	23 199	14 550	17 796	36 732	27 073 (92)	3 991	21 733	14 513
Aux prix courants ³	Milliards de \$EU	1994	5.1	54.3	1 068.4	2 593.7	11.7	673.3	285.9	57.3
Par habitant	\$EU	1994	19 271	15 212	18 681	20 756	29 454	7 239	18 589	16 248
Croissance moyenne annuelle, en volume, sur 5 ans	%	1994	0.6	4.7	1	2.1	4.1 (92)	3	2.3	2.5
Formation brute de capital fixe (FBCF)										
	% du PIB	1994	15.2	15.1	16.4	28.6	20.4 (93)	20.7	19.3	20
dont : Machines et autres équipements	% du PIB	1993	3.9	6.3	7.4	11.5	..	9.4	8.6	9.3
Construction de logements	% du PIB	1993	4.4	4.1	5.3	5.4	..	4.9	5.1	4.9
Croissance annuelle, en volume, sur 5 ans	%	1994	-4	1	-2.3	1.4	6.5 (92)	7.7	0.4	5.8
Taux d'épargne brute⁴										
	% du PIB	1994	16.9	19.5	18.8	31.2	60.2 (92)	15.1	24.4	20.7
Ensemble des administrations publiques										
Dépenses courantes en biens et services	% du PIB	1994	20.6	16	17.1	9.8	17.1 (92)	11.8 ⁹	14.2	14.7
Emplois courants ⁵	% du PIB	1993	34.9	..	53.2	26.9	55.4	..
Ressources courantes	% du PIB	1993	35.9	..	47.1	32.9	54.5	..
Apports nets d'aide publique au développement										
	% du PNB	1993	..	0.15	0.42	0.27	0.34 (92)	..	0.88	0.22
Indicateurs du niveau de vie										
Consommation privée par habitant ³	\$EU	1993	11 546	7 750	11 029	11 791	15 545	4 853	10 726	9 266
Voitures de tourisme pour 1 000 habitants	Nombre	1990	464	228	478	282	470	85	356	440
Postes de téléphone pour 1 000 habitants	Nombre	1991	527	300	400	454	511	70	477	436
Postes de télévision pour 1 000 habitants	Nombre	1991	319	276	421	613	267	148	485	443
Médecins pour 1 000 habitants	Nombre	1993	3	1.7 (92)	1.7 (91)	1.7 (92)	2.1 (92)	1	2.5 (90)	2
Mortalité infantile pour 1 000 naissances vivantes	Nombre		4.8	5.9	7.3	4.5 (92)	8.5 (92)	18	6.3	7.3
Salaires et prix (accroissement annuel moyen sur 5 ans)										
Salaires (gains ou taux selon la disponibilité)	%	1994	..	4.6	5.9	2.4	..	5.3	3.2	2.1
Prix à la consommation	%	1994	6.3	2.7	5.2	2	3.1	16.1	2.8	2.5
Commerce extérieur										
Exportations de marchandises, fob ⁶	Millions de \$EU	1994	1 628	34 125	189 802	396 149	..	60 882	155 084	12 169
En pourcentage du PIB	%	1994	26.3	65.7	18.6	8.6	..	16.4	46.4	23.8
Accroissement annuel moyen sur 5 ans	%	1994	2.7	10.5	6.2	7.6	..	21.7	7.6	6.5
Importations de marchandises, caf ⁶	Millions de \$EU	1994	1 464	25 812	167 690	274 916	..	79 346	139 800	11 859
En pourcentage du PIB	%	1994	23.6	49.7	16.5	6	..	21.4	41.8	23.2
Accroissement annuel moyen sur 5 ans	%	1994	0.7	8.1	1.9	5.5	..	25.5	6.1	6.1
Réserves officielles totale⁶										
En ratio des importations mensuelles de marchandises	Ratio	1994	201	4 189	22 102	86 214	..	4 301	23 655	2 540
		1994	1.6	1.9	1.6	3.8	..	0.7	2	2.6

* Aux prix et taux de change courants.

1. Sauf indication contraire.

2. Suivant définition retenue dans *Statistiques de la population active* de l'OCDE.

3. Converti à l'aide des Parités de Pouvoir d'Achat (PPA) courantes.

4. Épargne brute = Revenu national disponible moins consommation privée et consommation des administrations publiques.

5. Emplois courants = Dépenses courantes en biens et services plus les changements courants et le revenu de la propriété.

6. L'or compris dans les réserves est évalué à 35 DTS l'once. Situation en fin d'année.

7. Données relatives à l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

8. Les données se réfèrent à l'Allemagne occidentale.

9. Se réfèrent au secteur public y compris les entreprises publiques.

10. Y compris les constructions non résidentielles.

Sources : Population et emploi : *Statistiques de la population active*, OCDE. PIB, FBCF et administrations publiques : *Comptes nationaux*, vol. 1, OCDE, et *Perspectives économiques de l'OCDE*, Statistiques. Indicateurs du niveau de vie : publications nationales diverses. Salaires et prix : *Principaux indicateurs économiques*, OCDE. Commerce extérieur : *Statistiques mensuelles du commerce extérieur*, OCDE. Réserves officielles totales : *Statistiques financières internationales*, FMI.

STATISTIQUES DE BASE : COMPARAISONS INTERNATIONALES (suite)

	Unités	Période de référence ¹	Norvège	Portugal	Espagne	Suède	Suisse	Turquie	Royaume-Uni	États-Unis
Population										
Total	Milliers	1994	4 337	9 900	39 150	8 781	6 994	60 573	58 375	260 651
Densité km ² de superficie terrestre	Nombre	1994	13	107	78	20	169	78	238	28
Accroissement moyen annuel net sur 10 ans	%	1994	0.5	-0.1	0.2	0.5	0.7	2.1	0.3	1
Emploi										
Emploi civil (ECN) ²	Milliers	1994	1970 (93)	4 372	11 760	3 926	3 772	19 664	25 044 (93)	123 060
dont : Agriculture	% de l'ECN	1994	5.6 (93)	11.5	9.8	3.4	4	44.8	2.2 (93)	2.9
Industrie	% de l'ECN	1994	23.1 (93)	32.8	30.1	25	28.8	22.2	26.2 (93)	24
Services	% de l'ECN	1994	71.3 (93)	55.7	60.2	71.6	67.2	33	71.6 (93)	73.1
Produit intérieur brut (PIB)										
Aux prix taux de change courants	Milliards de \$EU	1994	103.4 (93)	87	482.4	196.6	257.3	130.7	1 019.5	6 649.8
Par habitant	\$EU	1994	23 984 (93)	8 792	12 321	22 389	36 790	2 157	17 468	25 512
Aux prix courants ³	Milliards de \$EU	1994	95.3	122	531.7	153	167.4	319.3	1 030.2	6 649.8
Par habitant	\$EU	1994	21 968	12 335	13 581	17 422	23 942	5 271		
Croissance moyenne annuelle, en volume, sur 5 ans	%	1994	2.1 (93)	1.4	1.5	-0.3	0.5	3.6	0.8	2.1
Formation brute de capital fixe (FBCF)										
	% du PIB	1994	22 (93)	25.7	19.8	13.7	22.8	24.5	15	17.2
dont : Machines et autres équipements	% du PIB	1993	5.7	5.7	7.5	10.3	7.3	7.7
Construction de logements	% du PIB	1993	4.1	4	14.9 ¹⁰	9.1	3.1	4
Croissance annuelle, en volume, sur 5 ans	%	1994	-3.93	2.7	-1.2	-7.6	-0.4	5.1	-2.1	4.6
Taux d'épargne brute⁴										
	% du PIB	1994	21.9 (93)	24.2	18.8	13.7	29.3	22.5	13.5	16.2
Ensemble des administrations publiques										
Dépenses courantes en biens et services	% du PIB	1994	22.1 (93)	17.2	16.9	27.3	14.1	11.7	21.6	16.4
Emplois courants ⁵	% du PIB	1993	43.7	67.3	36.7	..	42.7	35.8
Ressources courantes	% du PIB	1993	40.1	59	36	..	36.8	31.7
Apports nets d'aide publique au développement										
	% du PNB	1993	1.23	0.36	0.32	1.33	0.49	..	0.34	0.19
Indicateurs du niveau de vie										
Consommation privée par habitant ³	\$EU	1993	9 826	7 780	8 412	9 240	13 730	3 617	10 942	16 444
Voitures de tourisme pour 1 000 habitants	Nombre	1990	378	260	307	418	441	29	361	568
Postes de téléphone pour 1 000 habitants	Nombre	1991	515	273	340	687	603	143	445	553
Postes de télévision pour 1 000 habitants	Nombre	1991	423	187	400	468	406	175	434	814
Médecins pour 1 000 habitants	Nombre	1993	3.2 (92)	2.9	4.1	3	3	0.9	1.5 (92)	2.3 (92)
Mortalité infantile pour 1 000 naissances vivantes	Nombre		5	8.7	7.6	4.8	5.6	52.6	6.6	8.5 (92)
Salaires et prix (accroissement annuel moyen sur 5 ans)										
Salaires (gains ou taux selon la disponibilité)	%	1994	4	..	7.2	5.4	6.7	2.8
Prix à la consommation	%	1994	2.7	9	5.6	5.7	3.9	73	4.6	3.6
Commerce extérieur										
Exportations de marchandises, fob ⁶	Millions de \$EU	1994	34 645	17 072	73 129	61 122	70 467	18 456	205 170	512 627
En pourcentage du PIB	%	1994	30.9 (93)	19.6	15.2	31.1	27.4	14.1	20.1	7.7
Accroissement annuel moyen sur 5 ans	%	1994	5	6.1	10.5	3.4	6.4	9.5	6.1	7.1
Importations de marchandises, caf ⁶	Millions de \$EU	1994	27 345	25 967	92 182	51 730	68 126	22 976	227 026	663 256
En pourcentage du PIB	%	1994	23.3 (93)	29.9	19.1	26.3	26.5	17.6	22.3	10
Accroissement annuel moyen sur 5 ans	%	1994	2.9	6.6	5.2	1	3.2	37.9	2.8	7
Réserves officielles totale⁶										
	Millions de DTS	1994	13 033	10 627	28 475	15 929	23 790	4 911	28 094	43 350
En ratio des importations mensuelles de marchandises	Ratio	1994	5.7	4.9	3.7	3.7	4.2	2.6	1.5	0.8

* Aux prix et taux de change courants.

1. Sauf indication contraire.

2. Suivant définition retenue dans *Statistiques de la population active* de l'OCDE.

3. Converti à l'aide des Parités de Pouvoir d'Achat (PPA) courantes.

4. Épargne brute = Revenu national disponible moins consommation privée et consommation des administrations publiques.

5. Emplois courants = Dépenses courantes en biens et services plus les changements courants et le revenu de la propriété.

6. L'or compris dans les réserves est évalué à 35 DTS l'once. Situation en fin d'année.

7. Données relatives à l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

8. Les données se réfèrent à l'Allemagne occidentale.

9. Se réfèrent au secteur public y compris les entreprises publiques.

10. Y compris les constructions non résidentielles.

Sources : Population et emploi : *Statistiques de la population active*, OCDE. PIB, FBCF et administrations publiques : *Comptes nationaux*, vol. 1, OCDE, et *Perspectives économiques de l'OCDE*, Statistiques. Indicateurs du niveau de vie : publications nationales diverses. Salaires et prix : *Principaux indicateurs économiques*, OCDE. Commerce extérieur : *Statistiques mensuelles du commerce extérieur*, OCDE. Réserves officielles totales : *Statistiques financières internationales*, FMI.

**MAIN SALES OUTLETS OF OECD PUBLICATIONS
PRINCIPAUX POINTS DE VENTE DES PUBLICATIONS DE L'OCDE**

AUSTRALIA – AUSTRALIE

D.A. Information Services
648 Whitehorse Road, P.O.B 163
Mitcham, Victoria 3132 Tel. (03) 9210.7777
Fax: (03) 9210.7788

AUSTRIA – AUTRICHE

Gerold & Co.
Graben 31
Wien I Tel. (0222) 533.50.14
Fax: (0222) 512.47.31.29

BELGIUM – BELGIQUE

Jean De Lannoy
Avenue du Roi, Koningslaan 202
B-1060 Bruxelles Tel. (02) 538.51.69/538.08.41
Fax: (02) 538.08.41

CANADA

Renouf Publishing Company Ltd.
5369 Canotek Road
Unit 1
Ottawa, Ont. K1J 9J3 Tel. (613) 745.2665
Fax: (613) 745.7660

Stores:

71 1/2 Sparks Street
Ottawa, Ont. K1P 5R1 Tel. (613) 238.8985
Fax: (613) 238.6041

12 Adelaide Street West
Toronto, QN M5H 1L6 Tel. (416) 363.3171
Fax: (416) 363.5963

Les Éditions La Liberté Inc.
3020 Chemin Sainte-Foy
Sainte-Foy, PQ G1X 3V6 Tel. (418) 658.3763
Fax: (418) 658.3763

Federal Publications Inc.
165 University Avenue, Suite 701
Toronto, ON M5H 3B8 Tel. (416) 860.1611
Fax: (416) 860.1608

Les Publications Fédérales
1185 Université
Montréal, QC H3B 3A7 Tel. (514) 954.1633
Fax: (514) 954.1635

CHINA – CHINE

Book Dept., China National Publications
Import and Export Corporation (CNPIEC)
16 Gongti E. Road, Chaoyang District
Beijing 100020 Tel. (10) 6506-6688 Ext. 8402
(10) 6506-3101

CHINESE TAIPEI – TAIPEI CHINOIS

Good Faith Worldwide Int'l. Co. Ltd.
9th Floor, No. 118, Sec. 2
Chung Hsiao E. Road
Taipei Tel. (02) 391.7396/391.7397
Fax: (02) 394.9176

**CZECH REPUBLIC –
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE**

National Information Centre
NIS – prodejna
Konviktská 5
Praha 1 – 113 57 Tel. (02) 24.23.09.07
Fax: (02) 24.22.94.33

E-mail: nkosp@dec.niz.cz
Internet: http://www.nis.cz

DENMARK – DANEMARK

Munksgaard Book and Subscription Service
35, Nørre Søgade, P.O. Box 2148
DK-1016 København K Tel. (33) 12.85.70
Fax: (33) 12.93.87

J. H. Schultz Information A/S,
Herstedvang 12,
DK – 2620 Albertslung Tel. 43 63 23 00
Fax: 43 63 19 69

Internet: s-info@inet.uni-c.dk

EGYPT – ÉGYPTÉ

The Middle East Observer
41 Sherif Street
Cairo Tel. (2) 392.6919
Fax: (2) 360.6804

FINLAND – FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa
Keskuskatu 1, P.O. Box 128
00100 Helsinki
Subscription Services/Agence d'abonnements :
P.O. Box 23 Tel. (358) 9.121.4403
00100 Helsinki Fax: (358) 9.121.4450

***FRANCE**

OECD/OCDE
Mail Orders/Commandes par correspondance :
2, rue André-Pascal
75775 Paris Cedex 16 Tel. 33 (0)1.45.24.82.00
Fax: 33 (0)1.49.10.42.76
Telex: 6400048 OCDE
Internet: Compte.PUBSINQ@oecd.org

Orders via Minitel, France only/
Commandes par Minitel, France
exclusivement : 36 15 OCDE

OECD Bookshop/Librairie de l'OCDE :
33, rue Octave-Feuillet
75016 Paris Tel. 33 (0)1.45.24.81.81
33 (0)1.45.24.81.67

Dawson
B.P. 40
91121 Palaiseau Cedex Tel. 01.89.10.47.00
Fax: 01.64.54.83.26

Documentation Française
29, quai Voltaire
75007 Paris Tel. 01.40.15.70.00

Economica
49, rue Héricart
75015 Paris Tel. 01.45.78.12.92
Fax: 01.45.75.05.67

Gibert Jeune (Droit-Économie)
6, place Saint-Michel
75006 Paris Tel. 01.43.25.91.19

Librairie du Commerce International
10, avenue d'Iéna
75016 Paris Tel. 01.40.73.34.60

Librairie Dunod
Université Paris-Dauphine
Place du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny
75016 Paris Tel. 01.44.05.40.13

Librairie Lavoisier
11, rue Lavoisier
75008 Paris Tel. 01.42.65.39.95

Librairie des Sciences Politiques
30, rue Saint-Guillaume
75007 Paris Tel. 01.45.48.36.02

P.U.F.
49, boulevard Saint-Michel
75005 Paris Tel. 01.43.25.83.40

Librairie de l'Université
12a, rue Nazareth
13100 Aix-en-Provence Tel. 04.42.26.18.08

Documentation Française
165, rue Garibaldi
69003 Lyon Tel. 04.78.63.32.23

Librairie Decitre
29, place Bellecour
69002 Lyon Tel. 04.72.40.54.54

Librairie Sauramps
Le Triangle
34967 Montpellier Cedex 2 Tel. 04.67.58.85.15
Fax: 04.67.58.27.36

A la Sorbonne Actual
23, rue de l'Hôtel-des-Postes
06000 Nice Tel. 04.93.13.77.75
Fax: 04.93.80.75.69

GERMANY – ALLEMAGNE

OECD Bonn Centre
August-Bebel-Allee 6
D-53175 Bonn Tel. (0228) 959.120
Fax: (0228) 959.12.17

GREECE – GRÈCE

Librairie Kauffmann
Stadiou 28
10564 Athens Tel. (01) 32.55.321
Fax: (01) 32.30.320

HONG-KONG

Swindon Book Co. Ltd.
Astoria Bldg. 3F
34 Ashley Road, Tsimshatsui
Kowloon, Hong Kong Tel. 2376.2062
Fax: 2376.0685

HUNGARY – HONGRIE

Euro Info Service
Margitsziget, Európa Ház
1138 Budapest Tel. (1) 111.60.61
Fax: (1) 302.50.35
E-mail: euroinfo@mail.matav.hu
Internet: http://www.euroinfo.hu/index.html

ICELAND – ISLANDE

Mál og Menning
Laugavegi 18, Pósthólf 392
121 Reykjavík Tel. (1) 552.4240
Fax: (1) 562.3523

INDIA – INDE

Oxford Book and Stationery Co.
Scindia House
New Delhi 110001 Tel. (11) 331.5896/5308
Fax: (11) 332.2639
E-mail: oxford.publ@access.net.in
17 Park Street
Calcutta 700016 Tel. 240832

INDONESIA – INDONÉSIE

Pdii-Lipi
P.O. Box 4298
Jakarta 12042 Tel. (21) 573.34.67
Fax: (21) 573.34.67

IRELAND – IRLANDE

Government Supplies Agency
Publications Section
4/5 Harcourt Road
Dublin 2 Tel. 661.31.11
Fax: 475.27.60

ISRAEL – ISRAËL

Praedicta
5 Shatner Street
P.O. Box 34030
Jerusalem 91430 Tel. (2) 652.84.90/1/2
Fax: (2) 652.84.93

R.O.Y. International
P.O. Box 13056
Tel Aviv 61130 Tel. (3) 546 1423
Fax: (3) 546 1442

E-mail: royil@netvision.net.il
Palestinian Authority/Middle East:
INDEX Information Services
P.O.B. 19502
Jerusalem Tel. (2) 627.16.34
Fax: (2) 627.12.19

ITALY – ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni
Via Duca di Calabria, 1/1
50125 Firenze Tel. (055) 64.54.15
Fax: (055) 64.12.57

E-mail: licosa@ftbcc.it
Via Bartolini 29
20155 Milano Tel. (02) 36.50.83

Editrice e Libreria Herder
Piazza Montecitorio 120
00186 Roma Tel. 679.46.28
Fax: 678.47.51

Libreria Hoepfli
Via Hoepfli 5
20121 Milano
Tel. (02) 86.54.46
Fax: (02) 805.28.86

Libreria Scientifica
Dott. Lucio de Biasio 'Aeciou'
Via Coronelli, 6
20146 Milano
Tel. (02) 48.95.45.52
Fax: (02) 48.95.45.48

JAPAN – JAPON
OECD Tokyo Centre
Landic Akasaka Building
2-3-4 Akasaka, Minato-ku
Tokyo 107
Tel. (81.3) 3586.2016
Fax: (81.3) 3584.7929

KOREA – CORÉE
Kyobo Book Centre Co. Ltd.
P.O. Box 1658, Kwang Hwa Moon
Seoul
Tel. 730.78.91
Fax: 735.00.30

MALAYSIA – MALAISE
University of Malaya Bookshop
University of Malaya
P.O. Box 1127, Jalan Pantai Baru
59700 Kuala Lumpur
Malaysia
Tel. 756.5000/756.5425
Fax: 756.3246

MEXICO – MEXIQUE
OECD Mexico Centre
Edificio INFOTEC
Av. San Fernando no. 37
Col. Toriello Guerra
Tlalpan C.P. 14050
Mexico D.F.
Tel. (525) 528.10.38
Fax: (525) 606.13.07
E-mail: oecd@rtn.net.mx

NETHERLANDS – PAYS-BAS
SDU Uitgeverij Plantijnstraat
Externe Fondsen
Postbus 20014
2500 EA's-Gravenhage
Voor bestellingen:
Tel. (070) 37.89.880
Fax: (070) 34.75.778

Subscription Agency/Agence d'abonnements :
SWETS & ZEITLINGER BV
Heereweg 347B
P.O. Box 830
2160 SZ Lisse
Tel. 252.435.111
Fax: 252.415.888

NEW ZEALAND – NOUVELLE-ZÉLANDE
GPLegislation Services
P.O. Box 12418
Thorndon, Wellington
Tel. (04) 496.5655
Fax: (04) 496.5698

NORWAY – NORVÈGE
NIC INFO A/S
Ostensjoveien 18
P.O. Box 6512 Etterstad
0606 Oslo
Tel. (22) 97.45.00
Fax: (22) 97.45.45

PAKISTAN
Mirza Book Agency
65 Shahrah Quaid-E-Azam
Lahore 54000
Tel. (42) 735.36.01
Fax: (42) 576.37.14

PHILIPPINE – PHILIPPINES
International Booksources Center Inc.
Rm 179/920 Cityland 10 Condo Tower 2
HV dela Costa Ext cor Valero St.
Makati Metro Manila
Tel. (632) 817 9676
Fax: (632) 817 1741

POLAND – POLOGNE
Ars Polona
00-950 Warszawa
Krakowskie Przedmiescie 7
Tel. (22) 264760
Fax: (22) 265334

PORTUGAL
Livraria Portugal
Rua do Carmo 70-74
Apart. 2681
1200 Lisboa
Tel. (01) 347.49.82/5
Fax: (01) 347.02.64

SINGAPORE – SINGAPOUR
Ashgate Publishing
Asia Pacific Pte. Ltd
Golden Wheel Building, 04-03
41, Kallang Pudding Road
Singapore 349316
Tel. 741.5166
Fax: 742.9356

SPAIN – ESPAGNE
Mundi-Prensa Libros S.A.
Castelló 37, Apartado 1223
Madrid 28001
Tel. (91) 431.33.99
Fax: (91) 575.39.98
E-mail: mundiprensa@tsai.es
Internet: http://www.mundiprensa.es

Mundi-Prensa Barcelona
Consell de Cent No. 391
08009 – Barcelona
Tel. (93) 488.34.92
Fax: (93) 487.76.59

Libreria de la Generalitat
Palau Moja
Rambla dels Estudis, 118
08002 – Barcelona
(Suscripciones) Tel. (93) 318.80.12
(Publicaciones) Tel. (93) 302.67.23
Fax: (93) 412.18.54

SRI LANKA
Centre for Policy Research
c/o Colombo Agencies Ltd.
No. 300-304, Galle Road
Colombo 3
Tel. (1) 574240, 573551-2
Fax: (1) 575394, 510711

SWEDEN – SUÈDE
CE Fritzes AB
S-106 47 Stockholm
Tel. (08) 690.90.90
Fax: (08) 20.50.21

For electronic publications only/
Publications électroniques seulement
STATISTICS SWEDEN
Informationsservice
S-115 81 Stockholm
Tel. 8 783 5066
Fax: 8 783 4045

Subscription Agency/Agence d'abonnements :
Wennergren-Williams Info AB
P.O. Box 1305
171 25 Solna
Tel. (08) 705.97.50
Fax: (08) 27.00.71

Liber distribution
International organizations
Fagerstagatan 21
S-163 52 Spanga

SWITZERLAND – SUISSE
Maditec S.A. (Books and Periodicals/Livres
et périodiques)
Chemin des Palettes 4
Case postale 266
1020 Renens VD 1
Tel. (021) 635.08.65
Fax: (021) 635.07.80

Librairie Payot S.A.
4, place Pépinière
CP 3212
1002 Lausanne
Tel. (021) 320.25.11
Fax: (021) 320.25.14

Librairie Unilivres
6, rue de Candolle
1205 Genève
Tel. (022) 320.26.23
Fax: (022) 329.73.18

Subscription Agency/Agence d'abonnements :
Dynamapresse Marketing S.A.
38, avenue Vibert
1227 Carouge
Tel. (022) 308.08.70
Fax: (022) 308.07.99

See also – Voir aussi :
OECD Bonn Centre
August-Bebel-Allee 6
D-53175 Bonn (Germany) Tel. (0228) 959.120
Fax: (0228) 959.12.17

THAILAND – THAÏLANDE
Suksit Siam Co. Ltd.
113, 115 Fuang Nakhon Rd.
Opp. Wat Rajbopith
Bangkok 10200
Tel. (662) 225.9531/2
Fax: (662) 222.5188

TRINIDAD & TOBAGO, CARIBBEAN TRINITE-ET-TOBAGO, CARAÏBES
Systematics Studies Limited
9 Watts Street
Curepe
Trinidad & Tobago, W.I. Tel. (1809) 645.3475
Fax: (1809) 662.5654
E-mail: tobe@trinidad.net

TUNISIA – TUNISIE
Grande Librairie Spécialisée
Fendri Ali
Avenue Haffouz Imm El-Intilaka
Bloc B 1 Sfax 3000
Tel. (216-4) 296 855
Fax: (216-4) 298.270

TURKEY – TURQUIE
Kültür Yayinlari Is-Türk Ltd.
Attatirk Bulvari No. 191/Kat 13
06684 Kavaklıdere/Ankara
Tel. (312) 428.11.40 Ext. 2458
Fax: (312) 417.24.90

Dolmabahce Cad. No. 29
Besiktas/Istanbul
Tel. (212) 260 7188

UNITED KINGDOM – ROYAUME-UNI
The Stationery Office Ltd.
Postal orders only:
P.O. Box 276, London SW8 5DT
Gen. enquiries
Tel. (171) 873 0011
Fax: (171) 873 8463

The Stationery Office Ltd.
Postal orders only:
49 High Holborn, London WC1V 6HB
Branches at: Belfast, Birmingham, Bristol,
Edinburgh, Manchester

UNITED STATES – ÉTATS-UNIS
OECD Washington Center
2001 L Street N.W., Suite 650
Washington, D.C. 20036-4922
Tel. (202) 785.6323
Fax: (202) 785.0350
Internet: washcont@oecd.org

Subscriptions to OECD periodicals may also be placed through main subscription agencies.

Les abonnements aux publications périodiques de l'OCDE peuvent être souscrits auprès des principales agences d'abonnement.

Orders and inquiries from countries where Distributors have not yet been appointed should be sent to: OECD Publications, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France.

Les commandes provenant de pays où l'OCDE n'a pas encore désigné de distributeur peuvent être adressées aux Éditions de l'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France.

12-1996

LES ÉDITIONS DE L'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16

IMPRIMÉ EN FRANCE

(10 97 16 2 P) ISBN 92-64-25607-5 – n° 49676 1997

ISSN 0304-3363